

Indépendance et Internationalisme



Rapport du Comité mixte spécial sur
les relations extérieures du Canada



BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Coprésidents : le sénateur Jean-Maurice Simard & Tom Hockin, député

Juin 1986

Indépendance et Internationalisme

**Rapport
du Comité mixte spécial
du Sénat
et
de la Chambre des communes
sur les relations extérieures du Canada**

Juin 1986

**Coprésidents :
Jean-Maurice Simard, sénateur
Tom Hockin, député**

REMARQUE : Les fascicules nos 19 à 62 des *Procès-verbaux et témoignages* du comité, et le n° 63 qui contient ce rapport, rendent compte des travaux du comité.

Indépendance et internationalisme

Rapport
du Comité spécial
du Sénat
de la Chambre des communes
sur les relations extérieures du Canada



Publié en conformité de l'autorité du Sénat et du Président
de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvision-
nements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Senate and the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Comité spécial sur les relations extérieures du Canada à l'honneur de présenter
son

RAPPORT FINAL

Conformément à ses Ordres de renvoi du Sénat en date du 27 juin 1985 et du 27 mai 1986, et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes en date du 12 juin 1985 et du 27 mai 1986, votre Comité a étudié les questions soulevées dans le document intitulé *Compétitivité et sécurité : Orientations pour les relations extérieures du Canada* et présente au Sénat et à la Chambre des communes ses recommandations sur les objectifs et la conduite des relations extérieures du Canada.

Membres du
Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada



Tom Hockin, député
COPRÉSIDENT
Progressiste conservateur
London-Ouest (Ontario)



Jean-Maurice Simard, sénateur
COPRÉSIDENT
Progressiste conservateur
Nouveau-Brunswick



Lloyd Axworthy, c.p., député
Libéral
Winnipeg — Fort Garry (Manitoba)



Jim Caldwell, député
Progressiste conservateur
Essex — Kent (Ontario)



Jean Chrétien, c.p., député
Libéral
Saint-Maurice (Québec)



Patrick Crofton, député
Progressiste conservateur
Esquimalt — Saanich
(Colombie-Britannique)



Richard Doyle, sénateur
Progressiste conservateur
Ontario



Suzanne Duplessis, députée
Progressiste conservateur
Louis-Hébert (Québec)



Jacques Flynn, c.p., sénateur
Progressiste conservateur
Rougemont (Québec)

Philippe D. Gigantès, sénateur
Libéral
Québec



Jerahmiel S. Grafstein, sénateur
Libéral
Ontario



André Harvey, député
Progressiste conservateur
Chicoutimi (Québec)



W.R. Bud Jardine, député
Progressiste conservateur
Northumberland — Miramichi
(Nouveau-Brunswick)



Pauline Jewett, députée
Néo-démocrate
New Westminster — Coquitlam
(Colombie-Britannique)



Bill Kempling, député
Progressiste conservateur
Burlington (Ontario)



Steven W. Langdon, député
Néo-démocrate
Essex — Windsor (Ontario)



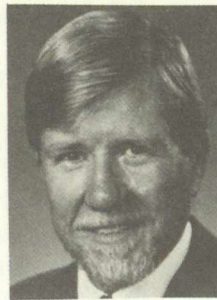
Jim Manly, député
Neo-démocrate
Cowichan — Malahat — The Islands
(Colombie-Britannique)



Bob Porter, député
Progressiste conservateur
Medicine Hat (Alberta)



Reginald Stackhouse, député
Progressiste conservateur
Scarborough-Ouest (Ontario)



Peter Stollery, sénateur
Libéral
Ontario

Autres sénateurs ayant participé aux travaux du comité :

C. William Doody
Douglas D. Everett
Heath Macquarrie

Autres députés ayant participé aux travaux du comité :

Bill Blaikie
Aurèle Gervais
Dan Heap
Ken James
John Parry
Clément Côté
John Reimer

Ordre de renvoi de la Chambre des communes

Le mercredi 12 juin 1985

IL EST ORDONNÉ, — Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour étudier les relations extérieures du Canada;

Que le document intitulé «Compétitivité et sécurité: Orientations pour les relations extérieures du Canada», déposé le 14 mai 1985 (Document parlementaire no 331-4/10), soit déféré au Comité;

Que le Comité effectue une étude et présente un rapport sur les questions soulevées dans le document susmentionné, et soumettre dans son rapport des recommandations sur les objectifs et la conduite des relations extérieures du Canada;

Que les 12 députés dont les noms suivent et qui représenteront la Chambre audit comité soient MM. Axworthy, Chrétien, Crofton, M^{me} Duplessis, MM. Harvey, Hockin, Jardine, M^{me} Jewett, MM. Kempling, Langdon, Porter et Stackhouse;

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant que la Chambre siège et qu'elle est ajournée;

Que le Comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes et exiger la production de documents et dossiers, et à faire imprimer à l'occasion les documents et les témoignages dont il pourra ordonner l'impression;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services d'experts et d'employés professionnels, techniques et de bureau;

Que le Comité soit autorisé à voyager au Canada et, lorsqu'il le jugera nécessaire, à se faire accompagner du personnel requis;

Que le quorum du Comité soit fixé à sept membres lorsque le Comité doit voter, adopter une résolution ou prendre d'autres décisions, à condition que les deux chambres soient représentées, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des séances, à entendre des témoignages et à en autoriser l'impression lorsque 4 membres du Comité sont présents, à condition que les deux chambres soient représentées;

Que le Comité présente, au plus tard le 23 août 1985, un rapport intérimaire au sujet de la participation canadienne à la recherche sur l'initiative de défense stratégique et du commerce bilatéral avec les États-Unis;

Que, nonobstant les pratiques habituelles de la Chambre, si celle-ci ne siège pas lorsque le Comité aura terminé un rapport intérimaire ou son rapport final, le Comité fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du Greffier de la Chambre et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé sur le Bureau;

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 31 mai 1986; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins susmentionnées et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, de ses membres pour faire partie de ce Comité mixte spécial.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

Le jeudi 27 juin 1985

ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat se joint à la Chambre des communes pour former un Comité mixte spécial pour étudier les relations extérieures du Canada;

Que le document intitulé «Compétitivité et sécurité: Orientations pour les relations extérieures du Canada», déposé au Sénat le 15 mai 1985 (Document parlementaire n° 331-383), soit déféré au comité;

Que le Comité effectue une étude et présente un rapport sur les questions soulevées dans le document susmentionné, et soumette dans son rapport des recommandations sur les objectifs et la conduite des relations extérieures du Canada;

Que cinq membres du Sénat qui seront désignés à une date ultérieure représentent le Sénat audit comité;

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que le Comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes et exiger la production de documents et dossiers, et à faire imprimer à l'occasion les documents et les témoignages dont il pourra ordonner l'impression;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services d'experts et d'employés professionnels, techniques et de bureau;

Que le Comité soit autorisé à voyager au Canada et, lorsqu'il le jugera nécessaire, à se faire accompagner du personnel requis;

Que le quorum du Comité soit fixé à sept membres lorsque le comité doit voter, adopter une résolution ou prendre d'autres décisions, à condition que les deux Chambres soient représentées, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des séances, à entendre des témoignages et à en autoriser l'impression lorsque quatre membres du Comité sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Que le Comité présente, au plus tard le 23 août 1985, un rapport intérimaire au sujet de la participation canadienne à la recherche sur l'initiative de défense stratégique et du commerce bilatéral avec les États-Unis;

Que, nonobstant les pratiques habituelles de cette Chambre, si celle-ci ne siège pas lorsque le Comité aura terminé un rapport intérimaire ou son rapport final, le Comité fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du Greffier du Sénat et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé sur le Bureau; et

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 31 mai 1986.

ATTESTÉ

Le Greffier du Sénat

Le mardi 27 mai 1986

IL EST ORDONNÉ, — Que, nonobstant l'ordre adopté par la Chambre le mercredi 12 juin 1985, le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada soit habilité à présenter son rapport final au plus tard le mercredi 25 juin 1986; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat lui demandant de se joindre à cette Chambre aux fins ci-dessus.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

Le mardi 27 mai 1986

ORDONNÉ: Que, nonobstant l'ordre adopté par le Sénat le jeudi 27 juin 1985, le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada soit habilité à présenter son rapport final au plus tard le mercredi 25 juin 1986; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat s'unit à Elle aux fins précitées.

ATTESTÉ

Le Greffier du Sénat



Le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada a tenu des audiences dans toutes les provinces et les territoires. Ici un témoin s'adresse au Comité à Vancouver.



Monsieur Lloyd Axworthy (Libéral—Fort Garry) et le sénateur Richard Doyle (Ontario) parlent avec des enfants de l'École du dimanche de l'Église Unie de Fort Garry à Winnipeg. Les enfants ont abordé plusieurs sujets soulevés dans le livre vert.



Un témoin de Québec, M. Claude Morin, s'entretient avec les coprésidents Tom Hockin (P.C.—London-Ouest) et le sénateur Jean-Maurice Simard (Nouveau-Brunswick), auxquels se sont joints les députés Suzanne Duplessis (P.C.—Louis-Hébert) et Steven Langdon (N.P.D.—Essex-Windsor).



Le coprésident Tom Hockin (P.C.—London-Ouest) répond à une question posée lors de la conférence de presse qui a suivi la publication du rapport intérimaire du comité. Sont présents (de gauche à droite): Pauline Jewett (N.P.D.—New Westminster-Coquitlam), Jacques Flynn (Québec), Tom Hockin et l'hon. Lloyd Axworthy (Lib.—Winnipeg-Fort Garry).



Les membres du comité: en haut, de gauche à droite, André Harvey (P.C.—Chicoutimi), Bob Porter (P.C.—Medicine Hat), Reginald Stackhouse (P.C.—Scarborough-Ouest), en bas, de gauche à droite, Bud Jardine (P.C.—Northumberland-Miramichi), Bill Kempling (P.C.—Burlington) et Patrick Crofton (P.C.—Esquimalt-Saanich).

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements		XV
Avant-propos		1
Chapitre I	Les Canadiens et la politique étrangère	5
	Principales préoccupations des Canadiens	8
	Un intérêt marqué pour les questions de sécurité internationale.....	9
	L'état de l'économie	13
	Les conséquences de la proximité des États-Unis	15
	La promotion des droits de la personne et le développement.....	16
	Le rôle du Canada : agir et faire preuve de responsabilité	19
	Appendice A: Analyse des communications présentées au comité.....	21
Chapitre II	Les moyens du Canada	25
	Les facteurs d'influence	26
	L'influence fondée sur l'image et la réputation	27
	L'influence fondée sur la compétence et l'aptitude	28
	L'influence fondée sur les engagements politiques.....	28
	La consultation est essentielle	29
	L'influence, quantité variable	29
	Le multilatéralisme	30
Chapitre III	Les objectifs de la politique étrangère	33
	L'unité nationale	34
	La souveraineté et l'indépendance	35
	La paix et la sécurité.....	36
	La justice et la démocratie	36
	La prospérité économique.....	37
	Le milieu naturel	37
	Le point de vue du comité	38
Chapitre IV	Renforcer l'ordre international et accroître l'influence du Canada	41
Chapitre V	La sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiale	49
	La politique de défense	51
	Le contrôle des armements et le désarmement.....	53
	Les relations Est-Ouest.....	56
	Les conflits régionaux	59
	Le maintien de la paix	61
	Le terrorisme	64

Chapter VI	L'accroissement des échanges internationaux	69
	La libéralisation des échanges internationaux.....	71
	L'augmentation de la compétitivité du Canada	73
	L'expansion des exportations	78
	La diversification des échanges commerciaux	83
Chapitre VII	Le développement international	89
	L'endettement et le commerce	90
	L'aide au développement	95
	Le niveau d'aide	96
	Le but de l'aide.....	97
	L'efficacité de l'aide.....	98
	Une association.....	99
	Les étudiants étrangers.....	101
Chapitre VIII	La promotion des droits de la personne	107
	La protection des droits de la personne	108
	L'avancement des droits de la personne	112
	L'aide aux réfugiés	114
	L'Afghanistan.....	116
	L'Afrique du Sud	117
	L'Amérique centrale	120
Chapitre IX	Améliorer les relations avec les États-Unis	125
	Les sources de conflits	127
	Garder le sens des proportions	129
	La consultation et la prise de décision selon des règles établies	130
	La coordination des politiques et des actions du Canada	131
	La recherche d'alliés aux États-Unis.....	132
	Les désaccords avec les États-Unis.....	133
	Les mécanismes bilatéraux.....	134
	La nécessité d'accroître la compétence	136
	Les rapports avec le Congrès.....	136
Chapitre X	L'importance du Grand Nord dans la politique étrangère du Canada	139
Chapitre XI	Pour un internationalisme constructif	149
Conclusions et recommandations		153
Annexe A	Audiences publiques	173
Annexe B	Témoins	175
Annexe C	Mémoires reçus	183

Remerciements

Ce rapport, ainsi que le rapport provisoire déposé par le comité le 23 août 1985 sont le fruit de onze mois de travail intensif des nombreux députés et sénateurs qui ont participé aux travaux du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada. Nous décrivons le programme de travail du comité dans l'avant-propos du rapport. Il nous reste donc à exprimer nos remerciements aux membres des deux Chambres, de tous les partis; sans leur travail acharné et le respect mutuel dont ils ont fait preuve, ce rapport n'aurait pu être ce qu'il est.

La tâche du comité était énorme. Outre qu'il s'agissait d'une entreprise de grande envergure, il a fallu de nombreux débats entre les membres du comité et la volonté d'arriver à un consensus pour s'entendre sur un texte commun. La chose n'est jamais facile dans le contexte politique du Parlement. Bien que les divers partis politiques s'entendent sur les grandes lignes de la politique étrangère du Canada depuis la dernière guerre, ils diffèrent d'opinion sur certains de ses aspects. Pour cette raison, la recherche d'un consensus a obligé tous les membres du comité à faire des compromis. Dans les rares cas où il a été impossible d'établir une position commune et où les divergences de vues étaient importantes, nous avons décidé de faire état de ces divergences et de les décrire brièvement.

Le document qui en résulte exprime donc vraiment le point de vue de l'ensemble du comité et non l'opinion de chacun de ses membres.

Les membres du comité ne sont cependant pas les seuls à avoir beaucoup travaillé. Nous tenons à féliciter le personnel du comité pour l'excellence de ses services. Les cinq cogreffiers qui ont servi le comité pendant de périodes variées (M. Paul Belisle, M^{lle} Paulette Nadeau et M^{lle} Doreen Lebrun pour le Sénat; M^{lle} Jean Macpherson et M. Donald Reid pour la Chambre des communes) ont non seulement fait preuve d'un professionnalisme et d'une compétence remarquables sur tous les plans, mais ils ont travaillé de longues heures, semaine après semaine, avec bonne humeur et sans acrimonie. Les employés de bureau qui les ont secondés et l'équipe de recherche professionnelle qui a travaillé sans relâche sous la direction de M. Peter Dobell, du Centre parlementaire, avec le directeur d'étude, M. Gerald Wright, et M. Bill Neil, de la Bibliothèque du Parlement, ont tous contribué à la réalisation de ce rapport qui couronne près d'un an d'efforts. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à chacun. Nous ne saurions terminer sans mentionner le travail méticuleux, rapide et professionnel effectué — souvent dans des délais extrêmement courts — par le Service de traduction du Secrétariat d'État sous la direction de M. Dominique Soudet, ainsi que par nos réviseurs, Kathryn Randle et Georges Royer qui ont tout fait pour que notre rapport soit bien rédigé dans les deux langues officielles.

Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude aux nombreux témoins qui ont comparu devant nous et aux personnes qui nous ont écrit, qui ont suivi de près les délibérations du comité et qui continuent de nous faire part de leur opinion, et de nous prodiguer leurs conseils.

Si nous sommes maintenant en mesure de déposer ce rapport au Parlement, c'est grâce à la contribution de toutes ces personnes. Nous espérons que nos collègues du Parlement, le gouvernement du Canada auquel nous soumettons de nombreuses recommandations et les Canadiens dont la participation nous a grandement aidés trouveront ici matière à réflexion sur un sujet extrêmement vaste dont l'importance pour le Canada ne cessera d'augmenter.

Dans ce monde où tout va si vite et où les situations changent du jour au lendemain, le gouvernement est souvent amené à modifier sa politique. Avec le temps, certaines remarques et certaines recommandations perdront naturellement de leur à-propos. Nous invitons donc le lecteur à ne pas perdre de vue cette réalité.

La tâche du comité

Le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada a été créé en juin 1985 pour «soumettre [...] des recommandations sur les objectifs et la conduite des relations extérieures du Canada». Le Parlement, qui nous avait d'abord donné jusqu'au 31 mai 1986 pour terminer notre rapport, nous a accordé une prolongation jusqu'au 25 juin. Ce fut une tâche considérable qui a exigé de tous les membres du comité beaucoup de travail et de dévouement.

C'est dans le discours du trône, qui ouvrait la première session de la trente-troisième législature, que le gouvernement a annoncé pour la première fois son intention de demander au Sénat et à la Chambre des communes de créer un comité mixte spécial pour consulter les Canadiens sur tout ce qui touche aux relations extérieures du Canada. Environ six mois plus tard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures franchissait l'étape suivante en publiant le livre vert du gouvernement intitulé *Compétitivité et Sécurité : Orientations pour les relations extérieures du Canada*. Ce livre vert prenait position sur un certain nombre de points, alors que dans d'autres domaines il se contentait de poser des questions. Dans les deux cas, le but était cependant de donner une orientation précise à l'étude que devait entreprendre le comité. Dans l'avant-propos du livre vert, le très honorable Joe Clark ne laissait aucun doute là-dessus, puisqu'il précisait que ce document était destiné à faciliter notre étude et encourageait «tous les Canadiens qui s'intéressent à l'avenir de leur pays et à la contribution que le Canada peut apporter à l'édification d'un monde plus sûr, plus prospère et plus humain à participer aux audiences [...] et à faire connaître leur point de vue».

L'étude des relations extérieures du Canada que le comité mixte spécial a effectuée au cours des dix derniers mois constitue une première dans notre pays, et il est difficile de lui trouver des précédents ailleurs dans le monde. En fait, la seule étude comparable à laquelle s'est livré le gouvernement est celle qui a précédé la publication de six petites brochures, en 1970, sous le titre *Politique étrangère au service des Canadiens*. Il s'agissait là d'une entreprise également ambitieuse, mais qui différait sur deux points importants : d'une part, elle était l'œuvre de fonctionnaires plutôt que d'un comité parlementaire; d'autre part, il lui manquait un élément essentiel : la participation du public grâce à laquelle les travaux de notre comité ont été si fructueux et si différents. C'est la première fois, dans l'histoire du Canada, qu'un comité parlementaire se voit offrir la possibilité — combien stimulante — de passer en revue l'ensemble de nos relations extérieures. Notre étude s'est déroulée en plein jour et nous avons délibéré-

ment sollicité les opinions les plus diverses possible en organisant des audiences aux quatre coins du pays et en invitant les Canadiens de toutes les provinces et des deux territoires à nous dire ce qu'ils pensaient de la politique étrangère canadienne. En fait, on peut considérer toute la démarche du comité mixte spécial comme un exercice de participation démocratique.

Le travail du comité s'est effectué en deux étapes. La première a débuté le jour où le Parlement a suspendu ses activités pour l'été, le 28 juin 1985. Le Parlement nous avait demandé de déposer, au plus tard le 23 août, un rapport provisoire qui réponde à deux questions précises : Était-il souhaitable d'entamer des entretiens poussés avec les États-Unis en vue de signer de nouveaux accords commerciaux globaux, et convenait-il de participer à la phase de recherche de l'Initiative de défense stratégique (IDS), comme les États-Unis nous y conviaient? Cette première tâche du comité, entreprise en plein été, alors qu'il n'y avait manifestement pas de temps à perdre, a été menée à bien dans les délais prévus, malgré un véritable raz-de-marée de documents qu'il fallut étudier immédiatement. Près de 700 particuliers et organismes nous avaient en effet fait parvenir un mémoire, et bien plus de 300 témoins avaient comparu aux audiences publiques qui avaient eu lieu à Halifax, Ottawa, Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Winnipeg.

À l'automne, nous avons entamé le gros du travail, à savoir l'examen d'ensemble des relations extérieures du Canada. Même si notre souci premier était d'élaborer un cadre pour l'application de la politique extérieure du Canada, nous avons décidé de ne pas nous en tenir là et de relever toute proposition précise et concrète qui pourrait faire l'objet d'une recommandation.

En octobre, des annonces ont été publiées dans 157 quotidiens et hebdomadaires de toutes les régions du pays. Elles décrivaient le programme de travail du comité et invitaient le public à lui soumettre des mémoires avant le 29 novembre. Ces mémoires nous ont été extrêmement utiles. En fait, nous avons continué à en recevoir pendant que nous rédigeons notre rapport. Le 7 mai 1986, nous avons reçu des mémoires provenant de 287 organismes et de 245 particuliers. Nous les avons tous lus et avons étudié leurs recommandations. On trouvera à l'Annexe A, à la fin du chapitre I, des tableaux qui indiquent les sujets abordés dans ces mémoires ainsi que leur provenance.

Pendant que les Canadiens rédigeaient des mémoires, au cours de l'automne, le comité a organisé une série de réunions-débats consacrées à divers sujets, avec la participation de spécialistes de renom. On y a discuté, par exemple, de l'influence des médias sur la façon dont les citoyens perçoivent la politique étrangère, du contrôle des armements, des problèmes causés par la dette internationale et de la politique étrangère canadienne dans l'Arctique. C'était la première fois qu'un comité du Parlement canadien utilisait cette technique. En fait, nous avons trouvé cette méthode tellement efficace pour mettre en lumière des points de vue différents et faire ressortir les diverses options qui s'offraient au Canada que nous avons décidé d'y recourir aussi quand le comité s'est rendu dans toutes les régions du pays au cours de l'hiver. Ainsi, dans toutes les villes où nous avons tenu des audiences, nous avons également organisé une réunion-débat sur un thème intéressant particulièrement la région. C'est ainsi qu'à Halifax il a été question de la gestion de l'océan, alors qu'à Edmonton la discussion a porté sur les perspectives internationales dans le domaine de l'énergie.

De janvier à fin avril, le comité a voyagé à travers le Canada. Nous nous sommes successivement rendus dans chaque province et territoire, en changeant de province tous les quinze jours. En dehors des réunions-débats, nous avons entendu l'exposé de divers particuliers et organismes choisis parmi ceux qui nous avaient fait parvenir des

mémoires. Le comité s'est également réservé suffisamment de temps, à la fin de chaque journée d'audience, pour entendre de brèves déclarations faites par des citoyens qui étaient venus assister aux audiences et qui voulaient prendre la parole. Au total, pendant les six mois qu'ont duré les audiences publiques, nous avons organisé 30 réunions-débats et entendu 161 exposés présentés par des organismes ou des particuliers, ainsi que 131 brèves déclarations.

Afin d'encourager le public à participer le plus possible à notre étude, nous avons également accordé beaucoup d'importance aux médias, avant notre arrivée dans chaque ville et pendant notre séjour. Nous avons tenu des conférences de presse, les membres du comité ont donné des interviews et nous avons encouragé les journalistes à discuter avec les témoins qui étaient venus nous donner leur point de vue.

Devant l'ampleur du sujet, il nous a fallu faire un choix. Il nous était impossible de discuter, même superficiellement, tout l'éventail de questions qui entraient dans notre mandat. Nous n'avons pas parlé des négociations destinées à accroître nos échanges commerciaux avec les États-Unis, ni de l'Initiative de défense stratégique car nous les avons traités dans notre rapport provisoire. Comme nous savions que le comité permanent des affaires extérieures et du commerce international entreprenait un examen approfondi de l'aide officielle au développement, nous nous sommes concentrés sur l'orientation globale de la politique canadienne de développement et avons décidé de soumettre au comité permanent les questions qui, à notre avis, méritaient d'être examinées plus en détail. D'autre part, comme un livre blanc sur la politique de défense est en cours de rédaction, nous nous sommes contentés de faire un survol des questions relatives à la défense. Finalement, nous n'avons pas pu effectuer une analyse du coût et des avantages des procédés administratifs, car il nous aurait fallu examiner en détail le fonctionnement du ministère des Affaires extérieures, les ambassades à l'étranger ainsi que les rapports avec les autres ministères et organismes qui s'occupent de questions de défense, d'aide à l'étranger et d'immigration.

Étant donné le peu de temps dont nous disposions — six mois pour les audiences publiques — nous avons décidé de prêter l'oreille aux citoyens plutôt qu'aux fonctionnaires. En outre, notre ordre de renvoi ne nous permettait pas de nous rendre à l'étranger. Nous sommes heureux que tant de Canadiens aient répondu à l'appel du comité et nous espérons que notre rapport reflète leur opinion.

Bien que nous n'ayons pas passé en revue l'administration du ministère des Affaires extérieures, nous avons eu l'occasion de constater combien il était important d'avoir des fonctionnaires de haut calibre, capables de participer à l'élaboration de la politique étrangère du Canada et de la mettre à exécution. Nous sommes convaincus que le Canada est bien représenté par les fonctionnaires qui ont choisi la carrière diplomatique. Nous nous devons de signaler que cette carrière présente davantage de risques qu'auparavant du fait de la recrudescence des attentats terroristes contre le personnel des missions diplomatiques. De plus, nous avons été impressionnés par les nombreuses obligations qui incombent à la famille de notre personnel diplomatique. Des cours de langue, par exemple, devraient être offerts tant à nos représentants officiels qu'à leur conjoint puisque ces personnes représentent également le Canada. Nous prions instamment le gouvernement de conclure avec les pays étrangers des ententes de réciprocité qui permettront aux conjoints de nos diplomates de travailler dans ces pays si tel est leur désir. À ce propos, le gouvernement doit reconnaître qu'un corps diplomatique hautement qualifié est un atout précieux dans la main du Canada lorsqu'il lui faut s'affirmer sur la scène internationale.

Devant la grande variété de questions que nous étions chargés d'étudier et le peu de temps dont nous disposions, nous avons décidé de nous attacher surtout à formuler les principes et les objectifs de la politique étrangère du Canada. Nous nous sommes efforcés de donner notre avis sur la plupart des grandes questions soulevées par les témoins, et nous avons fait des propositions précises lorsque cela nous semblait à propos ou lorsqu'on nous soumettait une idée particulièrement intéressante. Faute de temps et d'espace, il nous a été matériellement impossible de prendre position sur tous les points soulevés par les témoins. Notre étude a porté sur les grands thèmes plutôt que sur des questions d'ordre régional. Comme, de par sa nature même, la politique étrangère doit constamment s'adapter aux situations, une étude de ce genre ne peut tout simplement pas établir d'orientation précise dans tous les domaines.

Nous avons rédigé ce rapport en tenant compte des ressources disponibles et en essayant d'en tirer le maximum. Nous aurions pu recommander de dépenser davantage de fonds publics, mais il nous a paru irresponsable d'aller à l'encontre des obligations financières contractées par le gouvernement. La parcimonie n'a toutefois pas été un prétexte à ne rien faire. Au contraire, nous avons cherché des moyens d'améliorer l'efficacité du gouvernement. C'est précisément dans cet esprit que nous recommandons de créer à l'étranger des centres régionaux de ressources et de soutien au service des missions d'une région donnée (au chapitre III), de resserrer la coopération fédérale-provinciale en vue d'accroître les exportations (au chapitre VI), et d'entreprendre une étude des besoins à longue échéance en matière de défense afin de combler l'écart entre les engagements du Canada et ses possibilités (au chapitre V). C'est le même souci d'efficacité qui nous a poussés à suggérer, sur le plan multilatéral, que l'on rationalise les institutions internationales (chapitre IV) et que l'on encourage la coopération entre les pays qui fournissent une aide aux pays en développement (chapitre VII).

Le plan adopté pour le rapport est le suivant : nous rendons compte tout d'abord des sondages effectués auprès des Canadiens (Chapitre I, Les Canadiens et la politique étrangère). Puis nous analysons les moyens et les ressources dont disposent les Canadiens pour atteindre leurs objectifs internationaux (Chapitre II, Les moyens du Canada). Viennent ensuite huit chapitres contenant des recommandations, chacun portant sur un domaine important. Dans le dernier chapitre (Pour un internationalisme constructif), nous définissons la dynamique positive que nous voudrions voir dans la politique étrangère du Canada.

Les comités permanents du Parlement, qui peuvent désormais choisir le sujet de leurs études, devront continuer à analyser régulièrement les différents aspects des relations extérieures du Canada. Nous avons d'ailleurs fait allusion aux constatations de plusieurs enquêtes effectuées par des comités du Sénat et de la Chambre des communes. Nous les avons trouvés fort utiles et nos audiences nous ont convaincus qu'il était important que le Parlement joue un rôle plus actif. Le dialogue entre les gouvernements, le Parlement et les citoyens doit être permanent et non épisodique. Des études sporadiques sur la politique étrangère en général ou sur des aspects particuliers de celle-ci ne sauraient remplacer un véritable dialogue. Les réformes auxquelles on a procédé récemment devraient permettre au Parlement, et surtout à ses comités, de favoriser davantage ce dialogue. Il appartient dorénavant aux comités du Parlement de prouver qu'ils peuvent jouer un rôle de premier plan dans le débat sur la politique et être une bonne source de conseils pour le gouvernement.

Les Canadiens et la politique étrangère

Nous tenons, en guise d'entrée en matière, à contester le mythe de l'insularité canadienne. Sur la foi d'une enquête internationale de Radio-Canada auprès des téléspectateurs, M. Mark Starowicz, réalisateur du *Journal* au réseau anglais de Radio-Canada, qui a participé à la réunion-débat sur les médias et la politique étrangère, nous a dit : «Les Canadiens s'intéressent aux affaires internationales. Ils s'y intéressent plus que la plupart de gens dans les autres pays du monde (20:7)*». Des questions comme la guerre et la paix, le commerce, le développement et les droits de la personne ne sont plus l'apanage d'une petite élite; elles intéressent les Canadiens au plus profond de leur être.

Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler l'importance et l'intensité du débat qu'a suscité la question du désarmement, de même que l'extraordinaire solidarité dont les Canadiens ont fait preuve envers les réfugiés indochinois et les victimes de la famine en Afrique. Les travaux du comité ont révélé que la politique étrangère trouve chez nous un public plus nombreux, mieux organisé et bien plus actif que jamais. Des centaines de Canadiens ont pris la peine de nous soumettre des mémoires. Lors des audiences qui se sont tenues dans les différentes régions du pays, nous n'avons pu rencontrer qu'un faible pourcentage des nombreux Canadiens qui nous avaient écrit.

Comment expliquer cet intérêt croissant? La réponse tient en partie à l'évolution de notre société. Les Canadiens sont aujourd'hui mieux instruits que leurs parents et voyagent bien plus qu'eux. Des milliers de Canadiens ont servi leur pays à l'étranger, soit dans les forces armées, soit dans le cadre de l'aide au tiers monde. Le monde des affaires a maintenant des liens internationaux bien établis et exerce ses activités sur tous les continents. Les étudiants canadiens à l'étranger et les étudiants étrangers au Canada ont élargi leurs propres horizons, de même que celui d'autres personnes. À cette expérience directe s'ajoutent toutes les images que la télévision va chercher aux quatre coins du globe et nous apporte à domicile. Tous ces facteurs ont modifié radicalement, quoique progressivement, notre perception des affaires internationales qui ne nous apparaissent plus aussi «étrangères». Le monde entier est dorénavant à notre portée.

* Dans tout le rapport, les renvois aux témoignages sont indiqués de la façon suivante : le chiffre précédant les deux points correspond au numéro du fascicule des *Procès-verbaux et témoignages* du comité. Le chiffre qui suit les deux points est le numéro de la page du fascicule. Ainsi, 20:7 renvoie à la page 7 du fascicule n° 20. Quand un seul chiffre est indiqué, il s'agit du numéro de page du mémoire du témoin.

Le caractère multiculturel du Canada a également contribué à façonner sa politique extérieure. Ainsi, les problèmes qui sont survenus dans les pays d'Europe de l'Est depuis l'occupation soviétique ont suscité une vive inquiétude parmi les Canadiens originaires de ces pays; ils ont pressé le gouvernement de faciliter la réunification des familles et de faire pression pour que les libertés soient respectées dans ces pays. Par suite des vagues d'immigration en provenance d'Asie, d'Afrique et des Antilles que nous avons connues depuis vingt ans, il s'est créé au Canada des collectivités qui s'intéressent profondément aux problèmes de pays qui, jusque-là, n'avaient guère retenu l'attention des gouvernements canadiens. Nous avons été à même de le constater dans les témoignages que nous avons entendus au sujet des problèmes des Sikhs en Inde, des Baha'is en Iran, des Arméniens en Turquie et du conflit opposant les Cinghalais et les Tamils à Sri Lanka. Bien que le Canada n'ait jamais eu les liens coloniaux qui ont influencé bon nombre des pays d'Europe de l'Ouest, l'immigration a considérablement élargi l'esprit des Canadiens et les a rendus plus conscients des souffrances des habitants d'autres pays.

De plus, notre politique nationale s'est inévitablement internationalisée par suite de l'interdépendance croissante des différentes économies du monde. Certes, la politique financière et monétaire relève toujours de la Banque du Canada et du ministère des Finances, mais elle est aussi influencée par ce qui se passe à la nouvelle Bourse des devises de Chicago. La filière pétrolière s'étend maintenant depuis le *Petroleum Club* de Calgary jusqu'aux gratte-ciel de Houston et aux palais de l'Arabie saoudite. Facteur tout aussi important, l'impératif moral qui incite les gens à se réunir dans les salles paroissiales pour lutter contre l'injustice au Canada les amène aussi à se préoccuper du sort de la population de l'Amérique centrale et de l'Afrique du Sud.

Au fur et à mesure que la politique intérieure s'est internationalisée, la question de la politique étrangère a été remise sur le tapis. Les affaires qui autrefois étaient traitées strictement sur le plan privé et commercial ont pris un caractère public et politique. La tradition bien établie voulant que les affaires extérieures soient la prérogative de la Couronne (c'est-à-dire, au Canada, des ministres et des hauts fonctionnaires) est aujourd'hui mise à rude épreuve par les défenseurs de la démocratie participative. Les Canadiens ne se contentent plus de faire connaître leurs vues sur la politique étrangère du pays; ils tiennent à participer aux décisions.

La sensibilisation aux réalités internationales, l'interdépendance et la participation sont autant de facteurs qui transforment la nature même de la politique étrangère, et ce, avec une rapidité particulièrement évidente au Canada. Nos audiences nous ont permis de constater à quel point les relations internationales ont été soustraites à la mainmise du gouvernement. Par exemple, les efforts déployés par deux de nos gouvernements, depuis la guerre, pour accroître la part des exportations canadiennes destinées à d'autres pays que les États-Unis ont été neutralisés par la réussite commerciale des entreprises canadiennes sur le marché américain. De même, le missionnaire canadien à Haïti qui a décidé de fermer son école pour protester contre l'ingérence du gouvernement a peut-être contribué à la chute du régime de Jean-Claude Duvalier. Les centaines d'organisations bénévoles qui s'occupent de développement dans le tiers monde forment avec l'Agence canadienne de développement international une alliance, qui n'est pas toujours sans friction. Les activités de ces organisations dans des dizaines de pays en développement font dorénavant partie intégrante de la présence du Canada à l'étranger.

Notre politique étrangère a toujours été façonnée par des facteurs et des événements qui dépassaient nos frontières nationales et qui échappaient souvent à la volonté du gouvernement. Elle a pris une nouvelle dimension en raison de l'existence

d'un public actif et intéressé qui, stimulé par les médias, réagit aux événements internationaux indépendamment de la politique du gouvernement. La meilleure illustration de ce phénomène, c'est que le débat sur la politique étrangère aux États-Unis a une influence considérable sur ce que les Canadiens pensent qu'elle devrait être chez eux. Les Canadiens passent beaucoup de temps à suivre les activités des Américains dans le monde et à y réagir. Il ne faut pas chercher bien loin les raisons de cet intérêt. Les États-Unis sont une superpuissance, l'un des principaux acteurs sur la scène mondiale et le chef de file de l'alliance occidentale; ils sont donc forcément le point de mire de l'attention internationale. En outre, comme le débat sur la politique étrangère est très ouvert aux États-Unis et que, grâce aux médias, il meuble les soirées des Canadiens anglophones, il nous invite à une participation indirecte en tant que voisins intéressés.

La participation est, en fait, bien plus qu'indirecte. En effet, certaines des doléances faites à Ottawa en matière de politique étrangère visent en réalité le gouvernement de Washington, par l'intermédiaire de celui d'Ottawa. Ainsi, le vif intérêt que de nombreux Canadiens portent à la situation en Amérique centrale va bien au-delà du rôle que joue directement le Canada dans cette région. En fait, ceux-ci veulent surtout que le gouvernement canadien incite ouvertement et directement le gouvernement américain à modifier sa politique. La réticence de nos gouvernements successifs à jouer ce rôle a été une source de déception amère pour les Canadiens qui s'intéressent de près à la situation en Amérique centrale.

Cet intérêt particulier que les Canadiens portent à Washington tranche avec leur attitude envers Moscou. Bien que les Canadiens compatissent au sort du peuple afghan entre les mains de l'occupant russe, ils se sentent étrangers au débat national en Union soviétique et considèrent la question strictement comme un problème de relations extérieures.

Le comité s'est intéressé de près à la façon dont les médias façonnent l'opinion que les Canadiens se font des affaires internationales. En fait, il a consacré deux réunions-débats exclusivement à ce thème. Le paradoxe qu'ont révélé ces débats, c'est qu'au moment même où la population canadienne commence à s'intéresser beaucoup plus à la situation internationale, le Canada doit compter de plus en plus sur les médias de communication étrangers, tout comme le font les autres pays qui ne sont pas représentés au sein des grandes agences de presse qui se disputent actuellement le marché mondial des communications. Et surtout, selon leurs représentants, les journaux et les réseaux de radio et de télévision canadiens sont loin d'être organisés pour couvrir l'actualité internationale. Ainsi, il n'y a aucun correspondant de la télévision canadienne en poste en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Afrique ni au Moyen-Orient, et le coût croissant de la réalisation des reportages et de leur transmission par satellite risque d'aggraver encore cet état de choses. Il faut certes souligner le travail de certaines agences de presse canadiennes qui ont des bureaux à l'étranger, et qui en ont même récemment augmenté le nombre, mais il reste que les Canadiens doivent se procurer beaucoup trop d'informations internationales auprès d'agences étrangères. Par voie de conséquence, l'information et les analyses qu'on leur transmet sont présentées sous un angle différent de celui qu'auraient adopté des journalistes et des analystes canadiens.

Ce problème revêt une importance vitale car il influe sur la façon dont les Canadiens et leur gouvernement perçoivent les événements internationaux, de même que sur les positions adoptées par le Canada sur la scène mondiale. Nous croyons que nous devons attirer l'attention de la population sur l'insuffisance des dispositions existant à l'échelle nationale pour la couverture des nouvelles internationales. Or, il est

essentiel de disposer de moyens satisfaisants à cet égard pour que les Canadiens puissent percevoir clairement les dimensions internationales de leurs propres intérêts; sans quoi, ni les citoyens ni les dirigeants du pays ne peuvent agir efficacement sur la scène internationale.

Cet intérêt accru de la part du public a d'importantes répercussions sur la politique étrangère du Canada. Plus des trois quarts des mémoires et lettres que nous avons reçus du public concernaient trois grandes questions : les droits de la personne en Afrique du Sud et en Amérique centrale, la paix et le contrôle des armements, et l'aide au développement. (Voir l'Appendice A à la fin de ce chapitre.) Quel que soit l'intérêt qu'aient suscité jusqu'ici ces grandes questions, le gouvernement devra prendre bonne note de cette évolution qui les place maintenant à l'ordre du jour.

Le comité a par ailleurs été étonné de ne recevoir qu'un seul mémoire sur les relations du Canada avec l'Europe de l'Ouest, aucun sur le Commonwealth ou la Francophonie, et très peu sur nos relations avec l'Amérique du Sud, l'Asie du Sud, la Chine ou l'Europe de l'Est. Interrogés à ce sujet, les spécialistes de chacun de ces secteurs nous ont répondu que la politique canadienne actuelle à l'égard de ces régions répondait de façon générale à leurs attentes. C'est ce qui explique, nous ont-ils dit, qu'ils n'aient pas senti le besoin de nous exposer leurs vues.

Ainsi, l'absence d'observations ou de critiques ne doit pas être prise pour de l'indifférence ou du mécontentement. Il faut simplement en conclure que les aspects de la politique dont personne ne nous a parlé recueillent l'assentiment général ou, à tout le moins, qu'aucun élément de la population ne s'en inquiète outre mesure. De même, le fait que certains aspects de la politique extérieure suscitent de nombreuses observations et critiques ne veut pas forcément dire que la majorité des Canadiens souhaite un changement de politique, mais témoigne plutôt des inquiétudes d'un nombre important de citoyens. Le gouvernement devrait néanmoins y voir matière à réflexion.

À l'ère de la démocratie participative, un gouvernement doit savoir ce que pense la population. Il nous semble que sur certains points le public est devenu une source importante de renseignements et même de conseils sur l'orientation de la politique. En revanche, pour les aspects de la politique extérieure qui ne semblent pas susciter un grand intérêt de la part de la population, le gouvernement devra peut-être agir sans trop connaître l'attitude du public. À la longue, cependant, l'élaboration de la politique étrangère en vase clos à Ottawa comporte des risques politiques.

Principales préoccupations des Canadiens

Les témoignages et les mémoires que nous avons reçus étaient aussi variés que le sont les Canadiens eux-mêmes. Certains exprimaient des préoccupations bien précises, tandis que d'autres avaient un caractère général et théorique. Une partie des mémoires représentaient manifestement un consensus, élaboré soigneusement et graduellement après maintes discussions et non sans compromis. D'autres étaient tout aussi manifestement des commentaires spontanés et très personnels, rédigés et postés quelques heures à peine après la publication de notre annonce. Certaines organisations ayant de nombreuses sections dans les diverses régions du pays semblent avoir encouragé ces dernières à présenter des mémoires séparément, allant même jusqu'à les guider dans certains cas, tandis que d'autres groupes ont présenté un mémoire collectif au nom de l'ensemble de leurs membres. Les membres du comité ont fait l'objet d'une campagne nationale d'envoi de cartes postales au sujet de l'Amérique centrale. Les

mémoires que nous avons reçus allaient de la lettre manuscrite d'une demi-page à l'exposé de quarante pages en provenance du *Interchurch Committee on Corporate Responsibility on South Africa* ou de l'Institut canadien d'études stratégiques. Les témoignages que nous avons entendus étaient tout aussi variés, allant de la déclaration enflammée de cinq minutes jusqu'à la réunion-débat de deux heures. Rarement avons-nous pu conclure à l'existence d'un consensus, les interventions traduisant souvent des points de vue radicalement opposés.

Après avoir traversé le pays à deux reprises et avoir tenu des audiences dans toutes les provinces et tous les territoires, nous nous sommes rendu compte à quel point les préoccupations des Canadiens étaient influencées par des considérations régionales, voire locales. Ainsi, au cours des audiences que nous avons tenues à Terre-Neuve, des témoins se sont plaints des vols d'entraînement à basse altitude et à grande vitesse qu'effectuaient les avions militaires basés à Goose Bay. Ils s'opposaient à ce que la base devienne un jour un centre de formation de l'OTAN, possibilité qui trouvait d'ardents défenseurs dans la même collectivité. Au Québec, des témoins étaient préoccupés parce que l'agence américaine de protection de l'environnement avait l'intention d'interdire toute importation d'amiante à l'avenir. Les Manitobains s'inquiétaient, pour leur part, du fait que les États-Unis s'apprêtaient à construire le barrage Garrison. Tant les Québécois que les Manitobains craignaient que les États-Unis décident d'enfouir des déchets nucléaires à proximité de la frontière sud de leur province. Dans l'ouest du Canada, on s'inquiétait de la chute des cours mondiaux du pétrole, tandis que, dans les provinces de l'Atlantique, la grande préoccupation au moment de nos audiences était de savoir si les États-Unis allaient continuer à imposer un droit compensatoire sur les exportations de poisson. Au Yukon, la question de la délimitation de la frontière maritime entre ce territoire et l'Alaska occupait beaucoup les esprits, tout comme en Colombie-Britannique, où la délimitation de la frontière maritime avec l'Alaska et l'État de Washington posait des problèmes analogues. Dans les Territoires du Nord-Ouest, une bonne partie des habitants s'inquiétaient d'un arrêt possible des importations de certaines fourrures, surtout en Europe, éventualité tout aussi menaçante pour l'économie locale que l'avait été la décision de la Communauté économique européenne d'interdire la vente de fourrures de bébés phoques, décision qui avait suscité une vive controverse à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Après avoir examiné attentivement cet important éventail d'opinions et après mûre réflexion, nous avons retenu cinq grands domaines de préoccupation qui semblent soutenir et caractériser une bonne partie des témoignages, mémoires et lettres.

Un intérêt marqué pour les questions de sécurité internationale

En cette époque troublée, presque tous les Canadiens se préoccupent profondément de la paix et de la sécurité internationales. Ils s'inquiètent des tensions Est-Ouest, de la prolifération des armes nucléaires, du terrorisme international et des autres manifestations d'amertume et d'hostilité qui abondent aujourd'hui dans le monde.

Les politiques des superpuissances sont une grande source d'incertitude. L'accession au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev a donné à certains de nos témoins l'espoir d'une amélioration éventuelle de la politique nationale et de la politique étrangère soviétiques. Cependant, les dépenses militaires n'ont pas diminué et ce n'est que tout récemment que la possibilité d'un règlement du problème de l'Afghanistan et d'une réduction des dépenses militaires n'est apparu à l'horizon. Même si Ronald Reagan a suggéré, l'année passée, de réduire fortement les arsenaux nucléaires, de

nombreux Canadiens sont troublés par la politique étrangère de M. Reagan. L'IDS a révolutionné le débat stratégique d'une façon qui a créé beaucoup d'émoi, et l'attitude du président Reagan lui-même, qui s'est parfois montré prêt à recourir à la force militaire partout dans le monde, s'accorde mal avec la conception canadienne du comportement international. De récents événements n'ont fait qu'aviver les inquiétudes des Canadiens que préoccupe la politique des États-Unis dans des régions telles que l'Amérique centrale et le Moyen-Orient.

Ce que de nombreux Canadiens nous ont dit, c'est qu'ils se font de plus en plus de souci pour la sécurité de leur pays, directement remise en cause par le nouvel équilibre stratégique mondial. Le territoire canadien n'a plus un rôle mineur comme il y a dix ans, quand la principale tâche militaire du Canada sur le continent consistait à se protéger contre des bombardiers soviétiques désuets et de moins en moins nombreux, qui ne semblaient avoir qu'une importance secondaire. Aujourd'hui, en effet, à côté des missiles balistiques de grande précision lancés par sous-marin, les États-Unis et l'Union soviétique mettent au point des bombardiers à long rayon d'action et des missiles de croisière, de sorte qu'il pourrait bientôt y avoir un grand nombre d'armes susceptibles de survoler le territoire canadien en cas de conflit de grande envergure. Par conséquent, les Canadiens doivent réévaluer les effets possibles d'une attaque par missiles ou de ses retombées radioactives sur notre pays; il leur faut s'intéresser de plus près aux mesures de protection proposées, comme l'implantation sur le territoire canadien de systèmes d'alerte avancée et de moyens de défense contre les bombardiers et les missiles de croisière, et, d'une manière générale, se pencher sur le développement stratégique de l'Arctique.

De nombreux témoins ont soutenu que la situation stratégique du Canada pourrait bien poser de plus en plus de problèmes si l'initiative de défense stratégique du président Reagan était menée à bien. Comme l'a fait remarquer le directeur exécutif du Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, M. John Lamb :

[...] les réalités nouvelles et concrètes de la planification stratégique exerceront des pressions plus fortes sur le Canada [...] Le changement auquel je pense, bien sûr, c'est le fait que le territoire canadien devient à nouveau un élément-clé de la planification stratégique de l'Ouest, plus particulièrement des États-Unis (37:6).

Selon M. Lamb, le dispositif de défense de l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques, tel qu'il est prévu dans l'IDS, doit s'accompagner d'une défense aérienne efficace qui nécessitera l'utilisation du territoire canadien. Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes s'est fait l'écho d'inquiétudes semblables exprimées lors de ses audiences consacrées récemment à la question du NORAD :

On craint que le Canada ne doive augmenter considérablement ses systèmes de défense aérienne advenant le déploiement de systèmes de défense efficaces contre les missiles balistiques, et qu'on lui demande d'installer des systèmes BMD sur son territoire parce que ces armes ne peuvent être efficaces que si elles sont placées à proximité de l'Union soviétique, les États-Unis, eux, étant trop éloignés (*NORAD 1986*, p. 79).

Bien que la plupart des témoins se soient montrés inquiets au sujet de la sécurité, les solutions qu'ils ont proposées étaient très diverses. En gros, nos témoins appartenaient à deux grandes écoles de pensée : la première, qui représentait la majorité, préconisait une action dans le cadre des alliances conclues par le Canada, alors que l'autre ne faisait pas confiance aux alliés actuels du Canada et recommandait plutôt de mettre l'accent sur la paix et le développement.

Dans le premier groupe, plusieurs témoins préconisaient une intensification de nos efforts de défense, allant jusqu'à demander de doubler le budget du Canada dans ce domaine, afin d'améliorer nos moyens de dissuasion et de permettre au Canada de jouer un plus grand rôle sur la scène internationale. Le président de l'Institut canadien d'études stratégiques, M. George Bell, a dit estimer que le Canada, en plus de ses engagements actuels, devrait assumer un rôle beaucoup plus important dans la protection des lignes de communications maritimes du Pacifique. M. Douglas Ross, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, a recommandé pour sa part une importante augmentation des forces canadiennes en Europe et a suggéré qu'on envisage de consacrer davantage de moyens à la défense aérienne, mais en dehors du NORAD. Le *Council of Canadians* a lui aussi suggéré d'intensifier nos efforts de défense, tant en Amérique du Nord qu'en Europe, pour éviter qu'il faille que les États-Unis renforcent leur présence au Canada, tout en donnant à notre pays une place plus importante au sein de l'OTAN et, par conséquent, une meilleure chance de promouvoir la paix et la sécurité de concert avec d'autres puissances moyennes.

D'autres témoins, qui se sont dits généralement favorables au maintien des alliances actuelles du Canada, ont surtout insisté sur l'urgence du contrôle des armements et du désarmement. Ils ont admis que le Canada devrait respecter ses engagements en matière de défense, sous leur forme actuelle ou après renégociation avec ses alliés, mais ont ajouté qu'il devrait en même temps militer activement en faveur de la paix. Ils étaient favorables à l'OTAN ou, du moins, reconnaissaient que le Canada devrait en rester membre dans l'immédiat, mais certains se sont dits préoccupés par la participation de notre pays au NORAD, surtout ceux qui croyaient que cette participation pourrait obliger le Canada à prendre part à l'IDS.

Ce point de vue était partagé notamment par d'anciens ambassadeurs, par des officiers de marine à la retraite, par des universitaires, par des représentants du Congrès du travail du Canada, par d'anciens représentants des Nations Unies et par divers représentants du mouvement pacifiste, comme les Vétérans pour le désarmement nucléaire. L'opinion de ces témoins, parmi lesquels certains souhaitaient l'élaboration d'une prise de position ferme et autonome du Canada sur le contrôle des armements, se situait dans le même courant de pensée que celle de deux représentants du gouvernement qui ont comparu devant le comité, M. Stephen Lewis, ambassadeur du Canada aux Nations Unies, et M. Douglas Roche, notre ambassadeur pour le désarmement.

Les témoins du deuxième groupe penchaient davantage vers le retrait des engagements vis-à-vis de l'alliance. Certains prônaient un désarmement unilatéral. Ils se sont dits extrêmement inquiets de ce qu'ils considéraient comme une prolifération incontrôlée des armements et du risque d'extinction de l'humanité par suite d'une guerre nucléaire. La plupart doutaient de l'utilité de l'OTAN, se méfiaient des États-Unis et prônaient une croisade qui aurait pour objectif le démantèlement des arsenaux nucléaires et la réorientation des ressources mondiales vers le développement. Ainsi, le Dr John Ross, de *Physicians for Social Responsibility*, a affirmé à Saint-Jean (Terre-Neuve) que la guerre nucléaire risquait de mener à l'extinction de l'espèce humaine et a recommandé de mobiliser la richesse du monde non plus pour les armements, mais pour l'aide au développement. D'autres témoins ont pris la parole simplement à titre de parents inquiets pour l'avenir de leurs enfants. M. Gwynne Dyer partageait évidemment bon nombre de ces préoccupations. Ayant déjà dit, à d'autres occasions, que nous vivions maintenant l'été indien de l'histoire de la terre et que l'humanité devait changer si elle voulait survivre, il a mis en doute l'utilité du maintien du Canada au sein du NORAD et de l'OTAN, et a affirmé qu'il serait peut-être préférable d'adopter une neutralité semblable à celle de la Finlande.

Les points de vue que nous avons entendus n'étaient pas aussi nettement tranchés qu'il y a cinq ans. Par exemple un nombre surprenant de pacifistes étaient plus sceptiques au sujet de l'OTAN que carrément opposés à ce traité; pour leur part, les membres du Mouvement canadien pour une fédération mondiale se sont dits très préoccupés par l'ordre mondial, mais ne semblaient pas souhaiter particulièrement le désarmement tant que de nouvelles structures internationales n'auraient pas été mises en place. L'élément le plus frappant, dans les témoignages que nous avons reçus, ce n'est pas tant leurs divergences que l'inquiétude généralisée des Canadiens au sujet de la situation. Les remèdes proposés variaient selon l'opinion des témoins, mais la réaction de ces derniers était invariablement constructive et positive, jamais passive ni défaitiste.

La constante qui semble se dégager de la plupart des témoignages, c'est que le Canada devrait tenter par tous les moyens de préserver sa souveraineté et son indépendance, malgré les pressions qui résulteront sans doute de la mise au point et du déploiement de nouvelles armes stratégiques. Une forte proportion des témoins ont affirmé que le Canada devrait se tenir à l'écart de l'IDS, au risque d'envenimer ses relations avec les États-Unis. Bon nombre d'entre eux, tout en reconnaissant la possibilité d'un lien futur entre le NORAD et l'IDS, estimaient que le Canada devrait continuer à participer au NORAD tant que les armes résultant de l'IDS n'auraient pas été déployées. Beaucoup doutaient toutefois que ce déploiement ait lieu un jour. D'autres, qui se demandaient ce qui se passerait si les États-Unis accéléraient leur programme ont prétendu que l'accord du NORAD n'aurait dû être renouvelé que pour deux ans et ont demandé qu'on y réintroduise la clause sur les MAB. D'après eux, le Canada devrait également rester membre de l'OTAN, afin de préserver ses liens avec les autres puissances moyennes et de contribuer à la dissuasion, et se servir des mécanismes de consultation de l'OTAN pour pousser l'Occident à redoubler d'efforts dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Il devrait aussi faire avancer davantage la cause du désarmement aux Nations Unies, à la Conférence sur le désarmement de Genève et ailleurs, et mettre tout en oeuvre pour promouvoir la stabilité mondiale. Il devrait continuer à faire tout ce qu'il peut pour favoriser la résolution des conflits régionaux, par exemple au Moyen-Orient, à titre de médiateur ou autrement, et pour combattre des fléaux comme le terrorisme international.

Le Canada a une longue expérience des opérations régionales de maintien de la paix. Un certain nombre de témoins en ont parlé et ont recommandé que le Canada s'efforce d'offrir des services de formation ou d'envoyer des contingents militaires lorsque la situation s'y prête. Bien que ce rôle ne soit pas très prestigieux et qu'il produise rarement des résultats rapides et décisifs, les opérations de maintien de la paix semblent être considérées comme un moyen approprié et constructif pour le Canada de contribuer à maintenir la paix dans le monde.

En gros, la plupart des témoins ont demandé que le Canada assume ses responsabilités internationales et qu'il cherche de nouveaux moyens de contribuer à la résolution des conflits en dehors de ses alliances traditionnelles ou de cadres semblables. La question de la participation à l'OTAN n'a pas soulevé en elle-même un intérêt majeur. Les témoins voulaient que le Canada tirât le meilleur parti possible de sa participation à cette organisation ou, du moins, qu'il évitât de s'attarder inutilement à cette question qu'ils jugeaient secondaire, le plus important pour eux étant d'intensifier les efforts de notre pays pour assurer la stabilité mondiale et pour promouvoir la paix et le désarmement.

L'état de l'économie

Le message transmis dans la plupart des témoignages sur ce sujet se résume ainsi : l'économie mondiale est à un carrefour. On nous a dit que la transformation qu'elle subissait à l'heure actuelle pourrait s'avérer comparable à la Révolution industrielle d'une époque antérieure. De nouveaux événements et procédés modifient ou supplantent les forces économiques traditionnelles qui ont façonné la période de l'après-guerre. Dans cette nouvelle conjoncture économique internationale, comme M. Gerald Helleiner l'a dit au comité,

la première priorité pour un pays comme le Canada, qui dépend dans une si large mesure de la stabilité et de la prévisibilité du système économique international, doit assurément être la stabilité et l'ordre du système international. Et ce non pas uniquement dans la seule sphère commerciale, bien que le commerce soit de toute façon inextricablement lié aux questions financières, à l'argent, à la finance, au système de *Bretton Woods* et à sa capacité de nous faire braver la prochaine récession ou, si vous voulez, de nous amener jusqu'à l'an 2000 sans que nous nous cassions la figure. Ça devrait être la toute première priorité de la politique étrangère canadienne (22:42 et 43).

La caractéristique la plus remarquable des vingt-cinq dernières années a été l'interdépendance grandissante de l'économie mondiale qui a des conséquences importantes pour la politique économique étrangère du Canada. Il n'y a plus de nette démarcation entre la politique nationale et la politique internationale. Des témoins nous ont dit qu'il faudrait fixer les objectifs et les priorités en tenant compte des obligations internationales du Canada et des contraintes imposées par la conjoncture économique mondiale. Les politiques nationales en matière de fiscalité, d'agriculture, d'expansion régionale ou d'investissement peuvent avoir une influence tout aussi grande sur le commerce international que les tarifs douaniers ou les quotas. De plus, les mesures prises par d'autres gouvernements pour compenser les répercussions extérieures de politiques nationales sont souvent perçues comme des atteintes à la souveraineté et deviennent donc rapidement politisées. Les témoins ont donné en exemple le débat autour du Programme énergétique national et les efforts déployés pour libéraliser le commerce international des produits agricoles.

Le livre vert sur les relations extérieures du Canada se caractérise notamment par l'importance qu'on y accorde à la compétitivité de l'économie canadienne. Son titre, *Compétitivité et sécurité : Orientations pour les relations extérieures du Canada*, en témoigne. Malgré l'accent mis sur ce sujet, il a rarement été question de l'état de l'économie et de ses répercussions sur les relations extérieures du Canada dans les mémoires soumis au comité durant la deuxième étape de ses travaux. Pendant la première étape, le comité avait reçu de nombreux mémoires consacrés aux négociations canado-américaines visant une libéralisation des échanges; les auteurs de certains mémoires ont sans doute estimé avoir alors fait le tour de la question.

La plupart de ceux qui ont traité dans leur mémoire de la politique commerciale et de la place du Canada dans l'économie internationale ont limité leurs propos à ces deux questions, comme si les relations commerciales et les relations extérieures étaient deux choses tout à fait distinctes. Bien qu'un certain nombre de témoins aient reproché aux auteurs du livre vert de n'avoir pas donné assez d'importance à la poursuite par le Canada d'une politique extérieure sensée, active et idéaliste, d'autres ont loué l'intégration du commerce et de la politique extérieure et ont soutenu qu'on avait eu raison de faire ressortir l'importance de la compétitivité de l'économie canadienne sur les marchés mondiaux.

Les témoins et les auteurs de mémoires qui ont effectivement traité des perspectives commerciales et de l'état de l'économie canadienne ont tous souligné le caractère extrêmement compétitif de l'économie mondiale. Selon le Conseil d'entreprises sur les questions d'intérêt national, les deux objectifs que le Canada doit poursuivre dans le domaine de la politique économique internationale consistent «à accroître [sa] compétitivité et à renforcer le système économique multilatéral (44:5)». Le conseil a toutefois ajouté que

le développement [des] marchés extérieurs et l'amélioration du système commercial international ne profiteront guère au Canada si nos coûts de production restent supérieurs à ceux de nos principaux concurrents (44:6).

Même les témoins qui ont parlé des perspectives qu'offrent le Japon et certains pays du Pacifique dont l'économie a progressé rapidement (créant ainsi une demande pour les importations) ont pris soin de faire remarquer que d'autres pays exportateurs se livraient eux aussi à une vive concurrence pour dominer ces marchés. Ils ont été unanimes à dire que le monde était devenu un marché de vendeurs et que, pour réussir, il fallait empêcher les prix d'augmenter, maintenir la qualité et respecter les délais. Ils ont cependant insisté sur l'importance d'enseigner aux Canadiens certaines des principales langues et cultures des pays du Pacifique, afin qu'ils puissent mieux vendre les produits canadiens dans ces pays.

Dans leur mémoire, de nombreuses personnes ont parlé de l'intensification du protectionnisme dans le monde entier, situation qui leur apparaissait menaçante du fait de la grande dépendance du Canada envers les marchés d'exportation. Nous avons toutefois été frappés de constater que nul n'a proposé, durant la deuxième étape des travaux, que le Canada prenne lui aussi des mesures protectionnistes à l'égard du commerce des marchandises. Au contraire, ceux qui se sont prononcés sur la question ont soutenu que le Canada devrait déployer des efforts vigoureux pour rendre le système commercial multilatéral plus libre et plus ouvert. Ce consensus semble refléter la conviction que le marché canadien est trop petit en lui-même et que le Canada prospère lorsque le commerce mondial est en expansion. Cependant, un grand nombre de témoins ont placé les biens culturels dans une catégorie à part. Reconnaissant que beaucoup d'Américains ne saisissaient pas bien les différences à ce sujet, ils ont estimé qu'une protection se justifiait pour préserver l'identité culturelle du Canada.

Deux questions d'actualité concernant le commerce mondial ont bien montré à quel point la prospérité du Canada dépendait de plus en plus de facteurs indépendants de notre volonté. En effet, la deuxième étape des travaux du comité a coïncidé avec le déroulement à l'étranger d'événements inquiétants touchant deux produits particulièrement importants pour le Canada : le pétrole et le blé. Les perspectives d'avenir de ces deux produits ont été débattues lors de deux réunions-débats organisées par le comité. L'effondrement du cartel de l'OPEP s'est soldé par une très forte baisse du cours mondial du pétrole. Cette baisse procurera peut-être certains avantages aux consommateurs et aux fabricants canadiens, mais elle commence déjà à avoir des effets néfastes sur l'économie des provinces productrices de pétrole et de gaz de l'Ouest du Canada et ralentira l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz situés au large de la côte est. D'autre part, la bataille des subventions à l'exportation, à laquelle se livrent les États-Unis et la Communauté européenne, est tout aussi menaçante pour les producteurs canadiens de céréales. On prévoit que le nouveau projet de loi agricole adopté par le Congrès américain en décembre dernier aura pour effet de rendre le prix mondial du blé inférieur aux coûts de production de la plupart des agriculteurs canadiens. Si le gouvernement canadien n'intervient pas, la part du Canada dans le marché international du blé pourrait diminuer de beaucoup et le nombre de faillites d'exploitations agricoles augmentera.

Le comité a remarqué que certains témoins partageaient une préoccupation générale : le Canada entre dans une époque où il ne lui sera plus possible de compter sur ses propres ressources pour assurer sa prospérité. Tout au long de son histoire, le Canada a exploité ses abondantes ressources naturelles pour stimuler la croissance économique et l'emploi. De nos jours cependant, les producteurs canadiens de matières premières doivent écouler leurs produits à des prix en baisse à cause d'un excédent des stocks mondiaux, de la faible demande, et de la concurrence des autres producteurs. De plus, de nombreuses ressources du Canada diminuent en qualité et deviennent de plus en plus coûteuses à exploiter ou à récolter. L'optimisme du début des années 70, motivé par une forte demande et par la perspective d'une série de «grands projets» de mise en valeur de ressources jusqu'alors inaccessibles, a disparu.

En règle générale, les témoins étaient conscients de la rapidité avec laquelle les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis avaient augmenté en pourcentage des exportations totales depuis deux générations. La proportion est en effet passée de 31 p. 100 en 1939 à 58 p. 100 en 1962, puis à 78 p. 100 en 1985. Les témoins ont presque tous reconnu que cette évolution s'était produite en dépit de deux tentatives infructueuses du gouvernement d'accroître nos échanges avec une ou plusieurs autres régions du monde.

Face à cette situation, les témoins ont réagi très différemment. Ceux que la dépendance du Canada à l'égard du marché américain inquiète ont proposé de diversifier les débouchés en redoublant d'efforts pour vendre plus de produits canadiens dans d'autres régions du monde ou de mettre au point une «stratégie industrielle». En revanche, d'autres ne partageaient pas cet avis et estimaient que la progression soutenue de la proportion des exportations canadiennes destinées aux États-Unis était tout à fait normale. Ils ont affirmé qu'elle s'inscrivait dans un mouvement mondial d'intégration économique et régionale résultant de la réduction des obstacles au commerce, ainsi que des progrès accomplis dans le domaine des transports et des possibilités de spécialisation qu'ils ont fait naître. Selon ces derniers, le gouvernement a raison de tenter d'empêcher les forces protectionnistes américaines d'entraver l'accès du Canada à son plus important marché étranger, et de s'efforcer même d'améliorer cet accès.

Les conséquences de la proximité des États-Unis

À en croire les témoignages, il semble que, même si bon nombre de Canadiens estiment qu'il faut mettre un frein aux rapports du Canada avec les États-Unis, la majorité d'entre eux veulent continuer à profiter de cette relation. M. Hyman Soloman a dit au comité : «[...] nous sommes pris dans leur toile d'araignée. Il ne sera pas possible de nous en dégager, et nous n'avons d'ailleurs pas l'intention de le faire (28:17)».

Aucun de nos témoins n'a dit craindre le moins du monde une attaque du Canada par les États-Unis, appréhension pourtant fréquente dans beaucoup de petits États d'autres régions du monde. Bien que l'expérience nous incite à nous méfier des mesures que prend le gouvernement des États-Unis pour défendre ses intérêts, les témoignages ont montré que les Canadiens aimaient et admiraient les Américains et prévoyaient continuer de coopérer et de commercer avec eux.

À maintes reprises pendant les audiences, en parlant d'un secteur de politique donné, des témoins ont néanmoins dit craindre pour l'indépendance du Canada. La

plupart d'entre eux s'inquiétaient surtout de l'influence des États-Unis et ce, dans plusieurs domaines.

La remise en question, par les États-Unis, des prétentions du Canada sur le Passage du Nord-Ouest a beaucoup retenu l'attention pendant nos audiences, celles-ci ayant eu lieu peu après le voyage du *Polar Sea*. Personne n'a prétendu que les États-Unis revendiquaient le passage pour eux-mêmes, mais beaucoup de témoins ont estimé que les Américains portaient atteinte à la souveraineté canadienne en affirmant qu'il s'agissait d'un détroit international.

La défense a été un autre domaine de préoccupation. La majorité des témoins ont reconnu que la nécessité de protéger la force de dissuasion, basée aux États-Unis, contre des attaques qui passeraient par le pôle Nord et survoleraient le Canada, posait des problèmes. Cependant, les solutions proposées par les témoins ont été très variées. Certains témoins ont affirmé que la coopération avec les États-Unis en matière de défense aérienne du Nord contribuait à la défense de l'alliance occidentale, tout en permettant au Canada de contrôler et de limiter les activités des États-Unis sur le territoire canadien, et plus particulièrement dans le Nord. Comme l'a soutenu le Groupe de travail de l'Institut canadien des affaires internationales (section de la Capitale nationale), en ce qui concerne « l'importance stratégique de l'Arctique, [...] si le Canada n'adopte pas ces mesures de sécurité, les États-Unis agiront à leur guise (5) ». Par ailleurs, d'autres témoins, craignant particulièrement une guerre nucléaire entre l'Union soviétique et les États-Unis, ont affirmé que le Canada devrait se retirer du NORAD, soit pour échapper à un conflit possible, soit pour manifester sa désapprobation à l'une des superpuissances ou aux deux.

Rares ont été les tenants du retrait du NORAD qui ont parlé du fait que, si le Canada devait assurer seul la protection de son territoire, il serait alors obligé de mettre sur pied son propre système d'alerte et d'interception, suffisant pour convaincre les États-Unis que sa longue frontière du nord (et le trajet le plus court à partir de l'Union soviétique) était bien protégée contre une attaque aérienne.

En ce qui a trait à la souveraineté du Canada, les autres problèmes soulevés avaient surtout trait aux échanges commerciaux. Plusieurs témoins ont dit que l'accroissement de nos relations économiques avec les États-Unis pourrait un jour entraîner l'intégration économique et finalement l'absorption politique du Canada, quel que soit le résultat des négociations sur la libéralisation des échanges. D'autres témoins ont concentré leurs observations sur les dangers que court la culture canadienne. Ils ont dit craindre que la télévision, la radio, les livres et les films américains, en inondant le Canada, ne suppriment un jour toute manifestation d'une culture canadienne distincte. Faisant dans une certaine mesure contrepoids à ces sombres hypothèses, certains témoins ont eu une attitude plus optimiste, notamment le groupe de travail de l'Institut canadien des affaires internationales, selon lequel « depuis vingt ans le Canada est parvenu à une plus grande unité, s'est donné une identité et a pris confiance en lui-même (2) ».

La promotion des droits de la personne et le développement

Beaucoup de témoins voudraient que la politique extérieure du Canada mette davantage l'accent sur le respect des droits de la personne. Plusieurs tenants de ce principe, comme la Fondation canadienne des droits de l'homme, ont reproché au livre

vert de ne mentionner les droits de la personne qu'en passant. La fondation a estimé que :

les droits de la personne [devraient être], de façon visible, un des grands principes co-déterminants de la politique étrangère canadienne, sinon son âme et sa substance (47:69).

Quelques témoins se sont dits en faveur de la nomination d'un ou plusieurs agents ou groupes, au sein du gouvernement fédéral, qui seraient chargés d'encourager le respect des droits de la personne à l'étranger. D'autres ont demandé qu'un comité parlementaire examine la façon dont les droits de la personne sont respectés dans le monde.

Beaucoup plus souvent, cependant, les témoins qui s'intéressaient aux droits de la personne ont demandé que le Canada adopte une politique précise concernant l'Afrique du Sud et l'Amérique centrale. Dans les deux cas, ils préconisaient une intervention du Canada surtout parce que les gouvernements en cause violaient les droits de la personne de façon systématique et flagrante. En ce qui a trait à l'Afrique du Sud, une assez grande minorité des mémoires soutenaient que la question de l'Afrique du Sud était une affaire interne et que le Canada ne devrait pas s'en mêler. Par contre, la plupart des mémoires sur l'Amérique centrale présentaient des caractéristiques communes; en effet, leurs auteurs critiquaient la politique des États-Unis dans la région et demandaient que le gouvernement canadien y joue un rôle plus important; beaucoup réclamaient entre autres l'ouverture d'une ambassade au Nicaragua. Quelques témoins ont dit s'inquiéter de la politique du gouvernement nicaraguayen et de son attitude envers les Indiens Miskito.

Nous nous sommes réjouis de voir que la population demandait de plus en plus que la politique extérieure du Canada englobe la question des droits de la personne, tendance qui est probablement durable. À notre avis, cette évolution des mentalités s'inscrit dans un mouvement mondial de sensibilisation qui s'est traduit par l'adoption de l'Acte final d'Helsinki à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, en 1975. Chez nous, l'enchâssement dans la constitution de la Charte des droits et libertés a contribué à sensibiliser encore plus la population à cette question.

Les discussions avec les témoins et les conférenciers ont fait ressortir des différences d'opinion quant à la meilleure façon de promouvoir le respect des droits de la personne dans d'autres pays. En ce qui a trait à l'Afrique du Sud, la majorité des témoins ont souhaité que le Canada impose diverses sanctions pouvant aller jusqu'à la rupture des relations diplomatiques et l'interruption des échanges commerciaux et culturels avec ce pays. La plupart d'entre eux partageaient sur ce point l'opinion de M^{me} Linda Freeman, qui a déclaré : «La meilleure politique [...] est caractérisée par des pressions occidentales sûres et coordonnées, exercées de façon progressive. Évidemment, le Canada ne peut pas faire bande à part; il doit [...] agir dès maintenant, ne pas attendre (24:14)». Quelques témoins se sont dits particulièrement troublés par la situation des droits de la personne en Union soviétique et, entre autres, par le fait qu'on empêchait les juifs soviétiques d'émigrer et qu'on emprisonnait des militants pacifistes. De façon plus globale, un bon nombre de témoins ont réclamé que le Canada prive de ses échanges commerciaux, de ses investissements et de son aide les pays qui bafouent les droits de leurs citoyens. Ainsi, M. Edward Ratushny, de l'école de droit de l'Université d'Ottawa, a déclaré : «Je ne vois pas comment nous pouvons séparer la situation des droits de la personne dans ces pays de leur droit à bénéficier de notre aide extérieure (25:40)». Quelques témoins ont insisté davantage sur la persuasion, estimant que le problème des violations des droits de la personne pouvait être exacerbé par la pauvreté et que la fierté nationale face à la critique étrangère risquait de causer une

contre-réaction et d'avoir en réalité des effets contraires à ceux escomptés. M. John Holmes a fait cette mise en garde :

Nous ne pouvons pas tout simplement ordonner aux autres pays de bien se tenir [...]. Nous devons les cajoler, les convaincre, recourir à toutes sortes de tactiques et bien souvent, éviter de leur faire perdre la face (25:45).

Nous avons été particulièrement frappés de voir combien de témoins étaient convaincus que le Canada devait généreusement combattre la pauvreté et le sous-développement à l'étranger. Ainsi, selon le Conseil de la Saskatchewan pour la coopération internationale, «les pays du globe sont si dépendants les uns des autres qu'il serait irréaliste de croire que le Canada peut devenir une oasis de prospérité dans un monde où règne la pauvreté (40:22 et 23)».

Un message semblable nous a été transmis à Halifax par le Comité interprofessionnel pour l'éducation en matière de développement mondial :

Le Canada a dans certains cas joué un rôle utile en matière de médiation, de négociation et de maintien de la paix. Par conséquent, nous avons réussi à nous rendre de plus en plus crédibles aux yeux d'autres pays, notamment des pays en développement. Même si le Canada ne se situe pas complètement à l'extérieur des vecteurs de force Est-Ouest, il a défendu une perspective Nord-Sud du développement et des relations internationales. Nous devrions continuer dans ce sens tout en tentant d'aider les gens les plus démunis à s'épanouir avec fierté dans le cadre de leur propre culture, à développer leur dignité humaine dans leur politique intérieure et à prendre en main leurs propres ressources et leur propre développement économique (33:85).

Rien d'étonnant donc à ce que l'aide au développement soit considérée comme un champ d'action privilégié. De nombreux témoins, bouleversés par les privations et les souffrances des gens d'autres pays et conscients de la prospérité et du bien-être dont jouissent les Canadiens en comparaison, se sont montrés disposés à contribuer à ces efforts d'entraide internationale.

Quinze enfants de l'École du dimanche de l'Église Unie de Fort Garry à Winnipeg, accompagnés de leur professeur, ont tenu à exprimer leurs sentiments au comité. Voici ce qu'a dit la jeune Tracy Kozar :

[...] nous avons découvert en quoi consistait l'aide internationale. Nous sommes préoccupés par le fait que les intérêts commerciaux canadiens sont plus importants, dans le cadre de nos programmes d'aide, que les besoins du tiers monde. Cela étant, nous faisons aujourd'hui appel à vous pour vous demander, tout d'abord, de mettre la priorité, dans nos programmes d'aide bilatérale, sur les projets agricoles de petite échelle, qui favorisent l'établissement d'un climat de confiance, l'acquisition de techniques et l'approvisionnement en matériel qui sont nécessaires pour combattre la faim (62:56 et 57).

Et sa compagne Kristin Martin a ajouté :

Deuxièmement, nous vous demandons de vous engager, étape par étape mais de façon déterminée, sur la voie de l'unification des programmes d'aide bilatérale. L'aide à l'étranger devrait profiter à ceux à qui elle s'adresse : les pauvres du tiers monde (62:57).

On prônait dans beaucoup de mémoires l'adoption par le Canada d'une politique d'aide généreuse. En particulier, de nombreux témoins ont demandé au gouvernement d'augmenter le montant de son aide. Mentionnons entre autres le plaidoyer de la Commission d'action sociale du diocèse de Charlottetown, qui a réclamé une

augmentation de l'aide canadienne et qui considère que le «pourcentage de 0,6 p. 100 de notre produit national brut est trop bas (32:41)». Il a été recommandé d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB plus tôt que ne l'envisage le gouvernement. Parmi ceux qui ont dit souhaiter que le Canada joue un rôle plus actif dans le développement international, certains estimaient qu'il fallait d'abord mieux financer les activités des organisations non gouvernementales (ONG) dans les pays du tiers monde. Selon eux, la participation des citoyens présente de nombreux avantages. Le porte-parole du CUSO de Saskatoon a particulièrement bien exprimé ce point de vue.

D'après l'expérience de CUSO, les projets locaux de petite envergure conçus par les utilisateurs sont les plus efficaces à long terme [...] À la lumière de notre expérience avec les ONG, nous savons qu'elles possèdent les capacités et l'expérience nécessaires pour administrer de petits projets. Or ceux-ci constituent l'une des rares façons d'aider les plus nécessiteux. En outre, les petits projets risquent moins de créer une dépendance à cause des petites sommes en cause. De plus, parce que les ONG sont dans les localités, il y a de meilleures chances de créer une association de partenaires égaux au profit des groupes canadiens et étrangers. (40:32 et 34).

Abstraction faite du souci qu'ont de nombreux témoins de rendre le programme d'aide du Canada le plus généreux possible envers les pays pauvres, le comité a constaté que les Canadiens se rendaient de plus en plus compte que les relations entre pays développés et pays en développement étaient maintenant au coeur des questions économiques internationales. Au sujet des relations Nord-Sud, les témoins ont mis en relief la gravité des problèmes d'endettement de nombreux pays du tiers monde et l'importance de favoriser la relance de leur économie et leur développement. Ils ont jugé essentiel d'accroître les débouchés pour les exportations du tiers monde dans les pays industrialisés si l'on voulait un jour résoudre ce problème extrêmement épineux.

Le rôle du Canada : agir et faire preuve de responsabilité

Les Canadiens qui ont pris la parole devant le comité se sont montrés rarement cyniques ou égocentriques. Malgré l'inquiétude que leur causait la situation internationale en matière de sécurité, ils demeuraient optimistes. Par la coopération internationale, ils croyaient pouvoir contribuer à l'avènement d'un monde mieux ordonné et plus équitable. Visant ce vaste objectif, ils souhaitaient que le Canada agisse de manière responsable et active et étaient disposés à contribuer en plus grand nombre que jamais à sa réalisation.

En règle générale, les témoins ont abordé la situation mondiale avec un idéalisme tempéré de réalisme. Ils ont tenu compte du fait que les forces militaires soviétiques continuaient de dominer les pays de l'Europe de l'Est et qu'à trois reprises depuis la guerre, en Hongrie, en Tchécoslovaquie et en Pologne, elles avaient écrasé les efforts des populations locales qui aspiraient à un changement de régime. Ils ont reproché à l'Union soviétique même de ne pas respecter suffisamment les droits de la personne, ce qui contrevenait aux dispositions de l'Acte final d'Helsinki. Ils ont déploré la persistance de l'occupation soviétique en Afghanistan, de même que la violence et les morts qui lui sont attribuables. Ils ont appuyé la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et l'affectation des forces canadiennes au commandement de l'ONU. Parallèlement, toutefois, ils ont fermement soutenu que le gouvernement canadien devait réclamer avec insistance le contrôle des armements pour réduire les risques de conflit nucléaire.

Le sens des responsabilités que l'on sent dans tant de témoignages est l'expression contemporaine — mais dans un contexte stratégique très différent — de l'intérêt que le Canada a toujours porté au reste du monde. C'est ce même intérêt qui, au cours des deux guerres mondiales, avait poussé un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes à s'engager volontairement dans la lutte contre la tyrannie. Le Canada est sorti de la Seconde Guerre mondiale avec une économie plus forte, confiant en ses possibilités et déterminé à contribuer à la mise en place des structures politiques et économiques qui sont devenues les assises du monde de l'après-guerre. Cette attitude généreuse et optimiste face au monde a été encouragée par la prospérité relative du Canada et par le fait que le pays est peu susceptible d'être la cible principale d'une attaque.

Les témoins que nous avons entendus souhaitaient tout particulièrement voir l'ONU jouer un rôle plus important et plus efficace dans le monde. Selon le Congrès du travail du Canada, «la nécessité de renforcer l'Organisation des Nations Unies est plus vitale que jamais (36:15)». Comme l'a écrit une étudiante du niveau secondaire de Regina, M^{lle} Corrie Stepan, «le Canada a tout intérêt à essayer de rebâtir l'ONU». À l'heure où un grand nombre d'autres pays, dont certains sont nos plus proches alliés, ont perdu foi en l'Organisation des Nations Unies, les Canadiens semblent continuer d'y voir le seul véritable espoir d'un monde mieux organisé, plus juste et plus sûr. De plus, ils estiment que le gouvernement devrait chercher à en accroître l'efficacité. Ils pensent que l'ONU demeure un pilier de l'ordre international dont on ne saurait se passer, en dépit de ses lacunes dont plusieurs témoins ont fait état en recommandant qu'on procède à des réformes.

Le fait que les témoins aient dit souhaiter que le Canada continue de participer aux missions internationales de maintien de la paix montre une fois encore que les Canadiens veulent faire leur part pour empêcher les conflits régionaux de dégénérer. Les témoins n'ignoraient pas que ce rôle de gardien de la paix n'est pas glorieux et qu'il donne rarement des résultats rapides et décisifs, mais ils le considéraient néanmoins comme un apport constructif et approprié dont les Canadiens auraient tout lieu de s'enorgueillir.

Il convient de remarquer que rares ont été les témoins qui ont pris un ton arrogant face aux autres pays. Les témoins n'ont pas plaidé pour le recours à la force au détriment d'autres pays, même hostiles. Néanmoins, ils ont vivement préconisé l'adoption de normes internationales sur les droits de la personne et ont constamment fait preuve du simple souci d'aider les autres, réaction bien naturelle chez ceux qui voient le monde comme une grande famille.

Ce souci spontané de contribuer personnellement au bien-être d'autrui est typique de la mentalité canadienne. Par le passé, cette impulsion a été canalisée surtout par les églises canadiennes, dont les milliers de missionnaires ont soigné les malades et instruit les jeunes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les témoignages ont montré que la volonté de venir en aide aux pays étrangers est toujours aussi vive et que les besoins à cet égard sont plus pressants que jamais. Tout gouvernement canadien qui omettrait de tenir compte de cette mentalité et de ces aspirations dans sa politique étrangère le ferait à ses risques et périls. En négligeant la volonté de servir de sa population, il se priverait d'importantes ressources, réduisant ainsi le potentiel d'action du Canada dans le monde. Le gouvernement ne doit pas être sourd aux souhaits des Canadiens, même s'il doit tenir compte de façon intelligente et innovatrice des contraintes que suppose le rôle international que joue notre pays. Passons maintenant à l'étude des atouts et des lacunes du Canada sur le plan international.

Analyse des communications présentées au comité

Les communications présentées par le public étaient essentiellement de deux sortes : des mémoires et des lettres. Les communications reçues au cours de la deuxième phase de l'enquête ont été classées en deux tableaux qui indiquent leur provenance et la répartition par sujet.

Le classement par sujet est quelque peu arbitraire à l'occasion. Les mémoires ou les lettres qui traitaient de plusieurs questions ont été rangées dans la catégorie «Généralités». Aucune communication n'apparaît dans plusieurs catégories. En conséquence, le tableau ne donne pas toujours le nombre exact des mémoires reçus sur chaque sujet.

Les différents sujets sont regroupés en grands thèmes qui correspondent aux divers chapitres de notre rapport.

SUJET DES COMMUNICATIONS

	Sujet	Organisations	Particuliers	Total
A.	<i>Généralités</i>			
	• Déclarations d'ordre général sans recommandation	7	27	34
	• Déclarations portant sur une variété de questions	44	34	78
B.	<i>L'ordre international</i>			
	• Les Nations Unies	3	5	8
	• Le droit international	1	2	3
	• Les questions écologiques	5	1	6
C.	<i>La paix et la sécurité</i>			
	• Remarques générales	28	23	51
	• Le désarmement	21	12	33
	• Commentaires sur la politique de défense	1	3	4
	—En faveur d'une augmentation des dépenses militaires	3	2	5
	—En faveur d'une réduction des dépenses militaires	1	2	3
	• Le maintien de la paix	0	1	1
	• L'OTAN	2	2	4
	• Le NORAD	6	2	8
D.	<i>Les relations économiques</i>			
	• La compétitivité	7	4	11
	• Les relations commerciales	1	4	5
E.	<i>Le développement international</i>			
	• Remarques générales	30	16	46
	• Rôle des organisations non gouvernementales	2	1	3
	• La sensibilisation au développement	0	2	2
	• Les étudiants internationaux	22	0	22
F.	<i>Les droits de la personne</i>			
	• Généralités	6	8	14
	• L'URSS	4	1	5
	• L'Amérique centrale	31	26	57
	• L'Afrique du Sud — problème complexe	2	18	20
	— problème interne	0	8	8
	— en faveur de sanctions	11	7	18
	• Autres groupes, tels que les Tamils à Sri Lanka, Les Sikhs, les Baha'is, les Arméniens	9	3	12
• En faveur d'un ambassadeur des droits de la personne	0	8	8	
G.	<i>Questions régionales</i>			
	• Les États-Unis	1	6	7
	• Le Moyen-Orient — généralités	4	2	6
	— proisraélien	2	0	2
	— propalestinien	6	3	9
	• L'Amérique centrale	1	1	2
	• Les Antilles	1	0	1
	• L'Afrique (sauf l'Afrique du Sud)	3	3	6
• Les pays du Pacifique	0	2	2	
H.	Le Grand Nord	10	4	14
I.	Divers	6	4	10

PROVENANCE DES COMMUNICATIONS

	Organisations	Particuliers	Total
Colombie-Britannique	42	35	77
Alberta	11	22	33
Saskatchewan	12	17	29
Manitoba	10	13	23
Ontario (sauf Ottawa)	99	88	197
Ottawa	52	21	73
Québec	28	28	56
Nouveau-Brunswick	6	4	10
Nouvelle-Écosse	20	10	30
Île-du-Prince-Édouard	1	2	3
Terre-Neuve	4	4	8
Yukon	0	1	1
Territoires du Nord-Ouest	3	0	3
Total	287	245	532

Les moyens du Canada

Il se dégage des témoignages que nous avons entendus que nous vivons dans un monde complexe, instable, en évolution constante. Nous sommes loin du monde relativement prévisible des années 50 et 60, où l'on semblait s'acheminer résolument vers de meilleures relations Est-Ouest, vers la décolonisation et vers la croissance économique. Nous sommes loin également du début des années 1970, où les espoirs se fondaient sur la détente et sur la création d'un nouvel ordre économique international. Les belles certitudes et les rassurantes maximes du passé ayant été ébranlées, les témoins ont exprimé une certaine appréhension à l'égard de l'avenir.

Un grand nombre des Canadiens que nous avons entendus ont surtout exprimé leur inquiétude face à la situation internationale actuelle et à l'état des relations entre les différents pays du monde. Dans certains domaines, l'ordre international leur paraissait gravement compromis, et l'internationalisme, en perte de vitesse. Bien qu'il leur semblât prématuré de parler de crise, le monde contemporain leur paraissait au mieux plus incertain et au pire plus dangereux qu'auparavant.

Les contraintes qu'impliquent les tensions du monde moderne pour un État du calibre international du Canada sont décrites dans un ouvrage publié récemment par Kim Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy* :

Les stratèges de la politique étrangère, même ceux qui sont au service des superpuissances, se heurtent invariablement à des circonstances indépendantes de leur volonté... Leurs décisions, surtout s'ils sont au service d'un petit État, sont forcément réactives, répondant aux rivalités entre les puissances dominantes, [...] aux menaces constantes à une paix durable [...]. La plupart des États qui n'ont ni le désir ni la possibilité de se servir des outils du pouvoir politique — la force, les sanctions non violentes, la contrainte — doivent compter sur la persuasion ou sur la diplomatie [...]
(p. xi et xii).

Pour que le Canada puisse jouer un rôle efficace dans ce monde difficile, il est important de voir précisément dans quelle mesure nous sommes capables de poursuivre nos objectifs à l'étranger. C'est pourquoi nous avons cru bon d'évaluer de façon réaliste les moyens dont dispose le Canada. En connaissant nos limites, nous risquons moins de succomber à la tentation de nous lancer dans des entreprises follement ambitieuses ou de pécher par excès de prudence. Malgré l'imprécision des méthodes utilisées à cette fin, nous devons à tout prix chercher à mesurer nos capacités nationales si nous voulons connaître l'étendue et les limites de notre rôle international.

Le pouvoir d'un État dépend d'un grand nombre de facteurs : sa population, sa situation géographique, son pouvoir militaire, sa force économique, les ressources dont il dispose, l'efficacité de ses institutions gouvernementales et la possibilité de mobiliser ses citoyens pour réaliser des objectifs communs. Nous avons senti que les avis variaient quelque peu sur le rang qu'occupe le Canada par rapport aux autres puissances du monde. Il ne fait aucun doute, selon nous, que le Canada se situe loin devant la vaste majorité des États et qu'on pourrait logiquement l'inclure au nombre des grandes puissances qui se situent juste au-dessous des superpuissances. Quel que soit son rang dans la hiérarchie internationale, l'important est de connaître le degré d'influence dont jouit le Canada dans le monde et de déterminer la meilleure façon d'exercer cette influence.

Les facteurs d'influence

Le Canada a les moyens et la volonté de promouvoir la paix et le bien-être dans le monde. Son intérêt national exige une démarche positive sur la scène internationale, et le Canada est en mesure d'avoir une influence sur de nombreuses questions internationales. Du fait que de nombreux pays partagent cet avis, le Canada s'est vu demander de participer à de nombreuses négociations internationales, qu'il s'agisse des discussions multilatérales sur le contrôle des armements, de la Conférence sur la coopération économique internationale, qui réunit les gouvernements du Nord et du Sud, ou du sommet économique annuel des sept grandes puissances du monde industrialisé. Seul un petit nombre d'États ont autant d'influence, même si l'on a souvent tendance à l'oublier quand on le compare, comme on ne manque pas de le faire, à son puissant voisin du sud.

Le Canada a les moyens de faire œuvre utile quand il le désire. La société est unie et ses institutions politiques sont bien adaptées. La nécessité d'obtenir le consentement des gouvernements provinciaux pour tout ce qui relève de leur compétence n'est pas sans poser de problème, mais c'est une difficulté qui, jusqu'à maintenant, s'est avérée surmontable malgré certaines situations embarrassantes. Le fait que les querelles internes se soient apaisées dernièrement a sans aucun doute rehaussé l'efficacité du Canada sur le plan international.

L'importance relative du pouvoir du Canada dépend de la façon dont on le mesure. Notre pays n'ayant qu'un pouvoir militaire restreint, les Canadiens n'envisagent nullement de s'imposer par la contrainte. Cependant, ses forces professionnelles sont suffisantes, étant donné son pouvoir économique et sa situation géographique de plus en plus importante entre les deux superpuissances, pour qu'on lui reconnaisse un rôle légitime dans plusieurs domaines touchant la sécurité internationale, notamment dans le contrôle des armements.

Le pouvoir du Canada est surtout remarquable par sa dimension économique. Bien qu'il n'ait pas l'importance économique des États-Unis, du Japon ou de la communauté européenne, il dispose d'un surplus de biens et de services exportables susceptible d'en faire un partenaire commercial de poids et une importante source d'aide. Malgré quelques faiblesses, son économie est assez vigoureuse pour lui permettre de subventionner un large éventail d'activités nationales, comme l'éducation, les sciences et la technologie, le développement social, les arts, les loisirs et les sports, qui engendrent tout naturellement des liens internationaux.

Le pouvoir d'un État est fonction, avant tout, des principaux atouts sur lesquels repose la conduite de ses relations extérieures. Les rapports entre États sont basés sur

l'influence de chacun, c'est-à-dire sur la possibilité qu'on a d'amener un autre État à changer d'opinion ou de ligne de conduite. Comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lors d'une récente allocution, le pouvoir et l'influence sont les deux pôles des activités d'un État. L'un ne va pas sans l'autre.

Il n'en reste pas moins que, jusqu'à un certain point, un État puissant peut gaspiller son influence et qu'un État plus faible peut augmenter la sienne. Accroître l'influence du Canada devrait toujours être un objectif essentiel de notre politique étrangère. Le Canada a eu recours à trois grands types d'influence en affaires internationales, généralement à profit, mais il pourrait peut-être en exploiter d'autres.

L'influence fondée sur l'image et la réputation

La perception qu'on a des Canadiens à l'étranger leur procure souvent un certain avantage. Un de nos témoins, M. Peyton Lyon, a confirmé la chose quand il nous a fait part des résultats de 200 entrevues effectuées à l'ONU, en 1982, auprès de membres du secrétariat et de diplomates représentant plus de cent délégations. Parmi les pays industrialisés, le Canada arrivait bon deuxième après la Suède, en fait d'influence, et il était légèrement en avance sur celle-ci en fait de respect. Les conclusions de cette étude attestent notre réputation de professionnalisme et d'intégrité, qualités qui méritent d'être cultivées.

Le livre vert a signalé plusieurs aspects du rôle du Canada qui sont pour lui une source de prestige à l'étranger : sa participation aux forces du maintien de la paix, sa défense des droits de la personne et son appui inébranlable à l'Organisation des Nations Unies. Sa réputation a également été rehaussée par le travail effectué dans le monde par ses missionnaires, ses militaires, ses diplomates et ses gens d'affaires ainsi que par son aide au développement.

La communauté internationale fait souvent appel au Canada pour jouer un rôle modérateur. Cela est dû en partie à notre histoire et ne nous permet pas de tomber dans la suffisance. Étant donné que c'est seulement depuis la Seconde Guerre mondiale que nous avons accédé à la pleine autonomie politique, nous n'avons pas à compter avec d'anciennes rivalités et nous ne sommes pas non plus l'objet de ressentiments profondément ancrés. Depuis la guerre, le Canada a réussi à garder ses distances sur le plan tant géographique qu'émotif dans un certain nombre de conflits internationaux, de sorte que ses efforts pour désamorcer les conflits ont été plus facilement acceptés par les protagonistes, qui considèrent souvent que le Canada est désintéressé. Dans l'ensemble, on demeure convaincu que le Canada ne recherche pas son intérêt personnel.

Certains des témoins craignaient que le Canada ne perde de son utilité en s'alignant avec les États-Unis et les autres démocraties occidentales. D'autres, même s'ils s'opposaient à certains aspects de la politique américaine, prétendaient que, grâce à nos rapports étroits avec les États-Unis, nous étions davantage en mesure d'influencer leur politique. La majorité des membres du comité estime que le Canada ne peut demeurer impartial sur les questions fondamentales qui opposent l'Est et l'Ouest, et que la grande majorité des Canadiens sont aussi de cet avis. En optant pour le non-alignement, le Canada, loin de consacrer sa réputation de modération, la compromettrait à tout jamais. Car, aux yeux de bien des pays, y compris de beaucoup d'États non alignés, l'influence du Canada est encore plus grande du fait qu'il a accès aux assemblées délibérantes de l'Alliance occidentale et des États-Unis. Comme l'a fait remarquer l'*Atlantic Council of Canada* dans son mémoire, «si on nous demande de participer à des missions de maintien de la paix, c'est non pas en dépit de notre

appartenance à l'OTAN, mais bien parce que nous sommes un membre réputé de l'alliance (7-8)».

L'influence fondée sur la compétence et l'aptitude

M. Peyton Lyon a fait remarquer au comité que les représentants officiels du Canada à l'étranger devraient «se promener avec un porte-documents rempli de bonnes idées (45:54)». Parfois, l'expérience du Canada lui permet de faire une contribution toute particulière. Tout en étant précieux, un tel apport peut permettre au Canada d'obtenir que les autres gouvernements accordent plus d'attention à ses vues ou de siéger à des organisations intergouvernementales. Ainsi, la présence de scientifiques et d'ingénieurs canadiens parmi les pionniers de l'énergie atomique a valu au Canada d'être admis à divers organismes multilatéraux s'occupant de contrôle des armes nucléaires. De même, la compétence du Canada en matière de vérification des armements pourrait lui assurer une influence accrue si cette question devenait le principal obstacle au succès des négociations entre les superpuissances sur le contrôle des armements.

Il est étonnant de voir à quel point le degré de connaissance et de compétence qui entre dans la présentation des faits peut compenser l'absence de ressources matérielles dans nos rapports avec des États plus puissants. Le Canada ne peut toutefois se permettre de trop éparpiller ses ressources intellectuelles et techniques. Pour exploiter au maximum cette source d'influence, le gouvernement doit décider où déployer les compétences dont il dispose.

La tâche d'accroître le prestige de l'État en développant les compétences ne revient pas seulement au gouvernement. En effet, il y a de nombreux domaines (entreprise privée, sciences et technologie, droit, développement international) où les Canadiens peuvent parfaire leurs compétences et mettre ainsi certains talents au service d'activités internationales. On devrait d'ailleurs les y encourager le plus possible.

L'influence fondée sur les engagements politiques

Une troisième source d'influence est l'appartenance à divers organismes chargés de réglementer les activités qui dépassent les frontières nationales ou de régler les problèmes internationaux. Le fait d'appartenir à ces organismes permet, au moins, d'avoir accès à des renseignements utiles et de pouvoir influencer les autres gouvernements; assez souvent, il permet aussi de siéger aux assemblées où d'importantes décisions sont prises. Comme l'a fait remarquer la section de la capitale nationale de l'Institut canadien des affaires internationales, c'est en sa qualité de membre de l'OTAN que le Canada participe à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Avec les États-Unis, il est le seul pays non européen à y participer.

Ces négociations, auxquelles participent non seulement les membres de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie, mais aussi les pays non alignés de l'Europe, sont pour le Canada une occasion importante d'exercer son influence dans des domaines comme les mesures destinées à accroître la confiance, les relations scientifiques et culturelles, la libre circulation des personnes et des idées et les droits de la personne (7-8).

L'envers de cette influence est une certaine obligation. Comme on le faisait remarquer dans le mémoire cité ci-dessus, l'influence du Canada au sein de l'OTAN dépend essentiellement du fait que les autres pays membres estiment qu'il assume sa

juste part du fardeau. Cela vaut également pour les autres engagements internationaux du Canada, bien que la nature de son obligation varie.

Certains ont affirmé, en donnant l'OTAN comme exemple, que l'influence que la participation du Canada lui procure ne justifie pas la perte d'indépendance qui peut s'ensuivre. À leur avis, le Canada devrait se retirer de l'alliance pour pouvoir prendre ses propres décisions. D'autres soulignent que l'OTAN ne constitue certainement pas un carcan pour la politique du Canada. En effet, les engagements contractuels énoncés dans le Traité de l'Atlantique Nord sont de nature assez générale et laissent au gouvernement national le soin de décider des mesures à prendre en cas d'agression contre un des membres de l'alliance. La participation du Canada à l'OTAN consacre son obligation morale envers ses partenaires occidentaux, mais encore une fois, c'est au gouvernement de décider des mesures à prendre pour s'acquitter de cette obligation. Bien que la participation à l'OTAN nous procure des avantages considérables, nous admettons que la décision du gouvernement d'accepter certaines obligations puisse aller à l'encontre d'autres objectifs de sa politique extérieure. Malgré ces difficultés, la majorité des membres du comité estime que l'OTAN est un organisme extraordinairement efficace, dans le cadre duquel le Canada peut participer aux mesures de dissuasion tactique et stratégique, tout comme aux négociations entre les super-puissances sur le contrôle des armements et à l'établissement de relations politiques entre l'Est et l'Ouest.

La consultation est essentielle

Pour que le Canada acquière véritablement de l'influence grâce à ses engagements, il faut naturellement que le gouvernement détermine exactement quels sont les intérêts et les préoccupations du secteur privé et qu'il n'aille pas à l'encontre des objectifs des particuliers et des organisations non-gouvernementales. M. Denis Stairs a fait une mise au point à ce sujet :

Dans certaines limites, par exemple, nous pouvons modifier la répartition de nos missions diplomatiques à l'étranger [...]. Nous pouvons mettre sur pied des accords-cadres [...]. Nous pouvons réaffecter notre budget d'aide au développement, etc. Mais très souvent ces instruments de politique étrangère produisent peu de résultats, me semble-t-il, à moins qu'ils ne reposent sur des relations non gouvernementales et des processus établis de longue date. Il est tentant de qualifier ces facteurs de «forces historiques» mais la plupart d'entre eux sont probablement des forces économiques. De toute manière, ils sont extrêmement puissants (30:13).

M. John Halstead, qui a pris sa retraite après avoir occupé des postes élevés dans la hiérarchie diplomatique, a illustré ce point en rappelant la signature, au milieu des années 70, de l'engagement contractuel avec la Communauté européenne, qui n'a pas donné les résultats escomptés parce que le secteur privé n'a pas emboîté le pas. À notre avis, cette expérience montre bien qu'il importe de consulter suffisamment les personnes concernées quand on élabore différents aspects de la politique étrangère du Canada.

L'influence, quantité variable

L'influence du Canada varie selon les moyens qu'il peut employer. Ainsi, n'étant pas au nombre des grandes puissances dans le domaine des finances internationales, le Canada n'est pas bien placé pour influencer leurs ententes sur les taux de change ou sur

les orientations économiques. De même, n'ayant pas d'armes nucléaires, il lui est difficile d'avoir beaucoup de poids au sein du groupe de planification nucléaire de l'OTAN.

Dans d'autres domaines, par contre, le Canada exerce une influence considérable. Il est évident que le degré d'ascendant dont il jouit dépend des circonstances de chaque situation. Le pouvoir n'est pas une valeur aisément transférable d'un domaine à l'autre. M. Denis Stairs nous l'a bien fait remarquer au cours d'une discussion sur cette question :

[...] le pouvoir dans ces domaines varie énormément selon le secteur. Ainsi, en matière de production alimentaire et de distribution dans le monde, notre pays est certainement très important. Nous sommes également bien connus dans le domaine de l'aviation, des communications [...] (30:25).

L'influence du Canada varie non seulement selon les domaines, mais aussi selon les régimes. Dans les Antilles, il a beaucoup de poids pour plusieurs raisons : il entretient depuis longtemps des relations commerciales avec cette région, son programme d'aide est loin d'être négligeable, il n'est pas trop éloigné et il a une puissance navale modeste. Au sein de la Francophonie, il peut exercer une influence en tant que pays industrialisé ayant un programme ambitieux d'aide au développement et il a la possibilité de faire contrepoids à la France. Par contre, dans les conflits entre le Tchad et la Lybie, le Maroc et l'Algérie ou encore le Viet-Nam et le Kampuchea, l'influence potentielle du Canada est très limitée.

De toute évidence, beaucoup de nos témoins estiment qu'une diplomatie compétente et énergique permettrait au Canada de contribuer à régler les conflits régionaux aux quatre coins du monde grâce à l'effet de levier que procurent l'aide au développement et la participation aux opérations de maintien de la paix. Ainsi, pour M. John Sigler, qui participait également à la discussion mentionnée plus haut, l'argument voulant que le Canada n'ait que des ressources limitées à mettre au service d'une telle activité constitue «une position de retranchement qui, reprise par d'autres, conduirait inévitablement au désastre (30:6)». Pour notre part, étant donné que les ressources du Canada sont limitées et que son influence varie selon les régions, nous trouvons important d'avoir, dans chaque cas, une idée précise des points forts de notre pays. Nous ne croyons pas qu'il soit raisonnable de faire totalement abstraction des limites du Canada en matière de ressources, de personnel et d'autres composantes du pouvoir. Le gouvernement devrait soigneusement évaluer tant la force des parties en cause dans un conflit que ses chances de contribuer à la résolution du conflit. Sinon, le Canada risque de perdre un de ses principaux atouts dans le règlement des conflits internationaux : sa crédibilité.

Le multilatéralisme

Le Canada est appelé, selon les circonstances, à agir de façon unilatérale, bilatérale ou multilatérale. Cependant, pour la plupart des grandes questions internationales, c'est en s'unissant avec d'autres États qu'il peut maximiser son influence. La collaboration avec d'autres États s'avère nécessaire dans tous les domaines importants de l'activité internationale. Le Canada a besoin d'alliés, tant militaires qu'économiques. En effet, quand il s'agit de préserver la sécurité collective ou de résister aux offensives lancées contre le système international de commerce et de paiement dont dépend son bien-être économique, le Canada est obligé de collaborer avec les autres États du monde.

Cet examen des facteurs qui déterminent l'influence du Canada à l'étranger nous amène à conclure que, de façon générale, **le Canada a des moyens considérables qui lui permettent de jouer un grand rôle dans les affaires internationales et d'assumer d'importantes responsabilités dans la recherche de solutions à beaucoup de problèmes internationaux.** Bien sûr, sa capacité d'intervention varie en fonction des circonstances. Pour la plupart des questions internationales, **le Canada peut maximiser son influence et l'utilisation des ressources dont il dispose en travaillant de concert avec d'autres États.** Il jouit toutefois d'un pouvoir suffisant pour agir de façon unilatérale dans certains cas et jouer un rôle de chef de file dans l'établissement de coalitions internationales. Comme les moyens dont dispose le pays sont limités, le gouvernement doit s'efforcer de voir quel rôle positif le Canada peut jouer dans chaque cas et concentrer ses efforts là où il peut être le plus utile, au lieu de gaspiller des ressources en tentant d'intervenir dans des situations où il ne peut compter jouer un rôle très utile.

Les objectifs de la politique extérieure

Tout comme les moyens d'un pays déterminent ce qu'il peut faire sur la scène internationale, de même des objectifs sont nécessaires pour faire des choix en matière de politique extérieure. Même si ces objectifs sont souvent énoncés en termes assez généraux, ils permettent de comparer diverses lignes de conduite et d'arriver à une décision. Ces objectifs sont également garants d'une certaine cohérence. Les pressions externes et internes qui s'exercent sur le gouvernement sont si nombreuses qu'il est facile de perdre de vue l'intérêt de la nation. D'autre part, comme il est de plus en plus nécessaire et difficile d'amener l'opinion publique à adhérer aux visées du gouvernement, il est impératif de formuler des objectifs pour les communiquer ensuite aux groupes d'intérêt et au grand public.

Six thèmes ont été énoncés en 1970 dans le document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*, à savoir :

- stimuler la croissance économique;
- préserver la souveraineté et l'indépendance;
- travailler à la paix et à la sécurité;
- promouvoir la justice sociale;
- enrichir la qualité de la vie;
- maintenir l'harmonie du milieu naturel.

Quinze ans plus tard, six objectifs fondamentaux fort semblables ont été énoncés dans le livre vert, à savoir :

- l'unité nationale;
- la souveraineté et l'indépendance;
- la paix et la sécurité;
- la justice et la démocratie;
- la prospérité économique;
- l'intégrité du milieu naturel.

Pris ensemble et adaptés aux réalités d'aujourd'hui, ces objectifs forment un tout qui, à notre avis, donne à la politique extérieure du Canada une certaine orientation et une certaine continuité.

Nous ne devons évidemment pas oublier que ces objectifs ne sont pas absolus et que le gouvernement devra parfois en faire passer un avant l'autre. D'autre part, ce n'est pas parce qu'une chose nous apparaît dans l'intérêt du Canada qu'il faut immédiatement passer à l'action. Tout dépend de la façon dont le gouvernement se sert des capacités du Canada pour atteindre les objectifs auxquels il accorde le plus d'importance.

Chacun de ces objectifs a une dimension internationale importante : c'est ce qui nous frappe le plus à leur sujet. Il ne s'agit pas seulement de maintenir une certaine conformité entre les objectifs nationaux et internationaux du Canada. Les mesures que devra prendre le Canada pour défendre ses intérêts nationaux dépendent directement de l'évolution de la communauté internationale.

L'unité nationale

L'unité nationale préoccupe les Canadiens au plus haut point. Cet objectif suprême du Canada est une condition préalable à tous les autres objectifs collectifs que les Canadiens pourraient décider de se fixer. La population canadienne se rend évidemment compte qu'il n'en tient qu'à elle de conserver la capacité et la volonté de rester unie. Celle-ci, à qui le monde sert de miroir, a toutefois récemment décidé de recourir à la politique extérieure pour réaliser l'unité nationale.

Nous réaffirmons avec enthousiasme l'importance d'avoir une politique extérieure qui reflète le caractère bilingue et biculturel du Canada. Le Canada doit projeter à l'étranger une image qui lui est propre. Il doit aussi donner l'occasion à ses deux peuples fondateurs de démontrer leurs talents et leurs ressources. Par ailleurs, le gouvernement canadien doit chercher à mettre en valeur sa mosaïque multiculturelle à l'étranger. Il convient toutefois de souligner que le Canada ne peut absolument pas tolérer que des communautés ethniques essaient de lui faire prendre parti dans les querelles intestines que connaît leur pays d'origine.

L'héritage bilingue et multiculturel du Canada est un atout, car il nous permet de comprendre tout naturellement presque tous les pays du monde. Cet héritage peut être particulièrement utile dans l'établissement de liens commerciaux. Par contre, il rend le Canada vulnérable aux actions des pays semeurs de discorde. Le Canada doit se méfier des gouvernements étrangers qui, pour une raison ou une autre, pourraient vouloir nuire à l'unité nationale du Canada.

Les gouvernements provinciaux cherchent à servir les intérêts et les aspirations des Canadiens des différentes régions, et il est certainement dans l'intérêt du Canada que ces gouvernements jouent un rôle important dans les relations avec l'étranger. Il faut cependant admettre qu'il s'agit d'un défi de taille pour les dirigeants politiques que de permettre aux provinces de défendre leurs intérêts à l'étranger sans que la politique extérieure du Canada devienne un véritable cafouillis. L'ancien sous-ministre des Affaires intergouvernementales de l'Alberta, M. J. Peter Meekison, s'est pourtant dit convaincu que l'on pouvait y arriver. « À mon avis, a-t-il déclaré, le Canada ne saurait avoir qu'une seule politique extérieure, mais, bien souvent, cette politique pourrait être rehaussée par une participation provinciale (38:112). »

Même si les Canadiens arrivent à régler eux-mêmes leurs problèmes constitutionnels, il peut être difficile de faire comprendre à certains pays dont le régime politique est différent du nôtre qu'ils doivent être tolérants et même compréhensifs envers un État fédéral qui ne se comporte pas tout à fait comme les autres dans le domaine des affaires internationales.

La souveraineté et l'indépendance

Nous nous sommes rendu compte que la souveraineté ne laissait personne insensible. Quant à l'indépendance, l'un des premiers spécialistes de la politique extérieure du Canada, M. Loring Christie, a dit qu'elle était un vestige d'une lointaine époque, lorsque l'interdépendance n'était pas une notion aussi répandue qu'aujourd'hui. Comment peut-on alors faire de la souveraineté et de l'indépendance deux objectifs de la politique extérieure?

Par souveraineté, on entend en quelque sorte le pouvoir absolu que détient la population. Il s'agit d'une question de droit international que seuls les tribunaux sont habilités à trancher en cas de litige. Par indépendance, on entend plus généralement la liberté d'action. Si le Canada n'est pas toujours libre d'agir comme il l'entend, il reste que sa souveraineté n'est généralement pas menacée. Les responsables de l'orientation de la politique extérieure du Canada ne doivent cependant pas perdre de vue que la souveraineté du Canada peut être remise en cause à tout moment, par exemple par un pays qui conteste le droit du Canada de réglementer la navigation dans ses eaux intérieures. Si le Canada veut que les tribunaux reconnaissent ses droits souverains, il doit les exercer lorsque les circonstances l'exigent. La façon dont le gouvernement doit affirmer la souveraineté du Canada dans l'Arctique est examinée au chapitre X.

Le gouvernement canadien doit chercher à demeurer indépendant dans un contexte d'interdépendance. Cette interdépendance est, dans une large mesure, fort bien acceptée par les Canadiens et leur procure des avantages indéniables. Ainsi, les investissements étrangers, que nous abordons au chapitre VI, sont considérés par beaucoup comme créateurs d'emplois. D'autre part, le gouvernement canadien doit sans cesse maintenir un équilibre délicat entre les avantages de l'interdépendance et l'importance qu'il accorde à des manifestations d'indépendance comme le contrôle du secteur énergétique ou l'existence de maisons d'édition canadiennes.

De leur côté, les Canadiens de tous âges, doivent eux aussi établir un équilibre entre indépendance et interdépendance. Or, la génération actuelle vit une époque fort différente de celle qu'a vécue la précédente. D'un côté, la révolution dans le domaine des communications rend le Canada plus vulnérable à l'envahissement culturel, surtout d'origine américaine. De l'autre, les Canadiens sont plus déterminés que jamais à préserver le caractère distinctif de leur culture et l'indépendance de leur pays. L'existence de ces forces contradictoires rend encore plus difficile la conduite de relations harmonieuses entre le Canada et les États-Unis. (Cette question est abordée au chapitre IX.)

Notre souveraineté, dont la défense nous incombe au premier chef, est renforcée par le respect que nous montrent les autres pays. L'indépendance du Canada doit aussi s'affirmer auprès des pays étrangers. Et pourtant, le Canada a besoin du reste du monde pour pouvoir exercer sa liberté d'action. L'importance des liens internationaux est d'autant plus grande que l'on cherche à protéger une société et une culture qui sont différentes de celles des États-Unis.

La paix et la sécurité

Il ne fait aucun doute qu'il existe un lien étroit entre la sécurité du Canada et la prévention de conflits, surtout nucléaires, entre l'Est et l'Ouest. Nous ne voyons pas l'utilité de faire une distinction entre la sécurité nationale et la sécurité internationale, car nous présumons que la menace qui plane sur le Canada est semblable à celle qui plane sur la stabilité et la paix mondiales. Comme l'ambassadeur canadien au désarmement, M. Douglas Roche, l'a dit au comité, il faut établir un climat favorable à l'instauration de la paix dans le monde, et «c'est un rôle absolument essentiel que doit jouer le Canada dans son propre intérêt, pour garantir sa propre sécurité (36:7)».

Si à peu près personne ne conteste l'objectif visé, tous ne s'entendent pas sur les moyens à prendre. Rares sont ceux qui ne croient pas que la dissuasion soit la meilleure façon de préserver la paix et la stabilité à l'âge du nucléaire. Mais nombreux sont ceux qui pensent que l'énorme amoncellement d'armes nucléaires dépasse de beaucoup le besoin réel de dissuasion. Aussi réclament-ils que le Canada insiste auprès des deux superpuissances pour qu'elles s'entendent sur une forte réduction de l'arsenal nucléaire et sur un arrêt immédiat de tous les essais d'arme nucléaire, pour ne citer que ces deux exemples. D'autres croient que le Canada peut très bien accomplir cette mission hors du cadre des alliances militaires. La majorité, toutefois, veut que le Canada reste membre des alliances conclues. Les tenants de cette position estiment que pour que la sécurité soit durable, il faut également défendre activement les valeurs démocratiques que nous partageons avec d'autres nations occidentales. Ils sont toutefois d'avis que le fait d'être membre de l'Alliance occidentale, ne devrait pas empêcher le Canada de prendre des mesures propres à accroître la sécurité et la stabilité du système international.

Les conflits qui perturbent des régions géographiquement éloignées du Canada soulèvent un autre problème. Nous ne croyons pas que le Canada soit aussi directement concerné qu'il ne l'est à l'échelle mondiale. Il est cependant toujours possible que des querelles régionales dégénèrent en un affrontement général. Le Canada doit également militer ouvertement en faveur de la disparition du terrorisme international qu'engendrent fréquemment les conflits régionaux. Désireux de maintenir la paix et la sécurité, le Canada cherche plutôt à limiter les différends et, si possible, à les régler de façon pacifique, et en général, à faire respecter la primauté du droit. Il est question au chapitre V des orientations générales que doit prendre le Canada pour atteindre ces objectifs.

La justice et la démocratie

Un témoin, M. Edward Ratushny, a dit, à propos des droits de la personne : «Comment peuvent-ils ne pas s'intégrer à la politique étrangère du Canada? Ils font partie du contexte général, de la réalité, et il n'est pas possible de les mettre à part et de les ignorer (25:37)». Les Canadiens ont été habitués à voir un lien moral entre, d'une part, la défense des droits de la personne et des valeurs démocratiques au Canada et, d'autre part, la défense de ces droits et valeurs à l'étranger. Ce lien prend de plus en plus un caractère politique, en partie à cause des pressions exercées au pays même; il suffit de regarder le nombre de Canadiens qui ont défendu la cause d'Anatole Sharansky. D'autre part, la communauté internationale est en train de se doter d'une multitude de normes, comme celles que contient l'Acte final d'Helsinki, qu'elle peut appliquer à la situation des droits de la personne dans un pays donné. Par ailleurs, la thèse selon laquelle cela constitue une ingérence inacceptable dans les affaires internes d'un État est de plus en plus contestée.

Nous avons été profondément marqués par l'internationalisation des droits de la personne. C'est une tendance qui aura des répercussions sur le Canada et sur le reste du monde. Étant donné la rapidité des communications modernes, les questions morales qui sont en jeu dans des régions éloignées ont une incidence presque immédiate sur les propres valeurs des Canadiens. En outre, comme les organismes internationaux pour la protection des droits de la personne se sont déjà intéressés à la situation au Canada, il y a tout lieu de croire que les normes internationales joueront un rôle dans la redéfinition des droits de la personne et des libertés démocratiques au Canada comme à l'étranger. (Ces questions sont discutées au chapitre VIII.)

La prospérité économique

Le Canada doit rechercher la prospérité économique non seulement comme une fin en soi, mais aussi parce qu'il ne pourrait réaliser bon nombre de ses objectifs nationaux si elle faisait défaut. Le comité explique au chapitre VI comment le Canada peut accroître sa prospérité au moyen du commerce extérieur. Il a été frappé de constater une fois de plus combien la prospérité du Canada dépendait de l'économie internationale. En tant que nation commerçante, pays investisseur et pays d'accueil d'investissements étrangers, le Canada doit être attentif aux problèmes économiques et financiers des autres pays.

La crise internationale de l'endettement a permis aux Canadiens de se rendre compte de la multiplicité des liens qui les unissent aux pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. M. John Halstead a insisté sur ce point :

Le Canada a intérêt à contribuer au développement économique et social, facteur de stabilité politique dans ces régions. Non seulement c'est un impératif moral, compte tenu de la misère humaine régnante, mais il y va également de notre intérêt, car la prospérité et la sécurité dans une région du monde ne peuvent être assumées aux dépens d'un endettement massif et de l'instabilité d'autres régions (30:11).

Nous irions jusqu'à dire que la crise économique qui afflige les pays du tiers monde ne concerne pas uniquement les pays les plus pauvres, mais toute la planète. C'est un problème où se trouvent liés pêle-mêle la dette internationale, le système bancaire, les taux de change, le commerce, la montée du protectionnisme et les perspectives d'emploi. L'influence souvent inattendue que ces éléments peuvent avoir l'un sur l'autre rend l'économie internationale très instable. Les gouvernements ne peuvent pas agir comme bon leur semble, et les institutions internationales sont incapables de surmonter cette instabilité. Désireux d'assurer la prospérité économique, le Canada et le reste du monde font face à la désintégration partielle de l'ordre financier international. Voir au chapitre VII ce que le comité pense de cette question.

Le milieu naturel

La protection de l'environnement commence chez soi. Depuis une vingtaine d'années, les Canadiens sont de plus en plus sensibilisés à l'importance de la nature et des ressources naturelles, et aux méfaits de la pollution de l'air et de l'eau. Le succès et l'ampleur du mouvement écologique s'expliquent par le fait que presque tous les citoyens veulent vivre dans un cadre aussi agréable et sain que possible. Lorsque l'environnement est menacé, le problème a souvent une origine locale. La protection et l'embellissement de l'environnement répondent habituellement à un besoin exprimé d'abord à l'échelle locale.

Les intérêts environnementaux du Canada ont cependant une dimension internationale évidente à cause de la proximité du territoire américain. La coopération bilatérale dans ce domaine est devenue nécessaire parce que les polluants atmosphériques qui sont à l'origine des pluies acides traversent la frontière, parce qu'un même cours d'eau peut arroser les deux pays et parce qu'il faut réglementer le développement industriel dans un pays s'il a des répercussions sur l'autre.

M. David Munro, qui est membre de la Fédération canadienne de la faune, nous a toutefois rappelé que la protection des ressources naturelles du globe était étroitement liée à l'intérêt que le Canada porte au développement international. Le développement économique doit être durable. Il faut exploiter les ressources de façon rationnelle, en prenant soin de sauvegarder les mécanismes écologiques essentiels et les milieux vivants. Autrement, une fois les ressources épuisées, le développement économique s'arrêtera à coup sûr. Il n'y a qu'à prendre l'exemple du Sahel. La dégradation de l'environnement y est une cause directe de l'appauvrissement de la population, de la propagation de maladies, et même de l'instabilité régionale. Comme l'a déclaré M. Munro :

[...] le bien-être de tous les peuples de la terre exige que les initiatives de protection et les initiatives de développement soient menées parallèlement. En fait, si l'on ne parvient pas à établir des liens plus solides et plus équilibrés entre la protection et le développement, les problèmes actuels s'aggraveront (42-58).

Nous avons de nouveau constaté avec étonnement que toute la planète doit se soucier d'un problème qui semblait, au départ, avoir un caractère local ou régional. Les intérêts de chaque pays et de chaque citoyen sont étroitement liés aux questions environnementales : c'est ce que nous avons été à même de constater vers la fin de nos délibérations avec la catastrophe nucléaire de Tchernobyl en Union soviétique, qui a eu des répercussions à l'échelle mondiale. Les recommandations du comité au sujet de la position que doit adopter le Canada dans ce domaine figurent au chapitre IV.

Le point de vue du comité

L'attitude du Canada à l'égard de certains problèmes internationaux et de certaines régions dépend des objectifs qu'il s'est fixés. Si les objectifs ne déterminent pas automatiquement l'ordre d'importance des diverses lignes de conduite, ils servent du moins à déterminer l'orientation d'ensemble de la politique. La politique doit cependant être fonction des moyens disponibles ainsi que des problèmes qui surgissent ou des occasions qui se présentent.

Ainsi, les pays de la région du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est sont ceux dont l'économie a progressé le plus rapidement au cours des deux dernières décennies. Ils sont, après les États-Unis, le marché d'exportation le plus important du Canada. Si le Canada veut accroître ses échanges commerciaux, il a tout intérêt à essayer de pénétrer ces marchés. En matière de sécurité, cependant, les ressources militaires du Canada ne lui permettent pas de contribuer directement au maintien de la sécurité dans cette région. En revanche, l'Europe demeure au coeur de l'affrontement Est-Ouest, et le Canada continue de contribuer activement à la défense militaire de l'Europe centrale. Le continent européen demeure un marché important pour toute une gamme de produits canadiens, même s'il n'a pas connu le même essor que la région du Pacifique. Les pays du tiers monde, et ceux d'Afrique en particulier, sont les principaux bénéficiaires de l'aide canadienne au développement, mais, par rapport aux pays industrialisés, ils n'offrent jusqu'ici que peu de débouchés pour les exportations

canadiennes. L'Afrique du Sud était un débouché important pour les produits canadiens, mais la justice sociale dans ce pays est devenue un objectif prédominant pour les Canadiens. Quant au Moyen-Orient, il a été pendant longtemps un marché d'exportation fort attrayant que le Canada n'a cependant pas vraiment exploité. L'apport du Canada à la sécurité de cette région qui a connu de nombreux conflits, a surtout consisté à y envoyer des forces de maintien de la paix.

Dans les chapitres suivants, nous exposons les sept grandes orientations que devra, à notre avis, prendre la politique extérieure du Canada. Nous avons tenté de définir les principales tâches à effectuer. Dans la plupart des cas, nous avons procédé de façon fonctionnelle. Nous nous sommes cependant attardés plus longuement à deux régions géographiques, les États-Unis et l'Arctique, pour des raisons particulières. En effet, les États-Unis sont le principal point de convergence des activités internationales du Canada; l'Arctique, quant à lui, est un élément de la politique extérieure du Canada qui a été négligé pendant longtemps, mais qui va inévitablement passer au premier plan dans les années à venir.

Nous n'avons pas cherché à définir ce que devrait être la politique canadienne dans les différentes régions du monde, mais nous sommes convaincus qu'il faut élaborer des stratégies nationales et régionales détaillées. Les ressources du Canada sont trop restreintes pour que soient prises des mesures *ad hoc* qui ne s'inscrivent pas dans un plan d'ensemble. Les activités en matière de commerce et d'investissement, les relations culturelles et scientifiques, les relations avec les universités, et même les visites ministérielles à l'étranger doivent être régies par un ensemble d'objectifs stratégiques.

Le ministère des Affaires extérieures doit constamment modifier la composition de ses missions diplomatiques à l'étranger en fonction des marchés mondiaux et des intérêts du Canada, afin d'éviter des dépenses inutiles et le double emploi. Un vaste exercice de planification par pays est en cours au ministère des Affaires extérieures et le comité a appris que quatre nouveaux bureaux commerciaux allaient être ouverts en Asie et qu'on songeait à affecter des conseillers en investissement auprès des ambassades canadiennes situées dans les grands centres financiers. Ceci prouve que le mécanisme de planification fonctionne bien.

Il est vrai que ce processus n'est jamais simple; l'inertie bureaucratique est un risque omniprésent. C'est pourquoi le comité a envisagé la possibilité de réduire le nombre de nos missions en Afrique. Ceci libérerait des ressources qui pourraient être affectées à peu de frais à de nouveaux bureaux commerciaux dans la région de l'Asie et du Pacifique; mais au cours de nos délibérations, nous nous sommes rendu compte que cela présentait des inconvénients. En effet, si l'on veut que le Canada ait des relations plus étroites avec les pays de la Francophonie tout en maintenant celles qu'il a avec le Commonwealth, on ne peut fermer aucune de nos ambassades dans des pays de ces deux organisations sans déplaire à quelqu'un et nuire à nos efforts de rapprochement. Nous avons donc songé à remplacer les ambassades par des «bureaux de développement» (comme nous le proposons au chapitre VII), mais il nous est apparu que ceci ne serait pas bien vu, que les économies réalisées seraient faibles, sinon nulles, et que les représentants du Canada ne bénéficieraient plus de l'immunité diplomatique. Par ailleurs, si on demandait un jour à un bureau de développement de faire de la promotion commerciale, son personnel risquerait d'être dans une situation défavorable si le pays où il se trouve est très à cheval sur le protocole.

Ces discussions nous ont révélé les problèmes que pose la fermeture d'une ambassade. Il existe toutefois une solution qui ne présente pas les inconvénients mentionnés plus haut : le ministère des Affaires extérieures pourrait réaliser des

économies en créant des missions régionales qui seraient chargées de coordonner les activités de plusieurs missions actuelles et de fournir des services de soutien. Il pourrait ainsi réduire le personnel de plusieurs missions qui, au besoin, pourraient recevoir des renforts de missions avoisinantes. Il sera sans doute plus rapide et moins coûteux de transférer du personnel d'une ambassade voisine que de le faire venir d'Ottawa, et il y a tout lieu de croire que ces employés auront déjà une certaine connaissance de la situation dans ce pays. **Nous recommandons que le ministère des Affaires extérieures envisage la possibilité de créer des centres régionaux de ressources et de soutien qui pourraient desservir les missions diplomatiques d'une région donnée.**

Pour éviter que le processus de planification par pays ne devienne routinier et ne s'embourbe dans la bureaucratie, **nous proposons que le gouvernement, par l'intermédiaire du comité du Cabinet chargé des affaires extérieures et que le Parlement, grâce à son Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des communes, procèdent régulièrement à un examen du processus de planification par pays. Selon nous, il est particulièrement important que les gouvernements provinciaux, les gens d'affaires, les organisations non gouvernementales et le milieu universitaire participent à la définition et à l'examen des objectifs stratégiques.**

Renforcer l'ordre international et accroître l'influence du Canada

La coopération internationale est le phénomène le plus marquant de l'après-guerre. En cette fin du XX^e siècle, il est impératif de renforcer le plus efficacement possible l'ordre mondial pour résoudre les problèmes qui dépassent les frontières nationales. Ce renforcement graduel des institutions internationales, ainsi que des ententes et des régimes de coopération, s'effectue d'ailleurs déjà depuis un certain temps. Le brassage phénoménal de cultures et d'idées, favorisé par la révolution des communications, a été encore intensifié par l'internationalisation croissante des problèmes, qu'il s'agisse de la répartition démographique, de la sécurité nucléaire, du trafic de drogues ou de l'approvisionnement en énergie. Bien que les dissensions n'aient pas sensiblement diminué et que les conflits aient dominé l'actualité, les gouvernements ont réagi à ces tendances de l'après-guerre en décidant de coopérer comme cela ne s'était jamais fait auparavant.

Après quarante ans d'expérimentation, cette coopération a donné dans la pratique des résultats encourageants. L'éradication de la variole et la victoire sur d'autres maladies infectieuses, l'adoption de normes en matière de transport aérien international, l'attribution de fréquences pour les télécommunications, les secours aux régions victimes d'une catastrophe, et même les échanges internationaux d'information météorologique ne sont que quelques-uns des innombrables avantages que nous ont apportés les accords internationaux. Les différents pays du monde ne pourront résoudre les problèmes complexes qui affligent aujourd'hui l'humanité qu'en unissant leurs efforts et en tentant de régler leurs différends. Pourtant, malgré ces truismes, il est de plus en plus manifeste que l'ordre international se désagrège lentement et doit être reconstruit de toute urgence. Aujourd'hui plus que jamais, le Canada doit exercer ses talents de médiateur et de conciliateur au sein de la communauté internationale.

Les Canadiens sont tout à fait à l'aise dans le domaine de la coopération internationale à cause de leurs traditions, de leurs efforts et de leur expérience. C'est aussi le domaine qui les intéresse le plus, comme a pu le constater le comité. En outre, c'est dans cette direction que nous entraîne inévitablement l'intérêt national du Canada, en tant que puissance intermédiaire. M. Peyton Lyon, professeur à l'Université Carleton, nous a fait remarquer que le Canada n'était pas considéré comme un «grand» dans les réunions au sommet, mais qu'il exerçait une très grande influence au sein du Commonwealth et de nombreux comités de l'ONU (p. 5 et 6). Sur le plan mondial, les Canadiens se distinguent par leur attachement à un idéal international à la fois pragmatique et altruiste, celui de la coopération internationale.

Cet attachement pousse inévitablement le Canada à appuyer les organisations multilatérales. Comme l'a fait observer M. Denis Stairs, celles-ci constituent un «moyen d'amplification de notre influence et d'élargissement de notre marge de manoeuvre diplomatique»; en outre, une participation active à ces institutions permet au Canada «de jouer dans le maintien de l'ordre international un rôle utile, tout aussi pacifique que constructif (30:15)». Le comité est tout à fait d'accord avec ces propos. Si nous cherchons à assurer la continuité de la politique étrangère du Canada, ce n'est pas parce que cela constitue une fin en soi, mais parce que les Canadiens peuvent être fiers des résultats déjà obtenus dans ce domaine.

Le cas des Nations Unies montre bien que les organisations internationales sont utiles et qu'il est grand temps d'y porter un intérêt nouveau. Outre que ses divers organismes spécialisés ont réussi à susciter une coopération avantageuse pour les États membres, le terrain neutre qu'offre l'ONU est sans doute essentiel dans les moments difficiles (comme l'a prouvé la crise des missiles de Cuba) pour permettre aux grandes puissances de faire des compromis et de s'entendre. Pour toutes ces raisons, les Canadiens ont toujours figuré parmi les plus ardents partisans d'une ONU active et dynamique et le comité n'a entendu aucun témoignage qui le porte à croire qu'ils auraient changé d'avis. Presque tous les témoins qui ont soulevé cette question ont en effet exhorté le gouvernement à réaffirmer son engagement envers l'ONU et, si possible, à défendre cette organisation avec encore plus de vigueur.

Toutefois, l'ONU ne suscite plus les espoirs et la fierté qui ont caractérisé ses débuts. Les critiques à son sujet se mêlent aux éloges, parce que l'organisation ne semble pas s'être montrée à la hauteur des espérances qu'elle avait suscitées. Cette désillusion était à peu près inévitable étant donné l'optimisme démesuré et les discours enflammés de l'immédiat après-guerre et, pour de nombreux États nouvellement indépendants, l'ivresse de la décolonisation qui a marqué cette période. Certains pays occidentaux ont en outre eu du mal à s'adapter au fait que l'ONU, qui était au départ un club relativement restreint, soit devenu en une seule génération une organisation vraiment mondiale, où l'Occident n'occupe plus le haut du pavé.

À ces problèmes d'ajustement s'ajoutent des doutes croissants sur l'efficacité de nombreuses institutions des Nations Unies. Au cours d'une récente entrevue avec le journaliste britannique Jonathan Power, le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, s'est plaint que les gouvernements membres ne cessaient de créer de nouvelles bureaucraties et de nouvelles dépenses, affirmant ne même plus savoir combien l'ONU comptait d'organismes. Dans un rapport récent, le groupe d'enquête mixte des Nations Unies a fait lui-même observer que la qualité du personnel laissait à désirer, et que la compétence et le travail bien fait ne semblaient susciter qu'une indifférence généralisée, alors même que les tâches confiées aux Nations Unies, à savoir la paix, le développement et la protection des droits de la personne, étaient parmi les plus difficiles que l'on pût imaginer.

Tous ces facteurs ont clairement contribué à la crise du multilatéralisme. À ce propos, le secrétaire général notait dans son rapport de 1984 :

Il est paradoxal que les règles, les outils et les modalités de la coopération multilatérale soient de plus en plus remis en question au moment même où les réalités contemporaines intensifient la nécessité de faire appel aux institutions multilatérales pour résoudre nos problèmes, et où celles-ci ont accru nos possibilités de croissance et de développement.

Cette crise est attribuable surtout à la diversité croissante des intérêts des divers pays depuis une vingtaine d'années. La triste réalité est que, si l'on ne parvient pas à y

rétablir une plus grande harmonie, l'ONU risque de s'atrophier progressivement faute d'intérêt de la part de ses propres membres. Le profond attachement des Canadiens au multilatéralisme, qu'ils embrassent presque instinctivement d'après M. Lewis, exige que le comité prenne ce risque très au sérieux (22:10).

Ces questions sur l'efficacité de l'ONU ont certainement contribué à la disparité actuelle entre les programmes de l'organisation et sa situation financière. La vérité, c'est que l'ONU manque d'argent. Cette situation est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment au fait que certains États membres retiennent à l'occasion le versement de leurs contributions dûment établies. Toutefois, ce problème s'est aggravé récemment en raison de deux événements survenus aux États-Unis, qui sont depuis longtemps le principal banquier de l'ONU. Le premier, comme l'a expliqué M. Lewis, est un amendement proposé par la sénatrice Nancy Kassebaum aux affectations de crédits du Secrétariat d'État. Cet amendement aura pour effet de ramener de 25 à 20 p. 100 la contribution américaine au budget total des Nations Unies, à compter du 1^{er} octobre 1986. Il réclame aussi la mise sur pied d'un système de vote pondéré sur les questions budgétaires, système qui serait fondé sur la contribution financière des États membres plutôt que sur une formule complexe reflétant essentiellement leur capacité de payer, comme c'est le cas aujourd'hui. L'amendement Kassebaum a reçu l'appui d'une importante majorité des deux chambres du Congrès.

Le deuxième événement est l'amendement Gramm-Rudman-Hollings, adopté en décembre 1985, qui décrète une réduction automatique des dépenses des États-Unis à moins que le Congrès et l'exécutif ne parviennent à s'entendre sur un délai pour éliminer le déficit fédéral. Cela a amené le président à soumettre un projet de budget qui ampute considérablement les fonds normalement accordés aux organisations internationales. La proposition du président n'a pas encore été étudiée dans le cadre du processus budgétaire du Congrès, mais on estime que la contribution des États-Unis à l'ONU pourrait être réduite de 80 millions de dollars américains en 1986, somme qui représente près de dix pour cent du budget total de l'ONU.

Cette dernière crise, qui ne s'est manifestée qu'en janvier 1986, ne peut être dissociée du problème que pose l'endettement de l'ONU, qui est lui-même dû au non-paiement des contributions de certains pays membres. L'Union soviétique, par exemple, doit plus de 200 millions de dollars en cotisations normales et en contributions à des opérations de maintien de la paix qu'elle refuse de reconnaître. Pourtant, ce pays s'arrange habilement pour que sa dette ne dépasse pas le seuil au-delà duquel son droit de vote serait révoqué en vertu de l'article 19 de la Charte de l'ONU. En bref, comme M. Lewis l'a fait remarquer : «Une des grandes questions qui préoccupent l'ONU actuellement, c'est sa solvabilité financière (22:9)».

Le problème, c'est qu'aux Nations Unies la responsabilité financière n'est pas répartie de façon équilibrée; la majorité des États qui prennent les décisions au sein de l'organisation ne contribuent en fait que très peu à son budget. Il faut absolument rétablir un certain équilibre à ce sujet, sinon l'écart entre le pouvoir que détient la majorité grâce à ses votes et la volonté des donateurs de continuer à financer l'ONU, risque de mettre en péril l'existence même de l'organisation.

Le Conseil des Canadiens a exhorté le Canada à montrer la voie «à la fois financièrement et politiquement, et à assumer les responsabilités abandonnées par les États-Unis dans la famille des Nations Unies (43:41)». D'autre part, le président de l'Association canadienne pour les Nations Unies, M. Robert Reford, a souligné que le Canada faisait très bonne figure au chapitre des contributions et a laissé entendre que les pays du tiers monde pourraient supporter une part plus importante des coûts de l'organisation.

[...] les pays en développement [...] considèrent les Nations Unies comme leur organisation. Ils y prêtent beaucoup attention et y envoient souvent leurs meilleurs éléments au lieu de les nommer à d'autres postes diplomatiques. Je me rends parfaitement compte qu'il y a des problèmes financiers, mais il me semble que l'on pourrait peut-être leur demander de payer un petit peu plus que les 0,01 p. 100 que versent bon nombre d'entre eux (58:30).

Il est de toute évidence dangereux, tant politiquement que financièrement, que les Nations Unies dépendent dans une trop large mesure d'un seul État membre; les conséquences de cette situation commencent d'ailleurs à se faire sentir de plus en plus. À l'heure actuelle, les cotisations de 147 des 159 États membres de l'ONU, prises ensemble, sont inférieures à la seule contribution des États-Unis. Dans ces circonstances, **nous recommandons que le Canada appuie les travaux du groupe d'experts de haut niveau créé par le secrétaire général pour étudier ces questions. À long terme, le Canada devrait étudier la possibilité d'établir, de concert avec d'autres puissances moyennes, un nouveau barème de contributions à l'ONU, selon lequel aucun État ne fournirait plus qu'un montant déterminé, afin que l'organisation ne dépende pas trop d'un seul membre.**

En outre, un des grands rôles du Canada est de s'assurer que les États-Unis, qui sont l'un des pays fondateurs de l'ONU, continuent d'en être un membre actif. La pleine participation des États-Unis est en effet indispensable à une organisation qui a pour vocation d'englober et surtout de rallier tous les pays du monde. Ceux qui déplorent l'inutilité croissante de l'ONU ne pensent sûrement pas que le désengagement progressif des États-Unis soit un remède à la situation.

La réforme de l'ONU est une condition préalable au consensus renouvelé que souhaitent tous ses partisans. Il y a lieu de réexaminer les priorités et les programmes pour augmenter au maximum leur efficacité, et de simplifier les mécanismes internationaux pour éviter tout double emploi. À l'heure actuelle, par exemple, le Conseil économique et social et diverses commissions de l'Assemblée générale étudient à peu près les mêmes questions chaque année; cette situation, voulue à l'origine, n'a plus aujourd'hui de raison d'être. Dans l'optique de la réforme souhaitée, il convient d'étudier plus longuement les propositions que nous ont présentées MM. David Pollock et Charles Nobbe, qui demandaient tous deux une révision de divers organismes multilatéraux, comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, et l'UNESCO. Selon M. Charles Nobbe : «Il y a beaucoup de double emploi et une trop grande centralisation (32:89)». Quant à M. David Pollock, il suggérerait de se poser deux questions simples : premièrement, l'organisme à l'étude est-il aussi valable aujourd'hui qu'il l'était lors de sa création et, deuxièmement, est-il efficace? (22:15) Nous pensons qu'il serait utile de communiquer cette idée à d'autres pays qui se préoccupent autant que le Canada du sort des Nations Unies, pour voir jusqu'à quel point ils seraient d'accord avec cette révision externe.

Nous pensons qu'il faut au moins trouver un meilleur moyen de coordonner les divers programmes de développement de l'ONU, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. M. David Pollock a signalé diverses lacunes dans la coordination au sein des organismes de développement multilatéraux, en dépit des diverses tentatives pour créer un mécanisme satisfaisant (22:14). À titre d'exemple, le groupe d'enquête mixte de l'ONU a recommandé de démanteler les bureaux de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, de l'UNICEF, des programmes de développement, de démographie et d'aide alimentaire, et même de la Banque mondiale, à New York, à Washington et à Rome. Il suggérerait à la place de confier toutes ces activités à une seule organisation, qui aurait des bureaux en Afrique, aux Antilles, en Asie du Sud et dans

d'autres régions du tiers monde. Au siège social de l'ONU, à New York, une organisation bien structurée, pendant économique du Conseil de sécurité, superviserait l'activité de ces organismes intégrés de développement régional. Ces propositions méritent à tous le moins d'être étudiées de près. **Nous recommandons que le Canada recherche un accord international sur la création d'un organisme ou d'un comité compétent qui aiderait à simplifier tous les rouages du système de développement multilatéral. Nous appuyons d'ailleurs tout effort déployé pour réduire le double emploi et la centralisation excessive qui existent actuellement à l'ONU. Il faudrait également étudier la possibilité de créer de nouvelles institutions et d'abandonner celles qui ne sont plus utiles.**

La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a justement donné le jour à une nouvelle institution, l'Administration des fonds marins. Le Canada s'est particulièrement distingué lors de cette conférence et des longues négociations qui y ont abouti. Son rôle de médiateur entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés était conforme à ses meilleures traditions en matière de coopération. C'est un rôle pour lequel le Canada, selon M^{me} Elizabeth Mann Borghese, est particulièrement bien placé et qui « convient parfaitement à notre pays (33:6) ».

Le Canada participe actuellement, de concert avec les autres pays du monde, aux travaux de la Commission préparatoire pour le droit de la mer. Le Traité sur le droit de la mer n'a pas complètement mis au point les statuts et les règlements ayant trait à l'exploitation minière des fonds marins; la commission préparatoire est chargée de cette tâche. Le Canada sera touché de près par les résultats de ces négociations, qui permettront également de faire le tri des diverses revendications faites par les premiers investisseurs dans l'exploitation minière des fonds marins, parmi lesquels figurent Noranda et Inco.

Nous pensons que le gouvernement devrait exercer des pressions pour que la Commission préparatoire pour le droit de la mer termine rapidement ses travaux, afin de dissiper les incertitudes qui pèsent sur l'Administration des fonds hauturiers. Il devrait ensuite entreprendre une analyse détaillée des coûts et des avantages du Traité sur le droit de la mer. Comme ce traité nous a déjà procuré des avantages importants, même s'il n'est pas encore en vigueur, le comité estime que le Canada devrait le ratifier.

L'environnement constitue un secteur où le Canada peut contribuer utilement à élaborer de nouvelles restrictions et de nouvelles normes juridiques internationales. M. Paul Painchaud, de l'Université Laval, a demandé avec beaucoup de conviction qu'on accorde plus d'importance aux questions internationales relatives à l'environnement, soutenant que les problèmes écologiques mondiaux « constituent une menace aussi grave que la menace nucléaire (49:42) ». M. David Munro, de la Fédération canadienne de la faune, a pour sa part attiré notre attention sur le fait que, si l'on ne parvient pas à établir des liens plus solides entre la conservation et le développement, les problèmes actuels s'aggraveront sur une grande partie du globe, si bien que « la dégradation des sols se poursuivra, les ressources nationales continueront de disparaître et les possibilités de développement économique seront réduites (42:58) ». La famine qui sévit au Sahel pourrait être un triste précurseur des problèmes qui nous attendent si nous ne sommes pas bien préparés. Les Canadiens ne peuvent pas non plus être pleinement optimistes face à leur propre situation. À ce sujet, les observations de M. Munro sont éloquentes :

Nous savons tous que les émissions d'anhydride sulfureux émanant des centrales situées aux États-Unis contribuent à l'acidification des lacs et à la destruction des forêts du sud-est du Canada. La même chose se produit en Europe. La pollution provenant de tous les pays de l'hémisphère nord produit un brouillard arctique dans les

régions polaires du Canada pendant les mois d'hiver. Nous n'en connaissons pas les répercussions à long terme (42:59).

Tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux ont pris des mesures énergiques pour lutter contre les pluies acides émanant du Canada. Reprenant les préoccupations de leurs électeurs, ils ont beaucoup aussi insisté sur l'importance d'une concertation internationale pour protéger l'environnement. La participation du Canada à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, en 1972, et à la création subséquente du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (notamment grâce à M. Maurice Strong, qui a été secrétaire général de la conférence et premier directeur exécutif du PNUE), montre bien que notre pays s'intéresse depuis longtemps à la question. Le PNUE est unique parmi les organismes de l'ONU, en ce sens qu'il n'est financé que par des contributions volontaires; le Canada a toujours été l'un de ses principaux promoteurs. Le représentant permanent du Canada au PNUE, M. David Miller, a eu l'honneur d'être choisi comme premier président du nouveau Groupe de représentants résidents. Ce groupe exerce une influence considérable parce qu'il assure la liaison entre le secrétariat du programme et les États membres, entre les réunions du Conseil d'administration (dont le Canada fait également partie). M. Charles Caccia, ancien ministre de l'Environnement, a cependant laissé entendre que le PNUE serait plus efficace si son personnel était logé dans les bureaux du secrétariat général de l'ONU : «Il pourrait établir des politiques, jouer un rôle de représentation et promouvoir la recherche et la réflexion à long terme (58:65)». **Le comité recommande que le gouvernement du Canada étudie la possibilité de faire du PNUE un organisme financé de la même façon que les autres organismes spécialisés de l'ONU, et d'une manière générale, qu'il tente par tous les moyens d'augmenter l'efficacité de cet organisme. Le gouvernement devrait également continuer à sensibiliser la communauté internationale à la détérioration de l'environnement et à collaborer avec les autres États qui reconnaissent la gravité du problème afin d'obtenir que des mesures correctives soient prises.**

La catastrophe qui s'est produite récemment à la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Union soviétique, a ravivé dans le monde entier les craintes que suscite l'énergie nucléaire. Il existe déjà 361 réacteurs nucléaires en service dans le monde, et 144 autres sont en construction ou à l'état de projet; et pourtant, il reste encore des questions à résoudre sur l'énergie nucléaire. Il faut notamment se demander ce qu'il adviendra des centrales nucléaires après leur vie utile qui n'est que de 25 à 30 ans, et trouver des moyens efficaces pour se débarrasser des déchets radioactifs extrêmement dangereux qui ne cessent de s'accumuler et qui risquent de nous mener un jour à la catastrophe.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), organisation intergouvernementale autonome créée sous l'égide des Nations Unies, a pour principaux objectifs a) de promouvoir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier et b) d'éviter que l'équipement nucléaire destiné à des fins pacifiques soit détourné vers un usage militaire. L'Agence ne peut cependant effectuer d'inspections que si elle a l'autorisation du pays concerné, et ces inspections ne peuvent porter que sur la prolifération des armes nucléaires. L'AIEA a certes élaboré des normes de sécurité très complètes sur le fonctionnement des réacteurs nucléaires et sur la gestion des déchets radioactifs, mais il n'existe pas encore de véritable consensus international dans ce domaine. Aucune inspection n'est prévue non plus pour vérifier si les installations civiles sont sûres et si elles sont conformes aux normes de protection de l'environnement. Le comité admet qu'il est très difficile d'obtenir des accords internationaux à ce sujet. Cependant, le cas de Tchernobyl a montré que les accidents survenant dans des centrales nucléaires peuvent bien contaminer la population d'autres pays. Dans ces circonstances, **nous considérons que le gouvernement du Canada a le**

devoir de demander instamment que tous les États concernés adoptent, par l'entremise de l'Agence internationale de l'énergie atomique, un ensemble de mesures de sécurité relatives à l'énergie nucléaire. Au nombre de celles-ci devraient se trouver un examen de toutes les normes de sécurité des centrales atomiques civiles, la création d'un système international d'inspection, l'élaboration de méthodes pour l'élimination des déchets radioactifs, et un accord international qui prévoirait l'annonce rapide de tout accident nucléaire et l'organisation de secours immédiats.

Le droit international peut également permettre au Canada de réaliser des objectifs importants en matière de politique étrangère, particulièrement dans le domaine multilatéral. Étant donné la diversité des organisations internationales existantes, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'ONU, nous pensons que le Canada a tout intérêt à tenter d'accroître les ramifications du droit international et, en même temps, d'assurer une utilisation maximale des institutions dans ce domaine.

Dans cette perspective, nous sommes très heureux que le gouvernement ait décidé récemment de retirer les réserves qu'il avait faites en 1970 au sujet des zones de pêche arctiques et côtières. Comme l'a fait observer M. Edward McWhinney :

Le défi, pour les hommes politiques et les juristes occidentaux, consiste à contribuer au processus législatif international, et à chercher à remanier les règles établies et à en élaborer de nouvelles, en veillant à ce que ce processus soit nettement imprégné de l'esprit occidental. Ils se rendent vite compte que le tiers monde est loin de constituer un bloc monolithique pratiquant une orthodoxie rigide; il est au contraire pluraliste dans son organisation et sa vision des choses, et caractérisé par conséquent par des différences importantes dans les intérêts, les perspectives et les espoirs des pays qui le composent (*International Journal* XL/3, 1985, p.422).

Un seul Canadien a siégé jusqu'ici à la Cour internationale de justice : M. John Read, de 1946 à 1958. **Nous recommandons que le Canada propose des candidats pour remplir des fonctions à la Cour internationale de justice et dans les autres grandes institutions juridiques internationales comme la Commission du droit international et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. À notre avis, le Canada devrait également encourager les autres États à reconnaître la compétence de la Cour internationale de justice et à souscrire à la clause facultative avec le moins de réserves possible.**

Le Canada devrait, par ses déclarations et sa politique, défendre le principe général du règlement pacifique des différends. Il doit pour ce faire être prêt à offrir ses services de médiateur et à demander si possible l'intervention active d'une tierce partie, par exemple des Nations Unies ou du Commonwealth, dès le début des conflits. Nous devrions aussi encourager un recours plus rapide et plus généralisé à des missions d'enquête et d'observation menées de façon régulière par le secrétaire général des Nations Unies et les personnes qu'il nomme à cette fin. Il faudrait également que le secrétaire général, de concert avec le Conseil de sécurité suive plus régulièrement et plus systématiquement la situation mondiale en ce qui concerne la paix et la sécurité.

Bien sûr, l'appui du comité aux organisations internationales ne se limite pas à l'ONU. Au contraire, nous considérons que les liens du Canada avec le Commonwealth sont d'une importance primordiale et qu'ils nous apportent des avantages innombrables et souvent inattendus, tant au niveau bilatéral que sur le plan multilatéral. Nous nous réjouissons également de notre appartenance à la nouvelle organisation qui réunit les membres de la Francophonie, et espérons qu'avec le temps celle-ci réussira à se tailler sur la scène mondiale une place aussi importante que le Commonwealth. Notre appartenance à ces deux organisations, outre qu'elle constitue un élément essentiel de

notre identité nationale, nous fournit une occasion idéale pour écouter le point de vue des pays en voie de développement de ces deux groupes linguistiques; en effet, 44 des 49 États membres du Commonwealth et 34 des 39 États de la Francophonie sont des pays en voie de développement. Il est également important, pour l'image que nous avons de nos rapports avec la communauté internationale, que nous soyons prêts à jouer un rôle de chef de file au sein de ces organisations quand les circonstances l'exigent.

L'important, c'est que le Canada continue à souscrire pleinement aux principes de la coopération internationale qui caractérisent depuis longtemps ses relations extérieures, surtout à une époque où le multilatéralisme même semble compromis. Le Canada doit continuer à chercher des solutions pratiques aux nouvelles réalités politiques. En ce sens, il doit poursuivre deux objectifs : a) promouvoir la réforme des institutions internationales afin d'en augmenter au maximum l'efficacité en réduisant le double emploi et le gaspillage, et b) favoriser le dialogue entre le Nord et le Sud, en aidant les pays du tiers monde à se rapprocher des centres de décision de ces institutions. Ainsi sera-t-il possible de créer un nouveau consensus au sujet de ces organisations internationales.

Dans ce monde qui ne cesse de se faire plus petit chaque jour et où nous sommes de plus en plus interdépendants, la coopération multilatérale ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'institutions telles que les Nations Unies. Malgré les problèmes immédiats qui se posent à l'ONU, il y a place pour l'espoir, même à court terme. L'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Stephen Lewis, a d'ailleurs terminé son témoignage sur une note optimiste :

Je suis un de ceux qui sont d'avis que l'Organisation des Nations Unies, malgré toutes ses faiblesses [...] est un organisme auquel nous pouvons être fiers de participer; lors de son 40^e anniversaire, nombre de chefs d'État et de gouvernement ont fait les éloges du groupe, et l'on a pu constater que c'était là un moment important dans l'histoire du groupe, un moment psychologique important, où au niveau interne on signalait que l'existence des Nations Unies était un avantage et où, au niveau externe, on pouvait constater que le public percevait les Nations Unies d'un meilleur œil (22:10).

La sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiales

Le Canada doit se donner les moyens de porter des jugements vraiment indépendants sur les grandes questions touchant la sécurité internationale. Comme nous l'avons souligné dans la partie de notre rapport intérimaire traitant de la participation du Canada aux travaux de recherche prévus dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique, les Canadiens du secteur privé et du secteur public se fient beaucoup trop aux renseignements et aux analyses provenant de sources américaines. Les gouvernements canadiens qui se sont succédé n'avaient pas l'habitude de se prononcer de façon précise sur les choix stratégiques que l'OTAN ou le Pacte de Varsovie étaient amenés à faire, ni sur les propositions que l'Occident devait avancer dans le cadre des négociations sur le contrôle des armements avec l'Union soviétique et ses alliés. Au lieu d'adopter une attitude indépendante dans le débat sur la politique de sécurité, ils acquiesçaient plutôt aux positions prises par les États-Unis, en critiquant peut-être parfois certains aspects secondaires, mais généralement sans s'attaquer de front aux grands problèmes.

À notre avis, le gouvernement doit favoriser un débat éclairé au Canada s'il veut jouer un rôle plus actif à l'échelle internationale. Faute de savoir avec précision jusqu'où leur gouvernement juge utile de pousser la dissuasion, les Canadiens ont du mal à saisir ce qui justifie ses achats d'armements ou la formulation de ses propositions sur le contrôle des armements. La Chambre des communes débat ces questions plus souvent qu'autrefois, mais on n'a toujours pas de position claire, étayée par des arguments fondés sur l'expérience canadienne. Nous avons remarqué que ce manque de détermination crée un certain malaise parmi les citoyens que la question intéresse. Il est en effet difficile d'être certain que les intérêts du Canada sont défendus efficacement ou que le Canada donne vraiment le meilleur de lui-même sur la scène internationale quand on ignore les principes qui guident le gouvernement.

Il faut cependant reconnaître que le Canada s'est illustré à plusieurs reprises comme défenseur de la paix et de la sécurité mondiales. Il participe activement aux travaux d'organisations multilatérales qui se consacrent à ces questions, et de nombreux fonctionnaires canadiens sont devenus des spécialistes dans ce domaine. Le Canada s'acquitte de plusieurs tâches utiles, comme l'élaboration de techniques de vérification du contrôle des armements qui font appel à des compétences qu'il possède. Cette orientation convient bien au Canada qui est membre du bloc occidental mais qui sait conserver une certaine objectivité au sujet des différends qui opposent les superpuissances. Par contre, le Canada ne fait qu'effleurer les questions fondamentales de la

politique stratégique. Nous sommes d'avis que le Canada doit continuer d'oeuvrer au sein d'organisations multilatérales tout en s'efforçant d'influer sur les décisions les plus importantes au chapitre de la sécurité internationale.

À notre avis, une des priorités du gouvernement en matière de sécurité doit consister à adopter un point de vue qui lui soit propre sur les questions de stratégie, de contrôle des armements et de désarmement. À cette fin, le gouvernement doit d'abord acquérir les capacités d'analyse qui constitueront l'assise d'une participation plus active du Canada dans ce domaine. Le comité note les progrès déjà réalisés à ce chapitre grâce à la création du nouvel Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales et à l'apparition d'autres centres de recherche, notamment dans les universités. Ces établissements contribueront vraisemblablement à accroître la compétence canadienne à cet égard. Le gouvernement doit ensuite se former une opinion sur les grandes questions relatives à la stratégie et au contrôle des armements. Il pourra alors défendre plus vigoureusement ses positions auprès d'autres gouvernements dans les tribunes internationales. En dernier lieu, il doit établir un dialogue permanent avec la population sur la politique de sécurité, en commençant par faire connaître ses opinions à ce sujet et les arguments sur lesquels il s'appuie.

La politique de sécurité du Canada doit avoir comme objectifs la sauvegarde de la stabilité internationale et la défense de la paix mondiale. Pour préserver cette stabilité, il faut disposer de forces de défense capables de dissuader l'adversaire, sans toutefois le provoquer. Il faut mettre en place des mécanismes mutuellement acceptables pour le contrôle des armements afin de s'assurer qu'aucune partie ne lancera une attaque en premier. Enfin, il faut maintenir la communication diplomatique entre les deux parties pour éviter tout malentendu ou le déclenchement accidentel d'une guerre.

Étant donné les risques évidents d'instabilité stratégique, il est d'autant plus important que le Canada soit en mesure d'élaborer sa propre politique de sécurité. En particulier, comme nous l'a fait remarquer l'amiral R.H. Falls, ancien chef de l'état-major de la Défense et président du Comité militaire de l'OTAN : «Les deux superpuissances sont en train de s'équiper d'ogives à têtes multiples et d'armements tellement perfectionnés qu'on peut s'en servir pour atteindre des cibles extrêmement précises. [...] Cela donne évidemment à chaque pays, de poursuivre l'amiral Falls, la capacité de lancer une première attaque contre les silos blindés de l'adversaire. Voilà ce qui accroît l'incertitude et l'instabilité (21:38)».

Nous notons également une évolution du climat stratégique qui touche directement le Canada. Le territoire canadien acquiert en effet une valeur stratégique de plus en plus grande, en partie à cause de l'importance qu'accordent dorénavant les États-Unis à la défense contre les missiles balistiques et en partie à cause de la mise au point de nouvelles armes offensives, par exemple des bombardiers à long rayon d'action, des missiles de croisière et des missiles balistiques très précis lancés à partir de sous-marins. Il est donc possible qu'on demande un jour au Canada d'autoriser l'implantation d'installations de défense antimissiles sur son territoire. En outre, l'inclusion de missiles de croisière dans l'arsenal soviétique pourrait accroître les risques d'une offensive visant directement des installations situées sur le territoire canadien, en cas d'attaque contre l'Amérique du Nord. À ce propos, nous avons trouvé fort intéressant le témoignage de M. John Lamb, directeur général du Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, qui a soutenu que le Canada pourrait profiter de son importance stratégique accrue pour favoriser un climat propice à la sécurité tant nationale qu'internationale.

La politique de défense

Selon nous, le Canada doit concilier ses compétences et ses responsabilités s'il veut jouer un rôle efficace en matière de défense. À l'heure actuelle, les forces armées canadiennes n'ont pas les moyens de s'acquitter des multiples tâches qui leur sont confiées. Elles doivent se débrouiller avec un personnel trop réduit et un équipement désuet, par suite de la négligence dont elles ont fait l'objet pendant les années 70 et de restrictions financières continuelles. Elles comptent environ 84 000 membres de la force régulière et 25 500 de la première réserve, à qui l'on demande de s'acquitter des responsabilités suivantes :

- 1) protection du territoire canadien et des intérêts du Canada au pays et à l'étranger, notamment surveillance du Grand Nord et du littoral à l'est et à l'ouest, appui aux autorités civiles, missions de recherche et de sauvetage et autres tâches au pays;
- 2) participation à la protection des installations stratégiques de dissuasion dans le cadre du NORAD, en collaboration avec les États-Unis;
- 3) respect des engagements pris en tant que membre de l'OTAN, notamment participation à la défense terrestre et aérienne de l'Europe, protection des routes maritimes de l'Atlantique servant à assurer les approvisionnements et à envoyer des renforts, et renforcement des positions de défense dans le nord de la Norvège en cas de crise internationale;
- 4) Missions de maintien de la paix.

Ces engagements sont trop nombreux pour que le Canada puisse les respecter tous. Il n'est donc pas surprenant que divers témoins, dont M^{me} Cynthia Cannizzo, nous aient proposé de rationaliser les engagements du Canada en matière de défense en vue d'une plus grande spécialisation. Ces suggestions sont fort intéressantes.

Par exemple, un rôle accru pour les forces armées dans le Nord, comme nous le préconisons dans le chapitre sur l'importance du Nord dans la politique étrangère du Canada (chapitre X), susciterait probablement beaucoup d'enthousiasme parmi les Canadiens et, en même temps, pourrait rendre un service utile aux membres de l'OTAN. Il y aurait aussi d'autres façons de restructurer les engagements du Canada, par exemple en retirant le contingent de l'armée de l'air stationné en Europe pour intensifier nos opérations de surveillance et de détection en Amérique du Nord, ou en mettant davantage l'accent sur nos forces maritimes, qui peuvent également effectuer des tâches très utiles tant pour le Canada que pour l'alliance. Presque tous ces réaménagements limiteraient l'activité des forces canadiennes, mais permettraient à ces dernières d'assumer leurs diverses tâches beaucoup plus efficacement qu'elles ne peuvent espérer le faire à l'heure actuelle.

Nous reconnaissons cependant que cette réorganisation des engagements du Canada en matière de défense serait extrêmement complexe et qu'on ignore quelles économies elle permettrait de réaliser le cas échéant. En outre, comme les effectifs militaires canadiens sont limités et doivent se partager diverses tâches, une vaste réorganisation risquerait de nuire à leur viabilité globale. De plus, les 6 700 réservistes canadiens actuellement stationnés sur le front central en Europe assument une fonction politique essentielle en sus de leur rôle militaire; ils prouvent concrètement que le Canada est solidaire de ses alliés dans la défense de l'Europe. La réaction des membres de l'alliance à la réduction des forces canadiennes en Europe en 1969 permet de croire qu'un retrait de notre effectif total serait fort mal vu, parce qu'il pourrait pousser les

États-Unis à rappeler eux aussi leurs forces, beaucoup plus nombreuses. Aux yeux des Européens, les militaires canadiens en Europe sont beaucoup plus importants que leur nombre le laisse croire.

Il existe une autre raison pour laquelle le Canada doit participer davantage à la défense de l'Europe : c'est qu'en renforçant notre position dans le domaine des armes classiques, nous pourrions peut-être dissuader l'OTAN de songer à utiliser les armes nucléaires en premier pour défendre l'Europe. Nous pourrions ainsi réduire le risque qu'un conflit mineur ne dégénère en guerre nucléaire dévastatrice. Cependant, comme cette question est très controversée, nous suggérons qu'elle soit mise à l'ordre du jour d'un comité parlementaire.

Nous sommes sceptiques quant à la proposition de M. Douglas Ross, selon qui le Canada devrait maintenir en Europe environ deux divisions de l'armée de terre au lieu d'une seule brigade. Certains d'entre nous estiment que le Canada devrait laisser le NORAD expirer tranquillement et qu'il devrait se charger lui-même de la défense aérienne en temps de paix et des services d'alerte avancée pour le Commandement aérien stratégique des États-Unis. La majorité des membres du comité croient au contraire que le Canada devrait continuer à jouer un rôle important dans le cadre du NORAD parce que les services d'alerte avancée actuellement fournis au Commandement aérien stratégique, qui sont un élément de dissuasion, coûteraient forcément plus cher si le Canada devait s'en charger seul. Cependant, nous considérons que, si les États-Unis décidaient un jour de déployer des armes résultant de l'IDS, il conviendrait que le Canada réexamine la forme de sa participation à la défense aérienne du continent nord-américain.

Si le Canada ne veut pas modifier ses engagements actuels en matière de défense, il pourrait au moins prendre des mesures pour permettre à ses forces de les respecter. C'est ce que prônait le vice-amiral H.A. Porter, de la Fédération des Instituts militaires et des Instituts des Services unis du Canada, qui a affirmé au comité : «Si le Canada veut être écouté dans les tribunes où l'on discute des questions de défense, il doit prendre un certain nombre de mesures pour raffermir sa propre défense, afin de prouver à ses alliés et au monde entier qu'il peut respecter les engagements qu'il a contractés en ce qui concerne la sécurité collective et la protection de sa souveraineté (46:89 et 90)». Le vice-amiral Porter et le lieutenant-colonel J.H. Evans, vice-président du Congrès des associations de la Défense (Atlantique), ont également évoqué la nécessité de former davantage de militaires et, surtout, d'établir une force de réserve nombreuse et efficace.

Le gouvernement a continué d'augmenter son budget de défense d'un pourcentage supérieur au taux d'inflation, malgré d'énormes difficultés financières. Toutefois, l'efficacité de notre défense dépend aussi de la façon dont nous administrons nos fonds; nos décisions futures en matière d'approvisionnements ne devront donc pas être dictées par les pressions exercées pour que les retombées économiques soient distribuées dans tout le pays. Nous n'oublions pas, cependant, que le comité spécial du Sénat sur la défense nationale a établi que, pour pouvoir respecter tous ses engagements actuels en matière de défense, le Canada devra faire passer son budget de 2 p. 100 environ à 2,5 ou 3 p. 100 de son produit national brut.

D'après nous, le gouvernement doit réduire cet écart entre nos engagements et nos possibilités pour éviter qu'il n'en résulte des conséquences désastreuses. On peut difficilement s'imaginer, par exemple, que le Canada puisse à la fois renforcer la brigade du front central et dépêcher en Norvège le groupe de combat canadien air-mer. Nous proposons une étude immédiate de nos besoins à long terme dans le domaine de la défense, afin de déterminer exactement le montant supplémentaire qui serait

nécessaire pour renouveler l'équipement de nos forces armées au cours des dix prochaines années. Si le gouvernement n'est pas en mesure de trouver ce montant, il devra alors tenter de renégocier ou de restructurer certains de nos engagements en matière de défense, en consultation avec nos alliés, afin de combler le fossé entre nos engagements et nos possibilités. Les forces armées canadiennes pourraient ainsi ne se voir confier que des tâches qu'elles sont capables d'accomplir de façon satisfaisante.

Certains témoins nous ont également proposé que le Canada élargisse et intensifie ses efforts militaires afin de participer davantage à la défense des intérêts occidentaux dans d'autres régions du monde. Ainsi, M. George Bell, de l'Institut canadien des études stratégiques, affirmait que le Canada devrait modifier ses positions de défense afin d'assurer la sécurité au-delà de la région côtière du Pacifique, compte tenu de l'expansion de nos liens commerciaux avec les pays du Pacifique et de l'importance croissante des forces soviétiques en Asie, dans le Pacifique et dans l'océan Indien (45:36 à 40). Il a également attiré l'attention du comité sur les intérêts du Canada dans les Antilles et en Amérique centrale, laissant entendre que nous devrions aussi contribuer à la défense de cette région.

Nous convenons qu'il faut suivre de près l'évolution de la situation dans ces secteurs; toutefois, étant donné que les forces canadiennes sont déjà surchargées, nous ne pensons pas qu'il soit souhaitable de rechercher de nouvelles tâches. En tout cas, nous croyons que la diversification de nos efforts de défense dans le Pacifique et dans les Antilles ne serait pas le meilleur moyen, pour le Canada, de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Le seul rôle que nous pourrions envisager pour les forces canadiennes en Amérique centrale consisterait à participer à des opérations de maintien de la paix.

De son côté, M. Gwynne Dyer a suggéré que le Canada abandonne ses engagements envers l'OTAN et le NORAD et adopte une neutralité semblable à celle de la Finlande, qui reste neutre tout en s'engageant à empêcher que son territoire ne soit utilisé pour menacer la sécurité de son puissant voisin. La majorité des membres du comité ne partagent pas ce point de vue. En effet, la Finlande ne se trouve pas dans l'axe d'une attaque directe qui pourrait être dirigée contre l'Union soviétique, tandis que, selon nous, la protection de la partie septentrionale du continent nord-américain ne peut être assurée efficacement sans une étroite collaboration entre le Canada et les États-Unis. Par ailleurs, contrairement à la Finlande, le Canada a la chance d'avoir un voisin qui a un mode de vie semblable au sien et qui croit en la démocratie. Enfin, la plupart d'entre nous pensent que le fait de participer à des alliances permet au Canada de promouvoir ses propres intérêts à long terme, y compris la défense de la liberté et de l'ordre international. Les membres du comité qui représentent le Nouveau parti démocratique doutent que les alliances militaires permettent de réaliser la paix et la sécurité internationales, et ils estiment que la question doit faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Le contrôle des armements et le désarmement

Nous avons perçu une grande insatisfaction au sujet du contrôle des armements. Comme M^{me} Joanna Miller nous l'a dit à Saskatoon : «Dans les négociations sur la limitation des armements, les aspirations militaires et les nouvelles techniques prennent plus d'importance que les efforts en vue de les contrôler (39:34)». Comme nous avons pu le voir d'après les témoignages, certains des membres du groupe consultatif du

ministère des Affaires extérieures sur le désarmement et le contrôle des armements remettent en question l'orientation fondamentale du Canada dans ce domaine :

Étant donné [...] que les structures actuelles ne nous ont pas permis de contrôler la course aux armements au cours des 40 dernières années, [...] n'est-il pas temps d'adopter des approches nouvelles, plus radicales? Qu'entendons-nous par «sécurité»? Quels sont les besoins du Canada en matière de sécurité? Ces besoins sont-ils mieux servis au sein des structures et des alliances existantes (36:5)?

Les questions du contrôle des armements et du désarmement sont souvent complexes, englobant toutes sortes de facteurs politiques, techniques et militaires; il est donc nécessaire de bâtir la confiance à chaque étape de nos démarches en ce sens. Nous tenons à souligner d'ailleurs que la plupart des groupements pacifistes prônent la réduction mutuelle des armements plutôt que l'action unilatérale; beaucoup sont prêts à travailler au sein de l'OTAN, ainsi que des Nations Unies, à condition qu'il existe des possibilités raisonnables de progrès dans un avenir rapproché.

Nous partageons l'impatience de ceux qui perçoivent la gravité croissante de la situation stratégique, laquelle exige un effort renouvelé pour contrer les dangereuses accumulations d'armements. **Nous croyons qu'il est nécessaire d'améliorer la stabilité stratégique en recherchant le désarmement et que la voie à suivre est pavée d'ententes mutuelles, de mesures équilibrées visant à réduire considérablement les stocks d'armements et de moyens de vérification efficaces.** Nous félicitons le gouvernement d'avoir assumé un rôle de chef de file dans la vérification du contrôle des armements. C'est le Canada qui a parrainé la première résolution des Nations Unies sur la vérification, qui a été approuvée par la Première Commission de l'Assemblée générale à l'automne 1985. Sur le plan pratique, notre gouvernement s'est récemment engagé à améliorer son matériel d'évaluation sismique à Yellowknife, en vue de participer aux activités de surveillance qui suivraient l'interdiction totale des essais nucléaires. Le Canada est extrêmement bien placé, sur le plan de la recherche et des techniques de pointe, pour jouer un rôle plus grand dans l'application d'un régime efficace de contrôle des armements.

Le Canada participe activement à la Conférence du Comité du désarmement à Genève. De plus, du fait qu'il a des forces en Europe, il participe, avec les autres membres de l'alliance, aux pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces. Ces pourparlers ont pour but de négocier la réduction des forces terrestres classiques en Europe.

Nous recommandons que le Canada multiplie ses efforts multilatéraux au sein de l'OTAN, des Nations Unies et dans d'autres tribunes où il est question du désarmement, de même que ses négociations bilatérales avec les États-Unis et l'Union soviétique ainsi qu'avec d'autres pays, afin de faire accepter un ensemble complet de mesures de contrôle des armements. Ces mesures, qui ont été approuvées par le gouvernement, sont les suivantes :

- 1) Une réduction mutuelle et vérifiable des arsenaux nucléaires, ainsi que des mesures connexes visant à améliorer la stabilité stratégique. Ces dernières doivent comprendre en particulier une réaffirmation du traité ABM sur les missiles antimissiles, interprété strictement comme interdisant tous les travaux sur les systèmes défensifs, sauf la recherche fondamentale.
- 2) Le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

- 3) **La négociation d'une interdiction totale des armes chimiques.**
- 4) **L'élaboration d'un traité global d'interdiction des essais nucléaires dont l'application serait mutuellement vérifiable.**
- 5) **La prévention de la course aux armements dans l'espace.**
- 6) **La négociation de mesures destinées à accroître suffisamment la confiance pour permettre la réduction des forces militaires classiques en Europe et ailleurs.**

Nous voyons d'un bon oeil les propositions visant à instaurer un système international d'enregistrement des exportations et des importations d'armes et de munitions pour contrôler l'expansion du commerce des armes classiques et nous estimons que le Canada doit chercher à rallier d'autres pays à ce concept.

Une proposition intéressante nous a été faite à ce sujet par M. Douglas Ross, qui préconisait la création de zones de protection pour les forces de dissuasion nucléaires de chaque camp basées en mer, en gardant celles-ci aussi éloignées que possible du territoire de l'adversaire, de manière à accroître le temps d'avertissement et à réduire le risque de déclencher une guerre par inadvertance (27:21 et 29:30). Le comité n'est pas en mesure de se prononcer en connaissance de cause sur la possibilité de mettre en oeuvre une telle mesure, mais nous estimons qu'elle mérite d'être étudiée attentivement. Si l'on juge qu'elle a du mérite sur le plan pratique, on pourrait en faire une initiative multilatérale, puisqu'elle n'aurait guère de chance d'être retenue si elle venait uniquement du Canada.

Nous nous sommes tout naturellement attardés aux propositions respectives sur le contrôle des armements que l'Union soviétique et les États-Unis ont présentées à Genève à l'automne 1985. Bien que les deux ensembles de propositions soient très éloignés à bien des égards, ils soulèvent tous deux la possibilité de réductions considérables du nombre autorisé de lanceurs et d'ogives nucléaires. Par ailleurs, nous pensons que les propositions mises de l'avant par M. Gorbatchev dans son allocution du 15 janvier 1986, en vue d'une réduction en trois étapes des armes nucléaires, et de leur élimination d'ici la fin du siècle, méritent d'être examinées. Le comité estime que ces propositions ne doivent pas être qu'un premier pas. Comme il est important de faire des progrès au sujet du contrôle des armements, **nous exhortons le gouvernement à faire tout son possible pour encourager les superpuissances à s'engager dans des négociations constructives sur la limitation et la réduction des armes nucléaires.**

Nous savons qu'il est très difficile pour une puissance militaire modeste de se faire entendre dans les discussions sur la sécurité, notamment à Washington. À moins d'avoir les moyens de proposer des idées et des solutions nouvelles, le Canada ne peut pas s'attendre à avoir de l'influence dans la capitale américaine ou dans quelque autre capitale. Pour pouvoir jouer un tel rôle, il lui faudra accroître considérablement sa capacité technique d'analyse des questions liées au contrôle des armements. Il lui faudra également s'assurer que ses représentants sont suffisamment bien informés pour pouvoir traiter sur un pied d'égalité avec les décisionnaires américains. En outre, ses porte-parole devront revendiquer avec force le droit de participer à ces discussions d'intérêt vital pour le Canada.

En plus de participer à des discussions bilatérales avec les Américains, le Canada devrait chercher à élargir les discussions avec tous ses alliés. Plusieurs propositions nous ont été présentées en vue d'accroître l'importance de l'OTAN en tant que tribune, non seulement pour la consultation sur le contrôle des armements, mais aussi pour l'élaboration de positions de négociation détaillées. Ainsi, M. Malcolm Bow, ancien

diplomate canadien, a proposé que le contrôle des armements soit un élément essentiel de la planification stratégique et de la prise de décisions à l'OTAN. Selon ce dernier, le Canada devrait recommander à sa délégation à l'OTAN «d'insister en toute occasion pour que le contrôle des armements soit un facteur de tous les plans ou décisions stratégiques, particulièrement lorsqu'il est question de déployer des effectifs ou des systèmes d'armements nouveaux ou modifiés (50:109)».

Pour qu'on puisse aboutir à une politique efficace de contrôle des armements et de désarmement qui bénéficie d'appuis suffisants au sein du gouvernement, celle-ci doit être le fruit de la collaboration des planificateurs de la politique étrangère et de ceux de la politique de défense. Cependant, nous sentons un écart entre l'attitude du ministère des Affaires extérieures et celle du ministère de la Défense nationale à ce sujet. Cela nous fait craindre que les propositions de contrôle des armements ne soient pas mises de l'avant avec suffisamment d'énergie et manquent de coordination. À notre avis, **les décisions militaires auxquelles le Canada participe à titre de membre de l'OTAN ne doivent pas être prises sans qu'on ait dûment pesé les conséquences qu'elles auront sur le contrôle des armements. La politique sur le contrôle des armements et le désarmement, d'un côté, et la politique de défense, de l'autre, doivent fonctionner en tandem.**

Nous avons conclu qu'il conviendrait d'améliorer les moyens dont dispose le gouvernement pour formuler une politique sur le contrôle des armements et le désarmement. Nous ne sommes pas en mesure de préciser comment on pourrait améliorer ces moyens mais il faudrait au moins un nouveau mécanisme d'élaboration de la politique qui permette de concilier les vues du ministère des Affaires extérieures et celles du ministère de la Défense nationale. Nous pensons également que la politique étrangère est élaborée de façon plus coordonnée et plus énergique si les grandes orientations que le gouvernement entend lui donner sont régulièrement soumises à la population. Le nouveau service devrait être tenu de faire périodiquement rapport au Parlement.

Les relations Est-Ouest

Nous croyons que le Canada a un rôle à jouer dans l'orientation politique des relations Est-Ouest. Comme M. John Halstead l'a dit au comité, «[...] les relations Est-Ouest sont trop importantes pour en laisser la gestion aux seules superpuissances (30:10)». Ces relations doivent reposer sur des contacts multilatéraux entre alliés et sur des échanges bilatéraux avec les gouvernements des pays du bloc soviétique. Sur le plan multilatéral, le Canada devrait s'entendre avec ses alliés sur ce qui peut être considéré comme acceptable de la part de l'Union soviétique et sur les mécanismes d'encouragement et de dissuasion à utiliser pour faire respecter les limites convenues. Ces consultations devraient englober toutes les actions et décisions des Soviétiques. Cependant, les façons très diverses dont les membres de l'alliance ont réagi à l'imposition de la loi martiale en Pologne et la décision de construire un pipeline reliant l'Europe de l'Ouest et l'Union soviétique donnent à penser qu'il conviendrait d'essayer de concilier les différences qui existent au sein de l'alliance. Le Canada devrait inciter l'alliance à adopter envers l'Union soviétique une attitude ferme et concertée, mais dénuée de toute provocation et susceptible de se prêter à des compromis raisonnables.

L'Ouest peut espérer se servir de certaines situations pour exercer des pressions sur les Soviétiques. De la même façon, il est des points sur lesquels l'Union soviétique peut tableur pour tenter de diviser les alliés du bloc occidental. Cela force les gouvernements

occidentaux à coordonner leurs politiques sur des questions extrêmement diverses, par exemple sur les échanges commerciaux et les conditions d'octroi des crédits à l'exportation, sur les transferts de technologies, en particulier en ce qui concerne les techniques pouvant se prêter à des applications militaires, et sur la façon de réagir à l'aide offerte par l'Union soviétique aux mouvements révolutionnaires dans les pays en développement. Non seulement il est difficile d'obtenir des gouvernements de l'Ouest qu'ils pensent et agissent à l'unisson dans ces domaines, mais il y a des divergences d'opinion sur ce qui motive les Soviétiques et sur la façon d'influer sur leur attitude.

L'accession au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev a entraîné un profond remaniement des hautes instances politiques de l'Union soviétique, qui ont adopté un style plus moderne. Le nouveau chef de l'Union soviétique nous apparaît plus compétent que ses prédécesseurs, plus vif, plus calculateur, plus souple et plus en mesure de prendre au besoin des décisions rapides. Les pays de l'Ouest devraient réagir de façon constructive aux efforts apparemment sérieux des dirigeants soviétiques de réduire la tension Est-Ouest. Nous avons réagi favorablement à la décision de M. Gorbatchev de prolonger le moratoire que l'URSS s'est imposé sur les essais nucléaires souterrains. Cette décision a renouvelé les espoirs qui avaient sombré lorsque les Soviétiques s'étaient opposés à la mise en place d'un réseau international de détection des secousses sismiques lors de la 40^e session de l'assemblée générale des Nations Unies. Nous pensons que le moratoire soviétique offre la possibilité de mettre au point un accord sur l'arrêt de tous les essais nucléaires. Nous sommes d'avis, notamment, que le gouvernement devrait inciter les États-Unis à déclarer un moratoire semblable dont la durée devrait permettre de déterminer s'il est possible d'en arriver à un accord sur un arrêt total des essais et sur un mécanisme acceptable de vérification.

Le Canada peut également contribuer à l'amélioration des relations Est-Ouest en exerçant des pressions sur les États-Unis. Il peut le faire bilatéralement, mais aussi en prenant le temps de se gagner l'appui d'États qui partagent ses idées et qui peuvent, ensemble, influencer sur l'attitude des Américains. Le Canada aurait avantage à procéder à des échanges de vues avec d'autres puissances de l'OTAN. La République fédérale d'Allemagne, par exemple, a depuis longtemps l'attention fixée sur Moscou et voit fréquemment les questions internationales du même oeil que le Canada, ce qui amène souvent nos deux pays à voter de la même façon aux Nations Unies. L'Allemagne a de plus beaucoup de poids auprès des États-Unis.

L'avenir de l'Europe demeure au coeur des relations Est-Ouest. La sécurité de l'Europe est très importante pour le Canada. Notre pays a des échanges commerciaux avec les États du bloc soviétique, et il s'intéresse activement aux questions à caractère humanitaire, notamment à la réunion des familles et à la libre circulation des personnes. En partie à cause des liens que de nombreux Canadiens ont avec l'Europe de l'Est, le Canada suit de près l'attitude des gouvernements de ces pays envers les droits de la personne. En tant que participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et aux diverses réunions et rencontres connexes, le Canada est bien placé pour favoriser l'adoption de mesures renforçant la confiance et jetant les bases d'un contrôle régional des armements.

Certes, les relations entre les superpuissances et les affaires européennes sont au coeur du conflit entre l'Est et l'Ouest, mais il y a aussi d'autres questions qui les divisent, en particulier l'occupation de l'Afghanistan et les efforts faits par l'Union soviétique pour étendre sa sphère d'influence à d'autres parties du tiers monde. En revanche, les deux camps ont des intérêts communs, notamment l'établissement de liens commerciaux et même la préservation de la stabilité internationale, comme en témoigne leur collaboration aux efforts déployés pour stopper la prolifération des armes nucléaires.

Pour sa part, le Canada a de bonnes raisons de chercher à établir de meilleures relations bilatérales avec l'URSS. En effet, comme le Canada est géographiquement situé entre les deux superpuissances, il est naturel qu'il essaie de servir d'intermédiaire et d'atténuer les tensions Est-Ouest. La militarisation croissante de la région de l'Arctique donne au Canada une raison spéciale de tenter de préserver l'équilibre militaire dans cette zone. Le Canada a également diverses relations bilatérales avec l'Union soviétique, par exemple dans le domaine économique ou scientifique, et ces relations sont importantes pour les deux pays. De plus, le Canada et l'URSS ont des intérêts et des activités qui justifient des échanges de vues fréquents.

Sur le plan économique, nos relations bilatérales sont peut-être impressionnantes en termes statistiques, mais elles reposent sur des assises assez fragiles à cause de l'importance prépondérante des ventes de blé du Canada à l'Union soviétique. Jusqu'à présent, on n'a pas réussi à établir des échanges commerciaux équilibrés. L'Union soviétique est de loin le plus important marché pour le blé canadien, mais le Canada importe très peu en retour. De plus, on sait que l'Union soviétique fait tout ce qu'elle peut pour ne pas être obligée d'importer autant de blé.

Il serait possible d'accroître nettement les échanges de connaissances entre les deux pays, d'autant plus que le Canada et l'URSS ont beaucoup de problèmes communs : un climat rigoureux, des distances considérables entraînant des difficultés de transport, et la culture des céréales dans un environnement froid et aride. Un programme d'échanges bilatéraux variés avait vu le jour en 1971, mais le Canada l'a suspendu en 1980 après l'invasion de l'Afghanistan. Le Canada a repris ses échanges officiels avec l'URSS en ce qui concerne l'Arctique, l'agriculture et les sports, mais les échanges scientifiques, universitaires, professionnels et culturels sont toujours au point mort. Rien n'empêche leur reprise en vertu de l'accord bilatéral en vigueur, si ce n'est que le Canada n'a pas pour le moment débloqué les crédits nécessaires.

Il serait dans l'intérêt du Canada de reprendre ces échanges. Sans pour autant approuver implicitement la politique soviétique en Afghanistan, le Canada montrerait ainsi qu'il est conscient des perspectives nouvelles résultant de l'arrivée de nouveaux dirigeants en URSS et qu'il désire encourager un certain relâchement des tensions Est-Ouest. Nous admettons qu'il est extrêmement difficile de trouver les fonds nécessaires. **Nous appuyons le principe d'échanges avec l'URSS et nous recommandons de prévoir, dans les dépenses futures, une multiplication progressive de ces échanges.**

Les échanges sont importants pour augmenter les connaissances du Canada. Nous estimons nécessaire de mieux mettre en commun nos informations sur l'Union soviétique pour mieux comprendre ce pays et ainsi faciliter nos relations avec lui. Les Canadiens qui sont compétents dans un secteur donné de la politique publique et qui connaissent bien l'URSS sont trop rares. Il conviendrait également d'accroître les programmes d'enseignement du russe. Il faut rappeler au gouvernement fédéral, aux universités et aux organismes de financement publics et privés à quel point il est important que des Canadiens soient en mesure de porter un jugement éclairé sur l'URSS.

Le Canada a aussi de nombreuses relations bilatérales avec les autres pays d'Europe de l'Est. Ces relations vont exiger beaucoup de doigté parce que les Soviétiques craignent que les gouvernements d'Europe de l'Est n'essaient d'établir des liens qui leur donneraient une plus grande indépendance vis-à-vis de l'URSS. Chaque fois qu'il en a l'occasion, le Canada devrait s'efforcer d'établir un dialogue avec eux. Ce genre de dialogue est d'ailleurs déjà en cours, et l'accident nucléaire survenu à Tchernobyl a suscité une commune inquiétude au Canada et dans ces pays. S'étant

plaintes publiquement du temps qu'a mis l'URSS à les prévenir, les pays de l'Est semblent être en faveur de l'établissement de règles internationales visant à prévenir les membres de la communauté internationale de tout accident nucléaire entraînant des émanations radioactives. Les propositions du comité à ce sujet se trouvent au chapitre IV. D'éventuelles discussions sur ce sujet et sur d'autres pourraient jeter une lumière nouvelle sur les questions relatives à la sécurité internationale et permettre au Canada d'en apprendre beaucoup sur la façon dont l'Union soviétique voit les questions de sécurité. Le gouvernement doit cependant faire preuve de savoir-faire dans ces contacts et tenir ses alliés de l'OTAN pleinement au courant de leurs résultats.

Les conflits régionaux

Bien que le voisinage des forces de l'OTAN et de celles du Pacte de Varsovie en Europe centrale entraîne une plus grande concentration de puissance militaire que ce n'est le cas ailleurs, l'Europe vit en paix depuis maintenant plus de 40 ans. Durant la même période, comme l'a déclaré le rédacteur en chef de la revue *Canadian Defence Quarterly*, M. John Gellner, il y a eu, dans d'autres régions du monde, environ 160 guerres qui n'ont pas été déclarées officiellement, mais dont beaucoup ont eu de graves conséquences. Il a attiré l'attention du comité sur la guerre entre l'Iran et l'Irak, qui aurait déjà fait un million de victimes (22:11). D'autres témoins, se fondant sur des définitions différentes, arrivent à un nombre de guerres supérieur ou inférieur, mais nul ne conteste qu'il y a eu, ailleurs qu'en Europe et en Amérique du Nord, de multiples attaques lancées par un État contre un autre durant l'après-guerre.

Le conflit dont il a été le plus souvent question au cours des audiences est celui qui bouleverse l'Amérique centrale. Les questions de sécurité sont un élément important de la crise dans cette région, mais les préoccupations et les activités du Canada concernent surtout l'aspect humanitaire et les droits de la personne. C'est pourquoi le comité a reporté au chapitre VIII ses commentaires sur la situation en Amérique centrale. Par contre, le Moyen-Orient, qui est aussi témoin de scènes sanglantes et de malheurs, risque davantage d'opposer les superpuissances que l'Amérique centrale. Il concerne donc plus directement les intérêts du Canada en matière de sécurité.

Le Moyen-Orient est en réalité le théâtre non pas d'un, mais de plusieurs conflits interminables. Les combats qui ont fait le plus grand nombre de victimes sont ceux qui opposent l'Iran à l'Irak dans une guerre acharnée qui dure depuis cinq ans déjà. Le conflit dont les ramifications sont les plus étendues est celui qui oppose Israël à ses voisins arabes et qui concerne personnellement de nombreux Canadiens. Depuis les combats qui se sont déroulés lors de la naissance de l'État d'Israël, ce pays a été quatre fois en guerre avec un ou plusieurs États voisins. Les répercussions de ce conflit dépassent le Moyen-Orient et ont considérablement exacerbé les tensions internationales. Dans cette région déjà perturbée par les conflits entre États, la guerre civile a pris des dimensions alarmantes. Une violente guerre civile entre des factions rivales fondées surtout sur des groupes religieux déchire le Liban depuis dix ans. Par ailleurs, les dirigeants du Yémen du Sud se sont récemment livrés à une lutte qui a fait de nombreuses victimes.

Les témoignages contradictoires que le comité a entendus, et qui portaient presque tous sur le conflit israélo-arabe, lui ont permis de se rendre compte que la situation présente de nombreux aspects insolubles. Des témoins ont encore une fois recommandé que le Canada prenne des mesures propres à relancer le processus de paix, notamment en encourageant la reprise de négociations entre les protagonistes et en demeurant prêt à envoyer des forces de maintien de la paix. Des témoins ont également fait des recommandations qui peuvent sans aucun doute être considérées comme partiales.

Que doit faire le Canada au sujet des conflits au Moyen-Orient et en Amérique centrale, ainsi que d'autres en Afrique et en Asie du Sud-Est, où les atrocités commises sont moins souvent montrées au petit écran, mais menacent la vie de millions de personnes? Les souffrances causées par chacun de ces conflits éveillent la compassion des Canadiens. Il leur apparaît intolérable que des familles vivent constamment dans l'insécurité et que leur vie soit ponctuée d'invasions, d'échanges de coups de feu et d'explosions de voitures piégées. Les Canadiens sont particulièrement consternés par les dévastations et les pertes de vie inutiles en Amérique centrale et ils veulent que leur gouvernement s'attaque au problème avec zèle et détermination.

Grâce au Commonwealth et à La Francophonie, le Canada a l'avantage d'avoir de bonnes relations avec de nombreux pays. De plus, il a une longue expérience des relations, aux Nations Unies et ailleurs, avec des puissances régionales influentes comme le Mexique, le Brésil, l'Inde et le Nigéria. Dans les domaines où il est en mesure de jouer un rôle utile, le plus efficace serait de constituer des groupements spéciaux officieux avec des États comme ceux-là.

Nous encourageons fortement le gouvernement à faire de vigoureux efforts diplomatiques dans ce sens, mais nous ne nous faisons guère d'illusions sur leurs chances de succès. Le Canada est beaucoup trop éloigné des pays en guerre d'Asie et d'Afrique pour espérer pouvoir leur faire entendre raison. Les superpuissances continueront d'exercer une énorme influence, et il ne faut pas oublier que certaines puissances régionales dont les intérêts immédiats sont liés de très près à ces conflits ont beaucoup plus de poids que le Canada. Dans ces circonstances, il pourrait être souhaitable que le Canada cherche à modérer dans toute la mesure possible l'intervention des superpuissances, comme cela s'est produit en Amérique centrale. À d'autres moments et dans d'autres régions, par exemple au Moyen-Orient, le Canada pourrait peut-être réussir à convaincre les États-Unis de participer plus activement aux tentatives de règlement des conflits.

Nous sommes certains que le Canada est le pays tout indiqué pour servir de tiers désintéressé dans un conflit. Lorsqu'il agit en qualité de médiateur, le Canada doit, d'après nous, bien étudier les sources du conflit, l'utilité éventuelle d'une médiation et les atouts et moyens de pression dont il dispose. Ses possibilités d'action doivent être bien adaptées à la tâche et il doit avoir de bonnes chances de favoriser un règlement. En s'empressant trop d'offrir ses bons offices, le Canada risque de nuire à sa réputation d'efficacité et même d'exacerber le conflit. **Lorsque ces conditions sont remplies et lorsque c'est possible et utile, nous recommandons que le Canada se tienne prêt à offrir ses bons offices, qu'il s'agisse de la médiation ou de l'envoi de missions d'étude ou de forces de maintien de la paix, pour aider les parties à résoudre leur différend et à trouver la paix.** C'est parfois une tâche cruciale, et le Canada pourrait être bien placé pour l'accomplir. Les Canadiens doivent cependant se rendre compte qu'agir en tiers peut comporter de nombreuses déconvenues. Pour être un intermédiaire acceptable aux yeux des protagonistes, il faut souvent être resté relativement neutre par rapport au conflit. De plus, il s'écoule parfois beaucoup de temps avant que les parties ne soient prêtes à chercher un règlement.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, où tous les efforts de règlement ont échoué jusqu'à ce jour, nous croyons que le Canada doit continuer d'exprimer ouvertement ses inquiétudes quant à la sécurité de la région et au sort de ses habitants. À notre avis, la politique actuelle du Canada contient les ingrédients essentiels à un règlement viable : reconnaissance du droit des Palestiniens à une patrie en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza et reconnaissance du droit à l'existence de l'État d'Israël à l'intérieur de frontières sûres. Nous sommes douloureusement conscients des obstacles qui bloquent la voie à un

règlement, en particulier en ce qui concerne l'avenir de Jérusalem, et nous ne pouvons qu'appuyer ces principes fondamentaux. Cependant, les pays de la région, les grandes puissances et les Nations Unies doivent faire des efforts sérieux pour trouver des solutions durables et pacifiques.

Le Canada doit prendre grand soin de demeurer impartial, mais il doit se tenir prêt à intervenir. Nous approuvons la politique du gouvernement qui consiste à favoriser des négociations entre les parties directement concernées. La difficulté de la situation ne doit pas interdire la réflexion créatrice. De plus, nous pensons que le Canada doit réitérer sa volonté de fournir une aide concrète. Vu sa longue expérience du maintien de la paix dans cette région, le Canada doit être notamment prêt à participer à d'autres opérations du même genre si l'occasion s'en présente.

Le maintien de la paix

Depuis trente ans, les opérations multinationales de maintien de la paix, menées par des missions d'observation ou par des forces constituées expressément à cette fin, ont été utilisées à maintes occasions comme tampon entre les parties à un conflit, afin de ramener la stabilité et l'ordre dans une région. La plupart ont été organisées par l'ONU, et toutes se composaient de militaires, qui n'avaient toutefois pas de pouvoirs d'intervention. La manière d'organiser de telles forces de maintien de la paix, ainsi que les raisons pour lesquelles certaines ont relativement bien réussi alors que d'autres ont failli à la tâche sont maintenant bien connues. Les opérations de maintien de la paix ont traversé avec succès des épreuves difficiles, mais elles demeurent ponctuelles.

Le Canada a joué un rôle de premier plan tout au long de la courte mais brillante histoire des opérations de maintien de la paix. Il est en effet le seul pays à avoir participé à chacune des treize missions organisées sous les auspices des Nations Unies. De plus, les Canadiens ont fourni du personnel à la plupart des forces de maintien de la paix moins importantes, qui, pour une raison ou pour une autre, ont été occasionnellement organisées en dehors de l'ONU. Ces forces se composaient habituellement en majeure partie d'effectifs détachés par des pays non alignés. Le Canada est l'un des rares pays industrialisés qui soit jugé suffisamment éloigné des conflits régionaux pour participer aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Abstraction faite de ce facteur politique, les Canadiens sont également recherchés pour leur compétence dans les domaines des communications et des transports.

En raison de cette expérience, la réputation du Canada dans ce domaine n'est plus à faire. En dehors de ces opérations de maintien de la paix, le gouvernement a toujours été prêt à partager son expérience avec d'autres pays ou organisations qui examinaient de nouvelles modalités de maintien de la paix. Récemment, nous a-t-on dit, le groupe de Contadora a reçu d'excellents conseils des ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures sur les moyens d'utiliser les techniques du maintien de la paix pour faire respecter les modalités d'un plan de paix éventuel, quel qu'il soit, conçu pour l'Amérique centrale.

Le comité a été déçu de constater que les États membres de l'ONU hésitent souvent à avoir recours aux forces de maintien de la paix. En effet, le Conseil de sécurité n'en a créé que quelques-unes au cours des dernières années. Comme l'a fait observer M. Henry Wiseman : «En dehors du Moyen-Orient, les Nations Unies n'ont pas lancé d'opération de maintien de la paix depuis 1965 (54:31)». Il faut de toute évidence que les membres du Conseil de sécurité sentent davantage qu'il leur incombe d'assurer un règlement pacifique et rapide des conflits.

À ce propos, la décision prise par l'Union soviétique de voter—pour la première fois—en faveur d'une résolution du Conseil de sécurité renouvelant le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le 18 avril 1986, est fort encourageante. L'Union soviétique a également annoncé qu'elle contribuerait à l'avenir au budget de la FINUL. Ce changement permet d'espérer que les superpuissances sont désormais plus conscientes de l'importance des opérations de maintien de la paix pour désamorcer les conflits locaux et régionaux.

Le Canada devrait s'efforcer de raviver l'intérêt pour ces opérations et de leur trouver de nouveaux appuis. Il pourrait notamment demander qu'elles soient financées grâce aux contributions versées par les États membres au budget ordinaire de l'ONU. Il pourrait également organiser une conférence sur le sujet, de concert, par exemple, avec des puissances comme le Nigéria, l'Inde et les pays scandinaves, afin de déterminer quand et comment des opérations de maintien de la paix peuvent être utiles à la résolution de conflits régionaux. Enfin, la délégation canadienne à l'ONU pourrait être priée d'étudier la possibilité de remettre sur pied le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Certains Canadiens critiquent les opérations de maintien de la paix en disant qu'elles s'éternisent, et citent généralement en exemple la participation du Canada à la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) depuis 1964. L'UNFICYP a certes pu prévenir les effusions de sang, mais elle n'a pas réussi à empêcher, dans la pratique, la division de l'île en deux territoires distincts, et rien ne permet de penser que les Chypriotes grecs et turcs aient fait des progrès dans la résolution de leurs différends. Certains se plaignent que la stabilité garantie par la Force de l'ONU ôte aux belligérants toute motivation pour en arriver à un accord, ce qui les amène à conclure que cette force est désormais une partie du problème plutôt qu'un élément de solution.

Étant donné la rivalité qui oppose depuis longtemps la Grèce et la Turquie, et la possibilité que leur différend à propos de Chypre ne dégénère en un conflit majeur entre deux alliés de l'OTAN occupant un secteur stratégique et étendu du front de l'OTAN face au bloc soviétique, il faut se garder de sous-estimer la contribution du Canada à la Force de l'ONU dans le but de préserver la stabilité dans cette partie du monde. En fait, sur le plan de la contribution à l'OTAN, l'importance des 515 Casques bleus canadiens à Chypre se compare à celle de la brigade que le Canada affecte au front central de l'OTAN. De façon plus générale, l'expérience canadienne à Chypre montre qu'il est souvent impossible de combler le fossé qui divise les deux parties dans un conflit international. Comme l'a fait remarquer un ancien fonctionnaire de l'ONU, M. George Sherry : «Nous devons penser non pas tant à résoudre les conflits dans l'immédiat, parce que c'est très souvent impossible, mais plutôt à les maîtriser. Il existe une différence entre solution et maîtrise du conflit». Il est important que les Canadiens ne fondent pas trop d'espoirs sur les opérations de maintien de la paix, car ils risquent d'être déçus et, en fin de compte, de leur retirer leur appui. Au mieux, les opérations de maintien de la paix peuvent permettre de contenir la violence et d'amener les parties en présence à rechercher une solution à leur différend. Mais, même si un règlement semble illusoire, l'absence de violence et d'effusion de sang n'est certainement pas à négliger.

Les ressources du Canada au chapitre du maintien de la paix sont utilisées à leur maximum et, après vingt-deux ans, il est temps que d'autres pays prennent la relève. Si d'autres pays n'offrent pas de remplacer le Canada, **le comité estime néanmoins que la participation du Canada à la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre contribue effectivement à prévenir les combats dans l'île et à maintenir la stabilité du flanc sud de l'OTAN.**

Actuellement, trois régions seulement sont le théâtre d'opérations de maintien de la paix : Chypre, le Moyen-Orient et le Cachemire. Dès lors, il est raisonnable que le Canada s'attende à être appelé de nouveau à mettre à profit son expérience et ses capacités techniques. Il existe de nombreux endroits dans le monde où des opérations de maintien de la paix pourraient être requises en raison de troubles actuels ou potentiels, par exemple l'Amérique centrale, plusieurs régions d'Afrique (la Namibie, le Tchad, le Maroc, le Sahara occidental, le Togo et le Burkina Faso), l'Afghanistan, l'Iran et l'Irak, les Antilles, ainsi que le Kampuchéa et d'autres États de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique Sud. En outre, si des forces de maintien de la paix sont mises sur pied pour stabiliser l'une ou l'autre de ces régions, la demande viendra certainement avec un très court préavis et, par conséquent, les autres pays n'auront pas le temps d'acquérir l'expérience que le Canada possède déjà.

Le comité a trouvé très intéressante l'idée d'affecter les forces de réserve canadiennes aux opérations de maintien de la paix. Actuellement, seuls quelques réservistes triés sur le volet font partie des unités canadiennes membres de la force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) dans le Golan. M. Henry Wiseman, un Canadien qui a été membre de l'Académie internationale de la Paix, a suggéré que ce ne serait pas une mauvaise idée d'envoyer des réservistes à Chypre. «Cela permettrait peut-être d'accroître considérablement la capacité du Canada à l'avenir, sans compter que cela donnerait aux réservistes quelque chose de vraiment constructif à faire (54:41).»

Les pays scandinaves (le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède) offrent un modèle intéressant par l'utilisation intensive qu'ils font de leurs forces de réserve dans diverses activités de maintien de la paix. En 1964, ces quatre pays se sont entendus pour créer la *Nordic Standby Force in UN Service (NORDBERFN)*, qui est chargée de la coordination d'unités nationales organisées et équipées indépendamment par chacun des pays et constituées surtout de réservistes volontaires. De vastes campagnes de recrutement sont organisées tous les ans dans les médias, et les volontaires suivent un entraînement intensif. Bien que le modèle scandinave ne soit pas entièrement applicable au Canada, le désir généralisé d'élargir le rôle de la réserve et les compressions de l'effectif des forces armées canadiennes donnent beaucoup d'intérêt à certaines de ses variantes. On ne pourrait évidemment pas garantir à chaque volontaire que les forces de maintien de la paix seraient mises sur pied pendant sa période de service, mais la formation acquise pourrait être utile dans d'autres situations. Les unités de secours d'urgence organisées par la Suède, par exemple, sont appelées à intervenir lors de tremblements de terre, d'inondations et de famines, ou sont affectées à la construction de camps de réfugiés. **Nous recommandons que le gouvernement envisage d'utiliser davantage les forces de réserve canadiennes aux fins du maintien de la paix, que les réservistes soient affectés à ces tâches individuellement ou, à titre expérimental, en petites unités.**

Le Canada peut aussi rendre un autre service : dispenser de la formation sur le maintien de la paix. Comme l'a dit M. John Sigler, le Canada s'est doté «du meilleur programme d'entraînement des forces militaires pour le maintien de la paix dans le monde entier (30:34)». C'est une ressource qu'on pourrait exploiter davantage dans l'avenir. Le Canada doit être prêt à offrir ce genre de service. **Le comité recommande donc que le Canada continue à faire profiter les forces armées d'autres pays de son expérience dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Le gouvernement devrait également continuer à financer les colloques organisés sur le sujet dans diverses universités canadiennes et à aider l'Académie internationale de la Paix, qui a notamment produit un guide sur le maintien de la paix que les forces armées canadiennes utilisent.**

L'expérience et, en particulier, les déconvenues qu'a connues le Canada au Viet-Nam, au Congo et lorsque son contingent a été expulsé d'Égypte en 1967 ont amené le gouvernement à fixer les principes permettant de décider si le Canada participera ou non à des opérations de maintien de la paix. Ces principes, révisés, ont été rendus publics au Sénat :

- a) une force semblable devrait être sous les auspices des Nations Unies, être neutre et impartiale et avoir un mandat précis et adéquat pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont assignées;
- b) le déploiement de cette force devrait être accepté par toutes les parties en cause;
- c) les parties en cause devraient consentir à respecter un cessez-le-feu et il devrait y avoir un esprit sérieux et raisonnable de réconciliation entre les différentes factions par suite du déploiement de cette force;
- d) le financement de cette force devrait être assuré par tous les pays membres des Nations Unies plutôt que par des contributions volontaires (*Débats du Sénat*, 6 mars 1984, p. 293).

Au cours des audiences tenues à Toronto, M^{me} Janice Stein a mis en doute le bien-fondé du premier critère. Selon elle, il importe peu que les opérations de maintien de la paix soient organisées ou non sous les auspices des Nations Unies; l'essentiel est d'aider ceux qui veulent négocier plutôt que combattre (2). Le principal mérite des opérations parrainées par les Nations Unies, c'est que ces interventions ont l'appui tacite d'au moins une des grandes puissances et des principales parties en cause; le Conseil de sécurité de l'ONU ne donne en effet son approbation qu'à ces conditions. L'expérience malheureuse de la Force multinationale de paix déployée à Beyrouth sans l'aval du Conseil de sécurité pour aider le gouvernement Gemayel témoigne des risques inhérents à ce genre d'entreprise, quoique le succès de l'entreprise ait peut-être été compromis d'avance à cause de facteurs locaux. Le Canada avait prudemment décidé de ne pas y participer. La Force multinationale de paix a été entraînée dans le conflit entre factions libanaises et a finalement dû se retirer du pays. En revanche, les opérations de la Force multilatérale et d'observateurs au Sinaï, qui n'étaient pas non plus parrainées par l'ONU, ont été couronnées de succès parce que les deux grands protagonistes, l'Égypte et Israël, voulaient qu'elles réussissent et étaient en mesure d'assurer les conditions nécessaires à la réalisation de cet objectif. Un contingent canadien a remplacé le contingent australien le 1^{er} avril 1986. **Selon le comité, la meilleure attitude à adopter, si le Canada est invité à participer à des opérations de maintien de la paix, consiste à appliquer les principes fixés cas par cas, tout en accordant la préférence aux opérations menées sous les auspices des Nations Unies.**

Le terrorisme

Le terrorisme est devenu ces dernières années une malédiction dont tout pays civilisé doit tenir compte dans ses relations extérieures. Depuis la fin des années 60, le monde entier a été témoin d'une multiplication inquiétante des actes terroristes, qui sont devenus de plus en plus violents. Cette escalade montre l'inanité des méthodes de prévention conventionnelles et l'extrême difficulté de résoudre les problèmes politiques qui engendrent le terrorisme. Le Canada a de la chance; il n'a été la cible que d'une infime fraction des attentats terroristes commis dans le monde, mais il y est en conséquence moins bien préparé.

Dans son témoignage, M. David Charters, du Centre des études sur les conflits de l'Université du Nouveau-Brunswick, a défini le terrorisme politique en ces termes :

la menace ou l'utilisation de techniques criminelles violentes, accompagnées d'actes politiques et psychologiques par une faction politique ou un groupe armé clandestin ou semi-clandestin, gouvernemental ou non, dans le but de créer un climat de crainte et d'incertitude où l'opposition visée sera forcée par intimidation ou autrement à concéder au terroriste quelque avantage politique (46:6).

Selon M. Charters, il y a trois grandes catégories de terrorisme. Le terrorisme d'État consiste en une répression violente de l'opposition, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, et parfois en une violence illégale et sélective dirigée contre des individus ou des groupes perçus comme étant une menace pour l'État. Le terrorisme non étatique est l'arme de groupes qui représentent une cause, et non un gouvernement. Enfin, on parle de terrorisme encouragé par un État lorsqu'un gouvernement incite à la violence et aide des terroristes indépendants dans d'autres pays. Ce qu'il y a de plus abominable dans la plupart des actes terroristes, c'est que leurs conséquences tragiques frappent surtout des particuliers, qui deviennent en fait les instruments dont se servent les terroristes pour faire connaître leur cause, pour secouer les gouvernements et pour jeter la population dans un état de choc et de consternation qui l'amène à souhaiter presque qu'on mette un terme à ces actes de violence à tout prix.

Pour les gouvernements démocratiques, le défi consiste à trouver une position équilibrée. D'un côté, il est important de lutter contre le terrorisme. D'un autre côté, il faut éviter d'exacerber les tensions soit en stimulant la spirale de la violence, soit, dans un zèle excessif, en portant atteinte à la vie privée et à la liberté des citoyens.

Les terroristes sont motivés par les raisons les plus diverses. Certains sont le produit de bouleversements sociaux et du sentiment d'aliénation qui en résulte. Ce sont des désespérés qui cherchent à saisir le monde de leurs griefs et dont la fureur ne peut que s'accroître si les gouvernements réagissent exclusivement par la force. D'autres sont des mercenaires bien payés qui allument pour le plaisir les feux de l'anarchie. Le terrorisme est également l'arme à laquelle recourent ceux qui n'ont pas réussi à réaliser leurs objectifs par la voie démocratique ou qui recherchent tout simplement le pouvoir et le prestige. Comme l'a fait observer un des témoins entendus à Vancouver, M. Allan Cunningham, il faut aller «au-delà de l'idée de terrorisme comme simple forme de violence pour la violence (50:20)», et il faut bien se rendre compte que le terrorisme prend normalement racine dans des griefs politiques et sociaux. C'est ce qui explique que les objectifs des terroristes bénéficient souvent d'un appui populaire généralisé et qu'il soit difficile d'organiser une résistance mondiale devant leurs actes de violence. Le terrorisme est un moyen odieux de chercher à atteindre ses objectifs, et aucun grief, si légitime soit-il, ne peut le justifier.

Malgré les difficultés que pose l'organisation de la résistance, le monde ne peut pas tolérer d'actes de violence gratuits qui menacent les fondements mêmes des relations ordonnées entre États. La faction palestinienne d'Abu Nidal est un bon exemple de ce danger : elle s'est vouée à semer le trouble au Moyen-Orient précisément pour miner les efforts de ceux qui prêchent la modération et pour saboter tout espoir de règlement. Le terrorisme parrainé par des États comme la Libye constitue une autre menace particulièrement insidieuse, car il fait ouvertement fi des normes reconnues en matière de comportement international.

Le comité n'a pas de solution miracle à proposer. Les griefs qui sont à l'origine du terrorisme sont trop profonds pour qu'on puisse espérer une victoire facile ou rapide. Nous sommes d'avis que la diplomatie, la prévention, le fait de traduire les terroristes

en justice et la prise de sanctions sévères contre eux sont essentielles dans la lutte contre le terrorisme. Le Canada devrait promouvoir l'adoption d'une convention internationale sur le terrorisme afin d'établir des mécanismes ayant une application aussi générale que possible pour déterminer la source des attaques terroristes et la réponse multilatérale qui s'impose, et pour juger de la sévérité des sanctions à prendre dans les divers cas.

La rupture des liens diplomatiques avec un État responsable d'actes terroristes serait non seulement une marque d'intense désapprobation, mais entraînerait la fermeture de l'ambassade du pays accusé, ce qui mettrait fin aux abus des privilèges et immunités diplomatiques qui facilitent le terrorisme international. Le boycottage économique (le refus d'acheter certains produits) et l'embargo (le refus d'en vendre) contre les États qui appuient le terrorisme dans le cadre de leur politique nationale pourraient aussi être adoptés comme mesures de dissuasion, tout comme la réduction ou la suppression des liaisons aériennes avec ces pays. Dans ce dernier cas, le gouvernement devrait tenter de faire appliquer de façon plus générale la déclaration du sommet de Bonn, en 1978, qui contient l'extrait suivant :

[...] les chefs d'État et de gouvernement décident conjointement de prendre des mesures pour suspendre immédiatement tout vol vers un pays qui refuserait d'extrader ou de poursuivre des pirates de l'air.

En même temps, ils veilleront à ce que soient interrompus tous les vols en provenance de ce pays ou assurés, à partir d'un autre pays, par ses lignes aériennes. Les chefs d'État et de gouvernement demandent en outre instamment aux autres gouvernements de se joindre à eux dans cette résolution.

La *Loi sur l'interdiction de services aériens internationaux*, adoptée par le Parlement canadien en 1981, permet au gouverneur en conseil de prendre une ordonnance interdisant à des transporteurs aériens canadiens de desservir un pays et aux transporteurs de ce pays de survoler le Canada ou d'y atterrir, si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures affirme que l'État en cause ne prend pas de mesures suffisantes contre des pirates de l'air ou contre toute autre personne qui nuit au bon fonctionnement de l'aviation civile. Le gouvernement devrait tenter d'appliquer des sanctions de ce genre à d'autres formes de terrorisme et faire des efforts renouvelés pour faire adopter ces normes par le plus grand nombre possible de pays et d'organismes internationaux.

Il faut évidemment miser aussi sur la prévention, fondée sur le renseignement, sur des mesures de sécurité accrues visant les installations matérielles et les formalités, et sur des plans d'urgence. Bien que l'échange de renseignements et de connaissances techniques semble raisonnablement satisfaisant, le Canada manque d'experts du renseignement. Il faudrait également surveiller de plus près les arrivées de réfugiés, mais il faut que ceux qui n'ont rien à se reprocher, c'est-à-dire l'immense majorité, en souffrent le moins possible. Il existe toutefois un danger réel que des groupes terroristes profitent du droit d'asile accordé aux réfugiés légitimes pour s'assurer au Canada une tête de pont aux fins de leurs activités. **Le comité recommande que l'on applique des contrôles plus stricts aux points d'entrée au Canada et aux postes frontières.** Il est essentiel que les exigences et les formalités relatives à l'immigration et à l'octroi de visas soient resserrées pour les ressortissants de pays qui appuient, activement ou non, le terrorisme.

Le comité s'est aussi intéressé à la sécurité dans les aéroports canadiens. Actuellement, les services de sécurité sont généralement assurés par des sociétés privées choisies par appels d'offres. Les sociétés retenues sont donc souvent les plus bas soumissionnaires et, par conséquent, celles dont le personnel est le moins bien entraîné.

Nous recommandons que Transports Canada fixe des normes minimales pour la sécurité des aéroports et les applique strictement. Nous recommandons en outre que, si l'on se rend compte après une certaine période que les services des sociétés privées laissent encore à désirer, le gouvernement envisage d'assumer lui-même la responsabilité de tous les aspects de la sécurité dans les aéroports, soit en confiant cette tâche à Transports Canada, soit en faisant appel à la GRC, en vertu d'un contrat avec Transports Canada.

La politique en matière d'information joue également un rôle essentiel puisqu'une publicité mal avisée peut en fait inciter au terrorisme. Nous convenons cependant que la censure n'est ni utile, ni souhaitable. Comme M. Maurice Tugwell, du Centre des études sur les conflits, l'a dit au comité :

Quel que soit l'événement, il doit être couvert. Dans le cas contraire, les pays qui ne participeraient pas à cette conspiration du silence en feraient état et dans cet univers à la McLuhan, nous finirions de toute façon par en entendre parler, mais sur le mode de la rumeur, mais avec des distorsions et des effets pervers dix fois plus dangereux (46:24).

Cependant, quand les médias couvrent les conférences de presse des terroristes, ils font souvent leur jeu et risquent d'encourager d'autres attentats. C'est ce qu'a fait valoir, lors d'une conférence, M^{me} Katherine Graham, présidente du conseil d'administration de la *Washington Post Company*, affirmant qu'il existe un risque réel que des terroristes prennent en otage non seulement des avions et des passagers, mais aussi les médias.

L'élaboration des plans d'urgence en cas d'attentats terroristes doit comprendre des discussions approfondies entre les responsables de la sécurité et les médias. M. Leslie Green, de l'Université de l'Alberta, a dit au comité qu'il faudrait établir un point de contact unique pour les médias dès qu'un attentat est perpétré. Il a recommandé de «créer [...] un "cordon sanitaire" autour de l'événement, pour prévenir tout contact direct du public, y compris des journalistes (46:26)».

Lorsqu'il se produit un acte terroriste au Canada, on risque toujours qu'un journaliste ou une équipe violent les règles du jeu et portent ainsi préjudice aux autres. Pour cette raison, il faut faire adopter volontairement par les journalistes et les médias canadiens un code de conduite approprié. Par ailleurs, les autorités doivent s'engager à divulguer le plus d'informations possible.

Les tragédies des derniers mois prouvent que la communauté internationale doit se concerter pour lutter contre le terrorisme. Les participants au sommet de mai 1986 à Tokyo ont décidé d'un certain nombre de mesures précises, mais ne se sont pas prononcés sur l'organisme multilatéral qui coordonnerait l'action commune. **Le comité préconise d'avoir recours aux Nations Unies, afin d'obtenir l'appui de tous les pays du monde. Le Canada pourrait, par exemple, s'efforcer d'obtenir les appuis nécessaires pour que le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution refusant aux pays qui offrent un asile aux terroristes le droit d'invoquer leur souveraineté pour refuser l'intervention de la communauté internationale.** En l'absence de tels appuis, et surtout de l'appui des superpuissances, la plupart des membres du comité estiment qu'il serait alors plus facile d'obtenir au sein de l'OTAN un consensus susceptible de se traduire par une action décisive, bien que certains d'entre nous considèrent qu'il serait malavisé de travailler avec les membres d'une alliance exclusivement occidentale. Pour la majorité d'entre nous, la proposition voulant que l'OTAN charge un groupe de travail d'élaborer des normes internationales pour la lutte contre le terrorisme et de coordonner les mesures à prendre lorsqu'un membre de l'alliance est menacé a toutefois du mérite. La

création d'un mécanisme permanent de ce genre vaincrait peut-être les réticences des gouvernements qui hésitaient jusqu'ici à participer à une action multilatérale; ils seraient ainsi encouragés à emboîter le pas à leurs alliés de l'OTAN. Cette solution aurait aussi l'avantage de prévenir une action unilatérale d'un pays de l'OTAN.

L'accroissement des échanges internationaux

Comme la conjoncture qui a permis à notre économie de se développer depuis la Seconde Guerre mondiale a changé, le Canada doit s'adapter pour pouvoir conserver sa prospérité actuelle. Il a d'ailleurs déjà perdu du terrain dans ce domaine. Le revenu actuel de la plupart des Canadiens demeure satisfaisant, mais l'avenir n'est pas rose; tous les agents économiques doivent en être bien conscients et s'attaquer ensemble au problème.

L'économie du Canada doit absolument devenir plus concurrentielle sur le plan international. Le comité s'intéresse à la question de la compétitivité non pas dans l'absolu, mais parce qu'elle est essentielle à l'essor de l'économie, à l'accroissement des revenus et à la création d'emplois. La compétitivité n'est pas simplement un critère d'évaluation des possibilités d'exportation du Canada. En effet, elle permet non seulement de mesurer notre capacité de produire des biens et des services que nous pouvons ensuite exporter, mais aussi d'accroître notre niveau de vie et de créer des emplois. Même si le débat sur la compétitivité tourne souvent autour de l'amélioration de l'efficacité du secteur manufacturier il est également important de faire bon usage de nos ressources dans le secteur des services et l'industrie des matières premières. L'économie canadienne ne pourra prospérer que si elle est fondée sur un secteur industriel fort et diversifié comptant de nombreuses industries très productives.

Sur le plan économique, le Canada se distingue des autres pays industrialisés par la composition de ses échanges commerciaux et par la destination de ses exportations. Il exporte à la fois beaucoup de matières premières et de biens manufacturés. Nous sommes une grande nation commerçante, mais notre commerce de biens manufacturés a surtout augmenté avec les États-Unis, qui absorbent aujourd'hui plus de 78 p. 100 des exportations canadiennes. Un fort pourcentage de nos échanges avec les autres pays industrialisés se compose encore de matières premières, de produits semi-finis et de denrées alimentaires. Ainsi, dans le cas du Japon, ces trois catégories représentent 96 p. 100 de nos ventes. Par ailleurs, alors que d'autres pays industrialisés réalisent plus d'un tiers de leurs échanges commerciaux avec le tiers monde, ces pays représentent moins de 10 p. 100 des échanges commerciaux du Canada, et une partie de ce commerce est financée par des subventions canadiennes.

Les échanges commerciaux ont beaucoup évolué en une génération. Les mesures prises par le gouvernement pour tenter d'infléchir cette évolution, notamment les efforts pour relancer le commerce avec la Grande-Bretagne à la fin des années 50 et la

troisième option des années 70, n'ont guère eu d'effet. Les forces du marché ont été l'un des principaux moteurs du changement, et, facteur de plus en plus important, l'essor rapide des multinationales a entraîné la spécialisation de leur production globale (comme en témoigne la proportion grandissante d'échanges commerciaux entre différentes filiales d'une même société). Il est donc très important de bien prévoir les tendances et d'essayer d'en tirer profit.

L'économie est en train de subir des modifications profondes, sur le plan tant national qu'international, dont on ne saisit pas encore toute l'ampleur. Beaucoup d'industries, surtout dans les secteurs traditionnels, s'implantent dans de nouvelles régions, particulièrement dans des pays du tiers monde où l'on trouve une main-d'œuvre très qualifiée, disciplinée et peu rémunérée, ce dernier facteur découlant souvent de l'inexistence ou de la faiblesse des syndicats, de l'emploi d'enfants, de l'absence de lois sur la sécurité et d'autres avantages sociaux. En fait, bon nombre de ces pays se trouvent dans une position avantageuse pour la production de masse. Par ailleurs, les pays industrialisés sont entrés dans ce que l'on a appelé l'ère post-industrielle du développement économique, où l'information, les connaissances et les services jouent un rôle de plus en plus important. Selon M^{me} Lynn Mytelka, de l'École des affaires internationales de l'Université Carleton :

Les pays hautement industrialisés tendent rapidement vers un système de production fondé sur la connaissance, système dans lequel l'accumulation et l'attribution des connaissances sont les éléments essentiels du processus de production et de sa rentabilité (23:11).

Et comme l'a souligné dans son mémoire le Conseil canadien pour le commerce international, les nouvelles techniques issues d'un système de production fondé sur les connaissances commencent à influencer toute l'économie :

Nous n'en sommes plus à l'époque où la micro-électronique était limitée à quelques secteurs de pointe. L'automatisation est maintenant de mise dans toutes les industries, que ce soit dans les usines ou dans les bureaux (2).

La spécialisation a entraîné la multiplication des échanges commerciaux au sein d'un même secteur d'activité. D'autre part, la concurrence s'intensifie entre les différents pays exportateurs de produits manufacturés. **Nous croyons que le gouvernement, par l'entremise de ses délégués commerciaux, devrait être bien représenté dans les domaines où le commerce croît rapidement, particulièrement dans celui des techniques de pointe et des services.**

Le Canada se heurte à un problème particulier. En effet, il ne peut plus compter sur les exportations de matières premières autant qu'il l'a fait depuis la Confédération. Plus récemment, les mégaprojets d'exploitation des ressources, qui étaient considérées comme le «moteur de la croissance» ont cessé d'être rentables. Les exportations de la plupart des ressources naturelles du Canada ont diminué à cause de plusieurs facteurs : augmentation de la production de matières premières des pays du tiers monde, épuisement des gisements de minerais et des ressources forestières les plus accessibles du Canada, forte augmentation de la production agricole de la Communauté économique européenne et des États-Unis, qui est largement subventionnée, et récession économique mondiale.

Bien que les producteurs canadiens aient réussi à réduire leurs prix de revient et à améliorer leur position sur les marchés mondiaux, on ne prévoit pas de progrès spectaculaires dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles. Le gouvernement doit donc décider avant tout ce qui est le plus important pour lui.

Certains pensent qu'il importe de se spécialiser, d'encourager les innovations technologiques, de mieux mettre en valeur nos ressources naturelles, et de fabriquer davantage de machines et d'appareils et d'accroître nos exportations. Pour les tenants de cette opinion, le Canada ne peut réussir à vendre sur les marchés internationaux que s'il s'impose d'abord sur le marché intérieur.

D'autres estiment qu'une politique de libéralisation des échanges commerciaux est d'une importance primordiale. Le gouvernement devrait commencer par établir un programme à trois volets, qui consisterait à libéraliser les échanges internationaux à encourager la compétitivité sur le marché intérieur et à prendre des mesures pour accroître les exportations. De toute façon, les initiatives du gouvernement devront s'accompagner d'efforts de promotion soutenus de la part des exportateurs canadiens pour que ces derniers puissent pénétrer de nouveaux marchés internationaux.

La libéralisation des échanges

L'amélioration de la position concurrentielle du Canada dans une conjoncture économique mondiale en pleine évolution et de plus en plus difficile, dépend en grande partie de l'élargissement de nos échanges internationaux. Dans de nombreux secteurs d'activité, notre marché intérieur est trop petit pour permettre la création d'usines de dimensions optimales et la spécialisation; aussi cette dernière doit-elle se faire à l'aide des échanges commerciaux. La libéralisation des échanges durant l'après-guerre a eu un double effet sur la compétitivité des entreprises canadiennes. D'une part, l'accès à des marchés plus vastes a permis aux entreprises de réaliser des économies d'échelle et de retirer d'autres avantages connexes; d'autre part, l'économie canadienne est devenue plus efficace à force de lutter contre la concurrence étrangère. Surtout entre 1979 et 1984, avant même que le Canada n'entreprenne des négociations bilatérales avec les États-Unis, il était évident que les entreprises canadiennes se réorganisaient pour pouvoir mieux faire face à la concurrence internationale.

Tous les pays ne souhaitent pas comme le Canada l'instauration d'un système libéralisé d'échanges internationaux. La récession des dernières années et le fait que la relance économique mondiale soit encore incertaine et inégale ont provoqué une vague de protectionnisme. Tous les gouvernements ont trouvé difficile de ne pas adopter de mesures pour limiter les importations, et rares sont ceux qui ont accepté d'envisager l'élimination des barrières commerciales actuelles. En outre, à cause de la prolifération des mesures protectionnistes, de nombreux pays ont estimé nécessaire de prendre des moyens radicaux pour promouvoir leurs exportations, ce qui n'a fait qu'aggraver la situation.

Le Canada ne peut pas espérer gagner au jeu du protectionnisme, mais il lui est difficile de rester passif. Sa population étant dispersée et peu nombreuse, il ne peut pas prospérer sans les marchés d'exportation. Pour cette raison, **le comité recommande que le gouvernement s'efforce de promouvoir activement une libéralisation équilibrée et ordonnée des échanges commerciaux.**

Le système commercial international et le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) constituent de remarquables moyens de défense contre les attaques des forces protectionnistes. Cependant, l'ingéniosité humaine étant ce qu'elle est, les gouvernements, y compris celui du Canada, ont conçu toutes sortes de barrières non tarifaires pour contourner les règles du GATT et réduire les importations.

Il est difficile, même pour les pays les plus puissants, de contrer séparément chaque mesure protectionniste. La seule véritable solution serait que toutes les nations commerçantes du monde établissent ensemble de nouvelles règles pour se protéger mutuellement. Une telle chose est toujours difficile, et elle l'est encore davantage maintenant que le commerce mondial a pris de l'ampleur et que les nations commerçantes se sont multipliées. Depuis que les ministres du GATT ont approuvé, en novembre 1982, l'idée d'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales, il a fallu quatre ans simplement pour obtenir des principales nations commerçantes qu'elles acceptent d'y participer, sans grand enthousiasme d'ailleurs.

S'il a été difficile d'entamer une nouvelle ronde de négociations dans le cadre du GATT, c'est notamment en raison de désaccords sur les questions qu'il conviendrait d'inscrire à l'ordre du jour de ces négociations. Il est certainement dans l'intérêt du Canada que les discussions portent surtout sur le commerce des produits agricoles et, en particulier, sur le recours aux subventions pour promouvoir les exportations dans ce domaine. Il faudrait des règles plus strictes et plus justes pour régir, d'une part, les subventions en général et, d'autre part, les mesures compensatoires et antidumping, qui sont de plus en plus souvent utilisées et qui rendent la planification à long terme extrêmement difficile pour les exportateurs canadiens. La politique d'achat du gouvernement s'est souvent révélée désastreuse pour le commerce international et devrait être remise en question. Tout compte fait, le Canada profiterait d'un renforcement des mécanismes du GATT pour la résolution des conflits commerciaux. Il devrait également souhaiter que les pays en voie de développement les plus avancés, qui n'ont plus besoin d'un traitement particulier, soient pleinement intégrés au système commercial international. Il est évident que les prochaines négociations du GATT ne seront pas axées avant tout sur la suppression des barrières tarifaires, mais porteront sur toutes sortes de barrières non tarifaires.

Le comité pense qu'il est important d'entamer une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales dans les meilleurs délais. Le GATT a bien servi les intérêts du Canada depuis quarante ans, et les gouvernements canadiens successifs ont participé activement aux diverses négociations organisées sous ses auspices. La réglementation découlant du GATT, qui est venue mettre de l'ordre dans les échanges commerciaux, a procuré au Canada la stabilité dont son économie avait besoin. Il est vrai que le processus de négociation est lent et ennuyeux, mais il présente l'avantage que, pendant la durée des négociations, il est peu probable que des pays prennent des mesures protectionnistes.

Le Canada a toujours été un ardent partisan du GATT. Le traité a permis une libéralisation du commerce international dont le Canada a profité. En outre, les Canadiens ont toujours préféré négocier dans un contexte multilatéral, car ils peuvent se trouver des alliés ayant des objectifs semblables. Cependant, le processus de négociation traditionnel du GATT est en train de changer, et le Canada doit tenir compte des conséquences qu'aura cette situation nouvelle. Depuis l'élargissement de la Communauté économique européenne, qui comprend maintenant douze pays, les grandes puissances commerciales, c'est-à-dire les États-Unis, le Japon et la CEE, ont tendance, au cours des négociations du GATT, à conclure des ententes entre elles et à offrir ensuite les mêmes conditions aux autres pays en leur disant que c'est à prendre ou à laisser. Toutefois, le GATT demeure encore le meilleur moyen de négocier une politique commerciale multilatérale, et le Canada doit veiller à pouvoir continuer à faire cause commune avec des pays partageant ses opinions.

La lenteur des négociations du GATT est un autre problème. Ainsi, les dernières négociations, connues sous le nom de «Tokyo Round», ont duré six ans et il a fallu huit

ans pour appliquer l'accord. Si les prochaines, qui seront encore plus complexes et plus ardues, durent aussi longtemps, il faudra attendre le siècle prochain pour que l'accord qui en résultera soit appliqué intégralement. Il n'est pas certain non plus que des questions qui intéressent particulièrement le Canada, comme les subventions aux exportations de produits agricoles, figureront à l'ordre du jour. Tout cela nous préoccupe, car nous ne pensons pas que le Canada puisse attendre aussi longtemps, d'autant plus que la réussite des négociations est loin d'être acquise.

Comme nous l'avons souligné dans notre rapport intérimaire, c'est pour ces raisons que le gouvernement canadien a jugé nécessaire d'envisager un accord de libre-échange avec les États-Unis. Pour assurer sa prospérité, le Canada a besoin de conserver ses débouchés aux États-Unis; or ceux-ci sont de plus en plus menacés par les forces protectionnistes qui s'exercent au Congrès. De récentes mesures prises par les États-Unis ont prouvé que le protectionnisme n'était pas qu'une simple menace.

Le comité ne peut pas savoir à l'avance si les négociateurs américains et canadiens réussiront à conclure une entente qui conviendra aux deux parties. Toutefois, nous jugeons **essentiel que tout accord éventuel entre le Canada et les États-Unis respecte entièrement les obligations que le GATT impose aux deux pays. Pour ce faire, il faudrait que les responsables de l'application du GATT soient avertis des conditions de toute entente conclue entre les deux parties et qu'ils créent un groupe de travail pour étudier la conformité de cette entente avec les obligations contractées dans le cadre du GATT.**

Si ces conditions sont respectées, il n'y a aucune raison de penser que les prochaines négociations du GATT et les discussions bilatérales avec les États-Unis sont incompatibles. Certains aspects de ces discussions pourraient même servir de modèle à des négociations semblables dans le cadre du GATT, surtout s'ils ont un caractère novateur. Par contre, d'autres questions importantes qui concernent les deux pays ne pourront se régler que par des discussions multilatérales. Par exemple, il faudra bientôt se pencher sérieusement sur les besoins et les problèmes des pays en développement. (L'accord multifibre, dont il est question au chapitre VII, doit notamment être négocié cette année.) **La conclusion d'un accord entre le Canada et les États-Unis ne réglerait donc qu'une partie des problèmes du Canada en matière de commerce international.** Par exemple, bien que l'Europe reste un marché important, les pays de la région du Pacifique offrent de nouvelles possibilités intéressantes. Il est par ailleurs tout aussi important d'entretenir des relations commerciales avec les pays en développement.

L'augmentation de la compétitivité du Canada

L'élimination des barrières commerciales est une façon d'améliorer la compétitivité de l'économie canadienne. Cependant, il ne suffit pas d'avoir accès aux marchés étrangers. En fait, la compétitivité d'un pays dépend probablement davantage de la politique monétaire et fiscale du gouvernement, des taux de change, des principes qui régissent les investissements et la concurrence, de même que de la politique gouvernementale en matière de transport et de main-d'œuvre. Enfin, nous trouvons important de ne pas perdre de vue le rôle du secteur privé (patronat et salariés) et de se rappeler que ce dernier peut faire des choses qui sont impossibles au gouvernement.

Pour pouvoir concurrencer les grandes puissances économiques occidentales et les pays du Pacifique en plein essor, le Canada devra tableer sur ses points forts. Certains douteront peut-être qu'il en possède, étant donné les problèmes évidents que connaissent le secteur primaire et le secteur manufacturier au Canada. L'expérience des entreprises

canadiennes à l'étranger justifie-t-elle un certain optimisme? Dans l'affirmative, quelles sortes d'entreprises canadiennes semblent avoir le plus d'avenir sur la scène internationale? Quels sont les secteurs les plus prometteurs?

Des sociétés manufacturières canadiennes sont en train de réussir des percées remarquables à l'étranger, et l'on connaît les raisons de leur succès. Selon les études effectuées par D.J. Daly et D.C. McCharles, certaines petites entreprises appartenant à des intérêts canadiens manifestent un dynamisme peu commun. Ces sociétés, qui comptent en général moins de 400 salariés, ont trouvé sur les marchés d'exportation un créneau qui correspond à leur savoir-faire et qui avait été négligé par les grandes compagnies. Ainsi, le comité a entendu parler de deux entreprises qui illustrent parfaitement cette situation. L'une d'elles exporte avec succès des poubelles de cuisine au Japon (54:10), et l'autre est une entreprise de Regina qui fabrique des baguettes de bois avec tellement de succès qu'elle en vendra bientôt en Chine (56:79). Ces entreprises ont su profiter de possibilités nouvelles en se spécialisant et en fabriquant leurs produits en plus grande série, de sorte que beaucoup d'entre elles ont très bien tiré leur épingle du jeu, même pendant la récession du début des années 80. **Nous recommandons donc au gouvernement de reconnaître les possibilités d'exportation des petites et moyennes entreprises canadiennes et d'en tenir compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie de mise en marché des exportations.**

Le sens des affaires de ces entreprises se manifeste dans tous les aspects de leurs activités. Ces sociétés ont compris qu'il ne suffisait pas de posséder du matériel moderne, mais qu'il fallait aussi l'intégrer à leurs méthodes de gestion et de fabrication. Elles s'intéressent davantage à la formation des cadres et des employés que la plupart des entreprises canadiennes. Bon nombre d'entre elles ont adopté le principe de la participation des salariés à la gestion, de sorte que la motivation et le moral de ces derniers sont excellents.

En plus de la réussite remarquable de certaines entreprises manufacturières canadiennes dans le domaine des exportations, il faut souligner que les investissements directs des entreprises manufacturières canadiennes à l'étranger ont énormément augmenté, au point de représenter désormais près de la moitié des sommes que les sociétés étrangères ont investies au Canada. Ce phénomène s'explique sans aucun doute par toutes sortes de raisons et il nous rassure sur la santé du secteur manufacturier. Ce qui est plus inquiétant, toutefois c'est qu'un grand nombre des sociétés qui ont du succès à l'exportation envisagent sérieusement de poursuivre leur développement en dehors du Canada pour échapper à un climat qu'elles trouvent défavorable aux investisseurs. Elles considèrent notamment comme des facteurs négatifs les salaires élevés, les conflits patronaux-syndicaux et un régime d'imposition des bénéficiaires des sociétés qui ne leur laisse pas la marge d'autofinancement dont elles ont besoin. **Nous reconnaissons qu'un certain nombre d'éléments, au Canada même, nuisent aux exportateurs canadiens; nous recommandons par conséquent que toute politique commerciale future tienne compte de ces éléments.**

Les grandes sociétés canadiennes pourraient prendre exemple sur certaines de nos petites entreprises, car, d'une manière générale, elles sont beaucoup plus lentes que leurs concurrentes étrangères à adopter la technologie nouvelle, tant sur le plan de la gestion que sur celui de la technique pure et de la science. Au cours des dernières années, certaines d'entre elles ont été distraites de leurs tâches principales par la perspective de prises de contrôle de grande envergure. Les entreprises canadiennes doivent désormais travailler dans des conditions de plus en plus compétitives à cause de la rapidité des progrès technologiques et de la libéralisation graduelle des échanges commerciaux. C'est seulement en se spécialisant qu'elles réussiront sur les marchés

d'exportation et, pour y arriver, leurs dirigeants devront tenir compte davantage de la situation internationale.

Le gouvernement doit également tenter d'élaborer, en collaboration avec le patronat et les syndicats, des stratégies efficaces qui refléteront l'importance des exportations et de l'innovation technologique. L'un de ses principaux problèmes consiste à établir un équilibre entre la souplesse et la planification détaillée. Le comité a discuté de plusieurs possibilités allant du libre jeu des forces du marché jusqu'à une collaboration étroite destinée à établir des buts et des programmes de planification pour chaque secteur.

Nous estimons que le gouvernement peut contribuer pour une large part à l'augmentation de la compétitivité. Il ne peut certes pas obtenir les résultats recherchés en légiférant, mais il peut favoriser la création d'un climat propice à l'optimisation des ressources humaines, financières et technologiques des entreprises canadiennes. Il doit faire en sorte que les marchés fonctionnent mieux, afin que l'économie tout entière en profite. En outre, il doit tenter de faciliter la réorientation des ressources humaines et financières vers les secteurs compétitifs sans causer trop de problèmes personnels ni d'injustices. Il doit mettre en œuvre une politique macro-économique qui favorise une croissance économique plus constante à long terme, de même qu'un taux d'inflation stable et un recul du chômage. Enfin, il doit être attentif aux répercussions que la politique de ses organismes de réglementation peut avoir sur la compétitivité des entreprises.

Pour améliorer le contexte dans lequel les entreprises doivent se débrouiller, le gouvernement pourrait par exemple leur accorder des ressources pour leur permettre d'adapter plus rapidement les nouvelles techniques. Les petites entreprises pourraient prendre de l'expansion et accroître leur effectif si on les aidait à acheter des brevets. Si l'on se fie à l'expérience passée, un certain nombre d'entreprises pourraient améliorer les idées et les procédés qu'elles auraient ainsi repris. À l'heure actuelle, l'aide gouvernementale pour l'achat de brevets est accordée en vertu de conditions trop strictes. **Nous recommandons par conséquent que le gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'achat de brevets et la commercialisation des brevets à l'étranger puissent être financés en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises ou que les modifications nécessaires soient apportées au Programme de développement industriel et régional.**

Le gouvernement devrait également envisager de créer un organisme de financement des exportations chargé précisément de répondre aux besoins des petites entreprises. En effet, le financement offert actuellement par la Société pour l'expansion des exportations ne profite guère qu'à quelques grandes entreprises. **En raison de ses structures et de son orientation, la SEE a des préoccupations trop souvent éloignées de celles des petites entreprises, et ce fossé est difficile à combler. Pour que la SEE soit plus à l'écoute des besoins de ces sociétés, il faudrait modifier de fond en comble son orientation et son fonctionnement, et rien ne garantit que cela pourrait se faire efficacement. Afin de tirer un meilleur parti des possibilités d'exportation des petites entreprises, le gouvernement devrait donc songer à créer un nouvel organisme qui serait chargé expressément de ce secteur et qui travaillerait en étroite collaboration avec les institutions financières privées.**

Étant donné l'évolution rapide de la conjoncture économique, il est peu probable qu'une planification détaillée, secteur par secteur ait des chances de réussite. Le gouvernement peut cependant aider à créer un environnement favorable à la recherche et au développement, ainsi qu'à l'innovation technologique, afin de permettre la mise au

point de nouvelles techniques et leur application pratique. M. Harold Crookell, de la faculté d'administration de l'Université Western Ontario, a donné au comité une idée de ce que cette aide pourrait représenter :

[...] je pense que le gouvernement pourrait faire beaucoup pour rendre le climat plus propice à l'innovation au Canada. Il pourrait notamment mieux faire respecter les règlements sur les brevets et encourager les échanges de technologie avec d'autres pays, au lieu de chercher à nous isoler. Il faudrait adopter une nouvelle politique de la concurrence qui mette l'accent sur la compétitivité internationale, au lieu de s'inquiéter indûment de la concurrence au Canada, et qui permette à plusieurs entreprises de poursuivre ensemble des travaux de recherche et de développement sans craindre de tomber sous le coup des règlements antitrust quand elles mettent en commun leurs plans de recherche et de développement (54:18).

D'autres témoins avaient un point de vue différent sur la façon dont l'intervention gouvernementale pourrait améliorer les résultats du Canada dans le domaine technologique. Certains ont expliqué les problèmes du Canada dans ce domaine par la présence d'importants intérêts étrangers dans l'économie canadienne. Selon le Conseil des Canadiens :

[...] cette présence massive de capitaux étrangers au sein de l'économie canadienne suffit à limiter notre champ d'action sur la scène commerciale internationale à l'extérieur de l'Amérique du Nord, tout en limitant nos possibilités d'exportation, en freinant le dynamisme de nos entreprises en même temps que la recherche et le développement et la productivité (43:37).

Une minorité des membres du comité estiment, en se fondant sur ce diagnostic, que le gouvernement devrait veiller à ce que les filiales étrangères effectuent plus de travaux de recherche et de développement au Canada et mettent davantage l'accent sur les exportations; ils voudraient que le gouvernement favorise l'établissement d'entreprises canadiennes dans des secteurs désignés et qu'il propose des mesures législatives plus strictes pour empêcher la mainmise étrangère dans les secteurs de haute technologie stratégique. La majorité des membres du comité ont cependant une autre opinion sur la question, opinion que partage d'ailleurs le comité sénatorial permanent des affaires étrangères, qui a étudié le rendement technologique du Canada dans le cadre de son examen des relations canado-américaines :

Le comité conclut qu'il doit exister un ingrédient indispensable pour qu'une telle entreprise engage des fonds dans la recherche et le développement : c'est l'étendue du marché. Dans tous les cas où le comité a constaté qu'une entreprise privée consacrait une somme importante à la recherche et au développement, il a constaté aussi que cette entreprise disposait d'un marché plus grand que celui qu'offre le Canada à lui seul. (*Les relations Canada - États-Unis*, Volume III, 1982, p. 90 et 91.)

La plupart d'entre nous estiment que la libéralisation des échanges commerciaux, qui donne accès à un marché plus vaste, constitue un moyen intéressant d'améliorer la situation du Canada dans le domaine technologique.

L'augmentation de la compétitivité du Canada n'est pas seulement la responsabilité du gouvernement. En fait, le gros du travail incombe au secteur privé, car la productivité est l'affaire du patronat et des syndicats. On a accusé le patronat de ne pas voir suffisamment loin et de manquer de dynamisme sur les marchés étrangers. Ce comportement doit changer pour que le Canada puisse être compétitif à l'échelle internationale. Les chefs d'entreprise doivent continuer d'innover et d'implanter de nouvelles techniques. Il leur faut également se rendre compte de l'importance des ressources humaines et chercher à accroître les compétences des travailleurs au moyen

de la formation. Le patronat obtiendra des résultats encore meilleurs s'il permet aux employés de détenir des intérêts dans leur entreprise, car la motivation de ces derniers compte pour beaucoup dans le succès de l'entreprise. De leur côté, les salariés doivent se montrer plus favorables au recyclage, étant donné les changements économiques et les progrès technologiques. D'autre part, s'ils veulent améliorer la productivité, le patronat et les syndicats doivent manifester un plus grand esprit de collaboration.

Nous tenons particulièrement à souligner que les progrès technologiques réalisés à l'étranger procurent des avantages dont il faut profiter. Étant donné la petitesse du marché canadien, l'adoption de techniques mises au point à l'étranger est tout aussi importante que la création de nouvelles techniques. À cet égard, les investissements étrangers au Canada jouent un rôle fort utile dans la diffusion de techniques et d'innovations mises au point ailleurs et exportables. Le gouvernement doit cependant favoriser la circulation des renseignements concernant de nouveaux produits et procédés en encourageant les accords de licence et les coentreprises surtout parmi les petites et moyennes entreprises, pour que ces renseignements profitent à l'économie dans son ensemble. Le gouvernement pourrait faciliter ce processus en augmentant les responsabilités du ministère des Affaires extérieures dans le domaine des sciences et de la technologie. Nous pensons que le ministère doit continuer d'aider les ambassades canadiennes à évaluer les innovations techniques étrangères qui pourraient être utiles à l'industrie canadienne.

Comme nous l'avons vu, la compétitivité consiste en grande partie à savoir tirer profit rapidement de l'évolution du commerce mondial, par suite des changements dans les préférences des consommateurs, des innovations techniques ou de la signature de nouvelles ententes commerciales. Il faut pour ce faire accélérer la réorientation de la main-d'œuvre et du capital des secteurs de l'économie qui sont en perte de vitesse vers des secteurs en expansion où les profits peuvent être plus élevés.

Il faut cependant reconnaître que certains emplois perdus ne seront probablement jamais recréés. Certaines entreprises ne seront pas capables d'adapter leur production assez rapidement ou assez complètement pour éviter la faillite; certaines villes seront particulièrement touchées, surtout celles qui possèdent une seule industrie. Dans les secteurs mous, les travailleurs, les entreprises et les collectivités devront assumer les coûts de cette évolution, ce qui les poussera à faire tout ce qu'ils peuvent pour la ralentir. La plupart du temps, les forces normales du marché et les personnes touchées peuvent régler les problèmes dus à la suppression d'emplois. Toutefois, lorsque surviennent des changements structurels à long terme qui entraînent la disparition définitive de certaines catégories d'emplois, il faut prendre des mesures pour faciliter l'adaptation et la transition. Nous tenons à souligner que, si le gouvernement ne réussit pas à résoudre les problèmes posés par ces bouleversements, il contribuera à créer une situation encore plus difficile qui drainera les énergies de tous les agents économiques.

Le Canada a pris au fil des ans de nombreuses mesures d'adaptation, mais il n'a pas obtenu beaucoup de succès dans ce domaine. Le gouvernement a cherché, par divers moyens, à venir en aide à des entreprises, à des industries et à des régions en difficulté. Il a accordé des subventions, des prêts et des crédits d'impôt à l'investissement, il a mis sur pied des programmes de retraite anticipée et des programmes spéciaux d'assurance-chômage, et il a même fait l'acquisition de certaines entreprises pour protéger des emplois. À partir de cela, il est possible de définir les principes sur lesquels devrait se fonder la prochaine génération de mesures en ce sens.

Premièrement, toute politique de réorientation doit faciliter le processus d'adaptation, et non l'entraver. Il est en effet à craindre que les programmes de

modernisation et de restructuration deviennent plutôt des moyens de maintenir en vie certaines industries et de retarder des améliorations bien nécessaires ou la décision de fermer des usines. Il faut reconnaître que certaines stratégies d'adaptation se sont soldées par le gaspillage de deniers publics, alors que cela aurait été moins coûteux et moins douloureux pour toutes les parties si le gouvernement n'était pas intervenu massivement. Les entreprises ne devraient recevoir une aide temporaire que si elles peuvent vraiment améliorer leur compétitivité dans les délais prescrits. Certaines sociétés, comme *Electrohome Ltd.*, ont en fait été incitées à restructurer leurs opérations, avec succès d'ailleurs, sachant très bien que l'aide publique n'aurait qu'un temps. Une politique de restructuration qui permet à une compagnie de passer d'un secteur à un autre peut aussi être valable, mais elle nécessite souvent une aide gouvernementale à longue échéance. Une aide à long terme peut aussi se justifier lorsque la situation est complexe ou lorsqu'il y a peu de solutions de rechange.

Deuxièmement, les programmes de transition doivent être axés principalement sur les travailleurs obligés de se chercher un nouvel emploi. Il faut encourager ces derniers à se recycler. Une aide financière doit leur être fournie parce que le système scolaire n'est pas adapté aux besoins des adultes qui sont déjà sur le marché du travail et parce que les entreprises hésitent généralement à offrir des programmes de recyclage à cause de leur coût. D'autre part, les travailleurs mis à pied devraient pouvoir bénéficier d'un revenu d'appoint au cours de leur période de recyclage et lorsqu'ils doivent se réinstaller dans une nouvelle localité.

Nous ne saurions trop insister sur les avantages d'un programme global d'aide à la réorientation pour la politique commerciale. Il faut mettre en place des mécanismes visant à faciliter le processus d'adaptation afin que tous les intéressés aient confiance dans l'orientation que prend l'économie et soient prêts à faire face au changement.

L'expansion des exportations

Pour être véritablement efficace, toute politique d'expansion des exportations visant à aider les gens d'affaires canadiens à saisir toutes les occasions d'exporter doit comporter trois volets, à savoir la diffusion de renseignements commerciaux, le concours du Service des délégués commerciaux et l'octroi d'une aide financière.

Les entreprises canadiennes ont besoin de renseignements sur les débouchés à l'étranger. Cette information est particulièrement importante pour les petites et moyennes entreprises qui hésitent à s'aventurer hors des marchés des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest qu'elles connaissent bien, soit parce qu'elles ne savent pas qu'il existe des débouchés ailleurs, soit parce qu'elles n'ont pas assez d'agents de vente, soit parce qu'elles manquent tout simplement d'audace. Mais il ne suffit pas de recueillir ces renseignements; il faut aussi les communiquer au plus grand nombre d'entreprises possible au moyen, par exemple, de colloques, de publications et de bases de données facilement accessibles et continuellement mises à jour. Or, cette tâche ne saurait incomber au seul gouvernement. Ainsi, les gens d'affaires de l'Allemagne de l'Ouest et de Hong Kong ont trouvé des moyens de renseigner les exportateurs éventuels sur les débouchés commerciaux qu'offre leur pays. Au Canada, d'importants organismes du secteur privé comme la Chambre de commerce du Canada, l'Association canadienne d'exportation et l'Association des manufacturiers canadiens ont mis en place, à l'intention de leurs membres, des réseaux d'information qui pourraient fort bien être élargis. S'il y avait plus de représentants de sociétés canadiennes de transport de marchandises à l'étranger, ils pourraient jouer un rôle utile en servant de réseau de

collecte et de diffusion d'informations sur le marché. **Le comité est d'avis qu'il faut encourager le secteur privé à collaborer avec le gouvernement à la diffusion de renseignements sur les débouchés à l'étranger.**

Les milliers de Canadiens qui voyagent à l'étranger voient fréquemment des occasions d'accroître les échanges commerciaux du Canada. Des gens d'affaires qui participent à des missions commerciales pour leur compagnie ou leur secteur industriel voient souvent des possibilités d'accroître le commerce dans d'autres secteurs. Généralement ces Canadiens n'ont pas le temps ou les moyens de mettre ces projets à exécution, mais ils aimeraient en faire part à d'autres qui pourraient les réaliser. Pour favoriser l'exploitation de ce potentiel latent, le comité propose qu'on établisse une ligne téléphonique spéciale pour recevoir des idées et des suggestions en matière de commerce. Le numéro de téléphone pourrait figurer sur les brochures que les douanes canadiennes distribuent régulièrement aux voyageurs des lignes aériennes. **Le comité recommande que soit établie une ligne téléphonique spéciale pour recueillir les suggestions du public sur les possibilités commerciales qui peuvent se présenter.**

Le Service des délégués commerciaux s'est bâti une solide réputation auprès des entreprises canadiennes qui veulent exporter leurs produits. Ses membres s'emploient notamment à trouver de nouveaux débouchés, à mettre en contact des entreprises canadiennes et des acheteurs éventuels, à aider les gens d'affaires canadiens à se trouver un représentant dans le pays d'exportation, et à préparer des rapports économiques et financiers. Les gens d'affaires canadiens craignent cependant que les délégués commerciaux ne deviennent progressivement des généralistes du service extérieur, à cause de l'incorporation de la fonction «commerce extérieur» au ministère des Affaires extérieures. Pour le moment, rien ne permet de conclure que cela pose de gros problèmes, mais le risque existe, et il sera important de continuer à faire passer les délégués commerciaux par une filière distincte.

La répartition géographique des délégués commerciaux inquiète également le secteur privé. **Nous sommes d'accord avec les témoins selon lesquels c'est surtout dans les pays où les débouchés sont nombreux que nous avons besoin de ces délégués, quand ils peuvent aider les exportateurs à surmonter les obstacles culturels et linguistiques. En conséquence, nous recommandons d'affecter davantage de délégués commerciaux dans la région de l'Asie et du Pacifique, quitte à réduire au besoin leur nombre en Europe.** Selon le comité, l'ouverture de missions commerciales à Shanghai, Osaka et Bombay, que l'on a annoncée récemment, devrait dans une certaine mesure répondre à ces besoins.

L'aide financière est le troisième volet de la politique d'expansion des exportations. Des représentants des milieux d'affaires ont fait des commentaires élogieux sur le Programme de développement des marchés d'exportation dans le cadre duquel le gouvernement assume une part des dépenses engagées pour développer de nouveaux marchés. Malgré les restrictions budgétaires annoncées par le gouvernement, **le Programme de développement des marchés d'exportation doit être conservé et il conviendrait même de prendre des mesures spéciales pour en élargir le champ d'application afin qu'il s'applique aux entreprises d'experts-conseils, aux sociétés d'ingénierie et aux sociétés de services qui, en général, ne peuvent pas en bénéficier à l'heure actuelle.**

C'est la Société pour l'expansion des exportations qui offre les principaux programmes de financement direct des exportations, dont bénéficient moins de 5 pour 100 des exportations canadiennes. Il convient de souligner que le financement des exportations n'est qu'un des éléments qui font qu'une entreprise gagne ou perd un

contrat d'exportation. En effet, d'autres facteurs tout aussi importants relèvent de l'entreprise elle-même : le prix et la qualité des produits, les modalités de livraison, la fiabilité et la réputation de l'entreprise, la connaissance du marché, le service après vente et l'aptitude à procéder à des transferts de techniques par des contrats de fabrication sous licence, des coentreprises et des investissements directs. Les mécanismes de financement des exportations ne jouent pas un grand rôle dans les échanges entre pays industrialisés, mais ils sont importants dans les rapports commerciaux avec les pays du tiers monde ou de l'Europe de l'Est, dont les possibilités sont limitées en raison de l'insuffisance de l'épargne intérieure, du manque de réserves en devises et de l'accès restreint à des marchés financiers privés.

La concurrence internationale est de plus en plus vive sur les marchés d'exportation. **Selon nous, si le Canada veut y consolider sa position, le gouvernement doit offrir aux exportateurs canadiens des programmes de financement concurrentiels par rapport à ceux d'autres pays.** Comme les taux d'intérêt sont plus élevés au Canada que dans d'autres grands pays exportateurs comme le Japon et l'Allemagne de l'Ouest, le Canada doit surmonter un obstacle de plus. D'autre part, plusieurs gouvernements, en particulier celui de la France, appuient leurs exportations au moyen d'une aide financière extrêmement généreuse, ce qui entraîne périodiquement des «guerres» de subventions. Même si l'Organisation de coopération et de développement économiques tente de faire plafonner le niveau des subventions à l'exportation, les gens d'affaires canadiens s'estiment encore désavantagés sur les marchés internationaux. Le financement des exportations coûte cher, et le Canada n'est pas en mesure de rivaliser avec les grands pays exportateurs à ce chapitre. Cependant, comme l'a fait remarquer la Chambre de commerce du Canada :

Il est certes contrariant que de plus en plus de pays subventionnent le financement des exportations, mais si nous voulons rester dans la course, nous devons affronter la réalité et mettre sur pied des mécanismes de financement concurrentiels (12).

Il conviendrait également de s'interroger sur les moyens à prendre pour multiplier nos échanges commerciaux avec les pays en développement, car le Canada y effectue une part bien moins grande de ses échanges totaux que tous les autres pays industrialisés. Des raisons d'ordre historique et culturel expliquent cette différence. En effet, le Canada n'a avec ces pays aucun des liens traditionnels associés à l'époque coloniale et aux sociétés commerciales dont bénéficient certains de ses concurrents européens. D'autre part, comme le Canada a une économie fondée sur les ressources naturelles, il entre en concurrence avec des pays en développement pour certains produits. Enfin, le Canada n'a pas la puissance industrielle de pays comme les États-Unis et ne peut pas aussi facilement conclure des contrats de vente clés en main. Certaines entreprises canadiennes tentent actuellement de faire une percée dans ce domaine.

On ne peut pas parler des mesures à prendre pour promouvoir les exportations du Canada dans les pays du tiers monde sans d'abord parler des problèmes d'endettement avec lesquels sont aux prises la plupart de ces pays. Cette question est analysée en détail au chapitre VII, mais comme il existe un lien direct entre l'endettement des pays du tiers monde et nos échanges commerciaux avec eux, il est utile d'en faire mention ici. Le problème se résume en quelques mots : ces pays n'ont tout simplement pas les moyens d'acheter des produits canadiens parce qu'ils doivent consacrer une grande partie de leurs ressources au remboursement de leur dette, principal et intérêts. **Pour les aider à résorber un peu leur problème de devises, le Canada pourrait envisager de lever certaines des barrières qui limitent leurs exportations au Canada. Il y a aussi une deuxième voie, le commerce de contrepartie.** Synonyme de troc, le commerce de contrepartie est constitué de transactions où le vendeur d'un produit reçoit d'autres

produits en échange, et non de l'argent. Les exportateurs canadiens n'ont pas beaucoup l'habitude du commerce de contrepartie, en raison surtout du volume relativement faible des échanges entre le Canada et les pays en développement. Cependant, comme beaucoup de pays en développement manqueront sans doute de devises pendant encore un certain temps, il faudra que les exportateurs canadiens apprennent à mieux connaître ce type de mécanisme. Le gouvernement peut aider les sociétés canadiennes à cet égard en devenant un centre de collecte et de diffusion d'informations sur les possibilités de commerce de contrepartie et sur l'évolution de ce type d'échanges.

Quand on étudie les exportations canadiennes à destination des pays en développement, il faut être conscient de l'inégalité du développement économique de ces pays. À titre d'exemple, des pays comme la Corée du Sud, Singapour, le Brésil et l'Argentine, qui sont de plus en plus actifs sur les marchés mondiaux, sont des cibles pleines de promesse. Par contre, les pays les plus pauvres du monde ne sauraient se passer de l'aide publique au développement.

Entre ces deux extrêmes, on trouve des pays comme l'Inde, la Chine et l'Algérie, dont le potentiel économique est considérable, mais qui ont aussi des problèmes graves et persistants. Le Canada est désavantagé sur ces marchés parce que ses concurrents sont prêts à offrir suffisamment de formules de crédit mixte, c'est-à-dire des prêts commerciaux ordinaires et des prêts à des conditions de faveur, pour décrocher des contrats. Les conditions consenties par ces pays sont plus intéressantes que celles que peut offrir le Canada, qui perd ainsi des contrats. Le Canada n'a jamais aimé combiner aide et commerce, car les objectifs du développement ne se marient pas toujours très bien aux intérêts commerciaux. Par exemple, en raison de son mandat, l'ACDI s'intéresse surtout aux pays en développement les plus pauvres, alors que les impératifs du commerce nous dicteraient plutôt de financer surtout les projets exécutés dans des pays en développement jouissant d'un revenu plus élevé. Actuellement, l'ACDI et la Société pour l'expansion des exportations administrent des programmes grâce auxquels des prêts sont consentis à des conditions de faveur aux exportateurs canadiens. Dans le dernier budget fédéral, on a supprimé le mécanisme de commerce extérieur et de développement de l'ACDI, selon lequel une partie de l'augmentation des fonds du programme d'aide aurait été consacrée au financement de projets de développement présentant un intérêt pour les entreprises canadiennes.

Nous comprenons bien pourquoi, surtout en période de compressions budgétaires, on s'efforce de garantir l'efficacité des sommes consacrées à l'aide. Il reste que le Canada passe à côté d'importantes possibilités de vente sur de grands marchés du tiers monde parce qu'il n'est pas aussi disposé que ses concurrents à combiner financement commercial et prêts à des conditions de faveur. À cet égard, **le comité recommande que le gouvernement continue d'étudier les modalités de financement des exportations à des conditions de faveur pour que les exportateurs canadiens ne soient pas défavorisés, sur le plan de la concurrence, par les mécanismes de financement des autres pays.**

Le comité a également été à même de constater que les gouvernements provinciaux participaient de plus en plus à la promotion et à l'expansion des exportations. Plusieurs provinces ont ouvert des bureaux commerciaux à l'étranger, et de plus en plus de gouvernements provinciaux parrainent des missions commerciales chargées de découvrir de nouveaux débouchés. Cette situation nouvelle n'est pas sans importance, car elle a à coup sûr des retombées avantageuses pour les exportations du Canada. Cependant, il n'y a aucune coordination entre les nombreuses missions commerciales envoyées à l'étranger, ce qui entraîne parfois des doubles emplois. De plus, cette

pratique a tendance à semer la confusion dans les pays bénéficiaires, car la plupart sont des États unitaires qui ne comprennent pas toujours très bien comment fonctionne la promotion des échanges commerciaux dans un État fédéral. **Il conviendrait donc que le gouvernement fédéral et les provinces coordonnent mieux leurs activités dans ce domaine. Ce type de collaboration est déjà prévu dans un accord conclu entre le Québec et le gouvernement fédéral au sujet de l'immigration. En vertu d'un régime de partage des coûts, des fonctionnaires de la province travaillent dans certaines ambassades. Dans leurs activités, ils tiennent compte des intérêts du gouvernement fédéral, mais ils relèvent des autorités provinciales. Le comité, recommande que des accords analogues soient conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet de la promotion et de l'expansion du commerce extérieur.**

Nous pensons qu'il serait extrêmement intéressant d'utiliser des missions commerciales municipales, des échanges culturels et éducatifs et le jumelage de villes pour développer nos relations commerciales. Rassembler des gens d'affaires et des représentants d'une ville canadienne et des homologues d'une ville étrangère est un excellent moyen de susciter des débats très concrets, en partie parce que les délégués de chaque pays ont déjà l'habitude de faire affaires entre eux et sont donc en mesure de conjuguer leurs forces pour présenter des offres globales. Ce type d'échanges permettrait ainsi d'aborder des questions importantes comme les services de transport en commun municipaux et les services d'éducation et d'ouvrir des portes aux petites et moyennes entreprises qui ne sont généralement pas représentées dans les missions commerciales internationales de plus grande envergure.

Le jumelage fait depuis longtemps partie intégrante de la stratégie commerciale des villes japonaises. En revanche, les municipalités canadiennes ont relativement peu d'expérience de la promotion et du développement des exportations et elles ont tendance à considérer le jumelage comme une activité de relations publiques. On observe cependant des signes encourageants qui témoignent de l'évolution des attitudes. La ville de Toronto a envoyé récemment une mission commerciale dans la ville chinoise de Chongqing avec laquelle elle est jumelée. Ce fut une grande réussite qui a sensibilisé les villes canadiennes à de nouvelles perspectives commerciales intéressantes. **Nous sommes convaincus que les liens commerciaux les plus importants se forment au niveau où des accords commerciaux peuvent être conclus. Nous estimons que les liens entre villes sont une dimension des relations commerciales internationales offrant des perspectives nouvelles et passionnantes qu'il faut activement explorer.**

Même si l'économie canadienne est l'une des plus ouvertes au monde et si les Canadiens exportent beaucoup, il reste que nous n'avons pas suffisamment de spécialistes du commerce international. Il faut nous préparer si nous voulons continuer de soutenir la concurrence dans l'avenir. Nous manquons de gens connaissant bien l'économie, et en particulier les exportations. À cet égard, on pourrait notamment encourager les établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire à mettre sur pied des programmes destinés à former davantage d'étudiants dans les divers secteurs du commerce international. Il serait cependant encore plus important que les sociétés embauchent des jeunes et les encouragent à se perfectionner dans ce domaine en les envoyant travailler dans leurs filiales ou sociétés affiliées à l'étranger. En particulier, **les sociétés qui décrochent de gros contrats à l'étranger et qui bénéficient de l'aide du gouvernement devraient employer de nouveaux diplômés afin d'augmenter, chez elles et dans tout le Canada, le nombre des personnes bien au fait des échanges internationaux.** De son côté, le gouvernement devrait faire son possible pour aider à compiler un recueil des possibilités d'emploi à l'étranger pour les jeunes Canadiens. Il existe en effet une réserve inexploitée de jeunes que ce genre d'emplois intéresserait. Un emploi

à l'étranger pourrait inciter de jeunes Canadiens à faire carrière dans le commerce international et permettre ainsi au Canada de devenir un pays commerçant plus dynamique.

La diversification des échanges commerciaux

Toute discussion sur les mesures d'expansion des exportations aboutit naturellement à la question de savoir quels sont les marchés les plus prometteurs. **Selon le comité, c'est vers la région de l'Asie et du Pacifique que doivent être orientés la plupart des efforts des secteurs public et privé.** Depuis le dernier examen de la politique extérieure du Canada, il y a quinze ans, la croissance économique des pays de l'Asie et du Pacifique a été plus rapide que celle du monde entier. Cette région est en voie de devenir un centre important de l'activité économique mondiale et en tant que nation du Pacifique, le Canada prend peu à peu conscience de son importance. Comme l'a déclaré M. Jan Walls de la Fondation Asie-Pacifique du Canada :

Il faudra attendre que la vision traditionnelle des Canadiens change et que leur attention se détourne de l'Europe pour englober l'Asie et le Pacifique (51:55).

Les Canadiens ne sont peut-être pas tout à fait conscients de l'importance de nos liens avec cette région, mais il suffit de prendre quelques statistiques pour voir à quel point la situation a évolué. En 1982, la valeur des échanges commerciaux entre le Canada et la région du Pacifique a été supérieure pour la première fois à celle de nos échanges avec l'Europe de l'Ouest. En outre, il y a dix ans, le nombre d'immigrants provenant de la région du Pacifique a dépassé celui des immigrants d'origine européenne et cette tendance a toutes les chances de se maintenir. La percée qu'ont effectuée certains pays de la région de l'Asie et du Pacifique sur le plan commercial constitue l'un des changements les plus importants survenus dans le système des échanges internationaux. On connaît bien les réalisations du Japon et de la Corée du Sud, mais on ignore généralement que l'Inde est maintenant le neuvième pays manufacturier au monde et que Taïwan est le troisième partenaire commercial du Canada dans la région du Pacifique.

De l'avis du comité, cette région mérite une attention accrue de la part des Canadiens. Cependant, il faut bien se rendre compte que nous ne pourrions pénétrer ce marché que dans la mesure où nous parviendrons à adopter des techniques et des attitudes différentes de celles qui nous ont bien servis sur les marchés traditionnels et plus familiers des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest. Premièrement, les différences culturelles et linguistiques représentent un défi de taille pour les exportateurs canadiens; ainsi, il faut se garder de sous-estimer l'importance des contacts personnels, car les entreprises de cette partie du monde s'attendent à un service plus personnel que les milieux d'affaires nord-américains. Deuxièmement, il est onéreux d'établir des relations commerciales avec ces pays étant donné le coût élevé du transport et la nécessité de faire plusieurs visites avant d'en arriver à une entente. Troisièmement, le Canada a mis beaucoup de temps à reconnaître l'importance de cette région. Si l'on ajoute à tous ces facteurs l'absence de liens historiques entre le Canada et les pays de la région, on constate que les entreprises canadiennes devront faire face à une vive concurrence afin d'y obtenir des contrats.

Pour réussir à pénétrer le marché de l'Asie et du Pacifique, il faudra faire des efforts à plusieurs niveaux. Premièrement, les entreprises canadiennes devront développer des liens personnels avec des clients possibles de l'Asie et du Pacifique. Elles devront soit recruter des candidats connaissant déjà les langues et les cultures de

la région, soit mettre sur pied des programmes de formation destinés à développer ces compétences parmi leur personnel. Le nombre croissant d'immigrants canadiens originaires des différents pays de cette région constitue une réserve de talent inexploitée. Ces immigrants et leurs enfants sont le plus souvent des membres de professions libérales très instruits ou des gens d'affaires expérimentés qui continuent à entretenir des liens avec leur pays d'origine. Ainsi, à l'occasion de la visite commerciale organisée par la ville de Toronto dans la ville de Chongqing, plusieurs Canadiens d'origine chinoise ont fourni un apport inestimable en aidant les participants à établir des contacts. Il ne faut pas oublier non plus les étudiants originaires de ces pays qui sont inscrits dans des universités canadiennes. **Ces deux groupes pourraient jouer un rôle important dans la promotion des liens commerciaux entre le Canada et la région de l'Asie et du Pacifique puisqu'ils ont à la fois des liens avec cette région et une expérience directe des produits et des compétences que peut offrir le Canada.**

Deuxièmement, le gouvernement canadien devra travailler en étroite collaboration avec les entreprises canadiennes afin d'établir des liens commerciaux avec les pays de l'Asie et du Pacifique. Il devra notamment accorder un financement concurrentiel aux exportateurs et appuyer leurs efforts de commercialisation en faisant appel à ses délégués commerciaux et à ses ambassadeurs, et en prévoyant à l'occasion des visites de ministres dans cette région. Ainsi, le voyage qu'a effectué récemment le premier ministre dans plusieurs pays de la région a contribué à y rehausser l'image du Canada. Étant donné les rapports étroits qu'entretiennent les milieux d'affaires et les autorités gouvernementales dans ces sociétés, la stratégie commerciale qu'adoptera le Canada appellera une plus grande collaboration entre le gouvernement, les dirigeants d'entreprise et les organisations commerciales de notre pays.

Sans oublier pour autant l'importance des liens économiques et politiques, il faudra aussi déployer des efforts à un troisième niveau, c'est-à-dire sur le plan culturel, si nous voulons asseoir solidement nos rapports avec cette région. Il est important d'améliorer la compréhension entre notre société et les diverses cultures de la région du Pacifique. Pour ce faire, il faudra favoriser l'établissement de contacts personnels au moyen de programmes d'échanges s'adressant aussi bien à des étudiants qu'à des adultes venant de différents milieux. Il faudra aussi diffuser des connaissances sur ces sociétés grâce à des programmes d'éducation et à des services d'information destinés aux entreprises, aux médias et à tous les intéressés. Après avoir entendu le vice-président des affaires pédagogiques et culturelles de la toute nouvelle Fondation Asie-Pacifique du Canada, le comité estime que celle-ci est en mesure de jouer ce rôle et qu'elle pourra compléter les services déjà assurés par d'autres organisations (par exemple, l'Institut commercial Asie-Pacifique dont la création est encore plus récente, et le Comité canadien du Conseil économique du bassin du Pacifique) et stimuler l'activité dans des régions encore inexploitées. Le comité croit que la Fondation pourra réaliser cet objectif à la manière de la Fondation Australie-Japon, dont les activités sont devenues un véritable modèle des moyens à prendre pour amener deux pays à mieux comprendre leurs particularités culturelles respectives. Il espère toutefois qu'elle mettra son énergie et ses ressources au service des initiatives locales et saura éviter les écueils des programmes qui sont trop abstraits et trop généraux pour régler les aspects pratiques des relations entre le Canada et l'Asie.

Il est important que davantage de Canadiens nés ici connaissent les langues et les cultures de l'Extrême-Orient. Aussi certains témoins ont-ils recommandé d'envoyer de jeunes Canadiens enseigner l'anglais dans divers pays d'Asie. En effet, le Japon et d'autres pays de la région où l'on ne parle pas l'anglais aimeraient que cette langue y soit plus répandue, mais n'ont pas assez de professeurs. Or, on aime bien faire appel aux

Canadiens pour l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, parce qu'on trouve leur accent «neutre». Par conséquent, **le comité demande instamment au gouvernement de mettre sur pied, de concert avec le Japon et d'autres pays d'Asie, un programme permettant aux diplômés des universités canadiennes d'aller enseigner l'anglais dans ces pays, sur une base volontaire.** Un programme de ce genre permet déjà à des Canadiens d'enseigner l'anglais en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale; il pourrait servir de modèle. La présence d'enseignants canadiens dans ces pays nous permettrait de mieux faire connaître notre pays dans une région du monde qui n'en a pas beaucoup entendu parler. Et surtout, les volontaires qui iraient là-bas en reviendrait avec des connaissances linguistiques, une expérience du milieu et peut-être même des contacts personnels qui, à leur retour au Canada, augmenteraient leurs chances de trouver un emploi dans des entreprises désireuses d'établir des liens commerciaux avec ces pays.

L'absence de liens personnels avec des gens d'affaires des pays d'Asie et du Pacifique n'est pas le seul obstacle auquel doivent faire face les sociétés canadiennes. En effet, dans la plupart de ces pays, on perçoit le Canada comme une mine géante ou un immense grenier, et on ne se rend pas compte de nos réalisations industrielles et technologiques. Tout en reconnaissant l'importance de nos ressources agricoles et minières, le comité estime que la région offre aux sociétés canadiennes qui veulent s'y implanter toutes sortes de possibilités dans des domaines très variés, allant des produits électroniques au génie, en passant par les services bancaires. Il est donc important de faire mieux connaître dans les pays d'Asie et du Pacifique la compétence canadienne dans ces domaines; il faudrait pour ce faire que les gouvernements, les entreprises et les associations d'affaires intensifient leurs efforts et coordonnent mieux leur activité.

Il existe des perspectives intéressantes dans la région dynamique et en mutation de l'Asie et du Pacifique. Le Japon, qui est le plus important partenaire commercial du Canada dans la région, vient évidemment en tête de liste. Il reste des obstacles à surmonter pour y vendre des produits manufacturés, mais les entreprises canadiennes devront surtout s'efforcer d'y pénétrer le marché naissant des services. La Corée vient au deuxième rang. La voiture *Pony* fabriquée par la société coréenne Hyundai a connu un immense succès au Canada, et les investissements et les échanges bilatéraux entre les deux pays poursuivront sans doute leur essor. De plus, même si les six pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (l'Indonésie, les Philippines, la Malaisie, Singapour, Brunei et la Thaïlande) ont récemment connu des difficultés, ils offrent, à plus long terme, d'importants débouchés. Les relations commerciales entre le Canada et les pays de l'Asie du Sud-Est ne profiteront d'une reprise éventuelle de l'économie dans cette région que dans la mesure où on aura déjà établi des contacts d'affaires. Le Canada aurait aussi intérêt à se montrer plus réceptif aux efforts que font ces pays pour avoir davantage accès à notre marché. Cette question fait actuellement l'objet d'une étude de l'Institut Nord-Sud (à Ottawa) et de son homologue asiatique, l'Institut des études sur le Sud-Est asiatique.

L'ouverture graduelle de l'économie chinoise au reste du monde est extrêmement importante pour le Canada. Le gouvernement chinois semble résolu à favoriser la croissance en encourageant le développement d'une économie dans laquelle l'entreprise privée jouera un rôle important. Tous les pays développés du monde ont envoyé des missions commerciales en Chine dans l'espoir de décrocher des contrats sur ce marché de plus d'un milliard d'habitants. La concurrence y est extrêmement féroce, mais le Canada bénéficie d'un léger avantage. En effet, les Canadiens sont très bien considérés par les Chinois, surtout parce que le Canada a reconnu officiellement la République populaire de Chine avant les États-Unis.

Depuis le rétablissement des liens diplomatiques en 1970, les relations sino-canadiennes se sont beaucoup diversifiées. Les échanges sont nombreux dans les domaines des arts, des sciences et de la technologie, de l'éducation, de la médecine, des sports, des médias, du tourisme, de l'agriculture et de l'industrie. Plus de 1 000 étudiants et universitaires chinois fréquentent actuellement des universités et des collèges communautaires canadiens. Il y a eu plusieurs visites officielles, dans les deux pays, dont le récent voyage à Pékin du premier ministre, lors duquel il a rencontré l'artisan des réformes économiques chinoises, M. Deng Xiaoping. L'assise des relations économiques, qui continueront vraisemblablement de croître, est solidement établie. Après bien des hésitations, la Chine s'est enfin décidée à donner suite à ses plans de développement économique dans le domaine de l'énergie, des transports, des communications et de la modernisation de certaines industries; certaines sociétés canadiennes possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour participer à leur mise en œuvre.

La Chine a montré à plusieurs occasions qu'elle était prête à s'ouvrir à l'Occident. Cette volonté s'est surtout manifestée dans le cas de Hong Kong, qui doit revenir à la Chine en 1997. Au cours des négociations à ce sujet avec le Royaume-Uni, la Chine s'est dite prête à accorder une grande liberté économique à Hong Kong et à lui permettre de demeurer un important entrepôt pour le commerce entre la Chine et le reste du monde.

D'autre part, on a pu constater certains signes de modération dans la politique chinoise envers Taïwan. Le Canada pourrait saisir l'occasion pour examiner ses relations avec Taïwan, qui est son quinzième marché d'exportation par ordre d'importance. Le Canada n'a pas de liens diplomatiques avec Taïwan, mais, contrairement à beaucoup d'autres pays, il ne possède pas de mécanisme pour assurer aux exportateurs éventuels les services gouvernementaux habituels comme l'information sur les marchés et les conseils en matière de documentation. D'autres pays entretiennent des relations bilatérales avec Taïwan par l'entremise de bureaux commerciaux privés, souvent administrés par la chambre de commerce nationale. Des témoins ont proposé que le gouvernement canadien fasse de même, sans toutefois modifier pour autant sa position officielle vis-à-vis de la République populaire de Chine. Le sinologue M. William Saywell nous a dit :

Pour ce qui est des relations officieuses avec Taïwan, nous nous sommes montrés des plus circonspects (51:73).

Par conséquent, le comité recommande au gouvernement d'encourager le secteur privé canadien à ouvrir un bureau à Taïwan afin d'aider les entreprises canadiennes à établir des liens commerciaux dans ce pays. Cela peut et devrait se faire de façon à ne pas nuire à nos excellentes relations avec la République populaire de Chine.

Parmi les pays d'Asie et du Pacifique qui risquent d'être négligés, le comité estime que l'Inde mérite une mention particulière. En effet, il existe un écart important entre l'image de pauvreté et de sous-développement que les Canadiens se font de ce pays et ses réalisations, ses aptitudes et ses capacités réelles. Peu de gens savent que l'Inde est devenue ces dernières années un exportateur net de denrées alimentaires. D'autre part, on trouve en Inde un secteur industriel moderne, qui est le neuvième au monde, de même qu'un vaste marché de consommation aux besoins très nombreux. L'Inde est peut-être le seul grand pays en développement qui puisse se permettre des investissements majeurs puisqu'elle ne souffre pas d'un endettement massif; c'est aussi l'un des pays qui ont les meilleures perspectives de croissance économique pour la prochaine décennie. Il se peut que, d'ici le début du XXI^e siècle, nos relations avec l'Inde aient

plus d'importance que nos rapports avec la Chine. Le Canada est déjà uni à l'Inde par de nombreux liens, à partir desquels il pourra consolider ses rapports avec ce pays. Ainsi, il y a plus de quarante ans que l'Inde bénéficie du programme canadien d'aide au développement, et il y a encore plus longtemps que les missionnaires canadiens y exercent leur activité. En outre, parmi nos marchés d'exportation, l'Inde est le quatorzième en importance et elle arrive bonne troisième dans la région, après le Japon et la Chine. Enfin, c'est de l'Inde que nous viennent le plus grand nombre de nos immigrants. **De l'avis du comité, le gouvernement devrait chercher plus énergiquement à tirer parti des liens entre le Canada et l'Inde pour accroître les échanges et les investissements bilatéraux.**

Les Européens ont été les premiers à prendre conscience des possibilités commerciales du Canada, et les exigences du marché européen ont laissé une marque encore visible sur l'activité commerciale du Canada. Durant l'après-guerre, l'essor de l'économie américaine a aiguillonné l'économie canadienne, et la prépondérance des liens commerciaux canado-américains a été fermement établie. Toutefois, à l'approche de la fin du siècle, le Canada pourrait fort bien avoir à subir une épreuve très difficile en tant que nation commerçante sur les marchés extrêmement concurrentiels de l'Asie.

Le développement international

La coopération au développement est un domaine de la politique extérieure dans lequel le Canada jouit d'une excellente réputation et qui lui permet d'affermir son indépendance. À cause de l'aide financière et du savoir-faire non négligeables qu'il met à la disposition des pays dans le besoin, le Canada peut exprimer des vues qui sont respectées à l'échelle internationale. La coopération au développement offre des possibilités rêvées aux Canadiens qui désirent améliorer le sort d'autrui et pour qui cette expérience est un enrichissement. Nous sommes tout particulièrement conscients des bienfaits de la participation au développement international pour les jeunes Canadiens dont l'idéalisme trouve tôt dans la vie des applications pratiques.

Les Canadiens ressentent depuis longtemps le besoin impérieux de venir en aide aux populations du tiers monde. Depuis l'époque de la Confédération, des églises et des groupes bénévoles canadiens s'emploient à améliorer la qualité de l'enseignement et des soins médicaux dans les Antilles, en Afrique, en Inde et dans d'autres régions du monde. Depuis 1950, année de la première conférence sur le Plan de Colombo, tous les gouvernements canadiens se sont efforcés d'encourager le développement social et économique des pays les plus pauvres du monde. Diverses raisons ont été invoquées au fil des ans, mais elles se résument finalement à ceci : la coopération au développement est une activité valable, et il est dans l'intérêt du Canada que tous les peuples de la terre vivent décemment.

La raison d'être de la coopération est simple, mais les relations entre les pays en développement et les pays développés sont de plus en plus complexes. Au cours des quarante dernières années, le tiers monde a subi de profondes transformations et s'est diversifié au point de ne plus correspondre exactement à la définition qu'on lui donnait. C'est pourquoi la Banque mondiale établit désormais une distinction entre pays en développement à faible revenu, à revenu moyen et à revenu supérieur. Parmi les pays à revenu supérieur, souvent appelés pays nouvellement industrialisés, se trouvent quelques-unes des économies les plus compétitives et les plus dynamiques au monde.

Malgré tous ces changements, la dure réalité de la pauvreté demeure présente en Afrique et dans certaines régions de l'Asie et de l'Amérique latine. Certes, des progrès considérables ont été accomplis dans des domaines comme la nutrition, l'enseignement et les soins de santé, mais des millions d'êtres humains n'arrivent pas encore à subvenir à leurs besoins essentiels, c'est-à-dire à se nourrir, à se loger et à se vêtir correctement.

Ces gens risquent de devenir de plus en plus nombreux au cours des vingt prochaines années et de se concentrer dans d'immenses bidonvilles.

La double réalité de l'expansion rapide des pays du tiers monde et de la pauvreté persistante pose un problème de taille aux Canadiens. Ceux-ci doivent faire face à une concurrence nouvelle et féroce, et doivent participer à la gestion de l'économie mondiale en cherchant à renforcer l'intérêt mutuel. Ils doivent par ailleurs demeurer attentifs au problème de la pauvreté mondiale et redoubler d'ardeur pour le combattre.

L'endettement et le commerce

Rien n'illustre mieux l'interdépendance grandissante des pays développés et des pays en développement que la crise de la dette internationale des années 80. Un pourcentage élevé des surplus de capital accumulés par les pays de l'OPEP à la suite de la hausse prononcée du prix de l'énergie dans les années 70 a été réinvesti par les banques d'Europe et d'Amérique du Nord dans un petit nombre de pays en développement considérés comme les plus solvables, en Asie et en Amérique latine. Ces pays et leurs banquiers ont cru que les recettes provenant d'une croissance économique soutenue et de la multiplication des échanges commerciaux mondiaux leur permettraient de rembourser facilement le capital d'une dette qui augmentait rapidement, de même que de payer les intérêts. L'économie mondiale a malheureusement refusé de coopérer : la récession du début des années 80 a entraîné la chute des prix de nombreux produits du tiers monde et a considérablement rétréci leurs marchés. Beaucoup de pays débiteurs, surtout en Amérique latine, se sont donc retrouvés avec des obligations dépassant largement leur capacité de payer.

Il est surtout ressorti des audiences du comité consacrées au problème de l'endettement que la situation ne s'améliorait pas. Au contraire, le fardeau financier des pays en développement devient, dans la plupart des cas, de plus en plus lourd. D'autre part, on se rend progressivement compte que bon nombre de pays du tiers monde ne pourront pas assurer le service de la dette dans les années à venir, encore moins rembourser le capital. Afin d'éviter une crise grave et l'accroissement de la souffrance humaine, toutes les parties concernées doivent se concerter, qu'il s'agisse des pays débiteurs, des banques prêteuses, des pays créanciers ou des institutions financières internationales.

Les statistiques sont alarmantes. La dette totale des pays du tiers monde s'élève à près de 900 milliards de dollars, et environ la moitié de cette somme est considérée par le FMI comme un endettement problématique, ce qui signifie que les pays concernés ont été obligés de rééchelonner leurs obligations ou de retarder leurs versements. Sur cette dette problématique, environ 240 milliards de dollars sont dus à des banques du système international, dont plus de 100 milliards à des banques américaines. On estime que les banques canadiennes ont des créances problématiques s'élevant à quelque vingt milliards de dollars. Ces prêts ont été consentis principalement à un groupe d'environ 20 pays, et les plus endettés sont des pays d'Amérique latine. Il faut néanmoins indiquer que les prêts consentis aux pays en développement par les banques canadiennes ne représentent qu'environ 10 p. 100 du total de leurs prêts et que ceux accordés à des pays d'Amérique latine peu solvables n'en représentent que 7 p. 100. À titre de comparaison, signalons que 60 p. 100 des prêts consentis par des banques canadiennes le sont à des emprunteurs canadiens et que 30 p. 100 le sont à d'autres pays industrialisés. À l'instar des banques américaines, les banques canadiennes ont des créances qui dépassent le montant de leur capital, et le pourcentage de prêts accordés par des banques

canadiennes à des emprunteurs peu sûrs est relativement plus élevé que celui des prêts à risques élevés consentis par des banques américaines.

Le service de la dette représente un fardeau énorme. En effet, la dette correspond à 56 p. 100 du produit intérieur brut des pays débiteurs d'Amérique latine et, l'an dernier, le remboursement de l'intérêt et du capital a totalisé plus de 60 p. 100 des recettes d'exportation. Ce sont des chiffres alarmants. Les pays les plus pauvres de l'Afrique sahélienne doivent des sommes beaucoup moins importantes, mais le fardeau de leur dette est, par comparaison, plus lourd. En outre, ils sont très tributaires des recettes tirées des exportations de produits de base, dont les prix demeurent déprimés.

Depuis 1982, on a pu éviter l'effondrement du système financier international grâce au rééchelonnement de la dette et à l'octroi de nouveaux crédits totalisant 326 milliards de dollars. Ces rééchelonnements ont été assortis de conditions sévères imposées par le Fonds monétaire international afin de favoriser un redressement économique. Selon M. John Loxley, ces conditions difficiles n'ont pas l'effet voulu et entraînent une forte diminution des importations :

Cette réduction des importations a entraîné des taux de chômage très élevés, un excédent de capacité, une austérité très dure, étant donné le repli des salaires réels et de la consommation. En général, le niveau de vie a baissé et le fardeau énorme des rajustements s'est fait sentir durement dans certaines couches de la société de ces pays-là. Notamment, on s'inquiète de plus en plus de l'incidence de ce genre de rajustements sur la santé et le bien-être des enfants (23:43).

Pire encore, les banques, qui commencent à s'essouffler, manifestent un certain pessimisme quant à la solvabilité des pays débiteurs. Au cours des deux dernières années, les sources dispensatrices de nouveaux crédits se sont presque taries. Dans bien des cas, les pays qui ont désespérément besoin d'argent pour poursuivre leur développement ont dû se résoudre à effectuer des sorties nettes de capitaux.

Des sorties de capitaux se produisent non seulement quand les gouvernements remboursent leurs dettes, mais aussi lorsque des particuliers décident de placer leurs capitaux dans un pays plus sûr. En Argentine et au Mexique, par exemple, ces transferts de fonds coûtent très cher en devises. Les dépenses militaires viennent aussi aggraver le problème de la dette dans certains pays. Deux des pays qui ont connu un exode de capitaux privés, l'Argentine et les Philippines, doivent aussi assumer une dette résultant d'importants achats de matériel militaire par les anciens dictateurs.

Quelle que soit l'origine de leurs problèmes d'endettement, de nombreux pays ne prévoient pas retrouver dans un avenir immédiat les niveaux de revenu national qu'ils avaient il y a cinq ou six ans. La question est de savoir pendant combien de temps encore les pays débiteurs dont l'économie est déprimée pourront affecter des pourcentages aussi élevés de leurs recettes d'exportation au service de la dette. Quel sera le prix à payer en souffrances humaines et sur le plan de la stabilité politique?

Dans un rapport publié en 1984, le groupe d'experts du Secrétariat du Commonwealth a recommandé de mettre un terme aux sorties prématurées de ressources des pays en développement, d'octroyer une aide financière supplémentaire, de négocier des arrangements de rééchelonnement plus souples, de préserver l'intégrité du système financier international et des systèmes nationaux, sans toutefois venir à la rescousse des banques, et d'accroître les investissements étrangers directs dans les pays en développement. À propos de la situation difficile des pays en développement à faible revenu, surtout ceux d'Afrique, le groupe a indiqué que les mesures d'urgence qui pourraient être prises pour venir en aide aux pays lourdement endettés risquaient de

priver les pays les plus pauvres de fonds publics dont ils ont grand besoin, et qu'il fallait augmenter sensiblement l'aide publique au développement. Le groupe a également recommandé de confier un rôle beaucoup plus important aux institutions financières internationales. En outre, l'Organisation de l'unité africaine, dont font partie les pays débiteurs de l'Afrique sahélienne, tente d'obtenir la remise ou le rééchelonnement de la dette de ces derniers, de même que des subventions.

Nous craignons que les conditions souvent difficiles imposées à de nombreux pays débiteurs pour régler le problème de la dette ne provoquent une crise grave. Les difficultés économiques auxquelles se heurtent de nombreux pays en développement exercent des pressions intolérables sur la population et les gouvernements démocratiques. Nous croyons qu'il faut de toute urgence adopter des mesures visant à mettre les pays débiteurs sur la voie de la reprise économique.

Le plan mis de l'avant par le secrétaire du Trésor américain, M. Baker, en octobre 1985, constitue un premier pas dans cette direction. Selon le plan Baker, la Banque mondiale augmenterait de 27 milliards de dollars les prêts qu'elle octroierait aux principaux pays débiteurs au cours des trois prochaines années, tandis que les banques commerciales accorderaient pour environ 20 milliards de dollars de crédits supplémentaires durant la même période à 15 pays débiteurs désignés. On veut ainsi encourager les pays débiteurs à prendre des mesures qui favoriseront la croissance économique. La Banque mondiale a été invitée à jouer un rôle nouveau et plus important pour favoriser le redressement des économies du tiers monde.

Les gouvernements des pays industrialisés et les milieux bancaires souscrivent au plan Baker, même si, comme M. David Hilton de la Banque de la Nouvelle-Écosse l'a déclaré au comité :

Certains économistes estiment que le financement de ce plan est insuffisant et que, même si l'on ajoute 40 milliards de dollars aux crédits accordés aux pays en développement, la situation de ces emprunteurs ne s'améliorera pas sensiblement d'ici trois ans, et la facture du service de la dette demeurera lourde, particulièrement si les nouvelles règles de politique macro-économique leur imposent de poursuivre des objectifs liés à la croissance, puisque cela fera augmenter la facture de leurs importations (23:40 et 41).

Les pays débiteurs ont accueilli favorablement le plan Baker, mais ne le trouvent pas suffisant. Onze pays lourdement endettés d'Amérique latine qui se sont groupés pour former le Consensus de Cartagena réclament la modification en profondeur des accords de prêt et, surtout, la réduction des taux d'intérêt, l'accroissement des apports financiers dans la région, la différenciation de la dette actuelle et des emprunts futurs, le plafonnement éventuel du pourcentage des recettes d'exportation affectées au service de la dette, l'augmentation sensible des ressources allouées aux organisations multilatérales de développement, la limitation des conditions d'octroi de l'aide qu'elles imposent, ainsi que la suppression des mesures protectionnistes qui empêchent les pays de la région d'exporter davantage. Un dialogue utile est en train de s'établir, mais il faudra améliorer le plan Baker.

Dans ce plan, il est prévu que la situation des pays débiteurs continuera d'être examinée cas par cas. Toutefois, un examen de cette nature donne aux pays débiteurs l'impression d'être dans une position d'infériorité vis-à-vis de leurs créanciers au cours des négociations. D'autre part, si cette façon de procéder permet de tenir compte des caractéristiques de chaque pays débiteur, elle ne permet pas de s'attarder à la crise dans toute sa gravité. Comme on le mentionne dans le rapport du Secrétariat du Commonwealth :

Le message est clair. La situation actuelle ne peut plus durer. La sécurité financière du monde entier est très menacée [...]. Il n'y a pas lieu d'être complaisant. Nous avons l'impression que les gens sont de plus en plus conscients de la gravité des enjeux et des risques que présente la crise de l'endettement dans un monde interdépendant (13).

La crise ne disparaîtra pas d'elle-même, et le système bancaire est durement mis à l'épreuve. Il faut donc élaborer des principes généraux de gestion de la dette. Il faut aussi évaluer les nouvelles techniques d'allègement de la dette qui ont été proposées par les pays débiteurs et leurs créanciers, comme la conclusion d'accords de rééchelonnement pluriannuels, la remise de dette, le report des échéances, l'abolition des droits de commission, l'établissement d'un calendrier d'amortissement d'après les recettes d'exportation, la diminution des taux d'intérêt et la capitalisation des intérêts. À cette fin, **le comité est d'avis qu'il faut organiser de toute urgence une conférence intergouvernementale à laquelle participeraient des représentants des pays débiteurs, des pays créanciers, des banques et des institutions financières internationales. Afin de montrer le sérieux de la crise, qui touche aussi bien les pays en développement que les pays développés, le gouvernement canadien doit encourager les pays membres de l'OCDE et d'autres pays à se prononcer en faveur d'une telle conférence.**

La multiplication des investissements étrangers directs dans les pays en développement pourrait également contribuer à améliorer la situation des pays débiteurs, bien qu'il s'agisse d'une mesure à long terme. De nombreux pays du tiers monde imposent des restrictions aux investissements étrangers parce qu'ils craignent de perdre le contrôle de leur industrie. Il faudrait leur faire comprendre à quel point le savoir-faire administratif et les transferts de techniques qui accompagnent généralement ces investissements peuvent être importants pour leur développement futur. À l'heure actuelle, les multinationales hésitent à prendre les risques politiques et financiers associés à ces investissements, si bien que les investissements étrangers ont diminué dans de nombreux pays. Afin de renverser cette tendance, la Banque mondiale vient de mettre sur pied l'Agence multilatérale d'assurance des investissements. La Société financière internationale encourage elle aussi les multinationales à investir dans les pays en développement.

Il faut également trouver des solutions régionales à la question de la dette. Les pays à faible revenu d'Afrique sahélienne ont surtout pour créanciers des gouvernements étrangers et des institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale, contrairement aux pays d'Amérique latine qui sont les débiteurs de banques commerciales. D'autres pays d'Afrique ont augmenté leurs emprunts en profitant des crédits à l'exportation. Étant donné la situation désespérée qu'a entraînée la famine en Afrique, il faudra certainement accorder aux pays les plus pauvres d'Afrique la remise partielle de leur dette. **Nous demandons au gouvernement d'être particulièrement attentif aux besoins des pays africains et, au sein du club de Paris et ailleurs, de souscrire aux mécanismes de gestion de la dette qui aideront ces derniers à se relever de la famine. Nous sommes heureux que le gouvernement ait annoncé à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies de mai 1986 qu'il avait déclaré un moratoire de 15 ans sur le remboursement des prêts du gouvernement aux pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne. Nous croyons aussi qu'il serait bon que le gouvernement envisage de prolonger le moratoire sur les prêts accordés à ces mêmes pays par la Société pour l'expansion des exportations.**

Il faudra accorder des ressources supplémentaires à la Banque mondiale qui, d'après le plan Baker, devra financer davantage les ajustements structurels des pays débiteurs à revenu moyen. **Le comité note avec approbation que le gouvernement canadien a indiqué qu'il songeait à verser des crédits supplémentaires au Fonds**

monétaire international. Il souscrit également à l'objectif d'une meilleure coordination entre le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, de manière à ce que les ajustements à court terme favorisent la reprise économique et le développement à long terme.

À l'heure actuelle, la gestion de la dette est *la* question la plus délicate dans les relations économiques entre pays développés et pays en développement. À plus long terme, toutefois, il faut également tenir compte du commerce. Si les pays en développement veulent croître et rembourser ne serait-ce qu'une partie de leur dette, ils devront augmenter fortement leurs recettes d'exportation. Pour cela, il faudra surtout que la croissance économique des pays industrialisés soit soutenue et que l'accès à leurs marchés soit amélioré.

Il ne fait aucun doute que les pays industrialisés ont tout à gagner à encourager le commerce. Ils trouvent en effet d'importants marchés d'exportation dans le tiers monde. D'autre part, les banques privées pourront ainsi récupérer peu à peu les sommes prêtées. Environ 30 p. 100 des produits japonais, 36 p. 100 des produits américains et 46 p. 100 des produits européens sont exportés vers l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. Le Canada fait exception à la règle, car seulement 10 p. 100 de ses exportations sont acheminées vers les pays en développement. Malgré cela, l'Institut Nord-Sud en est arrivé à la conclusion que les possibilités d'exportation de l'ordre de un milliard de dollars que le Canada n'a pas exploitées entre 1981 et 1983, en Argentine, au Brésil, au Mexique et au Venezuela seulement, auraient permis de créer un nombre considérable d'emplois partout au pays (*Revue 84, Optique 85*, p. 3).

En dépit de l'importance qu'on y attache de part et d'autre, il existe bien des obstacles à l'accroissement des échanges Nord-Sud. Le principal obstacle est le protectionnisme. Les pays en voie de développement bénéficient depuis longtemps de tarifs préférentiels de la part des États avec lesquels ils traitent, mais ces tarifs sont devenus moins avantageux par suite de la réduction générale des tarifs et de la prolifération des barrières non tarifaires. Ce sont ces barrières qui entravent leurs exportations, notamment dans des secteurs importants pour eux comme la chaussure et le textile. Or, le bilan des activités du Canada à cet égard est loin d'être reluisant. Nos gouvernements ont toléré des contradictions manifestes dans leur politique, en cherchant d'une part à promouvoir le développement industriel du tiers monde grâce au programme d'aide canadien et en freinant, d'autre part, les exportations dont les pays du tiers monde ont besoin pour financer leur développement industriel.

La situation actuelle semble être le résultat aussi bien de progressions que de régressions. Le gouvernement a éliminé en grande partie le contingentement des importations de chaussures, exception faite des chaussures pour femmes et pour enfants. Cette décision laisse entrevoir une nouvelle attitude du gouvernement à l'égard des exportations du tiers monde. Par contre, on semble s'acheminer vers la signature d'un nouvel accord multifibre (régissant le commerce du vêtement et du textile) qui imposera des restrictions encore plus sévères que celles prévues par l'accord existant à l'égard des nouvelles sources d'importation. Par conséquent, les pays nouvellement industrialisés, avec leur économie prospère et leurs débouchés bien établis, pourront conserver leur part du marché au détriment de pays bien plus pauvres, comme le Bangladesh, qui cherchent désespérément à pénétrer notre marché. **Nous exhortons le gouvernement canadien à insister pour que les pays en développement les plus pauvres obtiennent des quotas supérieurs en vertu de l'accord multifibre. En même temps, il faut absolument que le Canada prévoie des programmes de recyclage efficaces, de nouvelles possibilités d'emploi pour les travailleurs et des mesures visant à restructurer et à moderniser l'industrie, de manière à pouvoir éliminer graduellement l'accord et**

faire en sorte que le commerce du textile et du vêtement soit régi par les règles normales du GATT. Dans la mesure où il s'oppose à la libéralisation des échanges, le Canada fait augmenter le prix des produits visés et nuit à l'accroissement de ses exportations sur les marchés du tiers monde.

Les pratiques commerciales de certains pays en voie de développement ne sont pas sans susciter des doléances et des revendications légitimes parmi les pays industrialisés. Les plus importantes concernent le fait que les pays en développement qui ont atteint une certaine prospérité refusent de passer du régime préférentiel au régime d'échanges libéralisés d'application générale que constitue l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ce refus a notamment pour conséquence, comme le montre l'accord multifibre, de priver de débouchés préférentiels les plus pauvres parmi les pays en développement. **Nous préconisons l'adoption d'une politique visant à encourager les pays nouvellement industrialisés qui le peuvent à renoncer aux régimes préférentiels destinés aux pays les plus pauvres et à accepter le régime du GATT.**

L'aide au développement

Dans les années 50 et 60, la coopération internationale en matière de développement se présentait surtout sous forme de programmes d'aide, mais, depuis les années 70, l'attention s'est plutôt tournée vers les relations économiques internationales. Un de nos témoins a été très catégorique là-dessus : «Pour le monde en voie de développement, nos politiques économiques sont beaucoup plus importantes que nos programmes d'aide (21:7)». À notre avis, il s'agit là d'une attitude trop extrême, qui risque de sous-estimer l'importance considérable des programmes d'aide, notamment en ce qui concerne la politique du Canada à cet égard.

Même si elle ne compte que pour 13 p. 100 de l'investissement dans le tiers monde, l'aide au développement contribue beaucoup à financer le développement de certains des pays les plus pauvres du monde, notamment de pays d'Afrique. Elle constitue une importante source d'aide technique, laquelle répond à un besoin essentiel de bien des pays en voie de développement. Dans le cas du Canada, dont les relations commerciales avec les pays en voie de développement ne représentent qu'une part relativement faible de son commerce total, l'aide publique au développement est une composante majeure, sinon *la principale*, de sa politique Nord-Sud. Qui plus est, nous y voyons une vocation pour le Canada.

Nous avons constaté, en nous déplaçant d'un bout à l'autre du pays, que le désir d'aider les autres par la coopération au développement semble plus vif et plus répandu aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été dans notre histoire. Cet esprit de coopération était évident dans les propos qu'a tenus M. Adrian Van Ekris, président du *Project Committee of Farmers Helping Farmers*, quand il a témoigné devant le comité à Charlottetown. M. Van Ekris a expliqué comment le projet était né, en 1979, d'un échange entre agriculteurs :

Des délégations de 30 pays en voie de développement se sont réunies à l'Île-du-Prince-Édouard pendant une semaine. Chaque soir, les délégués ont été invités chez les fermiers canadiens, ce qui nous a permis d'avoir un dialogue franc et d'obtenir ainsi des renseignements de première main.

Je pense que ce qui m'a beaucoup surpris, c'est qu'alors que les fermiers du tiers monde étaient venus chez nous pour apprendre, nous aussi nous avons appris beaucoup de choses auprès d'eux, à ce point que j'étais moi-même parfois dépassé par ce que je venais d'entendre. On a bien entendu tendance à se dire que pour autant que tout va

bien chez nous, notre seul souci est qu'on nous fiche la paix. Nous avons tous tendance à agir ainsi, mais nous devrions quand même essayer de nous intéresser davantage au sort les uns des autres, non seulement au Canada mais dans le monde entier (31:15).

Comme toutes les vocations, l'aide au développement a continuellement besoin d'être renouvelée et mérite qu'on se rappelle périodiquement sa raison d'être. Cette mission qui, à l'origine, était le fait de particuliers et d'ordres religieux, occupe maintenant plus de 200 organismes bénévoles au Canada, qui viennent en aide à la population du tiers monde par une multitude d'activités. Nous avons aujourd'hui une aide publique au développement qui est assurée à coups de milliards de dollars par d'importantes bureaucraties nationales et internationales. En 1951, le Canada a accordé pour 10 millions de dollars d'aide alimentaire à l'Inde; en 1986, il versera plus de 2 milliards de dollars d'aide publique au développement à des dizaines de pays. Cette croissance phénoménale s'est accompagnée de réalisations, mais aussi de questions, de critiques et de doutes. Le moment est bien choisi pour tenter de répondre à ces questions.

Le niveau d'aide

Conformément à son programme de réduction des dépenses publiques, le ministre des Finances a annoncé dans son budget de février 1986 que le niveau de l'aide publique au développement demeurerait à 0,5 p. 100 du produit national brut (mesure commune utilisée par la communauté internationale pour calculer l'importance de l'aide au développement accordée par chaque pays) jusqu'à la fin de la décennie. On a donc repoussé jusqu'à l'an 2000 l'objectif qui avait été proposé par la Commission Pearson en 1969 et qui consistait à porter à 0,7 p. 100 le rapport entre le niveau d'aide et le PNB. En maintenant le rapport à 0,5 p. 100, le Canada continuera à accroître ses dépenses réelles au titre de l'aide au développement en fonction de sa croissance économique, mais le taux d'accroissement sera sensiblement moins élevé qu'il ne l'aurait été autrement. Globalement, si l'on ne tient pas compte de l'inflation et de la croissance de l'économie, l'aide publique au développement, qui a totalisé 8 milliards de dollars au cours des cinq dernières années, représentera probablement plus de 12 milliards de dollars dans les cinq prochaines années. Le niveau actuel de l'aide consentie par le Canada place celui-ci au septième rang parmi les pays qui accordent une aide au développement, après les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, la Suède, la Belgique et la France.

En reportant ainsi la réalisation des niveaux cibles déjà adoptés pour l'aide au développement, le gouvernement n'a fait que suivre la tendance qui se dessine depuis dix ans déjà. En 1975, le gouvernement de l'époque avait, dans le cadre de son plan quinquennal appelé *Stratégie de coopération au développement international*, réaffirmé «sa volonté d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé par les Nations Unies et de se rapprocher de cet objectif en augmentant annuellement la part de son PNB consacrée à l'aide publique au développement». Malgré cet engagement, la part du PNB consacrée à l'aide au développement n'a cessé de diminuer au cours des cinq années qui ont suivi, tombant de 0,56 p. 100 en 1975 à 0,42 p. 100 en 1980. Ce n'est qu'en 1984 qu'on est revenu au niveau de 0,5 p. 100.

Devant cette situation, les membres du comité ont réagi de façons très diverses. La plupart ont estimé qu'il fallait rétablir l'objectif de 0,7 p. 100 pour 1990. Certains ont dit que le gouvernement ne devrait rétablir cette aide que si ses recettes le lui permettent. D'autres ont même souhaité qu'on adopte un objectif de 1 p. 100 après 1990.

Bien que tous les membres du comité n'aient pas les mêmes priorités ni les mêmes préférences, ils sont unanimes à regretter qu'on ait ainsi ralenti l'accroissement de l'aide au développement, parce que, comme nous l'a rappelé un homme d'affaires, M. Peter Kilburn, «le meilleur révélateur de notre volonté est le volume d'aide que nous sommes disposés à octroyer (21:11)». À la lumière de l'expérience passée, nous concluons que le Canada doit se donner des objectifs ambitieux mais réalisables et qu'il doit aussi adopter des plans réalistes en vue de les atteindre.

Bien qu'il ait été question de l'aide sur le plan quantitatif, la plupart des témoins souhaitaient surtout qu'on améliore la qualité de cette aide. Sur ce point, le comité estime lui aussi qu'il faut veiller en premier lieu à accroître l'efficacité de l'aide du Canada. C'est sur cette question que nous nous penchons dans les paragraphes suivants.

Le but de l'aide

Beaucoup de témoins ont l'impression que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ne suit pas une ligne d'action cohérente parce qu'elle est tiraillée dans tous les sens par des pressions politiques et commerciales. M. Bernard Wood, directeur de l'Institut Nord-Sud, qui a réalisé des études détaillées du programme d'aide au développement, a fait observer ceci au comité :

[...] les Canadiens croient que pour aider, il faut aider. Ils ne savent pas vraiment quels ont été les résultats des programmes d'aide, et ils ont raison de se poser des questions à cet égard. Nos études et les travaux effectués par d'autres groupes ont révélé que le Canada et les autres pays donateurs ont imposé des fardeaux inacceptables aux programmes d'aide. Nous les avons rendus beaucoup moins efficaces qu'ils pourraient l'être et, parfois, ces programmes représentent même un danger pour ceux à qui ils sont offerts (21:8).

Le thème le plus souvent abordé à ce sujet est la crainte que le programme d'aide du Canada ne se transforme en un mécanisme de promotion des échanges commerciaux. Ceux qui font cette critique admettent que la promotion des échanges est une fonction essentielle, mais ils soutiennent que ses objectifs et ses méthodes sont fondamentalement différents de ceux de l'aide au développement. Dans son mémoire, M. Michael Lubbock, ancien directeur de l'Association canadienne pour l'Amérique latine, distingue ces deux programmes en fonction de leurs horizons temporels :

Si l'aide est distribuée dans le tiers monde d'une façon qui tente de remédier à l'extrême dénuement des plus pauvres, de les sortir de leur isolement économique actuel et de leur permettre de vendre, et par conséquent d'acheter, il y aura un jour de nouveaux clients pour les produits canadiens ... Mais il faut accepter que l'augmentation des clients sera longue à se matérialiser. Tout projet dont l'objet est d'obtenir des avantages à court terme pour l'économie canadienne doit être considéré comme faisant partie de l'expansion des échanges commerciaux et non de l'aide (2).

Il est essentiel de clarifier cette question d'objectif en comparant l'aide au développement et les vastes opérations du système économique international. Dans l'ensemble, le commerce et les finances sont régis par des principes où n'entrent pas en considération les inégalités économiques et la pauvreté dans le monde. Par exemple, ce sont les pays les plus pauvres, ceux qui présentent également les risques les plus élevés, auxquels on accorde le moins de prêts bancaires privés. L'aide au développement est l'un des rares mécanismes internationaux qui permettent de contrer la tendance séparant nantis et démunis et de promouvoir le développement des pays et des régions les plus pauvres du monde. À une époque où l'Afrique se remet difficilement des effets

dévastateurs de la famine et où la lutte contre la pauvreté dans le monde est douloureusement lente, il est essentiel que l'aide au développement soit réorientée vers son objectif premier. En conséquence, **le comité recommande que l'objectif premier du programme d'aide canadien demeure de répondre aux besoins des pays et des populations les plus pauvres. Comme les femmes sont les plus défavorisées sur le plan économique, nous recommandons d'accorder une plus grande importance à l'aide directe aux femmes des pays en développement.**

L'efficacité de l'aide

Mis à part les incertitudes au sujet de l'objectif du programme d'aide, certains témoins s'interrogent sérieusement sur son efficacité. M. Ed Cayer, qui a appartenu à la direction de l'ACDI et a été expert-conseil en développement pendant de nombreuses années, a insisté sur la persistance des problèmes de base :

En 1977, quand je suis retourné à l'ACDI, j'occupais le poste de directeur général des opérations bilatérales. J'étais responsable du suivi à donner aux observations du vérificateur général. Les systèmes, à l'ACDI, ne fonctionnaient pas. Il y avait un blocage énorme, tout simplement parce que tout était *ad hoc*. J'y reviens maintenant, une dizaine d'années plus tard, et je vois une agence qui a beaucoup plus de systèmes, mais qui n'avance pas beaucoup plus vite (31:42).

M. Peter Kilburn, à l'instar de plusieurs autres témoins, a déclaré qu'il était fort possible que les mécanismes de supervision soient eux-mêmes à l'origine de la bureaucratisation et des lenteurs du système. Pour remédier à ces problèmes, il a proposé de laisser aux pays bénéficiaires le soin de concevoir et d'administrer eux-mêmes les projets d'investissement à la place de l'ACDI lorsque la situation le permet (21:12). D'autres témoins se sont dits d'avis que la première chose à faire pour améliorer l'efficacité du programme d'aide consistait à décentraliser le personnel et les pouvoirs de l'ACDI.

Sur certains de ces points, l'ACDI a fait des progrès considérables ces dernières années. Par exemple, il faut maintenant beaucoup moins de temps, en moyenne, pour lancer un projet. Par ailleurs, les contraintes qui demeurent sont parfois indépendantes de la volonté de l'ACDI. De nombreux projets sont assujettis à des conditions forçant les bénéficiaires à s'approvisionner au Canada en biens et services. Or, même si l'aide ainsi dispensée est souvent d'excellente qualité, ce type de conditions nous écarte parfois des objectifs visés et amoindrit la valeur et l'efficacité de l'aide fournie. D'après nous, il est important de faire une place aux approvisionnements canadiens, mais pas au point où l'on risque de nuire en fait au développement.

On ne peut aborder la question de l'efficacité des programmes d'aide sans parler du rôle essentiel des femmes dans le processus du développement. Il n'y a pas très longtemps qu'on a pris conscience de cela. Les spécialistes du développement prétendent que l'aide liée ne permet pas vraiment de venir en aide aux pauvres gens et d'intégrer les femmes au processus de développement. Bien souvent ce sont les femmes qui cultivent la terre, qui donnent les soins médicaux et qui sont les chefs de famille. Il faut absolument les consulter sur les techniques de développement qui conviennent le mieux. L'ACDI a commencé à faire appliquer une directive-cadre intitulée Les femmes et le développement. Le comité recommande que le gouvernement affecte suffisamment de fonds et de personnel à l'ACDI pour lui permettre de mettre en place cette directive-cadre et de réaliser ses objectifs.

Les audiences nous ont amenés à nous demander comment on évalue l'efficacité de l'aide. La question a déjà été posée et on y a répondu en décrivant de multiples procédures bureaucratiques. À ce propos, M. Christopher Bryant, du *Canadian University Service Overseas*, a fait remarquer : « Nous n'avons manifestement pas encore trouvé le moyen le plus efficace [de promouvoir le développement international], mais nous commençons à savoir ce qui donne des résultats et ce qui n'en donne pas (21:14) ». Voilà l'essentiel à notre avis : se donner les moyens d'apprendre. On nous a laissé entendre que les évaluations du fonctionnement de l'ACDI n'étaient pas toujours aussi impartiales qu'elles le devraient. Par ailleurs, le Canada est beaucoup moins enclin que de nombreux autres pays donateurs — comme les États-Unis — à publier les évaluations des projets d'aide au développement. Actuellement, les députés peuvent consulter les rapports d'évaluation au siège de l'ACDI, mais à titre confidentiel seulement. Nous admettons que certaines informations contenues dans ces rapports peuvent être délicates, mais nous croyons que l'ACDI a tout à gagner à rendre publiques les évaluations des projets d'aide au développement.

Pour améliorer les résultats globaux de l'aide, il faut que les pays donateurs partagent les leçons tirées du développement et collaborent les uns avec les autres. Or, **l'assistance publique au développement est encore déficiente parce que les programmes d'aide nationaux sont parfois axés sur les intérêts des pays donateurs. Cela aboutit à des situations typiques comme celle-ci : il y a maintenant environ quinze sortes de pompes d'irrigation différentes et incompatibles au Kenya. Nous recommandons que le Canada réclame une collaboration plus étroite entre les pays donateurs, et qu'il continue d'appuyer fortement les méthodes et les institutions multilatérales qui favorisent cette attitude. Nous tenons à réaffirmer l'opinion généralement admise au Canada selon laquelle l'aide bilatérale et l'aide multilatérale sont complémentaires.**

Nous n'avons pas fait d'évaluation en profondeur du programme d'aide du Canada, car le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur s'en charge. Cependant, nous recommandons vivement que ce comité, quand il établira son plan de travail, étudie de près plusieurs questions dont nous avons été saisis. Comment alléger le fardeau administratif découlant de l'aide au développement? Dans quelle mesure et comment décentraliser les effectifs et les pouvoirs? Comment réduire les coûts de l'aide liée et rendre l'aide plus utile aux pays bénéficiaires? Comment la population en général, qu'il s'agisse des gens ordinaires ou des experts, peut-elle jouer un rôle dans l'amélioration de l'aide au développement offerte par le Canada?

Une association

L'aide au développement est une sorte d'association entre le gouvernement, les bénévoles, le secteur privé et les Canadiens. En 1968, le gouvernement du Canada a créé un programme conçu pour faciliter les travaux de développement des organisations bénévoles, appelées collectivement les ONG, c'est-à-dire les organisations non gouvernementales. Ce programme a pris beaucoup d'ampleur depuis. La Direction des programmes spéciaux de l'ACDI répond maintenant aux initiatives tant des organismes bénévoles que des organismes à but lucratif, et les encourage. Elle appuie tous les ans de 3 500 à 4 000 projets, ce qui comprend plus de 1 500 projets du secteur privé dans plus de 100 pays. Son budget total est de près de 200 millions de dollars par an.

L'association ne doit pas se limiter aux aspects financiers. Il est tout aussi important que les ONG fassent profiter l'ACDI de leur expérience et que l'ACDI, après avoir consulté les ONG, indique les activités et les régions sur lesquelles les organismes

bénévoles devraient concentrer leurs efforts. Comme on l'avait envisagé dans le plan par pays qui a été introduit au début des années 80, **les organismes non gouvernementaux, qu'ils soient bénévoles ou à but lucratif, doivent participer le plus possible à la planification et à l'exécution des programmes canadiens d'aide publique au développement. Ils doivent en fait constituer le cœur de programmes d'aide technique élargis et revitalisés.**

À cette fin, il faudra sans doute se doter de nouveaux mécanismes et de nouvelles capacités. Tout au long de nos audiences, nous avons rencontré des bénévoles, ainsi que des représentants d'organisations bénévoles et d'associations qui regroupent des ONG. On nous a livré un message d'enthousiasme et de dévouement, tempéré toutefois par le réalisme et l'autocritique. Au cours de nos audiences à Charlottetown, qui ont été surtout consacrées à des bénévoles qui s'occupent de développement, M. Garry Webster a décrit la force des ONG en rappelant leur assise populaire, le souci qu'elles ont de l'épanouissement total de la personne et pas seulement de la croissance économique, leur idéalisme, leur savoir-faire et leur disposition à dépasser les idéologies pour venir en aide aux populations. Toutefois, il a aussi reconnu les limites et les faiblesses de certaines ONG en disant :

Je pourrais critiquer le travail de certaines d'entre elles [...]. Tout d'abord, ce sont des organismes qui ne fournissent que de l'aide sous forme d'expédients. Ils ont tendance à donner de l'argent ou de l'aide alimentaire ou des vêtements ou toutes sortes d'autres produits matériels aux populations des pays étrangers, sans se donner la peine de déterminer si la population locale n'est pas capable de se doter de ces ressources elle-même (31:20).

On nous a appris que, si l'ACDI ne souhaite plus autant voir des organisations bénévoles s'engager dans la planification du développement, son changement d'attitude est en partie attribuable aux ONG. Selon une étude, en tant que filiales de financement d'organisations bénévoles internationales, de nombreuses ONG canadiennes n'affectent elles-mêmes aucun de leurs représentants sur les lieux, dans le tiers monde. Elles n'ont donc pas su exploiter à fond cette occasion d'acquérir de l'expérience en matière de développement, de l'analyser et d'en tirer des leçons. Nous croyons que le programme d'aide du Canada doit pouvoir compter sur l'étroite collaboration des organisations bénévoles. **Pour favoriser la collaboration sur place, il a été proposé que le gouvernement et les organisations bénévoles créent des bureaux de développement dans les pays en développement où le Canada réalise des programmes d'aide sans y posséder d'ambassade, ou dans les régions de pays en voie de développement qui sont éloignées de la capitale et de l'ambassade du Canada. Les bureaux de développement constitueraient des bases de soutien fonctionnelles et non diplomatiques, tant pour l'assistance publique au développement que pour les activités des organisations bénévoles. Nous prions instamment le gouvernement et les organisations bénévoles d'étudier ensemble cette proposition, ainsi que d'autres mesures pratiques visant à renforcer leur collaboration.**

Une bonne partie des fonds permettant aux ONG canadiennes de financer leurs activités de développement viennent des dons du public. L'ACDI octroie ensuite des subventions correspondant au montant des fonds ainsi recueillis. La plupart des ONG méritent tout à fait la confiance des Canadiens. Il arrive cependant que certains créent des organisations à la seule fin d'exploiter à leur profit des vagues de générosité. On sait par ailleurs qu'une ou deux organisations bien établies ont financé des activités politiques condamnables dans le tiers monde. L'ACDI a les moyens d'exercer une surveillance pour l'octroi des subventions, et il lui est arrivé de réduire ou d'annuler ses subventions lorsque cela se justifiait. Pour leur part, les organisations bénévoles savent

très bien qu'elles doivent conserver la confiance du public. Le comité pense que les ONG joueront un plus grand rôle à l'avenir dans le programme d'aide du Canada et, pour cette raison, il recommande fortement à l'ACDI et aux organisations bénévoles d'accorder la plus grande attention aux abus de confiance occasionnels, de porter ces cas à l'attention du public et de prendre les mesures qui s'imposent.

En matière de développement, il importe également de renforcer la participation du secteur privé. Un grand nombre des pays en développement les plus démunis veulent et doivent acquérir une expérience commerciale concrète et pratique, d'autant plus qu'ils se dirigent maintenant de plus en plus vers une économie de marché. Le Canada doit favoriser cette orientation en facilitant la coopération de son propre monde des affaires et de celui qui se fait progressivement jour dans le tiers monde. Nous croyons qu'il importe tout particulièrement de créer des liens entre les petites et moyennes entreprises, fondement véritable des activités commerciales.

Les pays en développement ont surtout des petites entreprises. Celles-ci font appel à une importante main-d'oeuvre et sont généralement disséminées dans tout le pays et non concentrées dans les grandes villes. Dans de nombreux pays pauvres, les petites entreprises constituent les meilleurs outils de développement économique, mais elles doivent surmonter de gros obstacles, notamment la rareté des capitaux et du savoir-faire. Elles sont aussi en bien moins bonne position que les grosses entreprises qui, elles, ont des contacts internationaux. Les organisations non gouvernementales canadiennes comme le SACO (Service administratif canadien outre-mer) jouent un rôle très utile dans ce domaine, mais d'après nous il est important que le Canada fournisse une aide supplémentaire.

Le comité a reçu une proposition visant la création d'une agence canadienne de coopération industrielle. **Nous recommandons que le gouvernement et le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur en fassent une étude approfondie. Cette agence permettrait aux petites et moyennes entreprises canadiennes d'aider celles du tiers monde de diverses façons, notamment par la conclusion de contrats de gestion et d'ententes techniques et par la création de coentreprises. L'agence pourrait par exemple financer des programmes analogues à celui qui est administré par le Fanshawe College de London (Ontario).** Ce programme, conçu pour assurer la formation professionnelle des administrateurs de petites entreprises pendant les trois premières années d'exploitation, donne de bons résultats en Ontario et est maintenant étendu à l'Est des Antilles. Dans le projet d'agence annexé à son mémoire, M. Michael Lubbock admet que la Division de la coopération industrielle de l'ACDI finance déjà ce genre d'activités, mais il soutient que ce type de travail suppose «non seulement un examen de faits et de données quantitatives, mais de l'intuition; or, sont seuls à en posséder ceux qui ont passé de nombreuses années à lancer de nouveaux projets et qui ont ainsi acquis une longue expérience pratique (2)». L'agence proposée remplirait les fonctions actuellement dévolues à la Division de la coopération industrielle et serait administrée par des gens d'affaires d'expérience.

Les étudiants étrangers

Le comité a été étonné par le nombre de mémoires qu'il a reçus du milieu universitaire sur les étudiants étrangers au Canada. Des présidents d'université, des représentants des enseignants et des étudiants de niveau universitaire et des organisations du domaine de l'enseignement ont présenté des mémoires assez longs.

Les gens s'intéressent surtout au fait que, ces dernières années, sept des dix provinces ont décidé d'imposer des frais de scolarité plus élevés aux étudiants étrangers qu'aux étudiants canadiens. Dans certains cas, ces frais sont plus de dix fois plus élevés. On comprend facilement pourquoi les provinces et les universités imposent des frais de scolarité plus lourds aux étudiants étrangers. En effet, vu l'augmentation des coûts et l'afflux d'étudiants étrangers au milieu des années 70, les provinces considèrent qu'imposer des frais de scolarité plus élevés aux étudiants étrangers est un bon moyen de recouvrer certains coûts en période de restrictions financières, d'autant plus que depuis 1975 les paiements de transfert du gouvernement fédéral au titre de l'éducation postsecondaire, qui sont fondés sur le nombre d'habitants de la province, ne tiennent aucun compte de l'augmentation considérable du nombre des étudiants étrangers.

Les frais imposés varient énormément selon la province. C'est en Ontario et au Québec qu'ils sont le plus élevés. Au Manitoba, à Terre-Neuve et en Saskatchewan, ils sont les mêmes pour les étudiants étrangers et pour les étudiants canadiens. En Colombie-Britannique, les étudiants du deuxième et du troisième cycles en sont exemptés. Certains soutiennent que ces frais de scolarité expliquent la baisse actuelle du nombre d'étudiants étrangers dans les universités canadiennes (qui est passé de 36 000 en 1982-1983 à 33 500 en 1984-1985). La baisse a toutefois été irrégulière. En Ontario, où l'on trouve le plus grand nombre d'étudiants étrangers, on a observé une forte baisse depuis deux ans (20,5 p. 100). Les inscriptions d'étudiants étrangers ont diminués dans une province où les frais de scolarité sont les mêmes pour tous, tandis qu'elles ont augmenté dans une autre où l'on impose des frais plus élevés aux étrangers.

Par rapport à la norme internationale, le Canada accueille beaucoup d'étudiants étrangers. On estime qu'un million d'étudiants de toutes les régions du globe font des études supérieures dans un pays étranger. Le Canada est un des cinq principaux pays qu'ils choisissent; en fait, le Canada, la France, l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni accueillent ensemble environ 60 p. 100 de tous les étudiants étrangers.

Les étudiants étrangers représentent environ 5 p. 100 des effectifs universitaires du Canada. Leur concentration est particulièrement élevée au niveau du doctorat, où ils représentent plus de 25 p. 100 des effectifs. Dans quelques universités, il serait difficile de maintenir certains cours de deuxième ou de troisième cycle, en génie par exemple, où les étudiants étrangers représentent 50 p. 100 des effectifs, si ces étudiants décidaient de partir.

Les étudiants qui fréquentent les universités du Canada proviennent de nombreux pays du monde, mais environ 50 p. 100 sont originaires des États-Unis, de Hong Kong et de la Malaisie. Dans leur cas, on peut penser que beaucoup s'inscrivent dans une université canadienne parce que les frais de scolarité y sont inférieurs à ceux imposés dans leur propre pays, ou parce qu'ils envisagent d'immigrer au Canada.

Le ministère des Affaires extérieures, l'ACDI et le Centre de recherches pour le développement international administrent divers programmes de bourses d'études grâce auxquels plus de 3 500 non-Canadiens peuvent venir étudier au Canada. Par ailleurs, on a récemment porté à 500 le nombre de places d'un programme à l'intention des étudiants du Commonwealth et, lors du récent Sommet francophone, le gouvernement a annoncé qu'il envisageait de créer de nouvelles bourses d'études, cette fois à l'intention des étudiants étrangers francophones. En outre, quelques provinces offrent aussi des bourses d'études, notamment le Québec dont le programme est le plus important.

Dans les mémoires et les témoignages, on a qualifié la politique actuelle à l'égard des étudiants étrangers de «confuse», «complexe», et «injuste», certains affirmant aussi

qu'elle revenait à un «protectionnisme éducatif». On presse le gouvernement fédéral de prendre l'initiative et de remplacer les politiques disparates du gouvernement fédéral, des provinces et des universités par une politique nationale cohérente. On a notamment recommandé au comité de supprimer le double barème des frais de scolarité ou, s'il est maintenu, d'affecter les recettes à un programme d'aide financière à l'intention des étudiants étrangers compétents qui n'ont pas les moyens de payer ces frais. Certains ont aussi recommandé la création d'un programme de bourses d'études en vue de financer totalement les études d'un nombre d'étudiants (jusqu'à 10 000) provenant de pays qui jouent un rôle important dans les relations extérieures du Canada ou de créer le même genre de programme à l'intention des étudiants originaires des 25 (ou 40) pays les plus pauvres.

La question des étudiants étrangers comporte des aspects complexes. Selon les témoins qui souhaiteraient qu'on aide davantage les étudiants étrangers dans les universités canadiennes, la présence de ces étudiants présente des avantages à court et à long terme pour le Canada et pour les Canadiens. D'après eux, ces étudiants enrichissent le Canada sur le plan culturel; ils améliorent la qualité de la vie universitaire et sont un apport pour certains cours, comme les cours portant sur certaines régions du monde, ainsi que pour la recherche universitaire en général, puisqu'ils sont nombreux au deuxième et troisième cycles. Leur inscription dans les universités canadiennes constitue une forme d'assistance aux pays en développement. Leur présence dans nos universités aide aussi à rembourser une dette, puisque de nombreux Canadiens étudient actuellement à l'étranger ou y ont déjà fait des études. Les connaissances qu'acquièrent les étudiants étrangers sur le Canada et sur ses produits leur permettent de faire plus tard office «d'agents de promotion des ventes» du Canada dans leur propre pays. La présence d'étudiants dans les universités canadiennes contribue en outre à améliorer l'image du Canada dans le monde et ses relations avec certains groupes de pays. Enfin, les dépenses des étudiants étrangers, en sus de leurs frais de scolarité, injectent des sommes non négligeables dans l'économie canadienne.

Personne ne conteste ces arguments. Évoquant la forte concentration d'étudiants étrangers dans certaines régions, dans certaines universités et dans certains programmes d'études au Canada, la Commission des études canadiennes, constituée en 1984, a fait valoir que ce déséquilibre annihilait l'un des principaux avantages que devraient retirer les étudiants canadiens, c'est-à-dire la possibilité d'élargir leurs horizons grâce à leurs contacts personnels avec des étudiants étrangers. La présence d'étudiants étrangers peut également causer d'autres problèmes. L'afflux d'un grand nombre d'étudiants d'un même pays étranger dans une université risque d'aboutir à la création de «ghettos universitaires, psychologiques et sociaux.»

En outre, certains témoins ont signalé que, même avec l'existence du double barème des frais de scolarité, les contribuables canadiens devaient encore assumer une partie du coût des études des étudiants étrangers. D'aucuns soutiennent également que, en raison du nombre élevé d'étudiants étrangers dans certains cours et dans certains établissements, les étudiants canadiens ont du mal à y être acceptés. D'autres, qui fondent leurs arguments sur une étude détaillée menée par le gouvernement de l'Australie auprès d'étudiants étrangers, ne croient pas que les étudiants étrangers procurent un avantage économique net au Canada par le biais de leurs contributions en frais de scolarité et de leurs dépenses de subsistance.

Enfin, on a fait remarquer au comité que l'aide offerte pour inciter les étrangers à venir étudier au Canada n'était pas nécessairement bien accueillie par les pays d'origine des étudiants. Certains pays en développement craignent que les pays développés comme le Canada ne drainent leurs jeunes les plus prometteurs, et que ces étudiants,

s'ils reviennent jamais dans leur pays, ne soient alors aliénés sur le plan culturel. En outre, certains gouvernements du tiers monde préféreraient que le Canada les aide à élargir et à perfectionner leurs propres établissements d'enseignement. D'autres pays, qui ont des universités, sont consternés d'apprendre que leurs étudiants préfèrent faire leurs études de premier cycle au Canada ou ailleurs.

Nous pensons que les étudiants étrangers sont pour le Canada un atout important dont on n'a pas assez tenu compte jusqu'à présent en ce qui concerne l'augmentation des échanges commerciaux, l'accroissement des contacts culturels et la politique étrangère en général. Il serait possible de charger des étudiants étrangers, une fois rentrés dans leur pays d'origine, de représenter des entreprises canadiennes, ce qui serait intéressant pour tout le monde. Il fait sienne la conclusion du Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes, qui a récemment étudié la situation des boursiers étrangers au Canada.

Le fait qu'un nombre considérable d'étudiants étrangers fréquentent les universités canadiennes pourrait contribuer, dans le concert des nations, à projeter du Canada l'image d'une société ouverte et attentive. Par contre, si les conditions imposées à ces étudiants leur semblent intolérables, cette situation peut devenir négative, voire nuisible (*Éducation et recherche*, p. 260).

Nous savons que les problèmes en cause sont complexes et que l'éducation postsecondaire relève en grande partie des provinces. Nous convenons avec M. W.A. Mackay, président de l'Université Dalhousie,

que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent adopter ensemble une politique nationale harmonisée en matière de frais de scolarité imposés aux étudiants étrangers et de l'aide qui leur est accordée afin de remplacer ce que nous considérons [...] comme une gamme disparate de politiques mal conçues et prêtant à confusion (33:33).

Nous notons cependant avec plaisir que le Conseil des ministres de l'Éducation a admis, dans une déclaration inhabituelle, lors de l'assemblée de mai 1986, que le gouvernement fédéral avait un rôle à jouer dans les questions concernant les étudiants étrangers qui fréquentent «des institutions d'enseignement postsecondaire, qu'il s'agisse de leur entrée au Canada ou de leur importance potentielle dans nos relations étrangères». **Nous recommandons que le gouvernement fédéral prépare un énoncé des buts et objectifs nationaux à propos des étudiants étrangers et nous encourageons les provinces à en faire autant. Ces énoncés devront ensuite être discutés lors d'une conférence des premiers ministres afin d'en arriver à une ligne de conduite aussi cohérente que possible.**

Si l'on veut que le rôle du Canada dans l'éducation des personnes provenant des pays en développement soit apprécié à sa juste valeur à l'étranger, il faut qu'il soit défini de concert avec ces pays. **Nous avons écouté d'une oreille sympathique les témoins qui ont affirmé que les pays du tiers monde devraient pouvoir créer leurs propres établissements d'enseignement supérieur. Cependant, ces pays ne peuvent pas offrir un éventail complet d'études supérieures. Nous recommandons que le Canada concentre son aide surtout dans le domaine des études du deuxième et du troisième cycle.**

Un des aspects de la question des étudiants étrangers est carrément de compétence fédérale. Il s'agit des procédures d'immigration. Nous avons entendu des témoignages alarmants au sujet de la lenteur de l'examen des demandes de visas et des restrictions

dont sont victimes les étudiants étrangers qui veulent travailler à temps partiel pendant l'été. On nous a signalé que, même quand ces étudiants obtenaient l'autorisation de travailler, ils devaient cotiser à la caisse d'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada bien qu'ils n'aient pas droit aux prestations. Dans l'examen global actuel de la question des étudiants étrangers, nous demandons au gouvernement de faire enquête sur ces pratiques et de faire supprimer les restrictions qui ne sont pas jugées nécessaires.

La promotion des droits de la personne

Il y a eu une certaine attention portée par le public et les médias à l'égard des droits de la personne depuis le début des années cinquante. Le mouvement pour les droits de la personne a gagné en popularité et a conduit à une prise de conscience accrue de la nécessité de protéger les droits fondamentaux de tous les citoyens. Cette prise de conscience a été renforcée par des événements tels que le mouvement pour les droits civiques aux États-Unis et le mouvement pour les droits de la personne au Canada. Ces mouvements ont conduit à l'adoption de lois et de chartes de droits de la personne, ainsi qu'à la création de commissions et de tribunaux chargés de promouvoir et de protéger ces droits.

Le mouvement pour les droits de la personne a également conduit à une prise de conscience accrue de la nécessité de promouvoir les droits de la personne dans tous les domaines de la vie sociale. Cette prise de conscience a été renforcée par des événements tels que le mouvement pour les droits de la personne au Canada et le mouvement pour les droits de la personne aux États-Unis. Ces mouvements ont conduit à l'adoption de lois et de chartes de droits de la personne, ainsi qu'à la création de commissions et de tribunaux chargés de promouvoir et de protéger ces droits.

Le mouvement pour les droits de la personne a également conduit à une prise de conscience accrue de la nécessité de promouvoir les droits de la personne dans tous les domaines de la vie sociale. Cette prise de conscience a été renforcée par des événements tels que le mouvement pour les droits de la personne au Canada et le mouvement pour les droits de la personne aux États-Unis. Ces mouvements ont conduit à l'adoption de lois et de chartes de droits de la personne, ainsi qu'à la création de commissions et de tribunaux chargés de promouvoir et de protéger ces droits.

La promotion des droits de la personne

Nous tenons à affirmer, comme tant de Canadiens nous l'ont répété, que la défense des droits de la personne dans le monde est un élément fondamental de la politique étrangère du Canada. Elle est l'expression vitale et naturelle des valeurs canadiennes. En outre, elle est conforme aux droits et aux obligations existant en droit international, notamment en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auxquels le Canada a librement souscrit.

La promotion efficace des droits de la personne à l'échelle internationale n'est pas sans poser de nombreux problèmes sur le plan pratique. Elle est rejetée dans certains milieux parce qu'on y voit une ingérence inacceptable dans les affaires de pays souverains. Pour notre part, nous soutenons au contraire que le comportement des gouvernements, tout comme celui des particuliers, est assujéti à des valeurs universelles. Prononcer un jugement sur la conduite d'un gouvernement et adapter en conséquence ses relations avec ce gouvernement ne veut pas dire qu'on empiète sur ses pouvoirs. La rupture de relations dans les domaines du commerce ou de l'aide, par exemple, se situe précisément à l'opposé de toute forme d'intervention dans les affaires internes d'un autre pays.

D'autres critiquent la promotion des droits de la personne, parce qu'ils y voient un moyen détourné de faire passer l'économie et la pauvreté au second rang des préoccupations internationales. Ce n'est nullement notre intention, et les observations que nous avons faites sur le développement international ne font que le confirmer. Comme le Conseil canadien des églises, nous croyons que «des besoins fondamentaux, tels que la nourriture, l'eau et le logement, [sont aussi] des droits inviolables, sans lesquels un être humain ne saurait vivre (34)». C'est la raison pour laquelle nous avons réaffirmé que l'assistance aux populations et aux pays les plus pauvres constituait le principal objectif du programme d'aide canadien. Nous affirmons, avec tout autant de conviction, que le Canada doit défendre les droits aussi bien collectifs qu'individuels, y compris les droits des travailleurs, des femmes et des minorités religieuses et culturelles. Nous souscrivons entièrement à l'argument de M. Edward Ratushny selon lequel le Canada doit refuser de choisir entre les droits de la collectivité et ceux de l'individu. Nous devrions «considérer tout simplement que tous les droits sont importants, et qu'il n'y a pas de raison de choisir les droits de la collectivité au détriment des droits individuels (25:36)».

Outre qu'il est nécessaire d'en préciser le sens et le but, la politique de défense des droits de la personne se heurte à divers obstacles d'ordre pratique, notamment à l'absence de tout mécanisme d'application reconnu. Notre but véritable étant d'atténuer l'injustice, notre ligne de conduite, en ce qui a trait aux droits de la personne, doit être dictée non seulement par l'obéissance à un principe, mais par la nécessité d'agir prudemment et d'obtenir des résultats tangibles. En ce qui concerne les moyens de promouvoir les droits de la personne dans le monde, nous croyons utile de faire une distinction entre la protection de ces droits et leur avancement. Le premier objectif vise principalement à repérer les cas de violation des droits de la personne, à les faire connaître et à les dénoncer, tandis que le second consiste à essayer de renforcer les institutions et les valeurs qui, au bout du compte, sont les seuls garants du respect des droits de la personne.

La protection des droits de la personne

Le principal objectif de la politique relative aux droits de la personne a toujours été de révéler les cas de violation de ces droits et de trouver des moyens d'y mettre un terme. Nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts en ce sens et même, en ce qui concerne le Canada, de s'y employer de façon encore plus énergique. Nous estimons, par contre, que cette approche est d'une efficacité très restreinte et que son succès dépend au plus haut point de la créance qu'elle trouve auprès de la communauté internationale. Une politique de protection des droits de la personne doit obligatoirement s'appuyer sur des normes, des enquêtes probantes et des sanctions.

Comme l'ont souligné les témoins qui ont comparu devant le comité, la promotion des droits de la personne dans le monde est exposée à une multitude de dangers, notamment à la frivolité et à la politisation. Ainsi, on peut être tenté de lever continuellement un doigt accusateur, ou encore de poursuivre des buts politiques ou idéologiques sous prétexte de défendre les droits de la personne. Pour éviter ces écueils, il faut d'abord et avant tout établir certaines normes.

Le comité estime qu'il existe un critère fondamental qui doit guider la politique du Canada en matière de droits de la personne, à savoir la tendance apparente à des violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne. Dans le mémoire qu'il a présenté au comité, le Conseil canadien des églises a décrit ces droits de la façon suivante :

Les églises présumant que les gens du monde entier, indépendamment de toute appartenance idéologique, culturelle ou politique, souhaitent ne plus être victimes de disparitions et être libérés de toute forme d'arrestation arbitraire, de détention, de torture, d'exécution extrajudiciaire et de discrimination raciale encouragée par un État (34).

Lorsque ces violations systématiques et soutenues résultent de la politique d'un État, le Canada doit les dénoncer sans hésitation.

Il est très rare que des violations flagrantes et systématiques des droits de la personne fassent officiellement partie de la politique nationale ou soient pratiquées au grand jour. En règle générale, elles sont plutôt cachées, et leur existence est niée avec véhémence. D'ailleurs, la terreur psychologique qu'inspirent les cas de torture ou les disparitions est due en grande partie au secret qui les entoure. C'est pourquoi l'un des meilleurs moyens de lutter contre les violations des droits de la personne consiste à les porter à l'attention du monde entier. Le Canada dispose de trois grands mécanismes d'enquête.

Premièrement, il y a les organismes internationaux qui s'occupent des droits de la personne et dont le plus important est la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Créée par l'Assemblée générale en 1945, cette commission s'intéresse aux grands problèmes de droits de la personne dans le monde, et elle est également chargée de l'élaboration de normes et de conventions relatives aux droits de la personne. Selon les témoignages que nous avons reçus, le Canada, qui a fait partie de la commission comme membre élu de 1976 à 1984, a su se mériter le respect des autres pays ainsi que d'organisations non gouvernementales qui comptaient sur la délégation canadienne pour soulever certaines questions aux séances de la commission et pour défendre leurs intérêts. Par contre, M. Philippe LeBlanc, dans son mémoire, a reproché au Canada sa participation effacée et beaucoup moins efficace en tant qu'observateur à la session de 1985 (2). **Le comité se joint aux témoins pour recommander que le Canada cherche à être réélu à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et que, dans l'intervalle, il suive activement le déroulement de ses travaux. Le Canada devrait notamment s'employer à protéger et à renforcer la position de la Commission dans la structure onusienne. Le comité recommande également que le Canada cherche à affirmer l'assise du Groupe de travail des Nations Unies pour les autochtones. Les peuples autochtones sont depuis fort longtemps au nombre des victimes les plus malmenées des violations des droits de la personne.**

Nous sommes persuadés que le Canada a des possibilités d'action multilatérale en dehors de l'ONU, qui lui permettraient de poursuivre une politique active en matière de droits de la personne. Ainsi, le Canada devrait appuyer le Bureau des droits de la personne récemment créé par le Secrétariat du Commonwealth. Il devrait collaborer, tant au sein du Commonwealth qu'en dehors de celui-ci, avec d'autres puissances démocratiques moyennes parmi les pays industrialisés ou en développement, d'autant plus que les puissances moyennes sont peut-être moins susceptibles de troubler le cours de la politique concernant les droits de la personne par des considérations et des activités géopolitiques. En collaborant étroitement avec les pays en développement, le Canada pourra prendre en considération dans sa politique en la matière les vues et les préoccupations des pays du tiers monde.

Deuxièmement, le Canada peut faire appel au réseau d'organisations bénévoles travaillant dans le domaine des droits de la personne pour enquêter sur les violations de ces droits et les dénoncer. Il peut s'agir tant d'organismes nationaux, dont les membres, dans certains pays, n'hésitent pas à mettre leur vie en péril pour dénoncer les violations des droits de la personne, que d'organisations internationales spécialisées dans la collecte et la diffusion de ces informations. Dans le mémoire qu'elle a présenté au comité, la section canadienne (anglophone) d'*Amnesty International* — une des organisations bénévoles les plus respectées dans le monde — s'est félicitée de l'appui qu'elle reçoit du gouvernement canadien.

[La section canadienne] constate avec beaucoup de satisfaction que le gouvernement canadien s'emploie activement à défendre les droits de la personne et à dénoncer les violations des droits de la personne au sein d'instances bilatérales et multilatérales. C'est ce qui a amené la section canadienne à déclarer à maintes occasions que la Commission de l'immigration (qui s'occupe des réfugiés) et le ministère des Affaires extérieures sont ses alliés dans la lutte qu'elle mène pour défendre les droits de la personne partout dans le monde (2).

Le comité recommande vivement au gouvernement du Canada de faire en sorte que la collaboration avec les organisations bénévoles demeure un élément central de sa politique sur les droits de la personne. À cet égard, M. Edward Ratushny a fortement recommandé au gouvernement de créer une Commission consultative des droits de la

personne qui servirait de mécanisme régulier de consultation politique. Nous appuyons le principe, mais nous tenons à souligner qu'il y a plusieurs modèles possibles en ce qui a trait au fonctionnement et à la composition d'un tel organisme. **Nous recommandons, par conséquent, que le gouvernement recherche sans délai les moyens les plus efficaces de créer une Commission consultative des droits de la personne.**

Le comité a été heureux d'entendre des témoins affirmer que les autorités canadiennes étaient fermement acquises à la nécessité d'avoir une politique efficace sur les droits de la personne. Nous sommes par ailleurs conscients des pressions qui s'exercent au ministère des Affaires extérieures pour que le commerce, la sécurité et des considérations politiques passent avant les droits de la personne. Pour contrer cette tendance, **nous recommandons que le ministère des Affaires extérieures suive l'exemple du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas en organisant pour tous ses agents des séances de formation et des cours d'appoint sur les droits de la personne.**

Le Canada a depuis longtemps recours aux organismes internationaux et aux organisations non gouvernementales qui se consacrent à la défense des droits de la personne pour faire avancer ces droits. À ceux-ci est venu s'ajouter depuis peu un troisième mécanisme, qui lui permettra d'adopter une démarche plus cohérente et plus active. **Un comité permanent des droits de la personne vient en effet d'être créé à la Chambre des communes. Nous recommandons que ce comité, au moment d'entamer le volet international de ses travaux, accorde une attention particulière aux violations flagrantes et systématiques des droits de la personne qui sont signalées, notamment dans les pays où le Canada a d'importants programmes d'aide au développement ou avec lesquels il fait beaucoup de commerce, et qu'il travaille en étroite collaboration avec le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. De plus, nous demandons instamment aux comités des affaires extérieures du Sénat et de la Chambre des communes de garder cette question à l'ordre du jour et de la placer dans le contexte plus général de la politique extérieure du Canada. Les conclusions et recommandations de ces comités pourront être un facteur important dans les décisions du Cabinet lorsqu'il dresse la liste des pays admissibles à l'aide publique au développement, si les comités demandent au gouvernement de donner une réponse globale à leurs rapports, comme les comités de la Chambre des communes peuvent le faire en vertu de l'article 99(2) du Règlement.**

Le simple fait d'enquêter sur les violations des droits de la personne et de les faire connaître a du mérite en soi. Toutefois, de façon générale, il ne s'agit que d'une première étape qui appelle ensuite une intervention ou, à tout le moins, des pressions incitant la communauté internationale à intervenir.

Il y a des occasions où la critique publique est un outil essentiel de la défense des droits de la personne. Mais, en principe, une politique bien pensée en matière de droits de la personne est comme un iceberg dont on ne voit que la pointe. Parlant de la malheureuse tendance que nous avons au Canada à penser que, entre la diplomatie tranquille et la diplomatie vociférante, l'une est bonne et l'autre est mauvaise, M. John Holmes a fait les observations suivantes au comité :

Or, un pays intelligent choisit celle qui est la plus efficace. Il y a des cas où la diplomatie tranquille offre de meilleures chances de sauver des personnes. Si vous cherchez à faire sortir certaines personnes d'un pays totalitaire, il est souvent préférable de mener des négociations en privé au lieu de marquer des points en faisant des discours (25:46).

Les visites à l'étranger du premier ministre, de ministres du Cabinet et de parlementaires sont de précieuses occasions d'exprimer des inquiétudes au sujet du

respect des droits de la personne pour qui sait doser judicieusement les pressions en public et la persuasion en privé. Nous encourageons le gouvernement à saisir ces occasions, comme ont su le faire le premier ministre durant son récent séjour en Chine et en Corée du Sud, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il s'est rendu en Union soviétique et le ministre des Relations extérieures lors de son voyage en Amérique centrale à l'automne de 1985. En incorporant la question des droits de la personne à des discussions portant sur le commerce, la diplomatie et l'aide, le Canada peut arriver à faire comprendre que les droits de la personne ne sont pas une question accessoire, mais font partie intégrante de ses relations extérieures.

Outre des mesures purement diplomatiques, le Canada peut également se servir de son important programme d'aide au développement pour défendre les droits de la personne. Il a été beaucoup question, dans les mémoires et les témoignages qui ont été présentés au comité, de l'opportunité d'utiliser de tels moyens et de la façon de s'y prendre. D'après ce que nous avons entendu, les Canadiens estiment qu'il devrait y avoir des liens entre l'aide au développement et les droits de la personne, mais des liens soigneusement établis. Nous partageons ce point de vue, et nous sommes entièrement d'accord avec les recommandations de l'ancien sous-comité sur les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles, contenues dans le rapport intitulé *Nouvelles orientations de la politique étrangère du Canada* (78:14 et 15), qui a été déposé à la Chambre des communes le 30 novembre 1982.

- **Le Canada devrait réduire substantiellement ou interrompre les programmes canadiens d'aide au développement, ou encore ne pas en lancer de nouveaux, dans les pays où les violations flagrantes et systématiques des droits de la personne empêchent la réalisation de l'objectif fondamental que constitue l'aide aux pauvres.**
- **Dans les pays qui violent systématiquement ces droits ou qui, pour d'autres raisons, ne sont pas admissibles à l'aide au développement, le Canada devrait tenter, par l'entremise des organisations internationales, d'accorder une aide humanitaire à ceux qui luttent pour la protection des droits de la personne.**
- **Dans les pays où les violations des droits de la personne existent, mais ne justifient pas l'interruption de l'aide consentie, le Canada devrait offrir son assistance essentiellement par le truchement du secteur privé, et particulièrement des organisations non gouvernementales qui œuvrent directement auprès des pauvres. En outre, le gouvernement canadien devrait accorder une partie de son aide aux organismes qui luttent pour maintenir et protéger les droits civils et politiques.**
- **Le Canada devrait accroître considérablement l'aide qu'il accorde aux pays admissibles à l'aide canadienne qui ont effectué des progrès dans le secteur du respect des droits de la personne.**

En plus de mettre en oeuvre des programmes d'aide bilatéraux, le Canada participe aux travaux de nombreuses institutions financières internationales (IFI) comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement, qui fournissent d'importants capitaux au pays du tiers monde. D'après certains témoins, le Canada devrait inciter les IFI à assujettir l'octroi de prêts et d'autres crédits d'aide à des critères fondés sur le respect des droits de la personne. Il s'agirait là d'une entorse à la règle des IFI, défendue à maintes reprises par le Canada, qui consiste à évaluer les demandes uniquement d'après leur valeur sur le plan technique ou sur celui du développement. Le comité est profondément conscient des risques qu'il y aurait à politiser les IFI pour

favoriser l'avancement des droits de la personne. Par ailleurs, il n'ignore pas non plus que les violations les plus flagrantes des droits de la personne empêchent tout développement économique et social. Par conséquent, **il recommande que le Canada profite de sa voix aux réunions des institutions financières internationales pour s'élever contre les violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne.**

Mentionnons enfin les sanctions les plus rigoureuses, exception faite de la déclaration de guerre, qui peuvent être imposées en raison de violations systématiques et extrêmes des droits de la personne; ce sont les sanctions économiques et la rupture des relations diplomatiques. En imposant des sanctions économiques, le gouvernement étend sa compétence au-delà des relations internationales pour contrôler le commerce privé. La question de savoir si une telle action peut être efficace, et dans quelles circonstances, a été débattue aux séances du comité. De façon générale, nous concluons que l'interdépendance des économies modernes les rend effectivement très vulnérables à un boycottage international touchant le commerce et les investissements, mais que cette vulnérabilité est directement proportionnelle à l'importance et à la durée de l'interdiction. Aussi les sanctions économiques ne peuvent être efficaces que si elles reçoivent l'appui le plus universel de la communauté internationale. Sans cet appui, elles ont quand même une valeur symbolique, surtout si elles sont imposées par une puissance moyenne comme le Canada.

Quant à la rupture des relations diplomatiques, elle doit être décidée uniquement en dernier recours. Une telle décision serait en effet contraire à notre tradition, car le Canada a toujours reconnu le gouvernement *de facto* d'un pays comme l'autorité avec laquelle il doit maintenir des liens. D'autre part, nous croyons qu'il est vain d'agir ainsi lorsque des changements positifs sont envisageables ou lorsque le Canada est en mesure de jouer un rôle utile, car il devient très difficile d'intervenir après la rupture des relations diplomatiques.

L'avancement des droits de la personne

Il a jusqu'à maintenant été question de la protection des droits de la personne au moyen de sanctions internationales et du droit international. **Le comité est convaincu que le Canada doit continuer dans cette voie, mais qu'il doit aussi prendre les devants en créant un programme positif d'avancement des droits de la personne. En mettant sur pied des programmes d'aide financière, d'échange, de recherche et d'assistance technique en coopération avec les pays concernés, le Canada peut espérer favoriser l'avancement à long terme des droits politiques, civils et culturels, comme il contribue maintenant à l'essor économique et social à long terme de certains pays au moyen de son programme d'aide.** En participant à la mise en place d'institutions politiques représentatives et d'autres institutions, de même qu'au renforcement des mécanismes qui favorisent, directement ou indirectement, le respect des droits de la personne, le Canada peut ajouter un élément de protection aux incitations et aux menaces de la politique traditionnelle.

La croissance économique est susceptible de favoriser plus ou moins automatiquement d'autres formes de développement social et politique, y compris un plus grand respect des droits de la personne; c'est du moins le principe sur lequel repose la politique d'aide au développement. L'expérience montre toutefois que la création et la distribution de la richesse revêtent une importance fondamentale pour les pays en développement, mais que l'essor économique comme tel n'apaise pas les tensions

politiques et sociales. Il a même souvent l'effet contraire. Ainsi, dans de nombreux pays d'Amérique latine qui ont connu une croissance économique rapide dans les années 1970, on a également constaté une polarisation politique, une instabilité et des violations des droits de la personne.

Ces troubles sont en partie attribuables à de très grandes inégalités et à la concentration du pouvoir économique et politique. Ils découlent également du fait que les institutions se sont révélées incapables de défendre les droits de l'individu, des groupes minoritaires et de la collectivité. De plus en plus de gens dans le monde entier souhaitent le renforcement des institutions politiques représentatives et d'autres institutions dans l'espoir de voir disparaître les problèmes d'instabilité et de répression qui les assaillent. Les enjeux de cette lutte, qui n'ont rien à voir avec son idéologie, sont la création d'associations ouvrières, universitaires, religieuses et politiques, la mise en place d'un pouvoir judiciaire indépendant et d'institutions démocratiques efficaces, la liberté de presse ainsi que la tenue de véritables élections au cours desquelles toutes les convictions politiques peuvent s'exprimer librement.

Malgré toute l'importance des droits de la personne et de l'avancement de la démocratie, il ne faut pas en déduire que la coopération internationale dans ce domaine est facile ou toujours possible. Ces questions sont souvent considérées comme n'étant pas du ressort des étrangers, ce que les Canadiens peuvent bien comprendre. Le principal danger tient au fait que ce qu'on appelle coopération peut constituer en réalité une forme d'ingérence, voire d'intervention. Ces interventions ont souvent des conséquences anti-démocratiques et répressives dans le tiers monde, même quand les motifs invoqués semblent louables.

L'expérience nous montre que, à cause de ces obstacles, il est crucial de concevoir et d'appliquer les programmes internationaux relatifs à l'avancement des droits de la personne et de la démocratie dans un esprit de coopération : ils doivent répondre aux demandes qu'adressent les pays concernés après avoir défini leurs besoins et leurs intérêts.

Le Canada n'exporte pas ses propres institutions et il doit s'abstenir de le faire. En revanche, il peut et doit pouvoir partager son expérience avec les autres et les aider à mettre sur pied leurs propres institutions. De tels programmes recevraient l'appui effectif ou tout au moins l'assentiment des gouvernements et de la population des pays participants. C'est dans des pays comme l'Argentine ou les Philippines, où la démocratie vient d'être restaurée après de nombreuses années de dictature, que les possibilités de coopération seraient les plus prometteuses. Les pays où les droits de la personne sont sérieusement bafoués refuseraient sans aucun doute de participer à des programmes canadiens visant à favoriser l'avancement de la démocratie et chercheraient à dissuader leurs ressortissants d'y participer. Le Canada devrait alors chercher, dans la mesure du possible, à nouer des liens avec les organisations non gouvernementales qui s'efforcent de promouvoir la démocratie.

Ces programmes auraient une application pratique et seraient principalement de nature technique. Ils ne seraient pas propagandistes et éviteraient de soulever les questions les plus délicates ou les plus controversées de l'avancement de la démocratie. C'est à la population du pays qu'il appartient en effet d'en débattre et d'y trouver des solutions, l'aide internationale pouvant seulement fournir des moyens d'atteindre des objectifs convenus. Voici quelques exemples d'activités embryonnaires auxquelles le Canada pourrait donner suite :

- renforcement de la capacité et de l'efficacité du Canada comme observateur d'élections à l'étranger et création de programmes d'assistance technique en vue de la mise en place d'institutions et de procédures électorales (56:26 et 27).

- prestations d'une aide financière et technique en vue du renforcement d'organisations ouvrières. On pourrait s'inspirer de programmes comme ceux que le Congrès du travail du Canada a mis en oeuvre avec l'aide de l'ACDI au Belize et en Jamaïque (création d'instituts de recherche sur les syndicats).
- encouragement de la collaboration entre les organismes canadiens de recherche et de consultation sur les droits de la personne et leurs homologues étrangers dans le cadre de programmes d'échange et de recherche.
- création d'un programme de recherche coopérative Canada-Amérique latine sur les institutions législatives. À la longue, ce programme pourrait aboutir à la création d'un réseau d'assistance technique et de recherche législative latino-américain (25:41 à 67).

Il y a d'autres secteurs de coopération prometteurs, comme la création de postes d'ombudsman chargés de défendre les droits de la personne, le fédéralisme, le renforcement des institutions judiciaires, la primauté du droit, la participation des gouvernements locaux et les médias. Le gouvernement et le Parlement du Canada devraient songer à créer leurs propres programmes. Ainsi, la Direction de la coopération institutionnelle et des services de développement de l'ACDI pourrait créer une division des institutions électorales et représentatives, et le cadre du programme de coopération parlementaire du Secrétariat des relations parlementaires pourrait être élargi. D'une manière générale, toutefois, nous croyons que les projets devraient être mis sur pied et gérés par des organisations non gouvernementales en collaboration avec des organismes équivalents des pays participants.

Le Canada ne figure pas au nombre des pays qui ont, par le passé, fait de vigoureux efforts à l'échelle internationale pour favoriser l'avancement des droits de la personne. Il y a des raisons impérieuses et pratiques pour lesquelles non seulement il peut intervenir plus activement, mais il doit le faire. Le Canada a la compétence et, selon nous, la crédibilité nécessaires pour offrir son concours dans ce domaine. Dans ses relations extérieures, le Canada privilégie la coopération au lieu de tenter d'imposer ses valeurs et ses institutions. Les programmes ayant pour but de promouvoir les droits de la personne au moyen de l'avancement démocratique sont aussi un moyen d'établir des liens politiques avec d'autres pays. D'une part, les Canadiens pourraient transmettre leurs valeurs et partager leur expérience et d'autre part, ils pourraient apprendre à connaître les besoins et la vulnérabilité de leur propre démocratie. À ces raisons, nous en ajouterions une autre : ces programmes pourraient servir d'élément unificateur dans la politique extérieure du Canada, notre pays pourrait ainsi exprimer son attachement aux droits de la personne en évitant toute idéologie et toute partisanerie. À cette fin, **nous recommandons que le gouvernement envisage de créer un institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique qui serait régi par des lignes directrices judicieusement élaborées, en vue d'appuyer les efforts déployés par des organisations non gouvernementales. Pour que cet institut tienne compte des diverses perspectives nationales sur l'avancement démocratique, notamment dans le tiers monde, nous recommandons que son conseil d'administration comprenne des représentants étrangers, un peu comme l'a fait le Centre de recherches pour le développement international. Une faible part des crédits de l'aide au développement pourrait servir à financer cet institut.**

L'aide aux réfugiés

L'aide aux réfugiés occupe une place spéciale dans les mesures que prend le Canada pour secourir les victimes de violations des droits fondamentaux.

Le Canada a une longue tradition à cet égard. Il a accueilli des réfugiés de bien des pays déchirés par la guerre civile, et il est venu en aide à ceux qui ont dû quitter temporairement leur pays. Le témoignage le plus frappant de la générosité des Canadiens est peut-être l'accueil qui a été fait à plus de 60 000 réfugiés de la mer venus d'Indochine entre 1975 et 1980. Plus de 34 000 d'entre eux ont pu s'établir au Canada grâce à l'aide accordée à titre privé par quelque 7 000 groupes.

Les principes de base de l'aide aux réfugiés sont conformes à deux objectifs généraux de notre politique étrangère, l'aide humanitaire aux populations défavorisées et le maintien d'un ordre international juste et stable. Le Canada est en mesure de contribuer à la réalisation de ces objectifs au niveau international. D'une part, notre situation géographique nous isole du problème immédiat des réfugiés et, d'autre part, nous sommes l'un des rares pays du monde à avoir les moyens, économiquement et socialement, d'accueillir beaucoup de réfugiés, et nous continuerons à le faire. Comme l'a fait remarquer M. George Cram, de l'Église anglicane du Canada,

[...] le Canada a un rôle unique et important à jouer dans la famille des nations en fixant des normes et en devenant en quelque sorte le modèle de référence dans le domaine des politiques s'adressant aux réfugiés (56:19).

Le comité tient à apporter une précision importante. Bien qu'apparentées, la politique à l'égard des réfugiés et la politique d'immigration sont en fait bien distinctes. Beaucoup de réfugiés se sont révélés être des citoyens travailleurs et compétents et se sont parfois établis ici plus facilement que d'autres immigrants. Il reste que la politique relative aux réfugiés repose sur d'autres considérations. Elle s'inscrit dans la politique globale d'aide humanitaire du Canada, alors qu'en matière d'immigration notre politique est dictée bien davantage par nos intérêts économiques et sociaux. Il est donc important que les cycles économiques, qui jouent un grand rôle dans le calcul des niveaux d'immigration, n'entament en rien les préoccupations d'ordre humanitaire qui poussent le Canada à accueillir des réfugiés.

Le risque de confusion entre ces deux politiques est d'autant plus grand que le nombre de personnes qui revendiquent le statut de réfugié a énormément augmenté. On entend généralement par réfugiés des personnes qui cherchent asile en dehors de leur pays d'origine parce qu'elles craignent à juste titre d'être persécutées à cause de leur race, de leur religion, de leur nationalité ou de leurs opinions politiques. Sont également incluses les personnes qui franchissent une frontière pour échapper à une agression extérieure ou à des désordres civils. Le nombre de personnes appartenant à ces dernières catégories a crû de façon alarmante depuis le début des années 80, en raison surtout d'événements comme l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques et les troubles en Amérique centrale. Actuellement, on estime à plus de 10 millions le nombre de ces réfugiés dans le monde. Plus récemment, la détérioration de la conjoncture économique dans de nombreux pays en développement a fait grossir les rangs de ceux qui revendiquaient le statut de réfugié pour échapper à la misère. Le droit de ces personnes au statut de réfugié suscite un très vif débat à l'échelle internationale.

Le nombre croissant de réfugiés dans le monde a entraîné un arriéré considérable dans l'examen des cas de réfugiés au Canada. Le problème vient de ce que l'on a cherché à séparer les réfugiés «légitimes» des personnes qui devraient en fait suivre la filière normale. Il est évident que le processus de détermination du statut de réfugié a besoin d'être remanié. Il faudrait mettre sur pied un système qui refléterait avant tout l'engagement qu'a pris le Canada en signant la Déclaration des Nations Unies sur les réfugiés, mais qui comporterait un mécanisme rapide et efficace d'identification des réfugiés légitimes.

Le gouvernement a récemment annoncé un train de mesures sur la reconnaissance du statut des réfugiés et a fait part de son intention de régler à brève échéance le cas des réfugiés en attente. Le comité n'a pas eu l'occasion d'étudier attentivement ces mesures. Il tient cependant à réaffirmer que le Canada doit continuer à accorder automatiquement asile aux personnes qui fuient des persécutions, pendant qu'on vérifie si elles ont droit au statut de réfugié. **À cet égard, il est particulièrement important que le Canada continue d'accueillir généreusement les réfugiés d'Amérique centrale victimes d'actes de répression et de violence. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris la décision d'accorder à tous les requérants le droit à une audition.**

Outre qu'il a une politique nationale d'aide aux réfugiés, le Canada est un des plus ardents défenseurs des organismes internationaux qui viennent en aide aux réfugiés, comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge. Nous approuvons tout à fait cette politique et nous recommandons fortement d'aller plus loin dans cette voie. Même si le Canada appuie fortement les initiatives du HCR, il n'est pas représenté à la direction de cet organisme. **Le gouvernement devrait faire des pressions pour que des Canadiens soient nommés à des postes de direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il pourrait alors participer à la mise à jour des programmes internationaux à l'intention des réfugiés et à la résolution de questions de politique. Il faudrait notamment définir ce que l'on entend par «réfugié» en vertu des accords internationaux, ainsi que les droits et les responsabilités des pays hôtes.**

Malgré tous les efforts de la communauté internationale, il arrive que l'aide aux réfugiés crée une situation semi-permanente de dépendance sociale internationale à cause de l'existence de vastes camps de réfugiés. En outre, ces camps font naître un sentiment d'amertume et de ressentiment chez les réfugiés et suscitent une vive hostilité parmi les citoyens des pays hôtes. On a porté à l'attention du comité une initiative prometteuse à cet égard. L'ACDI a beaucoup contribué à un projet du HCR et de la Banque mondiale visant à assurer une source de revenu aux réfugiés afghans au Pakistan. Il s'agissait d'un projet de réfection de routes et de reboisement conçu de façon à profiter aux réfugiés et au pays d'accueil tout en répondant aux besoins des Pakistanais. Des discussions sont en cours pour la mise en oeuvre de la deuxième phase du projet. **Nous souhaitons vivement que le Canada appuie les projets visant à assurer une source de revenu aux réfugiés, comme celui qui existe pour les réfugiés afghans au Pakistan; nous y voyons un excellent exemple de projet destiné à aider les réfugiés à être aussi autonomes et productifs que possible, pendant qu'ils attendent leur rapatriement ou leur installation en permanence dans un pays d'accueil.**

Le rôle premier du comité consiste à recommander des orientations et des principes généraux. Dans ce genre d'étude, il est évidemment impossible d'examiner les nombreux cas particuliers auxquels ces principes s'appliquent. Dans le domaine des droits de la personne, toutefois, trois cas méritent qu'on s'y arrête : l'Afghanistan, l'Afrique du Sud et l'Amérique centrale.

L'Afghanistan

En raison de l'extrême brutalité dont sont victimes les Afghans, nous recommandons que le Canada accorde une aide généreuse aux réfugiés afghans, tant sur le plan humanitaire que sur celui de l'assistance au développement. Le Comité de surveillance d'Helsinki, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et d'autres organisations d'excellente réputation qui défendent les droits de la personne ont amassé

des preuves de violations extrêmes, flagrantes et massives des droits de la personne directement imputables à l'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques. En commentant les divers rapports dont est saisie la communauté internationale, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies a fait observer ceci :

Les rapports [...] reflètent le microcosme d'une nation massacrée et mutilée. Plus d'un million de morts. Un nombre égal ou supérieur de personnes qui porteront à jamais les cicatrices de la lutte. Un à deux millions de personnes déracinées, dévastées et sans foyer dans leur propre pays. Quatre à cinq millions (sur une population totale de seize millions) de malheureux réfugiés au Pakistan et en Iran. (Discours prononcé le 12 novembre 1985 à l'Assemblée générale des Nations Unies.)

Poussés par une brutale ambition géopolitique, l'Union soviétique et le régime fantoche qu'elle a installé à Kaboul procèdent à la destruction massive d'un peuple. L'Union soviétique a envoyé plus de 100 000 soldats en Afghanistan afin, dans l'immédiat, de procéder à une violente répression et, à long terme, de réduire l'Afghanistan à l'état de colonie soviétique. Or, comme d'autres dans l'histoire du colonialisme, cette puissance impérialiste a sous-estimé le nationalisme et l'esprit d'indépendance de la population locale. Malgré de terribles massacres, le peuple afghan ne s'est pas laissé dominer. Il continue à se battre.

Dans les circonstances, que peut faire la communauté internationale? Il est impossible d'en appeler à l'opinion publique soviétique parce que les médias d'URSS ne parlent pas de la situation en Afghanistan et que les gens qui voudraient contester la politique soviétique n'ont aucun moyen de faire connaître leur opposition à l'intérieur du pays. Le seul moyen de pression réside dans l'effet que l'opinion publique internationale peut avoir sur l'URSS. Il est essentiel que les médias du monde entier et les organisations internationales gardent l'Afghanistan dans leurs feux. Des réunions ont eu lieu à Genève entre des représentants de l'Union soviétique et des officiels des Nations Unies, ainsi qu'entre les ministres des Affaires étrangères du Pakistan et de l'Afghanistan. Le comité demande instamment aux Nations Unies de continuer à essayer d'obtenir un règlement négocié reposant d'abord et avant tout sur le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan.

Il faudra peut-être des années pour y arriver, mais nous sommes persuadés que les Soviétiques accepteront l'inévitabilité de ce dénouement. Dans l'intervalle, la population continue à souffrir. **Le comité recommande que le Canada continue de considérer la prestation d'une aide humanitaire et médicale aux réfugiés afghans au Pakistan comme une priorité et qu'il appuie fortement les initiatives de la Croix-Rouge internationale et celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en particulier. Par ailleurs, dans ses relations bilatérales avec l'Union soviétique, le Canada doit, chaque fois que l'occasion se présente, soulever la question de l'Afghanistan et bien faire savoir que l'occupation et la destruction de ce pays constituent un obstacle sérieux à une amélioration des relations.** À cet égard, nous recommandons aux représentants du Canada aux Nations Unies (à New York, à Genève ou ailleurs) de continuer de s'exprimer de façon très franche et très directe.

L'Afrique du Sud

Chaque cas de violation des droits de la personne est unique. En Afghanistan, les violations massives résultent de l'occupation d'un pays par des forces étrangères. En Afrique du Sud, le problème est engendré par un racisme institutionnalisé qui se reflète dans tous les aspects (personnel, social, politique et économique) de la vie. Les Blancs

sont des citoyens, les Noirs sont des inférieurs à la merci des lois dictées par les Blancs. Bien que le monde condamne l'apartheid depuis vingt ans, ce régime discriminatoire est resté intact.

Depuis le début des années 80, on se rend compte que les Noirs d'Afrique du Sud sont de plus en plus déterminés à obtenir le respect de leurs droits à n'importe quel prix. Face à ce militantisme grandissant, le gouvernement blanc a décidé de recourir à la force et de procéder par ailleurs à certaines réformes mineures. Le prix a été élevé en effusions de sang et en souffrances. Quelque 1 500 personnes sont mortes depuis dix-huit mois, et bien davantage ont été blessées et jetées en prison. La situation s'envenime de jour en jour et risque d'aboutir à des affrontements encore plus violents.

La communauté internationale s'est émue et a commencé à exercer des pressions concertées sur l'Afrique du Sud. Soutenu par tous les partis et par une écrasante majorité de Canadiens, le gouvernement du Canada s'est prononcé très ouvertement contre l'apartheid. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé, à la Chambre des communes, le 13 septembre 1985, de «l'horreur qu'éprouvent les Canadiens devant le racisme institutionnalisé dans une société qui prétend partager nos valeurs. Que le gouvernement de l'Afrique du Sud ne se leurre pas, a-t-il ajouté, nous sommes prêts à aller jusqu'au bout s'il ne prend pas des mesures décisives pour mettre fin au régime d'apartheid». Le gouvernement et le comité doivent donc tenter de déterminer si «des mesures décisives» sont effectivement prises et, dans la négative, décider quand et comment prendre des sanctions.

Le comité a longuement débattu de ces questions. Nous sommes convaincus que l'application généralisée de lourdes sanctions économiques toucherait durement le gouvernement de Pretoria. Comme l'a dit un témoin, le fait que l'Afrique du Sud considère comme une trahison toute action visant à inciter les pays étrangers à prendre des sanctions prouve leur efficacité. Les témoignages qu'a entendus le comité l'ont convaincu que la meilleure façon d'utiliser cette arme était d'exercer des pressions internationales progressives, coordonnées et soutenues.

Le Canada cherche actuellement avec les autres pays du Commonwealth à canaliser les pressions internationales. Les signataires de l'*Accord du Commonwealth*, conclu à Nassau en octobre 1985, ont imposé certaines sanctions et ont demandé au gouvernement de l'Afrique du Sud de prendre de toute urgence des mesures concrètes, à savoir :

- a) déclarer qu'il a l'intention d'abolir l'apartheid et qu'il prendra des mesures précises et concrètes dans ce but.
- b) mettre un terme à l'état d'urgence actuel.
- c) remettre immédiatement en liberté sans condition Nelson Mandela, ainsi que toutes les autres personnes détenues en raison de leur opposition à l'apartheid.
- d) instaurer la liberté politique et en particulier lever l'interdiction qui vise actuellement le Congrès national africain et les autres partis politiques.
- e) Après la suspension de la violence de tous les côtés, amorcer un dialogue général, sans considération de couleur, d'affiliation politique ou de religion, en vue de l'instauration d'un gouvernement représentatif, sans discrimination raciale.

Aux termes de l'Accord a également été créé un groupe des sages, parmi lesquels figure notamment l'archevêque Scott, primat de l'Église anglicane du Canada, dont le mandat consiste à promouvoir le dialogue entre la majorité noire et le gouvernement

d'Afrique du Sud et à surveiller de près la situation, pour ensuite faire rapport sur le rythme et l'orientation des changements. Ce groupe est censé soumettre son rapport à un comité constitué de sept chefs d'État du Commonwealth, dont fait partie le premier ministre du Canada et qui a été chargé d'élaborer la politique future du Commonwealth en la matière.

Le comité est tout à fait en faveur de cette démarche, mais il tient néanmoins à exprimer quelques réserves. Nous espérons que le groupe des sages sera vraiment en mesure de favoriser le dialogue en Afrique du Sud. Si cela s'avérait impossible, il pourrait néanmoins tenter de créer un consensus au sujet des mesures à prendre dans l'avenir. Il faut admettre que de gros obstacles, en particulier la résistance de la Grande-Bretagne, rendent difficile une action vigoureuse et concertée du Commonwealth. Il est donc important que le gouvernement du Canada prépare soigneusement ses propres plans en cas d'échec et joue un rôle de chef de file au sein du Commonwealth.

Si le groupe des sages du Commonwealth avait fait savoir que les progrès accomplis en vue de mettre fin à l'apartheid étaient insuffisants, le comité aurait recommandé que le Canada prépare un autre plan d'action pour le Commonwealth, avec des sanctions bien précises, comme celles qui apparaissent à l'article 7 de l'*Accord du Commonwealth* d'octobre 1985. On y trouve notamment : a) l'interdiction des liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud; b) l'interdiction des nouveaux investissements ou des réinvestissements des bénéfices gagnés en Afrique du Sud; c) l'interdiction de l'importation de produits agricoles provenant d'Afrique du Sud; d) la résiliation des conventions de double imposition conclues avec l'Afrique du Sud; e) la cessation de toute aide publique aux investissements en Afrique du Sud et aux échanges avec ce pays; f) l'interdiction de tous les approvisionnements publics en Afrique du Sud; g) l'interdiction des contrats gouvernementaux avec des sociétés contrôlées par des intérêts sud-africains; h) l'interdiction de la promotion du tourisme en Afrique du Sud. Le Canada a pris trois des mesures susmentionnées.

Comme le groupe des sages a fait savoir — comme on le craignait — que le démantèlement de l'apartheid n'a fait aucun progrès, le Canada devrait imposer immédiatement toute la gamme des sanctions économiques, chercher à obtenir l'appui du plus grand nombre possible de pays du Commonwealth et encourager les autres pays à prendre des mesures semblables.

Dans les deux cas, il conviendrait de créer un programme des droits de la personne et de l'avancement démocratique des Noirs d'Afrique du Sud. Le Canada a créé un programme de bourses d'études en 1983 et a depuis augmenté les fonds qu'il lui réserve. Nous sommes tout à fait en faveur de ce genre d'initiative et nous souhaitons que d'autres mesures soient prises pour favoriser la constitution d'institutions sociales, économiques et politiques noires en prévision du jour où les Noirs d'Afrique du Sud exerceront leurs pleins droits de citoyens.

Nous encourageons le gouvernement à multiplier les contacts directs avec les dirigeants d'organisations politiques noires d'Afrique du Sud. Comme la levée de l'interdiction frappant le Congrès national africain et la libération de son chef, M. Nelson Mandela, sont deux des revendications prévues dans l'*Accord du Commonwealth*, des contacts de haut niveau doivent de toute évidence être établis avec le CNA.

Outre la situation en Afrique du Sud, le comité s'inquiète vivement du sort des pays noirs voisins de l'Afrique du Sud. **Le Canada doit continuer de leur accorder une**

aide généreuse et d'appuyer les efforts internationaux qui visent, comme à l'occasion de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, à aider les pays voisins de l'Afrique du Sud à pallier les difficultés économiques résultant des sanctions internationales et à contrer les mesures de représailles que le gouvernement d'Afrique du Sud pourrait prendre contre eux.

Nous ne sommes pas sans savoir que la situation en Afrique du Sud ne se réglera pas sans violence et que, quoi que puisse faire la communauté internationale, les effusions de sang et les conflits raciaux ne s'arrêteront pas en un jour. Nous sommes toutefois convaincus que la solution proposée dans l'*Accord du Commonwealth* présente les meilleures chances de transition vers une société démocratique. Même si l'apartheid était bientôt aboli, les explosions de violence ne cesseraient sans doute pas pour autant, car la répression exercée par la minorité blanche a suscité une animosité qu'il ne sera pas facile de dissiper. Il reste que si le monde ne se concerte pas pour ajouter ses pressions à la résistance intérieure, la situation évoluera trop lentement pour éviter des troubles encore plus graves et de nouvelles effusions de sang. Par les mesures que nous proposons, nous voulons faire savoir aux Blancs d'Afrique du Sud qu'ils doivent entamer un véritable dialogue avec leurs concitoyens noirs et nous espérons favoriser une véritable réconciliation des habitants de l'Afrique du Sud. Ces quelques phrases de Nelson Mandela expriment bien l'esprit dans lequel tous ces efforts doivent être déployés :

Je tiens à bien faire comprendre ceci aux Blancs d'Afrique du Sud. Nous serons la majorité, mais cela ne veut pas dire que les Blancs perdront leurs pouvoirs, leur participation, leur vie économique. Comme nulle part ailleurs en Afrique, les Blancs sont chez eux ici. Ce pays est leur foyer. Nous voulons partager ce foyer et partager le pouvoir avec eux.

L'Amérique centrale

Le troisième cas sur lequel nous sommes penchés, celui de l'Amérique centrale, présente un autre type de violations flagrantes, et continuelles des droits de la personne. Selon les estimations, la répression et la guerre civile au Salvador, au Guatemala et au Nicaragua auraient fait en dix ans de 150 000 à 200 000 victimes et auraient entraîné un mouvement de réfugiés touchant 1,5 à 2 millions de personnes, soit 10 p. 100 de la population de cette région. De plus, les destructions massives, combinées aux pressions économiques internationales, ont poussé l'Amérique centrale au bord de la faillite. Ces souffrances ont ému la communauté internationale, et notamment beaucoup de Canadiens.

Le comité a reçu plus de mémoires sur l'Amérique centrale que sur tout autre sujet. Une proportion remarquablement élevée des témoins s'étaient déjà rendus dans cette région, souvent à titre de coopérants ou de membres de délégations, ce qui leur a permis de parler avec une grande conviction et en pleine connaissance de cause. Les auteurs de beaucoup de mémoires ont fait ressortir l'intérêt spécial que doit porter le Canada à la défense des droits de la personne en Amérique centrale; ils ont parlé notamment des réfugiés, des programmes d'aide au développement et des répercussions néfastes que l'instabilité dans cette région a sur l'hémisphère occidental. Les auteurs de mémoires et les témoins ont généralement imputé les violations des droits de la personne en Amérique centrale à l'échec du développement économique, à l'absence fréquente de solutions de rechange aux dictatures et aux régimes militaires, aux bouleversements sociaux, à l'accélération des cycles de violence et à l'intervention de puissances étrangères, opinions que partagent les membres du comité.

Pour essayer de mieux comprendre la crise en Amérique centrale, nous nous sommes reportés à un document publié par le sous-comité chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles. Ces mots du rapport final de 1982 sont tout aussi justes aujourd'hui qu'ils l'étaient à l'époque.

La violence qui monte actuellement en Amérique centrale, et qui menace d'envahir toute la région, découle surtout de causes internes, mais elle est aggravée et répandue par l'introduction de modèles idéologiques de l'extérieur et par l'aide militaire fournie tant aux gouvernements répressifs qu'aux groupes révolutionnaires. Loin de promouvoir la stabilité, les politiques de certains pays voisins tendent à perpétuer et à intensifier l'instabilité.

Le sous-comité reconnaît que l'Amérique centrale et les Antilles ont une importance vitale pour les États-Unis et le bloc occidental. Il faut tenter dans la mesure du possible de protéger ces pays des rivalités entre superpuissances. L'indépendance de tous les pays de la région doit être respectée, et les interventions militaires de l'extérieur, quelle qu'en soit la source, doivent cesser (p. 11-12).

Mais la situation a évolué depuis lors. Beaucoup de témoins ont affirmé que, dans l'intervalle, la politique américaine avait contribué à la militarisation massive de l'Amérique centrale et entraîné par le fait même des violations généralisées et chroniques des droits de la personne. Ils ont recommandé que le Canada critique plus ouvertement l'administration américaine pour l'aide qu'elle accorde aux *contras* et la plupart des auteurs de mémoire ont dit souhaiter que le Canada ouvre une ambassade à Managua. D'après eux, en optant pour une solution militaire alors que les problèmes sont surtout sociaux et économiques, le gouvernement américain a armé les forces militaires d'Amérique centrale et les a grandement aidées à augmenter leurs effectifs; or les militaires ont prouvé à maintes reprises qu'ils étaient tout à fait indifférents aux droits de la personne. **La majorité des membres du comité estiment nécessaire de souligner que la politique américaine est conçue en partie pour contrer l'intervention d'autres puissances militaires étrangères en Amérique centrale et soutiennent que le Canada doit pour sa part s'opposer à toute intervention extérieure en Amérique centrale, par quelque pays que ce soit.**

Quelques membres du comité considèrent que le gouvernement devrait exercer des pressions sur le gouvernement des États-Unis pour l'amener à substituer à sa politique actuelle envers l'Amérique centrale, qui est axée sur le conflit Est-Ouest et sur la militarisation, une politique favorable à l'instauration de réformes sociales, économiques et politiques.

Ces mêmes membres du comité voudraient que le Canada participe à l'initiative des ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora et du Groupe de Lima pour convaincre Washington de la nécessité de mettre un terme au conflit et de modifier sa politique envers l'Amérique centrale. Nous convenons tous cependant que le Canada doit continuer à s'opposer à toute intervention de l'extérieur dans cette région, y compris au financement de groupes comme les *contras* et à l'envoi de troupes.

Ces généralités posées, le comité voudrait attirer l'attention sur la situation dans les cinq républiques de cette région. Bien que la situation des droits de la personne dans ces pays demeure au mieux incertaine, on observe des signes importants d'espoir et de progrès.

Le *Guatemala* est le pays d'Amérique centrale où les droits de la personne ont été le plus malmenés. Les violations des droits de la personne ont culminé dans ce pays au début des années 80, lors d'une campagne militaire de destruction terriblement efficace

dirigée contre les guerrilleros et la forte population indienne du pays. Ces violations ont amené le Canada à mettre un terme à son programme d'aide publique au développement. Nous trouvons encourageant le fait que les violations des droits de la personne à motif politique ont diminué depuis un an. L'accession au pouvoir d'un nouveau président civil après des élections relativement honnêtes permet d'espérer, même s'il n'est pas encore certain que le gouvernement du président Cerezo est en mesure de contrôler l'armée. Nous trouvons réconfortant que le gouvernement du Guatemala se soit engagé à respecter les droits de la personne et ait dit souhaiter l'instauration de la paix dans la région. Par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, le Canada doit chercher à soutenir des mesures conçues pour aider les gens les plus pauvres du Guatemala et pour favoriser une réforme sociale et économique. Par ailleurs, des programmes coopératifs canadiens portant sur les droits de la personne et le développement démocratique pourraient être utiles au Guatemala.

Le *Salvador*, avec lequel le Guatemala partage sa frontière sud, continue à subir les ravages d'une guerre civile qui dure depuis cinq ans et qui a entraîné de nombreuses violations des droits de la personne et a eu des conséquences économiques désastreuses. Il ne fait aucun doute que les droits de la personne ont été bafoués par les deux parties engagées dans cette guerre civile, même si *Amnesty International* continue à signaler que la vaste majorité des violations sont commises par les escadrons de la mort et les forces de sécurité de la droite, qui détient actuellement le pouvoir. Le nombre de meurtres à caractère politique a sensiblement baissé depuis deux ans, bien que les organisations vouées à la défense des droits de la personne au Salvador continuent à signaler chaque mois de quatre à six assassinats par les escadrons de la mort.

L'élection d'un président civil, Napoleon Duarte, en 1984, a été considérée à l'époque comme un progrès sensible vers la réconciliation politique. Malheureusement, le gouvernement de M. Duarte ne semble pas vraiment en mesure de mettre fin aux violations des droits de la personne et de promouvoir la réforme socio-économique. Nous trouvons cependant encourageant le fait que le gouvernement ait récemment offert de reprendre les négociations avec les forces révolutionnaires et que celles-ci aient accepté l'offre du gouvernement. Dans ce contexte, le Canada doit s'efforcer d'encourager le dialogue et veiller à ce que son programme d'aide soit axé sur le secours aux réfugiés ainsi que sur l'aide aux indigents, tant dans les villes que dans les campagnes. Pour cela, le mieux est de faire appel à des organisations non gouvernementales canadiennes et salvadoriennes dont l'expérience, l'intégrité et l'indépendance sont reconnues et qui assurent une aide humanitaire et d'autres formes d'aide en fonction des besoins et non pas de considérations politiques.

Le *Honduras*, tout comme le Salvador et le Guatemala, montre bien l'individualité qui caractérise les pays d'Amérique centrale. Bien qu'il soit le plus pauvre parmi les pays de la région, les violations des droits de la personne n'y ont pas été aussi atroces que chez ses voisins. Les principaux problèmes auxquels se heurte le Honduras sont la pauvreté croissante d'un grand nombre de ses habitants et les dangers liés à l'utilisation de son territoire comme base pour les opérations militaires contre le Nicaragua, dirigées par les États-Unis. Il est encourageant de voir que le gouvernement civil du Honduras semble de moins en moins disposé à laisser les *contras* poursuivre leurs activités à partir de son territoire et qu'il cherche à renouer le dialogue avec son voisin au sud, le Nicaragua. Le rôle du Canada doit être d'empêcher qu'une partie de l'aide considérable qu'il accorde à des fins de développement ne contribue à la militarisation du pays et aussi d'encourager le dialogue entre le Honduras et le Nicaragua.

Le *Nicaragua* est au coeur des tempêtes qui ravagent l'Amérique centrale depuis dix ans. La révolution de 1979 s'est soldée par le renversement d'une dynastie politique

brutale et corrompue dont le règne remontait au début des années 30. Elle a également ouvert la voie aux changements révolutionnaires et aux bouleversements politiques.

Le gouvernement sandiniste a fait des progrès importants vers la satisfaction des besoins élémentaires des plus pauvres parmi les Nicaraguayens, notamment grâce à ses programmes d'alphabétisation, de soins médicaux et de réforme agraire. En mettant en oeuvre ces programmes et d'autres réformes, les sandinistes ont été accusés de vouloir transformer le Nicaragua en État totalitaire. L'opposition interne au gouvernement a été suivie d'une guérilla appuyés par les États-Unis et d'un blocus économique décrété par ces derniers. Les organisations de défense des droits de la personne ont signalé de nombreuses violations importantes de ces droits de la part des *contras*. Ces mêmes organisations font également état de violations des droits de la personne commises par le gouvernement du Nicaragua, notamment contre les Indiens Miskitos. Le gouvernement nicaraguayen a reconnu l'existence de violations et pris des mesures en conséquence. *Amnesty International* affirme également, preuves à l'appui, qu'il existe un nombre important de détenus politiques et que des personnalités de l'opposition sont victimes de harcèlement. Il est évident que les violations des droits de la personne commises par le gouvernement du Nicaragua sont loin d'atteindre l'importance ou l'intensité de celles imputées aux gouvernements du Guatemala et du Salvador au cours des cinq dernières années.

La politique du Canada à l'égard du Nicaragua devrait reposer sur trois objectifs : premièrement, poursuivre les programmes d'aide publique au développement visant à secourir les plus démunis; deuxièmement, prendre fermement position en faveur du pluralisme politique et de la liberté de religion au Nicaragua; et, troisièmement, encourager la conclusion d'un règlement négocié du conflit opposant le Nicaragua et les États-Unis.

Certains membres du comité sont d'accord avec les nombreux témoins qui ont recommandé l'ouverture d'une ambassade du Canada à Managua. Le Canada est actuellement représenté au Nicaragua par l'ambassadeur du Canada au Costa Rica, qui est accrédité auprès de quatre pays de la région. Il est certain qu'il serait utile d'avoir une ambassade à Managua. On pourrait ainsi obtenir plus de renseignements sur l'évolution de la situation au Nicaragua, faciliter la réalisation de programmes d'aide au développement du Canada dans ce pays et accélérer le traitement des demandes d'immigration. Il faudrait par contre prendre en considération les besoins globaux du Canada en matière de représentation diplomatique, en Amérique centrale. Malgré les préoccupations évidentes d'un grand nombre de Canadiens, les intérêts du Canada au Nicaragua (en matière de commerce et d'immigration) sont en réalité assez limités, et les arrangements actuels semblent donner satisfaction. À moins qu'il n'y ait un accroissement marqué des échanges commerciaux, de l'aide, de l'immigration ou d'autres activités, l'ouverture d'une ambassade ne doit pas être une priorité. Par conséquent, **la majorité des membres du comité s'oppose pour l'instant à l'ouverture d'une ambassade du Canada à Managua, mais demande instamment au gouvernement de surveiller les occasions qui pourraient surgir.**

Quant au *Costa Rica*, la plus méridionale des républiques d'Amérique centrale, il continue, selon sa tradition, à respecter de façon générale les droits de la personne. Certains événements récents laissaient craindre que le Costa Rica ne se laisse progressivement entraîner dans le conflit régional, s'exposant de ce fait à la polarisation et à la violence. Nous sommes toutefois rassurés par le fait que le nouveau gouvernement du président Oscar Arias a pris plusieurs mesures positives en vue de juguler cette tendance et de renforcer le rôle que joue le Costa Rica en faveur de la paix en Amérique centrale. L'entente signée entre ce pays et le Nicaragua au sujet de leur

frontière commune montre bien qu'il est possible de prendre des mesures concrètes pour mettre un terme aux conflits régionaux. Le Canada devrait maintenir son généreux programme d'aide en faveur du Costa Rica et continuer à appuyer fermement les efforts que fait ce pays pour ramener la paix dans la région.

Dans ce bref examen de la situation en Amérique centrale, nous avons sans cesse réitéré notre conviction que la défense des droits de la personne dans cette région repose sur trois conditions essentielles : une réforme politique et économique dans les pays concernés, la paix entre ces pays et la non-ingérence des superpuissances, notamment des États-Unis. L'Amérique centrale a par-dessus tout besoin de temps pour trouver par ses propres moyens des solutions aux problèmes qui l'assaillent. Le comité trouve encourageant le fait que les gouvernements de cette région commencent à affirmer leur indépendance et à multiplier les efforts pour instaurer la paix.

De nombreux Canadiens estiment que le Canada peut être très actif en Amérique centrale et qu'il doit l'être. En plus d'appuyer le processus de Contadora et d'encourager le dialogue entre les différents pays d'Amérique centrale dans chacun d'entre eux, le Canada doit encourager le respect des droits de la personne dans cette région en offrant asile à tous ceux qui sont victimes de violations de ces droits. Quelque 8 300 réfugiés originaires de cette région sont venus au Canada en 1984 et en 1985 seulement. **L'influence que le Canada exerce sur les mesures que prennent d'autres pays pour assurer leur sécurité est évidemment limitée, mais nous avons par contre la possibilité d'offrir une aide directe et concrète aux centaines de milliers de réfugiés de cette région qui en ont désespérément besoin. Le comité voudrait que le gouvernement prenne deux initiatives : premièrement qu'il mette sur pied, en collaboration avec d'autres pays et des organisations non gouvernementales, un programme de surveillance des réfugiés visant à rehausser la sécurité dans les camps de réfugiés et, deuxièmement, qu'il soutienne activement les programmes d'autosuffisance et de développement économique à l'intention des réfugiés. Le gouvernement doit également prendre des mesures pour permettre au Canada de mieux surveiller la situation des droits de la personne en Amérique centrale, en accordant une attention particulière aux conditions qui existent dans chaque pays et aux opinions des ONG canadiennes qui y travaillent. Le Canada doit appuyer les programmes de coopération qui ont pour objet l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, ainsi que les gens et les organismes de ces pays qui militent en faveur du respect des droits de la personne.**

Améliorer les relations avec les États-Unis

Il a beaucoup été question des relations canado-américaines dans les témoignages et il est évident que presque tous les témoins se demandaient comment le Canada devrait se comporter envers les États-Unis. Ces relations occupent une place prépondérante dans les relations internationales du Canada, tout comme elles font inévitablement partie intégrante de la politique économique, financière, agricole, culturelle et écologique du Canada. Presque tout ce que le Canada fait à l'intérieur de ses frontières ou à l'étranger est influencé par la proximité immédiate du pays qui dispose des forces militaires les plus puissantes et de l'économie la plus forte du monde, pays qui est également le chef incontesté de l'alliance occidentale et le foyer d'une activité culturelle dynamique et envahissante. Les difficultés qu'éprouve le Canada du fait de la présence des États-Unis à sa porte ont deux causes bien différentes, et il est utile d'établir une distinction entre ces deux causes, bien qu'il soit souvent difficile de séparer leurs effets, tant ils sont étroitement liés. D'une part, le Canada subit certaines pressions parce qu'il est le voisin du pays anglophone le plus grand et plus dynamique au monde, et ne peut compter sur le contrepois modérateur que pourrait constituer la présence de plusieurs autres pays en Amérique du Nord. D'autre part, le Canada se ressent du fait qu'il a une immense frontière commune avec une superpuissance qui, pour assurer sa sécurité, surveille surtout ce qui vient du nord.

Notre rapport aborde de front les problèmes que cette situation cause aux Canadiens. Dans plusieurs chapitres, on trouve des sections portant spécifiquement sur la dimension américaine du sujet traité. Cependant, ce sujet est si crucial que nous avons décidé de consacrer tout un chapitre à la question suivante : Quelles doivent-être les relations du Canada avec son puissant voisin ?

La fédération canadienne a été constituée en partie pour stopper la croissance soutenue et les visées expansionnistes des États-Unis. Paradoxalement, la crainte de cette expansion existe encore et est d'autant plus grande que les habitants de nos deux pays semblent avoir beaucoup en commun, du moins à première vue : un patrimoine politique, un profond respect pour les droits de la personne, un attachement à l'économie de marché, la foi dans les avantages de l'entreprise privée, la même langue (sauf pour les Canadiens francophones et les Américains de langue espagnole), et la même tradition culturelle, ainsi qu'une attitude généreuse, idéaliste et optimiste vis-à-vis du monde et de ses problèmes. Toutefois, si l'on y regarde de plus près, et surtout dans l'optique canadienne, beaucoup de ces similitudes cachent des différences importantes et mêmes profondes. Derrière l'héritage politique commun se dissimulent

des conceptions différentes de l'État, les Canadiens faisant davantage confiance à ce dernier, une préférence au Canada pour «la paix, l'ordre et la bonne administration des affaires publiques» plutôt que pour «la vie, la liberté et la recherche du bonheur», ainsi que des systèmes politiques dissemblables. Au Canada, le pouvoir et la responsabilité sont entre les mêmes mains car l'exécutif et le pouvoir législatif ne sont pas dissociables. Aux États-Unis, au contraire, la constitution prévoit une séparation des pouvoirs, et les tensions sont constantes entre l'exécutif et le pouvoir législatif. Le Canada a toujours été partisan de l'économie de marché, mais, par souci de pragmatisme, il a toujours laissé à l'État un certain rôle, de sorte que notre pays se retrouve avec un genre d'économie mixte. Les États-Unis ont cherché à limiter la puissance des entreprises en comptant sur les lois antitrust et sur la concurrence, alors que le Canada a créé des entreprises étatisées, qui entrent en concurrence avec le secteur privé, pour éviter qu'un pouvoir économique ne devienne excessif. Parce que leur pays a attiré des investissements étrangers depuis le tout début, les Canadiens attendent du gouvernement qu'il limite les activités des sociétés étrangères. La foi dans les avantages de l'entreprise privée est nettement moins grande au Canada qu'aux États-Unis du fait qu'il existe chez nous un important réseau d'assistance sociale. Ces différences se retrouvent aussi dans le monde culturel, puisque le gouvernement canadien accorde une aide financière dans ce domaine et limite dans une certaine mesure la concurrence étrangère, surtout celle des États-Unis. Une telle politique n'a pas d'équivalent aux États-Unis, et les Américains s'y opposent même fortement.

Les similitudes et les différences sont à la base de notre relation avec les États-Unis. Les Canadiens se défendent d'être Américains, mais c'est en vain parce que les accidents de la géographie et de l'histoire leur ont donné un caractère que le reste du monde identifie à l'Amérique du Nord, ou tout simplement à l'Amérique. Les Canadiens ne peuvent donc éviter d'être continuellement confrontés aux Américains, avec lesquels ils ont le plus en commun. Le fait que les États-Unis soient à la tête de l'Alliance occidentale vient encore compliquer cette relation. Tous ces facteurs placent les Canadiens dans une situation exceptionnelle pour prendre du recul et voir les problèmes avec les yeux d'autrui. Ce genre d'expérience a renforcé la perspective internationale des Canadiens et les aide à aborder les questions mondiales d'une façon positive, en faisant preuve de compréhension.

Pendant plus d'un siècle, nos deux pays ont suivi des destinées distinctes mais parallèles, devenant chacun plus fort et plus sûr de lui. En même temps, une évolution technique sans précédent a modifié le fonctionnement du monde, accélérant et multipliant les rapports qui lient nos deux pays et leurs habitants. Les distances ne nous protègent plus comme autrefois. Les liens entre personnes, entre sociétés et entre institutions sont maintenant si entremêlés qu'il n'existe plus de solution simple aux problèmes qui se posent. Presque toutes les mesures prises par les pouvoirs publics dans l'un des deux pays influent sur la population de l'autre.

Deux administrations fédérales complexes et très démocratiques, chacune réagissant aux pressions de la population appuyée par une multitude d'organisations non gouvernementales, s'efforcent constamment de régler les problèmes typiques d'une société moderne et, ce faisant, comme nos deux pays partagent le même continent, se heurtent mutuellement. Étant donné qu'il n'est déjà pas facile, pour les deux gouvernements, de faire fonctionner leur propre structure fédérale et d'atténuer les tensions entre les divers paliers de gouvernement, les Canadiens devraient facilement comprendre que la collaboration entre deux pays indépendants n'est jamais aisée, même avec la meilleure volonté du monde.

Le Canada étant le plus faible des deux pays, il est inévitablement très soucieux d'affirmer son indépendance et très sensible à toute atteinte à sa souveraineté et à son indépendance. Les problèmes que nous causent les États-Unis peuvent être particulièrement difficiles à régler quand ils résultent d'initiatives du secteur privé et non des actions du gouvernement. L'esprit d'annexion, qui a longtemps existé aux États-Unis, n'est plus menaçant. Par contre, les pressions qui s'exercent aujourd'hui sur le Canada résultent souvent de l'énergie sans borne d'Américains qui cherchent, chacun de leur côté, à servir leurs propres intérêts. Cela se traduit de diverses façons : une offre publique d'achat d'une société canadienne par une société américaine, une organisation américaine qui s'efforce de promouvoir des idées extrêmes au Canada, ou encore la compagnie Exxon envoyant le *Manhattan* dans le passage du Nord-Ouest. Les mesures prises par l'administration américaine aux États-Unis, par exemple la déréglementation des transports ou la modification de la réglementation fiscale relative à l'amortissement, ont de plus en plus des répercussions directes sur le Canada. Ces initiatives, qu'elles soient publiques ou privées, peuvent, surtout quand elles sont considérées ensemble, poser des problèmes au Canada, en particulier pour la politique canadienne dans des domaines aussi divers et fondamentaux que les investissements, les affaires culturelles et l'énergie. Mais quand elles résultent des actions d'une multitude de citoyens ou de sociétés privées, leurs répercussions sont parfois difficiles à percevoir — en fait, leurs conséquences peuvent même susciter un débat au Canada — et il est donc encore plus difficile d'y parler.

Les contacts entre Canadiens et Américains font paraître négligeables, par comparaison, ceux que peuvent avoir deux autres pays, quels qu'ils soient. En effet, en dehors des contacts entre les représentants officiels des gouvernements respectifs de nos pays, au niveau fédéral ou provincial ou au niveau des États, ces relations touchent les syndicats, les entreprises et leurs associations, les équipes de sport, les touristes, les organismes de bienfaisance et les associations, pour ne nommer que les plus évidentes. Plus de 30 millions de personnes franchissent chaque année la frontière entre nos deux pays, et les transmissions de données ainsi que les télécommunications transfrontalières éclipsent complètement, par leur nombre, celles qui peuvent exister entre deux autres pays.

D'une manière générale, les problèmes que les États-Unis posent au Canada se situent dans deux contextes différents; il y a d'une part les situations où le problème est surtout bilatéral et, d'autre part, celles où les actions ou la politique américaine ont une orientation multilatérale. Dans le premier cas, le Canada doit généralement agir seul pour défendre ses intérêts. Dans le second, le Canada doit normalement faire front commun avec d'autres gouvernements, ou du moins tenir compte de leur réaction.

Les sources de conflits

Il est important que les Canadiens comprennent que les problèmes bilatéraux avec les États-Unis sont inévitables et naturels. En effet, nos deux pays ont peut-être des rapports étroits, mais ils ont également des traditions, des objectifs et des intérêts différents. Sans vouloir généraliser, au niveau bilatéral, les problèmes tiennent souvent à ce que nos deux pays réagissent différemment à des événements survenus à l'étranger, ou encore à ce que des pressions intérieures dans un des deux pays forcent le gouvernement à modifier les règles de base. L'exemple suivant illustre bien notre propos. Lorsque le Canada a décidé d'établir le Programme énergétique national (PEN), il l'a fait parce que les pays de l'OPEP avaient réussi à augmenter le prix du pétrole, parce qu'il en avait résulté un accroissement des recettes pétrolières de l'Alberta et du

gouvernement fédéral et parce qu'il y avait une forte proportion de sociétés pétrolières étrangères au Canada. Or, les États-Unis, sur lesquels l'augmentation du prix du pétrole avait eu des effets différents, n'ont vu dans le PEN que des mesures rétroactives modifiant la réglementation canadienne en matière d'exploration et qu'une série de nouvelles règles concernant l'obtention de subventions et les approvisionnements qui défavorisaient les sociétés étrangères*. De plus, le gouvernement américain a craint que d'autres pays n'emboîtent le pas au Canada.

Certains problèmes peuvent également découler du succès d'une industrie dans un pays ou dans l'autre, même si le gouvernement n'y est pour rien. Les difficultés que rencontre actuellement l'industrie canadienne du bois d'œuvre résineux aux États-Unis proviennent de l'efficacité de cette industrie et de la baisse du cours du dollar canadien. En l'occurrence, l'industrie américaine du bois d'œuvre exerce des pressions sur l'administration américaine et même sur le Congrès, car sa part du marché a diminué de plus de 10 p. 100 en quelques années. Plus récemment, les États-Unis s'en sont pris aux fabricants canadiens de bardeaux qui avaient presque réussi à doubler leur chiffre d'affaires en trois ans, au point de détenir trois quarts du marché américain. Dans des situations de ce genre, la force des institutions démocratiques des deux pays a pour effet de gonfler le problème : les sénateurs et les représentants des États producteurs de bois doivent en effet défendre les intérêts locaux sous peine de se faire battre aux élections suivantes. Dans les mois qui précèdent les élections du Congrès, le président lui-même est particulièrement vulnérable aux pressions exercées par des entreprises qui ont du mal à concurrencer les importations.

D'autres problèmes sont une conséquence inévitable de la géographie. Si les États-Unis manquent de gaz naturel ou d'eau dans le Sud-Ouest, l'abondance même de ces ressources au Canada forcera le gouvernement du Canada à modifier sa politique d'exportation de ces produits. Les problèmes écologiques ne connaissent pas non plus de frontières. De plus, les techniques peuvent elles aussi être une source de tensions. Les nouvelles techniques de communication remettent en question les règles établies pour la transmission des émissions de télévision et de radio entre les deux pays, ce qui pose des problèmes pour la protection de la culture canadienne. Les progrès techniques réalisés dans les domaines de la pêche et de l'exploitation pétrolière en mer ont déjà entraîné des différends entre nos deux pays au sujet des limites maritimes, problèmes qui ne s'étaient auparavant jamais posés.

La variété et les sources des conflits entre le Canada et les États-Unis sont presque infinies. Le Canada est parfois victime d'une mesure de l'administration américaine qui visait en fait quelqu'un d'autre. Par exemple, les États-Unis sont de plus en plus irrités par les subventions que la Communauté économique européenne accorde à l'agriculture. Celles-ci ont en effet entraîné une augmentation de la production et ont fait perdre aux États-Unis une part des marchés étrangers. Le Congrès a finalement pris des mesures de représailles en adoptant un projet de loi conçu pour faire obstacle à la politique agricole de la Communauté. Ce faisant, et presque sans qu'on s'en aperçoive, il a sans doute porté un dur coup aux autres grands producteurs de céréales, c'est-à-dire à l'Australie, à l'Argentine et au Canada. Le fait de savoir qu'elles n'étaient pas vraiment visées est une bien mince consolation pour les victimes. En outre, il est d'autant plus difficile d'attirer l'attention des Américains sur nos problèmes que la décision concerne exclusivement d'autres pays.

Si nous avons longuement parlé de la diversité et de l'origine des conflits qui opposent le Canada et les États-Unis, c'est qu'il nous paraît important de montrer qu'ils

* Un comité du GATT a confirmé le bien-fondé de ce dernier grief.

découlent naturellement du jeu des forces sociales, économiques et géographiques. Même si les relations entre les deux gouvernements et entre les Canadiens et les Américains sont excellentes, les frictions sont inévitables. Cependant, il est en général plus facile de régler les problèmes si nous avons de bonnes relations. Les chances de parvenir à une entente mutuellement satisfaisante sont habituellement bien meilleures si nos deux pays adoptent une attitude constructive dans une atmosphère sérieuse, ce qui exclut toute réaction excessive.

Il est également important que les Américains et les Canadiens voient loin et parlent franchement des conflits éventuels avant même qu'ils ne se produisent. Cependant, s'il est peut-être facile d'entrevoir les questions qui vont se poser, comme l'exportation d'eau douce et les effets qu'auront de nouvelles techniques de communication sur la politique culturelle du Canada, il est beaucoup plus difficile de trouver des solutions mutuellement satisfaisantes. Dans cette perspective, les communications personnelles qui existent entre les deux pays à de nombreux niveaux, par le biais des universités, des associations professionnelles, du secteur privé ainsi que des administrations publiques, sont parfois un atout précieux. Grâce à ces voies de communications, il est possible d'étudier les problèmes sous tous les angles et on a beaucoup plus de chances d'aboutir à des solutions convenant aux deux parties. De plus, comme certains problèmes seront peut-être impossibles à résoudre, ce genre de communications permettra de les tolérer plus facilement.

Une des particularités de l'Amérique du Nord, c'est le nombre d'associations qu'on y trouve, qu'il s'agisse de syndicats internationaux comme celui des machinistes ou des travailleurs de l'acier, d'organismes de bienfaisance comme les *Lions* et les *Shriners*, ou encore d'associations professionnelles comme celles des chirurgiens-cardiologues et des distributeurs de machinerie lourde. Il existe des dizaines de milliers d'associations semblables. L'importance et l'autonomie des membres canadiens varient selon chaque cas. Ces dernières années est apparu un nouveau phénomène qui montre que les Canadiens s'affirment de plus en plus; en effet, les membres canadiens se sont retirés de certains organismes internationaux, le cas le plus connu ayant débouché sur la création du Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile. À cause de ce phénomène, notre pays dispose de moyens supplémentaires pour définir les intérêts des Canadiens et les défendre.

Garder le sens des proportions

Il est inévitable que des problèmes surgissent entre de bons voisins, et les Canadiens ne doivent pas se faire une montagne des tiraillements qu'ils peuvent avoir avec les États-Unis. Ces problèmes apparaissent souvent plus graves qu'ils ne le sont en réalité, à cause de la façon dont ils sont traités dans l'appareil politique américain. Les articles de journaux qui font état du nombre de projets de loi soumis au Congrès qui pourraient éventuellement nuire aux intérêts du Canada en sont un exemple typique. En moyenne, trente mille projets de loi sont soumis au Congrès à chaque session. Or, un grand nombre ne sont déposés que pour gagner la faveur des électeurs ou de groupes d'intérêts, et on sait qu'il ne feront jamais l'objet d'un vote. Nous avons certes de bonnes raisons de nous méfier des revirements soudains du Congrès, mais les Canadiens ne doivent pas s'inquiéter outre mesure des intentions de certaines personnalités politiques des États-Unis, qui ne visent en fait qu'à sauver les apparences aux yeux de l'auditoire américain. En revanche, le Canada doit prendre au sérieux le pouvoir du Congrès et ne pas croire qu'il est tellement facile à un président de mettre le Congrès de son côté.

Les différences dans la façon dont les deux pays abordent les problèmes reflètent souvent des différences de moyens et, en conséquence, de méthodes. La puissance militaire des États-Unis leur confère des possibilités d'action unilatérale que les Canadiens ne peuvent guère envisager pour eux-mêmes. Le gouvernement du Canada ayant des moyens limités, il a tendance à chercher instinctivement des solutions multilatérales et à accorder beaucoup plus d'importance que les États-Unis à la primauté du droit.

Le défi est encore plus grand pour le Canada du fait que le gouvernement des États-Unis exerce une puissance formidable. M. Stephen Clarkson a dit au comité qu'on pouvait s'attendre à ce que les États-Unis s'intéressent davantage à leurs relations bilatérales avec notre pays, suivant en cela l'exemple du Canada.

[...] Le Canada n'avait pas, il y a deux ou trois décennies, de stratégie concernant ses relations avec les Américains. Il se contentait de régler de manière ponctuelle toutes les questions qui surgissaient. On a tendance maintenant, des deux côtés de la frontière, à adopter une approche stratégique. Les États-Unis sont en train de mettre au point une stratégie relative à leurs relations avec le Canada : comment régler les problèmes à l'ordre du jour et coordonner les activités des divers organismes intéressés (28:27).

Le Canada a cependant les moyens de se défendre. À vrai dire, les liens qui l'unissent aux États-Unis font que, dans bien des cas, il est davantage en mesure de protéger ses intérêts. Ainsi, les liens tissés entre les deux pays dans le domaine du commerce et des investissements, bien qu'ils soient loin d'être sa seule arme, peuvent parfois permettre au Canada d'obtenir plus facilement ce qu'il veut et de limiter les pressions que peuvent exercer les États-Unis. Comme M. John Holmes l'a fait remarquer à juste titre dans son analyse des relations canado-américaines :

On ne peut imaginer la puissance militaire et économique considérable des États-Unis déployée contre le pauvre petit Canada. Sur la plupart des questions, la force à utiliser est fonction des intérêts en jeu (dans *Life with Uncle*).

Ce qui importe le plus, c'est que les Canadiens aient la confiance voulue pour bien mener leurs relations avec les États-Unis. À cet égard, nous avons été heureux d'apprendre que de nombreux Latino-Américains considéraient le comportement du Canada vis-à-vis des États-Unis comme un modèle à suivre. Il faut d'abord et avant tout chercher à trouver un équilibre entre des intérêts qui se font concurrence, comme le groupe de travail de l'Institut canadien des affaires internationales l'a dit dans son mémoire.

Voisin des États-Unis, le Canada doit trouver un équilibre entre les avantages pratiques de l'interdépendance et les impératifs politiques de l'indépendance. Situé entre les États-Unis et l'Union soviétique, il doit trouver un moyen terme entre la collaboration avec les États-Unis dans la défense de l'Amérique du Nord et la protection de la souveraineté canadienne. Situé sur le continent nord-américain, mais ayant des intérêts et des engagements beaucoup plus vastes, il doit trouver un équilibre entre sa vocation nord-américaine, sa vocation transatlantique et sa vocation globale (4).

La consultation et la prise de décisions selon des règles établies

De bonnes relations reposent avant tout sur une bonne communication. Une communication aisée entre les deux gouvernements devrait faciliter l'évaluation des

questions bilatérales et permettre de les régler selon des procédures établies. Les règles de base adoptées pour les échanges et les investissements, ainsi que pour d'autres activités du secteur privé, doivent être respectées. Le secteur public comme le secteur privé prennent des engagements à très long terme et ils veulent savoir que tout ce qui touche leurs activités est stable et prévisible. Des relations si étroites, si complexes et si ramifiées comportent, selon l'expression de M. John Holmes, un «élément d'intervulnérabilité» et elles doivent être renforcées par une bonne dose de confiance mutuelle. Parce qu'il est un partenaire de moindre taille, le Canada a peut-être plus intérêt à ce qu'on établisse des règles pour prendre des décisions qui touchent l'autre pays; mais les États-Unis sont tout aussi vulnérables et ont aussi intérêt à ce qu'il y ait des règles acceptables aux deux pays.

Pour que nos relations avec les États-Unis soient bonnes, il faut que les Américains se rendent compte que beaucoup de leurs politiques et de leurs actions ont des répercussions sur les intérêts du Canada. Il faut donc que les États-Unis acceptent de consulter le Canada avant de prendre toute initiative nouvelle. Le Canada a souvent eu des raisons de se plaindre dans le passé à ce sujet, même s'il admet, premièrement, que les intérêts mondiaux des États-Unis rendent difficiles les consultations bilatérales avec chaque pays et deuxièmement, que la complexité du système politique américain et l'indépendance du Congrès sont telles que le président peut voir ses initiatives présidentielles repoussées par le Congrès. De plus, en matière de consultation, le Canada doit lui-même donner l'exemple, ce qu'il a souvent omis de faire par le passé.

Le comité recommande que le gouvernement, chaque fois qu'il en aura l'occasion, rappelle au gouvernement des États-Unis l'importance de consultations préalables. Pour sa part, le Canada doit lui-même s'imposer de consulter les États-Unis. Dans les deux sens, les consultations ne doivent pas simplement consister à informer les intéressés à l'avance, mais doivent laisser le temps de discuter, de réfléchir et d'apporter les modifications qui s'imposent.

La coordination des politiques et des actions du Canada

L'étude des relations canado-américaines illustre combien la cohérence est profitable au Canada. L'influence du Canada à Washington est à son maximum lorsque les organismes fédéraux et provinciaux appuient ensemble des stratégies et des objectifs communs. Le gouvernement fédéral canadien doit cependant veiller à coordonner la formulation de ces objectifs et la mise au point de la stratégie qui permettra de les atteindre.

L'un de nos conférenciers, M. Mitchell Sharp, a fait part de sa propre expérience en qualité de ministre des Affaires extérieures pour montrer à quel point il est difficile, pour les ministres canadiens, de coordonner leurs contacts à Washington. Ce problème bien familier tient à la facilité des communications et au volume considérable des transactions officielles. Nous ne sommes pas prêts à recommander la création d'un bureau central pour les contacts bilatéraux, car ce ne serait pas pratique, mais nous craignons que le Canada ne fasse entendre deux sons de cloche à Washington.

Un autre problème surgit lorsque les gouvernements provinciaux cherchent à intervenir dans les relations avec les États-Unis. Cela tient d'une part à ce que plusieurs questions relevant des autorités provinciales, comme l'environnement, la réglementation et l'expansion industrielle, font maintenant l'objet de discussions internationales, et d'autre part au fait que, depuis une dizaine d'années, plusieurs gouvernements

provinciaux tiennent à jouer un rôle actif sur la scène internationale. Quelle qu'en soit la cause, cette situation risque de créer une certaine confusion dans l'esprit des Américains.

Par ailleurs, le secteur privé pose également un problème de coordination. Ceux qui ne suivent pas au jour le jour les relations canado-américaines ont du mal à en saisir toute l'ampleur et la complexité. Le Canada a des intérêts très variés, dont beaucoup dépendent, dans une certaine mesure, des États-Unis. Or, les groupes qui défendent des intérêts particuliers et qui essaient d'infléchir la politique de Washington en leur faveur ont une vue très étroite des relations bilatérales et soutiennent souvent que le gouvernement du Canada a des réserves inexploitées d'influence qu'il devrait utiliser à leur profit. Le plus ardu consiste à faire admettre à ces groupes que, pour établir de bonnes relations avec les États-Unis, ils doivent être prêts à faire des compromis et des concessions.

Il n'existe pas de solution unique au problème de la coordination des initiatives publiques et privées. Il y a pourtant eu des succès notables : tout le monde convient que la collaboration entre le gouvernement du Canada, les autorités provinciales et le secteur privé dans la défense des exportations de bois d'œuvre blanc est un modèle à suivre. À notre avis, **on n'entretiendra des relations efficaces avec les États-Unis que si toutes les parties intéressées s'efforcent de présenter une politique canadienne cohérente.**

La recherche d'alliés aux États-Unis

Au cours des deux dernières années, le Congrès des États-Unis a adopté une attitude des plus protectionnistes à l'égard du Canada. L'augmentation du déficit commercial américain et la perspective d'une désindustrialisation de plusieurs grands secteurs de l'économie ont convaincu les Américains que les partenaires commerciaux des États-Unis ne jouaient pas franc jeu. Le Canada n'est pas le principal objet de cette hostilité, mais sa balance commerciale excédentaire en fait la cible fréquente de menaces protectionnistes.

Comment le gouvernement peut-il défendre les intérêts du Canada lorsque les émotions sont vives et que les risques de réactions irrationnelles sont élevés? Dans chaque cas, il est important de savoir qui sont les alliés du Canada aux États-Unis (ou, au besoin, de faire de nos adversaires des alliés) et de collaborer avec eux. Pendant la première partie de nos audiences, M. John D. Allan, président-directeur général de *Stelco Inc.*, nous a expliqué comment une telle tactique avait permis de réfuter les allégations selon lesquelles le Canada subventionnait ses exportations d'acier :

Je me souviens de la dernière séance que j'ai eue: c'était à la Maison-Blanche avec Edwin Meese. L'ambassadeur avait organisé cela pour nous deux. On a finalement reconnu que ce processus exigeait un effort conjugué. Au début, nous avons cru que le gouvernement fédéral agirait seul, mais il faut connaître notre industrie, connaître les détails: les fonctionnaires ne savaient pas que nous importions du charbon du Kentucky; il ne savait pas qu'un de nos principaux clients était Michelin, qui a une usine en Caroline du Sud, et que nous étions allés voir le sénateur de cet État ... la meilleure combinaison pour ces pourparlers est l'ambassadeur ou quelqu'un d'autre d'Ottawa et quelqu'un de l'industrie (11:15).

Il est extrêmement important de faire valoir les vues du Canada auprès de chaque palier du système américain et de faire preuve d'imagination dans la recherche d'alliés.

La meilleure méthode consiste à s'efforcer de persuader par la voie diplomatique tandis que des pressions sont exercées par le secteur privé. La clé du succès : une bonne coordination, de la patience dans la persuasion, des exemples frappants et la mention constante du problème.

Même le lobbying le plus actif et le mieux organisé ne donne pas nécessairement les résultats souhaités. Les législateurs peuvent très bien ne tenir aucun compte de la valeur des arguments du Canada s'ils établissent un lien artificiel entre la question à l'étude et d'autres questions bilatérales, ou s'ils y mêlent des choses qui n'ont aucun rapport, comme les différends entre le Congrès et l'administration américaine. Par conséquent, le Canada devrait chercher, autant que possible, à limiter la liberté d'action des États-Unis. Il devra évidemment accepter, lui aussi, des limites semblables, mais les avantages qu'il en retirera en vaudront peut-être bien le prix. Les limites les plus sûres sont celles qui sont consacrées par des ententes, comme le GATT ou l'accord canado-américain sur l'automobile de 1964. Malgré la signature de cet accord, le commerce de l'automobile n'a pas cessé pour autant d'être une source de litiges, mais il a été soustrait jusqu'à un certain point aux aléas du processus politique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui du commerce du bois d'œuvre blanc.

La réciprocité est déjà un principe tacitement reconnu. Le Canada est mieux placé pour réfuter les arguments des Américains qui l'accusent de se comporter de façon injuste s'il peut montrer que les États-Unis en font autant. Ainsi, quand on l'accuse de favoriser l'achat de produits canadiens, le Canada devrait se plaindre des lois incitant à « acheter américain », et quand on l'accuse d'appuyer le développement régional, il devrait rappeler à ses voisins du sud le traitement préférentiel que ceux-ci accordent aux petites entreprises et aux groupes minoritaires.

Il serait également utile de chercher à examiner séparément chaque question bilatérale. Nous croyons, comme l'a dit M. Stephen Clarkson, qu'il faut éviter autant que possible de lier tel dossier à tel autre dans les négociations bilatérales. Le Canada craint à juste titre que les États-Unis, en raison de leur force et de leur influence, et du fait qu'ils ont relativement moins à perdre, sacrifient un dossier au profit d'un autre et que le Canada se retrouve perdant sur plusieurs fronts. Par contre, si chaque question est négociée séparément, on peut supposer que les deux parties en arriveront au moins à un compromis. Il nous faut reconnaître toutefois qu'il n'est pas toujours possible d'éviter que les différents dossiers soient liés les uns aux autres.

Les désaccords avec les États-Unis

Les rapports du Canada avec les États-Unis englobent une foule de questions multilatérales, comme la conduite des pourparlers de Genève sur les armes nucléaires et spatiales, la position des États-Unis à l'égard des troubles en Amérique centrale, l'ordre du jour des prochaines négociations du GATT ou la question de l'appui à donner aux Nations Unies et à ses organismes. À en juger par les événements passés, on peut supposer que la position du Canada ne coïncidera pas toujours avec celle des États-Unis. Nous avons donc jugé bon de nous interroger sur l'attitude que devrait adopter le Canada lorsqu'il n'est pas d'accord avec les États-Unis, et en particulier, s'il devrait en discuter publiquement ou bien se contenter de régler le différend dans les coulisses.

Le comité reconnaît que l'influence du Canada auprès de la communauté internationale tient en partie au crédit dont il semble jouir auprès des États-Unis. Le prestige international du Canada augmente dans la mesure où on le croit capable

d'influer sur la politique de Washington. Pour cette raison, et naturellement aussi par souci d'efficacité, le Canada doit bien réfléchir à la manière dont il exprime ses opinions à Washington. L'influence est un avantage qui doit être ménagé et utilisé avec précaution.

L'importance accrue du Congrès et l'absence d'une discipline de parti font que bien des décisions importantes sont prises à la suite d'une guerre ouverte entre points de vue opposés. Un gouvernement étranger respecté peut, par une déclaration bien sentie, faire pencher la balance dans le débat aux États-Unis, mais il faut bien réfléchir avant d'agir de la sorte. Tout en essayant d'influencer ce débat, le gouvernement canadien doit veiller à ses intérêts et respecter son programme politique. Il lui faudra souvent s'adresser aux Canadiens pour leur expliquer sa position sur les grandes questions internationales, surtout si celles-ci sont controversées. Par ailleurs, les Canadiens doivent être assez mûrs pour reconnaître que le gouvernement des États-Unis a aussi le droit de critiquer la politique du Canada et des autres pays.

Nous concluons que le gouvernement devrait faire preuve de souplesse dans le choix des moyens à prendre pour exprimer son désaccord avec la politique des États-Unis. Il peut bien sûr doser le retentissement d'un tel désaccord par le choix tant de son porte-parole que des termes utilisés et du mode de présentation. Les mesures à prendre devraient être décidées en fonction de la question en litige, mais en tenant compte aussi de l'importance qu'elle a pour le Canada et pour les États-Unis.

Les mécanismes bilatéraux

Nombre de propositions ont été faites en vue de compléter la multitude de contacts *ad hoc* entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis par des mécanismes appropriés. De telles propositions ont été plus fréquentes dernièrement à la suite de nouveaux problèmes dans nos rapports bilatéraux. La plus importante vise l'établissement d'une commission mixte du commerce et de l'investissement qui serait habilitée à effectuer des enquêtes, à faire des recommandations et à informer les deux parties des sources éventuelles de conflit.

Ces propositions ont pour le Canada un attrait indéniable. Il est essentiel que le gouvernement du Canada soit prévenu des mesures qu'envisage le pouvoir exécutif aux États-Unis, qu'il s'agisse d'importation, de réglementation des investissements ou de systèmes de défense. Il est également de plus en plus nécessaire de chercher à sensibiliser les hautes sphères des milieux politiques américains à la situation canadienne.

Nous ne recommandons pas pour autant que le gouvernement s'emploie aussitôt à établir une nouvelle institution bilatérale. En effet, chaque nouveau dossier diffère sensiblement des dossiers antérieurs, met en scène des acteurs différents et exige chaque fois une stratégie et une approche différentes de la part du Canada. Une commission composée de représentants désignés risque de perdre toute son utilité, comme ce fut le cas du comité ministériel canado-américain sur le commerce et les affaires économiques, qui s'est réuni à la fin des années 50 et au début des années 60.

Le modèle cité en exemple par ceux qui préconisent l'établissement d'une institution bilatérale est la Commission mixte internationale (CMI), dont l'expérience témoigne de la nécessité d'agir avec prudence. Aussi utile qu'elle ait été pour résoudre les différends portant sur les cours d'eau de part et d'autre de la frontière et pour

surveiller l'environnement des Grands Lacs, la CMI s'est révélée incapable de régler la question des pluies acides, faute d'un consensus politique sur les mesures à prendre. En outre, il est peu probable que l'un ou l'autre gouvernement accepte de confier à un tel organisme les décisions en matière de commerce et d'investissement, étant donné l'important enjeu politique qui s'y rattache. On pourrait cependant recourir à un tel organisme pour enquêter sur des questions bilatérales et pour sensibiliser les deux parties aux problèmes qui risquent de se poser.

Le gouvernement devrait garder l'esprit ouvert sur cette question. Les intérêts du Canada sont aujourd'hui beaucoup mieux représentés à Washington et dans le reste des États-Unis, et le recours à la voie diplomatique, complété par des contacts directs entre les deux gouvernements, offre bien plus de flexibilité que la création de nouveaux organismes. Cependant, si l'on parvenait à s'entendre pour élargir les relations commerciales entre nos deux pays, il pourrait s'avérer nécessaire de créer un mécanisme bilatéral pour régler les différends commerciaux selon les lignes directrices dont les deux gouvernements auraient convenu. Si un nouvel organisme devait être créé, le gouvernement aurait tout intérêt à exiger que l'on respecte rigoureusement le principe de la représentation égale qui a déjà été appliqué avec succès dans le passé.

À notre avis, le Canada doit faire tout son possible pour que l'attention des dirigeants américains demeure fixée sur le programme bilatéral. À cette fin, les nouveaux mécanismes récemment mis en place au niveau politique s'avèrent extrêmement utiles. Le sommet bilatéral annuel institué en 1985 permet à notre premier ministre et au président des États-Unis de se rencontrer une fois l'an pour examiner les principaux aspects de nos relations. Ces rencontres sont pour les deux dirigeants l'occasion de discuter, en vue de les résoudre, des problèmes que chacun considère importants. Elles servent également à ramener l'attention de la vaste bureaucratie américaine sur les questions qui intéressent le Canada. En outre, depuis 1983, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État américain se rencontrent tous les trois mois pour discuter des principaux sujets de désaccord entre nos deux pays et essayer d'y trouver des solutions pratiques. Les rencontres à ces deux niveaux semblent se compléter parfaitement, et le comité doute que le mécanisme puisse être amélioré.

Il y aura toujours un certain nombre de questions sur lesquelles nos deux pays n'arriveront pas à s'entendre et qui pourront compromettre nos rapports si elles ne sont pas réglées. Le Canada et les États-Unis ont eu recours à l'arbitrage à quelques reprises dans leur histoire. Le cas le plus récent est la requête présentée à la Cour internationale de justice en vue de régler le différend au sujet de la frontière du golfe du Maine. M. George Alexandrowicz, parlant au nom d'un comité mixte de l'Association du Barreau canadien et de l'Association du Barreau américain, a recommandé au comité qu'on ait plus souvent recours à ce genre de mécanisme.

À l'heure actuelle, trois différends portant sur la frontière maritime entre nos deux pays et sur la limite de nos eaux territoriales ne sont toujours pas réglés : le détroit de Juan de Fuca, le prolongement vers le large du point A de la ligne AB dans l'estuaire de Dixon et la frontière entre le Yukon et l'Alaska, le point en litige étant dans les trois cas la limite de 200 milles au large des côtes. Les deux pays ont intérêt à régler leurs différends de façon efficace et civilisée. **Nous recommandons au gouvernement d'entreprendre des négociations avec les États-Unis pour arriver à une entente sur ces trois frontières maritimes.** Le moment est peut-être bien choisi pour de telles négociations étant donné que l'enjeu politique rattaché à ces questions s'est quelque peu atténué par suite de l'effondrement du marché du pétrole et du ralentissement de l'exploration sous-marine. En cas d'échec des négociations, le comité estime que le

Canada devrait être prêt à recourir à l'arbitrage de manière à régler une fois pour toutes ces différends qui finiront inévitablement par s'aggraver.

La nécessité d'accroître la compétence

La gestion des relations entre le Canada et les États-Unis doit être considérée comme un domaine spécialisé. À notre avis, certaines mesures d'ordre pratique s'imposent si l'on veut accroître la compétence et l'aptitude du secteur public et du secteur privé dans le domaine des relations avec les États-Unis. Les Canadiens acquièrent, bien sûr, une certaine connaissance des États-Unis à l'école et par les médias, mais un tel bagage est insuffisant pour le spécialiste qui doit bien saisir les moindres détails du système politique américain. Par ailleurs, nous ne pouvons plus compter, comme ce fut le cas de la génération précédente, sur les liens d'amitié entre hauts fonctionnaires canadiens et américains pour aplanir les difficultés.

Nous recommandons d'organiser régulièrement des colloques à l'intention des fonctionnaires subalternes des gouvernements de nos deux pays et, si possible, des fonctionnaires des différents États et provinces. Ces colloques seraient un outil de perfectionnement et auraient pour but d'accroître chez les futurs hauts fonctionnaires la connaissance et la compréhension des nombreuses facettes des relations bilatérales entre leurs pays. Ils fourniraient aussi l'occasion aux membres des bureaucraties canadiennes et américaines de mieux se connaître et d'établir des contacts qui pourraient un jour s'avérer fort utiles. La possibilité que les participants n'aient jamais à assumer de fonctions directes dans le domaine des affaires bilatérales ne nous paraît pas être un inconvénient majeur. Il nous semble que les hauts fonctionnaires chargés des questions de politique, qu'il s'agisse de politique étrangère ou non, devraient avoir une idée de l'importance des relations entre nos deux pays et de leur interdépendance.

Ces dix dernières années, le gouvernement a entrepris d'accorder une aide financière aux chaires d'études canadiennes de plusieurs grandes universités américaines, afin de mieux faire connaître le Canada aux diplômés de ces universités. Aussi louables qu'ils soient, ces efforts ne touchent que les étudiants du niveau postsecondaire. Or, les impressions que se font les étudiants dans leur jeune âge ont leur importance. Le comité a entendu parler d'une école secondaire au Michigan où l'on cherche à sensibiliser davantage les élèves à la réalité canadienne. Cette initiative nous a amenés à considérer l'opportunité de commander du matériel pédagogique destiné aux écoles primaires et secondaires des États-Unis, qui pourrait aider les élèves de toutes les régions des États-Unis à mieux connaître leurs voisins du Nord. L'idée mérite d'être étudiée attentivement et, si les résultats s'avèrent favorables, on pourra demander aux consulats canadiens de promouvoir l'utilisation de matériel par les conseils scolaires.

Les rapports avec le Congrès

Le Canada veut pouvoir traiter avec un gouvernement capable de prendre des engagements et de les respecter. Or, la décentralisation qui caractérise la prise de décisions aux États-Unis, et plus particulièrement le pouvoir du Congrès, compliquent énormément les relations bilatérales. Ces facteurs risquent d'envenimer les relations, comme ce fut le cas lorsque le comité des relations étrangères du Sénat américain refusa de ratifier les ententes de 1979 sur les pêcheries de la côte Est (qui avaient été

négociées par les deux gouvernements), ce qui força le président à retirer sa demande de ratification. Pour réduire les risques de surprise à l'avenir, **chaque fois que le Canada négociera avec les États-Unis un accord qui devra ensuite être ratifié par le Congrès, nous recommandons que l'ambassade du Canada à Washington continue à effectuer ses propres sondages de l'opinion du Congrès.**

Les États-Unis ne vont changer ni leur constitution ni leur régime politique. Ce régime fondé sur le partage des pouvoirs donne d'ailleurs aux négociateurs américains un avantage puisqu'ils peuvent essayer d'obtenir des concessions des gouvernements étrangers en évoquant la perspective d'un rejet par le Congrès. Devant l'influence croissante du Congrès, le gouvernement du Canada a complètement changé de tactique ces dernières années. Par l'intermédiaire de son ambassade à Washington, le gouvernement est fort occupé à faire valoir les vues du Canada auprès des membres du Congrès. En outre, le gouvernement du Canada et les industries canadiennes qui se sentent menacées ont commencé depuis quelques années à engager des conseillers américains pour les tenir au courant de la situation aux États-Unis. Ceci est surtout important pour les questions qui sont étudiées par le Congrès et ses comités et qui concernent directement ou indirectement des industries canadiennes. Par ailleurs, le gouvernement devrait étudier la possibilité de venir en aide aux compagnies canadiennes qui font l'objet d'enquêtes de la part des Américains au sujet des subventions qu'elles pourraient avoir reçues. Ces enquêtes, qui leur coûtent cher et leur prennent beaucoup de temps, semblent être déclenchées bien plus fréquemment de nos jours que dans le passé.

Les rencontres annuelles du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, de même que les rencontres spéciales organisées pour discuter d'urgence d'un problème majeur, sont une excellente occasion pour les parlementaires canadiens de discuter avec les sénateurs et les membres de la Chambre des représentants des États-Unis. Ces entretiens périodiques et les rencontres spéciales sont devenus encore plus importants depuis que le rôle du Congrès s'est accru. Le groupe interparlementaire s'avère également un mécanisme utile pour échanger des renseignements sur des questions qui pourraient un jour être source de problèmes. Les rencontres qu'il organise pourraient être d'une aide précieuse pour le Canada. Ces rencontres seraient encore plus utiles si l'on pouvait maintenir une certaine continuité dans la composition des délégations et trouver un moyen de mettre à profit les renseignements obtenus. Le comité a également reçu des rapports favorables sur les visites officielles organisées par le *Centre for Legislative Exchange* à l'intention des membres du Congrès américain et de leur personnel.

Le milieu des affaires au Canada pourrait prendre exemple sur la société *Northern Telecom* qui a nommé un de ses cadres moyens pour participer au *Congressional Fellowship Program* organisé par le *Conference Board* des États-Unis. Grâce à ce programme, une douzaine d'hommes d'affaires américains ont l'occasion, chaque année, de se joindre au personnel des comités du Congrès. Les participants y acquièrent une connaissance très utile du processus législatif aux États-Unis, de la façon dont les sénateurs et les membres du Congrès s'occupent des revendications de leurs électeurs et de l'influence considérable que peuvent avoir les pressions exercées de l'extérieur. Étant donné qu'elles sont de plus en plus touchées par les décisions du Congrès, les grandes entreprises canadiennes doivent en tenir compte dans leurs propres décisions et tenter d'influencer le processus. Elles seraient bien plus en mesure de le faire si un de leurs cadres supérieurs avait une expérience directe du fonctionnement du Congrès américain.

Le gouvernement fédéral devrait, lui aussi, envisager la possibilité de désigner chaque année quelques fonctionnaires subalternes pour participer au *Congressional Intern Program*. Un certain nombre de gouvernements étrangers le font déjà et tous y trouvent un avantage.

L'importance du Grand Nord dans la politique étrangère du Canada

En faisant remarquer que les perspectives géopolitiques ont été jusqu'ici absentes, M. Paul Painchaud, de l'Université Laval, a particulièrement bien exprimé l'importance que devrait avoir le Grand Nord dans la politique étrangère du Canada :

[...] pendant si longtemps, nous avons négligé le seul système international régional auquel nous appartenons vraiment, qui est le système circumpolaire. [...] l'Arctique est la seule région où nous sommes une grande puissance géographique (49:40 et 41).

Dans son mémoire, la Conférence circumpolaire inuit (au Canada) a véhiculé le même message politique : «Dans le Nord international, le Canada pourrait jouer un rôle important (p.16)».

L'Arctique devient de plus en plus un point de convergence de l'attention internationale. Comme le Canada a d'énormes intérêts dans cette région, il doit élaborer une politique cohérente sur l'Arctique prévoyant expressément d'intégrer le Grand Nord à sa politique étrangère.

La principale difficulté que présente l'Arctique en tant que région réside dans le fait que, malgré la structure naturelle que lui confère la géographie, la couverture de glace polaire et les distances qui séparent les localités ont empêché d'y établir le type de liaisons qui caractérisent les bassins de l'Atlantique et du Pacifique. Aucune route maritime ne passe dans l'océan Arctique et, bien qu'il y ait d'importantes activités commerciales le long de la côte nord de l'Union soviétique, la navigation dans ces eaux est interdite à tous les navires étrangers. Cependant, le transport aérien et d'autres moyens de communication permettent, dans une certaine mesure, de surmonter les obstacles que représentent la glace et la distance. Les habitants de l'Arctique sont peu nombreux et très dispersés, Mourmansk étant la seule grande ville au nord du cercle polaire arctique. Néanmoins, la population inuit autochtone forme un groupe homogène sur le plan culturel et linguistique, ce qui contribue grandement à créer une perspective régionale commune. Ainsi, l'Arctique est une région, mais une région exceptionnelle.

Les pays baignés par l'océan Arctique sont le Canada, les États-Unis, l'Union soviétique et la Norvège ainsi que le Danemark par sa province autonome du Groenland. La Suède et la Finlande, dont les côtes ne donnent pas sur l'océan Arctique, s'étendent néanmoins au nord du cercle polaire, et on y trouve des autochtones qui ont des liens avec d'autres populations autochtones du Nord. L'Islande est parfois considérée comme un pays arctique, même si elle est située au sud du cercle polaire.

Aucun de ces pays n'a eu, dans l'histoire, le sentiment d'appartenir à une même région géographique. Leur pôle d'attraction a été soit le sud, soit l'est ou l'ouest. Ils sont toutefois de plus en plus conscients, à divers degrés, de l'importance du Nord et se rendent compte que la collaboration peut avoir des avantages.

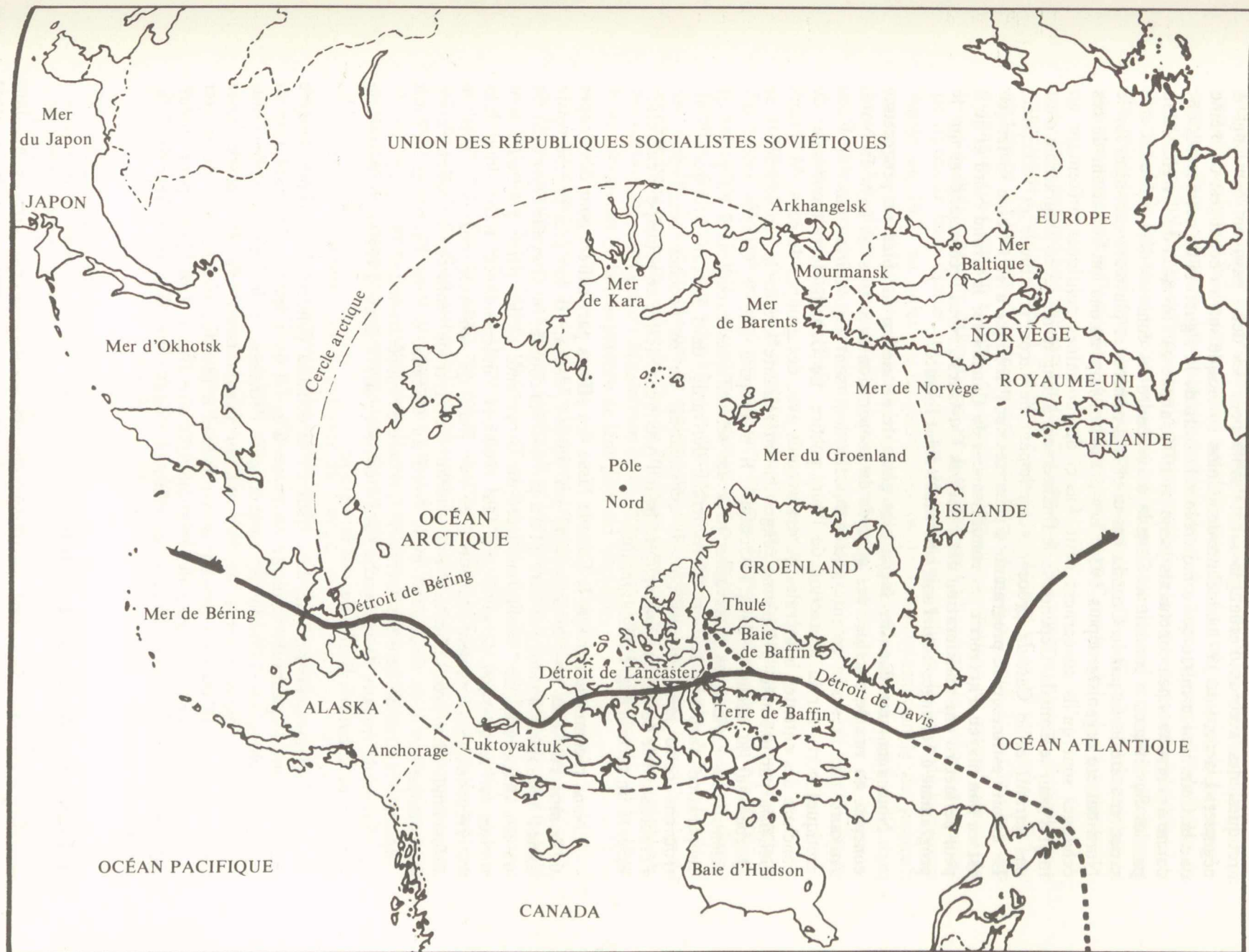
L'attitude des Inuit est évidemment bien différente. Dans son témoignage, M. Mark Gordon a souligné à juste titre, au sujet des revendications du Canada sur l'archipel arctique, que «ses seuls alliés véritables sont les Inuit [...]. Pour [eux], l'Arctique n'est pas un arrière-pays, c'est [leur] patrie (25:13)». La Conférence circumpolaire inuit (au Canada) nous a rappelé que «les Inuit canadiens ont toujours fait usage des eaux de l'Arctique et de leur couverture de glace et ont ainsi fourni au Canada les arguments nécessaires en droit international, pour protéger les droits des Canadiens (6)». M. Gordon a cependant ajouté que, si le Canada veut entretenir de bons rapports avec les habitants du Nord, «il [doit] assurer une certaine stabilité économique et sociale. L'un des moyens [...] pour y parvenir est le règlement des revendications territoriales (25:13)». Le *Inuit Committee on National Issues* (ICNI) est allé plus loin en disant ceci :

L'utilisation continue que font les Inuit canadiens des eaux arctiques est certes plus viable du point de vue économique et du point de vue environnemental que le recours préconisé à la surveillance du passage du Nord-Ouest par des brise-glace et des avions coûtant des millions de dollars pour assurer la souveraineté canadienne (60:75).

Le comité croit que M. Mark Gordon et l'ICNI ont raison. Les Inuit sont le principal appui dont bénéficie le Canada dans l'Arctique, ce que la politique du gouvernement devrait refléter. **Le Canada devrait chercher en priorité à conclure une entente acceptable sur les revendications territoriales dans le Nord et encourager les efforts déployés pour trouver des structures gouvernementales qui assureraient l'autonomie culturelle des Inuit au sein de la fédération canadienne. Il faudrait favoriser la mise en valeur des ressources renouvelables, en particulier dans le domaine de la pêche. À l'étranger, le Canada devrait faire tout en son pouvoir pour appuyer les efforts que déploie l'Organisation internationale de survie des autochtones, dont la section canadienne a comparu devant nous à Yellowknife, pour contrer toute campagne, surtout en Europe, visant à interdire l'importation des produits de la fourrure, car le piégeage constitue une importante source de revenu pour les Inuit et les Indiens du Canada.**

M. Mark Gordon a décrit les efforts déployés par les Inuit pour établir des liens entre les sociétés inuit des différents pays arctiques. Il a plus particulièrement fait allusion à la Conférence circumpolaire inuit réunissant les Inuit du Groenland, du Canada et de l'Alaska. Il a toutefois reconnu que toutes les tentatives de rapprochement avec les Inuit qui vivent le long de la côte soviétique de l'est de l'Arctique ont échoué. (Il n'y a pas d'Inuit sur la côte soviétique de l'ouest de l'Arctique.) Cependant, l'invitation faite au ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. David Crombie, de visiter les collectivités inuit de l'Arctique soviétique en mai 1986, dans le cadre du programme d'échanges renouvelé entre nos deux pays — c'est la première fois qu'un ministre canadien reçoit une telle invitation — semble être le signe d'une nouvelle ouverture à l'étranger de la part des Soviétiques.

L'échec des tentatives de rapprochement illustre bien le problème de la coopération circumpolaire. L'Union soviétique occupe plus de la moitié des terres baignées par l'océan Arctique et considère que cette partie de son territoire a une importance stratégique particulière. Malgré les intérêts que devraient avoir en commun le Canada et l'Union soviétique, à qui appartiennent plus de quatre cinquièmes des terres



Le trait continu indique la voie maritime internationale prévue entre les îles de l'Arctique. La ligne en pointillé montre l'itinéraire du *Polar Sea* en 1985. (Carte fournie par le *Canadian Arctic Resources Committee*.)

arctiques, des accords d'échanges satisfaisants pour les deux pays ont été longs à négocier. L'accord de 1971 conclu avec l'Union soviétique sur les échanges, de même que la Commission mixte qui a été créée à la suite de la signature de cet accord, ont donné des résultats peu concluants jusqu'en 1979, année où l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques a conduit le Canada à suspendre les contacts déjà prévus. Cette sanction a été levée par le Canada ces dernières années, et plusieurs échanges sur le Nord ont été organisés depuis 1984. Les premières impressions qui ressortent de ces échanges sont qu'ils concernent cette fois-ci des domaines politiques présentant un intérêt pour le Canada. Cependant, le financement à long terme de ce programme n'est pas garanti et le Canada procède actuellement de façon ponctuelle et incertaine. **Le comité estime qu'un programme d'échanges sur l'Arctique avec l'Union soviétique est un bon moyen d'accroître les connaissances du Canada sur le Grand Nord et qu'il peut permettre une amélioration des relations Est-Ouest. Nous recommandons que le programme d'échanges actuel soit convenablement financé.**

Nous recommandons de façon plus générale de mettre sur pied un programme concerté en vue de conclure des accords de coopération avec tous les pays du Nord. Aujourd'hui, la seule entente internationale dont sont signataires tous les États arctiques porte sur la protection de l'ours polaire. Le Canada devrait envisager de conclure des ententes bilatérales ou des accords avec des groupes de pays. M. Frank Griffith, par exemple, a fait une suggestion intéressante lors de la réunion-débat de Québec sur la sécurité dans l'Arctique. Il a proposé que le Canada invite des scientifiques soviétiques à travailler avec des scientifiques canadiens à un projet de coopération dans une station de recherche dérivante, dans l'océan Arctique. Nous trouvons cette idée intéressante. Il conviendrait de se pencher notamment sur l'établissement de normes écologiques pour l'Arctique. Mettre ce principe à exécution exigera un certain degré d'imagination.

Nous recommandons que le Canada fasse des efforts particuliers pour développer de bonnes relations avec le Groenland qui, après l'Alaska, est son plus proche voisin dans l'Arctique. Dans un mémoire qu'il a présenté au comité, M. Gwynne Dyer s'est dit un peu préoccupé par l'évolution future du Groenland, où les partis politiques sont divisés sur la question de savoir s'il faut réclamer l'indépendance. Il est donc dans l'intérêt du gouvernement canadien et des Inuit de renforcer nos liens avec le Groenland. Plus précisément, il conviendrait d'essayer de renforcer la collaboration économique entre le Groenland et le Nord du Canada, comme l'a proposé l'Inuit Tapirisat du Canada dans son mémoire. L'accord de coopération de 1983, qui prévoit la réalisation de travaux de recherche sur l'idéologie marine dans la région du détroit de Davis et de la baie de Baffin devrait être étoffé.

Le Canada avait nommé un consul au Groenland pendant la Seconde Guerre mondiale, mais le consulat a fermé ses portes à la fin de la guerre. Les habitants du Groenland cherchent à établir des contacts avec l'étranger, et le Canada est leur plus proche voisin. **Sous réserve de l'accord du gouvernement du Danemark, nous recommandons d'ouvrir un consulat au Groenland** le plus tôt possible, pour démontrer que le Canada souhaite établir des relations spéciales avec le Groenland, pour obtenir des renseignements sur les réalisations effectuées dans cette île et pour créer des liens entre les deux pays.

La question de la souveraineté

Les difficultés que pose l'établissement de la souveraineté canadienne dans l'Arctique ont été mises en lumière l'été dernier, lorsqu'un brise-glace de la garde

côtière américaine, le *Polar Sea*, a emprunté le passage du Nord-Ouest. Que le but de cette incursion ait été de contester les revendications du Canada au sujet du passage ou, comme l'ont maintenu les autorités américaines, de faire passer le *Polar Sea* du Groenland à l'Alaska de façon rapide et peu coûteuse, le gouvernement américain s'est bien gardé de demander une autorisation, parce qu'il aurait ainsi reconnu implicitement les prétentions canadiennes sur ce détroit. Il a au contraire affirmé hautement que ce voyage ne portait nullement préjudice à la position du Canada sur le plan juridique.

Tout comme en 1969 lorsque le *Manhattan* avait franchi le passage, la population canadienne s'est inquiétée. La tension a monté rapidement et, le 10 septembre 1985, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Clark, a annoncé à la Chambre des communes un certain nombre de mesures destinées à appuyer les revendications du Canada, notamment la délimitation du territoire revendiqué par le Canada au moyen de lignes de base droites tracées autour de l'archipel arctique, la levée de la réserve émise en 1970 au sujet de la juridiction de la Cour internationale de justice*, l'augmentation de la surveillance aérienne, le déroulement de manoeuvres navales dans l'est de l'Arctique canadien et la construction d'un brise-glace polaire de classe 8. Ensemble, ces mesures pourraient permettre de réaffirmer concrètement les prétentions sur les eaux de l'archipel arctique.

Personne ne conteste la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique lui-même, mais les États-Unis ne sont pas satisfaits du statut actuel du passage du Nord-Ouest, qui présente un intérêt autant symbolique que défensif pour notre pays. Étant donné l'évolution récente de la situation stratégique, dont nous parlerons plus loin, il faudrait que le Canada soit en mesure de réglementer la circulation de toutes les catégories de navires dans ces eaux, entre les îles de l'archipel arctique. La réaction spontanée de la population aux voyages du *Manhattan* et du *Polar Sea* montre bien que les Canadiens sont convaincus de la compétence de leur pays sur ces eaux.

Entre les voyages de ces deux bâtiments américains, trois autres navires, le *Gdynia*, de Pologne, ainsi que l'*Explorer Lindblatt* et le *World Explorer*, de Suède, ont franchi le passage du Nord-Ouest. Dans les trois cas, les autorités compétentes en avaient demandé l'autorisation, et l'avaient reçue. Le *Polar Sea* ne l'a pas fait, bien que les autorités canadiennes aient été mises au courant des intentions de la garde côtière américaine et qu'elles aient fini par donner leur assentiment. L'autre superpuissance, l'Union soviétique, voudrait bien faire admettre au niveau international que le passage du Nord-Est, sur sa côte septentrionale, se situe dans ses eaux intérieures; elle a donc appuyé avec prudence les revendications du Canada.

Dans le mémoire qu'il a présenté au comité, le groupe de travail de l'Institut canadien des affaires internationales (division d'Ottawa) a suggéré une solution à trois volets pour régler les questions que posent les prétentions du Canada sur le passage du Nord-Ouest. Avant tout, il faudrait tenter d'en arriver à une entente avec les États-Unis; ensuite, si ces tentatives échouaient, il faudrait, en accord avec les États-Unis, soumettre la question à une tierce partie; enfin, si les États-Unis refusaient cette solution, il faudrait agir unilatéralement pour obtenir un règlement judiciaire. Au cours de ses audiences à Vancouver, le comité a étudié cette suggestion de plus près avec M. Bruce McKinnon, de l'Université de la Colombie-Britannique.

* À la suite du voyage du *Manhattan* en 1969, le Parlement a adopté la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, qui établissait dans la région une zone de prévention de cent milles. Comme il s'agissait là d'un concept juridique entièrement nouveau, le gouvernement de l'époque craignait qu'il ne résiste pas à l'examen de la Cour internationale de justice. Afin de protéger la position du Canada, il avait donc émis une réserve quant à la compétence de la Cour sur cette question. Cette réserve a pu être levée par suite de l'élaboration de principes de droit touchant l'environnement arctique, dans le cadre de la Conférence sur le droit de la mer.

M. McKinnon s'est dit convaincu qu'il serait préférable que le Canada cherche à s'entendre avec les États-Unis pour que ceux-ci reconnaissent sa souveraineté sur ce territoire; en échange, le Canada donnerait aux navires américains le droit de franchir le passage. Cette entente, qui serait confirmée par traité, ne lierait que les États-Unis et le Canada, mais M. McKinnon estimait cette démarche justifiée, étant donné que seuls les États-Unis ont contesté les revendications du Canada et que le processus serait simple et sûr. Par ailleurs, en reconnaissant la souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest, les États-Unis donneraient beaucoup de crédit aux revendications de notre pays sur la scène internationale, puisqu'ils sont l'une des principales puissances maritimes au monde.

Bien que M. McKinnon ait soutenu qu'une entente bilatérale serait préférable pour notre pays, il a dit douter que l'on puisse en ce moment persuader les États-Unis d'accepter les revendications du Canada.

Selon moi, le gouvernement américain n'est pas du tout disposé, du moins publiquement, à céder dans un différend concernant un détroit. Cela constituerait en effet un mauvais précédent dans tous les autres conflits (51:111).

Autrement dit, en raison de leurs intérêts mondiaux dans les domaines du commerce maritime et de la défense navale, les États-Unis ne tiennent pas à concéder qu'un détroit puisse être autre chose qu'un cours d'eau international à accès illimité, même si ses caractéristiques sont aussi particulières que celles du passage du Nord-Ouest. Selon M. McKinnon, cette attitude s'explique en partie par le fait que les États-Unis hésitent à s'engager maintenant, au cas où les données techniques du problème changeraient dans l'avenir.

Malgré cette évaluation pessimiste, **nous recommandons que le gouvernement canadien tente à nouveau de s'entendre avec les États-Unis pour que ces derniers reconnaissent la souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest.** Le Canada dispose d'ailleurs de divers moyens de pression. Premièrement, en concluant une entente de ce genre, les États-Unis éviteraient les incertitudes d'un recours à la Cour internationale de justice. Deuxièmement, si le litige était réglé, ils pourraient envoyer leurs navires dans le passage, sans craindre de compromettre leurs bonnes relations avec le Canada. Un traité serait donc une façon rapide et nette de résoudre le problème.

Si les États-Unis refusaient fermement de reconnaître la souveraineté du Canada sur les eaux arctiques par le biais d'une entente bilatérale, notre pays devrait-il alors demander rapidement l'arbitrage d'une tierce partie? En fait, plus le temps passe, plus le Canada raffermir sa position tant qu'il n'y a pas de nouvelle contestation. S'il y en avait une, cependant, il devrait y répondre rapidement. D'après nous, la meilleure chose à faire à ce moment-là serait d'insister pour soumettre le litige à la Cour internationale de justice. Plusieurs professeurs de droit spécialistes de la question, MM. Pharand, Cohen et McKinnon, ont dit croire que le Canada aurait alors de bonnes chances de l'emporter. De toute façon, un règlement, quel qu'il soit, mettrait fin à un litige qui, autrement, risquerait de nuire gravement aux relations entre le Canada et les États-Unis.

Étant donné les choix difficiles que devront faire les autorités américaines à ce sujet, le comité pense que le gouvernement américain préfère probablement aussi éviter pour le moment toute action que le Canada pourrait interpréter comme une provocation. En définitive, les États-Unis risquent moins gros en attendant, à moins de devoir absolument envoyer un navire dans le passage. Et si vraiment cela devait se produire un jour, ils pourraient à la rigueur décider à ce moment-là de demander l'autorisation du Canada. Il est vrai qu'ils entérineraient ainsi implicitement les

revendications du Canada, mais ils éviteraient les incertitudes d'un recours à la Cour internationale.

Par conséquent, à moins que les États-Unis n'acceptent de reconnaître dans un traité bilatéral la souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest, **le comité estime que le mieux est de laisser délibérément le temps passer.** Cependant, pour éviter que cette question ne nuise aux relations entre le Canada et les États-Unis, nous estimons que le gouvernement canadien devrait faire connaître ouvertement et honnêtement sa position aux autorités américaines et leur exposer clairement les mesures qu'il entend adopter.

Questions relatives à la défense

Ces dernières années, l'Arctique a pris une importance stratégique accrue, en raison surtout de l'apparition de nouveaux types de missiles. Selon nous, à cause de l'accroissement des activités militaires dans l'Arctique, il serait bon que l'OTAN s'intéresse davantage aux questions stratégiques liées à la dimension arctique du conflit Est-Ouest.

À propos de la défense du Nord canadien, les témoins ont été catégoriques. D'après le chef du Centre d'analyse et de recherche opérationnelle du ministère de la Défense nationale, M. George Lindsey,

[...] cette surface impénétrable et la vaste étendue de l'océan Arctique sont une bonne protection contre une invasion soviétique, protection encore accrue par l'archipel canadien et les terres septentrionales, qui sont inhabitées. Avec une telle barrière, l'idée d'une attaque terrestre d'envergure ne représente pas pour nous une menace sérieuse (49:7).

À l'exception du quartier général de la Défense à Yellowknife et de quelques détachements stationnés dans des localités comme Alert et Inuvik, le seul groupe de défense terrestre dans l'Arctique canadien est constitué de 640 *rangers* qui sont, pour la plupart, des autochtones à qui l'on a donné une formation et un équipement réduit à l'essentiel. Selon M. Mark Gordon, leur principal objectif est d'être «les yeux et les oreilles des forces armées canadiennes dans le Nord (25:14)». M. Gordon a proposé de moderniser l'équipement et d'améliorer la formation des *rangers*, après avoir établi une comparaison avec la Garde nationale inuit de l'Alaska, qui est «beaucoup mieux équipée [et mieux entraînée] que les *rangers* canadiens (25:32)». La situation en Alaska est différente parce que le territoire soviétique ne se trouve qu'à une cinquantaine de milles de distance. Cependant, comme la principale fonction des *rangers* consiste à recueillir des renseignements, il nous semblerait souhaitable d'améliorer leur formation et de moderniser leurs moyens de communication. Les *rangers* ont la responsabilité de défendre la souveraineté du Canada dans l'Arctique et doivent bénéficier pour cela d'un soutien accru.

Du côté de la défense aérienne, la mise au point des missiles de croisière, qui sont difficiles à détecter et à détruire une fois lancés, a donné une dimension nouvelle à la menace de bombardements soviétiques. Pour certains, les essais d'un nouveau bombardier, le *Blackjack*, permettent de croire que l'Union soviétique compte beaucoup sur ces missiles. Par conséquent, il est de plus en plus nécessaire de mettre en place un système efficace de repérage des bombardiers et de défense aérienne (voir le chapitre V pour plus de précisions). C'est cette conclusion (qui ne fait toutefois pas l'unanimité parmi les membres du comité) qui a amené le Canada et les États-Unis à

renouveler, en mars 1986, l'accord du NORAD pour cinq ans, et à décider de construire le Système d'alerte du Nord. Les gouvernements canadiens qui se sont succédé ont toujours considéré que non seulement le NORAD assurait la défense aérienne de l'Amérique du Nord, ce qui est sa fonction principale, mais qu'il protégeait aussi la souveraineté du Canada en fournissant un cadre de coopération avec les États-Unis. Nous attirons cependant l'attention, dans le chapitre V, sur certains aspects de l'IDS qui risquent de forcer les Canadiens à faire un choix difficile dans un avenir rapproché.

À cause de la glace qui recouvre une grande partie de l'océan Arctique, toute intervention des forces navales de surface est exclue. Dans ce climat rigoureux, les brise-glace ont très peu d'utilité sur le plan de la sécurité : les satellites et les avions sont beaucoup plus efficaces pour des activités de reconnaissance, et un avion peut rapidement détruire un navire ennemi. Il faudrait que le Canada se dote de brise-glace plus puissants et plus nombreux pour surveiller le trafic maritime dans le passage du Nord-Ouest, dès que le besoin s'en fera sentir.

Il y a dix ans, beaucoup croyaient à une expansion rapide du trafic maritime dans l'Arctique, grâce à des pétroliers submersibles ou renforcés pour la navigation dans les glaces. Cependant, on n'a pas encore découvert dans la mer de Beaufort des gisements de pétrole comme ceux de la baie de Prudhoe. Aujourd'hui, avec le déclin du prix du pétrole et la fin des programmes de subventions fédéraux, la prospection dans l'Arctique canadien bat de l'aile. Le transport du pétrole par navires-citernes n'est donc pas pour demain. Bien que l'activité minière se poursuive dans les îles de l'est de l'Arctique, les problèmes de navigation y sont beaucoup moins complexes; par ailleurs, on ne voit pas la nécessité d'avoir de gros brise-glace tant qu'il n'y a pas de trafic maritime. En revanche, la surveillance de l'Arctique demeure impérative, et la présence d'un brise-glace serait fort utile dans ce domaine.

La principale fonction du brise-glace polaire dont on envisage l'acquisition consisterait à affermir la souveraineté du Canada sur l'Arctique. Pour cette raison, M. Donat Pharand croit qu'il faudrait équiper le brise-glace d'armes légères, «pour qu'une présence quasi militaire puisse au moins être assurée (25:33)». D'autres pensent que le brise-glace pourrait servir de laboratoire scientifique, et être utilisé pour tracer la carte du fond de l'océan Arctique. Les témoins ne sont pas tous en faveur de l'achat d'un brise-glace polaire. L'amiral Falls (à la retraite), qui a présenté un mémoire sur la question, doute même de son utilité comme moyen de défense de la souveraineté. Il n'est pas convaincu que la présence d'un brise-glace dissuaderait les États-Unis d'envoyer un jour un autre navire dans le passage du Nord-Ouest.

Le comité n'a pas eu le temps d'approfondir la question très délicate de l'achat d'un brise-glace polaire. Un bâtiment de cette taille et de cette puissance représente une grosse dépense et ne servira pas à grand-chose tant qu'il n'y aura pas de trafic maritime, trafic qui pourrait apparaître dans les années 90.

L'importance stratégique de l'océan Arctique s'est sensiblement accrue depuis qu'ont augmenté la portée et la précision des missiles balistiques lancés par des sous-marins. L'Union soviétique peut désormais stationner ses tout nouveaux sous-marins lance-missiles balistiques dans les eaux relativement sûres des côtes soviétiques septentrionales. Néanmoins, certains de ces sous-marins sont peut-être déployés sous la partie soviétique de la calotte polaire, où ils sont mieux protégés. On peut donc supposer que des sous-marins américains et soviétiques naviguent à l'occasion dans les eaux arctiques canadiennes; le comité n'a cependant entendu aucun témoignage à l'appui de cette thèse.

Des témoins bien renseignés comme MM. Albert Legault et Frank Griffith ont fait allusion à des systèmes sonar capables de suivre le mouvement des sous-marins dans les détroits de l'Arctique, mais M. George Lindsey a expliqué que le bruit causé par la glace en mouvement créait certaines difficultés techniques et faussait les signaux captés. Par ailleurs, comme ces systèmes sont purement passifs, il faudrait actuellement que le Canada compte sur des sous-marins américains s'il voulait sévir contre des intrus.

Devant cette situation, les membres du comité ont demandé aux témoins ce qui se passerait si le Canada décidait de se doter de sous-marins capables de naviguer sous la glace. On leur a répondu que le Canada pourrait ainsi non seulement asseoir sa souveraineté sur la région, mais aussi obliger la marine américaine à renseigner le Canada sur le mouvement des sous-marins américains dans les eaux canadiennes. Il en résulterait une plus grande coopération navale entre les États-Unis et le Canada.

Dans son rapport sur la défense maritime du Canada (mai 1983), le sous-comité sur la défense nationale du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a proposé que le Canada se dote d'une flotte de sous-marins diesel-électriques modernes à cause de leur potentiel exceptionnel pour la lutte anti-sous-marine. Même si le sous-comité a surtout mis l'accent sur la navigation dans les eaux libres de glace, il était d'avis «qu'on réussirait pour le moment à surveiller le passage du Nord-Ouest en stationnant à son entrée et à sa sortie des sous-marins à propulsion classique (58)». **Le comité recommande que le gouvernement envisage la possibilité de doter la marine canadienne de sous-marins diesel-électriques dans le cadre de l'examen général des forces navales du Canada et de l'ensemble de la politique canadienne en matière de défense.**

Il faut examiner attentivement un certain nombre de facteurs avant de décider si le Canada doit acheter des sous-marins modernes. Les sous-marins nucléaires sont très onéreux. Le comité a appris que des sous-marins non propulsés à l'énergie nucléaire pourraient peut-être accomplir d'importantes opérations sous la glace grâce aux progrès accomplis dans le domaine des systèmes de propulsion conventionnels. Toutefois, ces systèmes qui sont certes beaucoup moins chers n'ont pas encore fait leurs preuves. De plus, il faudrait évaluer attentivement même le coût d'un sous-marin conventionnel moderne, car mis à part le prix d'achat, les coûts d'entretien, de formation et des effectifs nécessaires à terre sont élevés. Enfin, si, pour acheter des sous-marins modernes, le Canada devait diminuer les ressources de ses forces armées en Europe, il faudrait tenir compte de la réaction qu'une telle décision pourrait susciter chez nos alliés de l'OTAN.

Quelques-uns des témoins qui ont parlé de la sécurité dans les eaux arctiques ont proposé que le Canada exerce des pressions pour que l'océan Arctique soit déclaré zone dénucléarisée. Certains ont même lancé l'idée de créer dans la région arctique un régime juridique semblable à celui qui a été mis en place dans l'Antarctique en vertu du traité de 1959.

Nous avons également établi un parallèle d'ordre juridique entre la situation dans l'Antarctique et la situation dans l'Arctique. Le continent antarctique n'appartient à aucun pays. Afin d'éviter toute revendication d'un quelconque pays sur ce territoire, la communauté internationale s'est entendue, il y a une trentaine d'années, pour internationaliser ce continent. Par contre, toutes les terres de la région arctique font partie du territoire d'un pays. Par ailleurs, si l'on regarde une carte de l'Arctique, on s'aperçoit que 44 p. 100 des terres appartiennent à l'Union soviétique, et 8 p. 100 aux États-Unis. La région entière fait donc inévitablement l'objet d'une très grande rivalité entre les deux superpuissances. L'Antarctique est, quant à lui, très éloigné de tout

affrontement stratégique. À notre avis, la situation des deux régions polaires est tout à fait différente.

Nous reconnaissons qu'il serait très difficile de créer une telle zone dans l'Arctique, à cause de la présence déjà notable de sous-marins américains et soviétiques. La moitié des sous-marins nucléaires de la flotte soviétique sont basés à Mourmansk, et des sous-marins soviétiques porteurs de missiles balistiques sont actuellement déployés dans le bassin arctique soviétique où ils sont très bien protégés. Il ne fait aucun doute que des sous-marins nucléaires américains naviguent aussi dans les eaux arctiques. Depuis quelques années, l'océan Arctique revêt une importance stratégique sans cesse grandissante, tant pour les Soviétiques que pour les Américains. En outre, seuls des sous-marins à propulsion nucléaire sont capables de naviguer sous la calotte glaciaire, et il se pourrait que des pétroliers sous-marins propulsés à l'énergie nucléaire servent un jour au transport du pétrole dans l'Arctique. Par conséquent, bien qu'il y ait lieu de s'inquiéter de la militarisation croissante de l'Arctique et de souhaiter le renversement de cette tendance, le Canada ne pourrait déclarer l'océan Arctique zone dénucléarisée s'il ne pouvait compter sur l'appui effectif de l'Union soviétique et des États-Unis. **Nous recommandons que le Canada, en collaboration avec d'autres pays arctiques et nordiques, cherche à obtenir la démilitarisation de l'Arctique en exerçant des pressions en ce sens sur les États-Unis ainsi que sur l'Union soviétique et en favorisant d'une manière générale le contrôle des armements et le désarmement.**

Pour un internationalisme constructif

Nous concluons que les activités du Canada à l'étranger doivent être guidées par le principe de l'internationalisme constructif, ce qui donnera à la politique étrangère du Canada une orientation et un idéal.

Si l'**internationalisme constructif** nous apparaît tentant, ce n'est pas parce qu'il évoque un âge d'or imaginaire de la politique étrangère du Canada, mais parce qu'il décrit le mieux l'**attitude que le Canada doit adopter dans un environnement international difficile et incertain**. L'internationalisme constructif peut se résumer ainsi : dans un monde interdépendant, les responsabilités du Canada sur le plan international doivent être intimement liées à ses objectifs nationaux de base. Dans la pratique, les Canadiens perçoivent le monde presque instinctivement de cette façon parce que la géographie et l'histoire de leur pays les ont préparés à être des internationalistes. Protégés par de vastes océans de la violence qui fait rage dans tant d'autres régions du globe, les Canadiens n'ont pas besoin de faire une distinction entre la sécurité nationale et la sécurité internationale. Pour eux, ces deux notions sont identiques.

Les grands objectifs de la politique étrangère du Canada, notamment la sécurité, la prospérité économique et la préservation de la justice et de la démocratie, sont tous liés aux intérêts de la communauté internationale. Nous sommes donc d'accord avec les nombreux témoins qui se sont dits opposés à l'adoption d'une politique étrangère qui serait fondée exclusivement sur une vue étroite des intérêts du Canada. Nous convenons avec eux que la politique étrangère doit dépasser la simple projection à l'étranger de nos propres intérêts. D'après nous, **le Canada a tout intérêt à faire preuve d'un idéalisme confiant plutôt qu'à adopter une attitude mesquine et égoïste envers le reste du monde.**

De façon générale, les intérêts du Canada sont intimement liés au fonctionnement des institutions internationales, au maintien d'un ensemble bien développé de normes et de règles, à la préservation de la stabilité et de la paix internationales, à l'accélération du développement dans le tiers monde et à une réduction des risques de conflits régionaux.

Nous pensons que les artisans de la politique étrangère et ceux qui s'efforcent de l'influencer doivent se faire une certaine idée du rôle du Canada dans le monde. Nous sommes d'accord avec le groupe de travail de l'ICAI qui soutient que l'influence du Canada dans le monde dépend en partie de la cohérence de sa politique étrangère et que

cette cohérence ne peut exister en l'absence d'objectifs précis. Pour avoir le sentiment d'une mission à accomplir, il faut se rendre compte que le système international a grand besoin d'être réaménagé. Personne ne conteste que l'ordre international craque de toutes parts et qu'il a besoin d'être renouvelé. **La recherche de moyens permettant de rendre les institutions internationales plus efficaces doit figurer parmi les grands objectifs de la politique étrangère du Canada.**

Le Canada n'est pas le seul pays bien placé pour entreprendre cette tâche, mais il est l'un des rares qui puissent le faire. À certains égards, les superpuissances sont limitées par leur poids et par leurs propres responsabilités, et la majorité des autres pays n'ont peut-être pas les ressources voulues pour pouvoir s'attaquer efficacement au problème. Les Canadiens n'ayant désormais plus le souci de faire reconnaître la place du Canada dans le monde, ils ont maintenant suffisamment de maturité et d'assurance pour viser des objectifs internationaux de plus grande envergure.

Pour surmonter les problèmes de l'interdépendance, il faut pouvoir compter sur la collaboration des autres pays. C'est peut-être une évidence, mais il reste que, dans la pratique, cela exige beaucoup de doigté politique, de la ténacité et de la volonté. À cette fin, le Canada doit continuer à établir des liens avec des États ayant les mêmes idées, chercher à devenir membre de groupes d'États organisés ou non, renforcer les institutions internationales et aider les pays qui prennent de l'importance à participer à la gestion de l'économie globale. Il faut des mécanismes régionaux ou internationaux pour diffuser l'information, pour faciliter le partage des tâches entre États et pour coordonner les activités des divers pays.

En outre, comme bien d'autres pays, le Canada voit des avantages dans l'action multilatérale : elle peut, en effet permettre d'améliorer l'ordre international au moyen de règles, d'institutions et de règlements internationaux. Ceux-ci revêtent une importance particulière pour le Canada, surtout pour la gestion de ses relations économiques internationales. Si le Canada et ses grands partenaires commerciaux s'engagent à respecter des principes et des règles de conduite reconnus, la position du Canada s'en trouvera renforcée et le système international en sera d'autant plus cohérent et prévisible. Cela est à l'avantage du Canada, car ses ressources, tout importantes qu'elles soient, ne lui permettent pas de prendre trop de risques s'il veut continuer à jouir d'une économie diversifiée et technologiquement avancée. Le Canada a donc beaucoup de raisons de vouloir améliorer et renouveler les arrangements qui renforcent la stabilité politique et économique internationale, et de vouloir en proposer de nouveaux.

Le Canada doit d'autant plus s'intéresser au multilatéralisme que celui-ci peut renforcer l'influence de notre pays. Les organisations multilatérales permettent de nouer des liens avec des pays ayant à peu près les mêmes idées et la même influence. Le Canada est souvent bien placé pour prendre l'initiative dans de telles situations. De plus, s'il fait cause commune avec d'autres, les arguments qu'il présente ont plus de poids.

L'union fait la force. Les meilleurs représentants du Canada à l'étranger sont ceux qui savent comment rallier d'autres États à une position commune. Cette position a beaucoup plus de poids à Washington et ailleurs lorsque l'on sait qu'une coalition d'autres gouvernements l'appuie.

Aux yeux du comité, l'internationalisme constructif n'empêche nullement d'adopter des mesures unilatérales et de nouer des liens bilatéraux. Un pays ayant des objectifs internationaux aussi complexes que le Canada ne peut absolument pas

renoncer aux arrangements qu'il a déjà pris, non seulement avec les États-Unis, mais aussi avec la Communauté européenne, le Japon, le Mexique et d'autres. Les résultats possibles du multilatéralisme, du bilatéralisme et même de l'unilatéralisme doivent cependant être modelés par l'atmosphère générale qui entoure l'internationalisme constructif.

Cela peut être accompli en partie en multipliant les activités multilatérales et en revitalisant les tribunes multilatérales, comme solution de rechange aux relations bilatérales. Dans certains cas, le Canada pourra faire passer d'un plan à l'autre certains problèmes qui peuvent surgir dans ses relations avec les États-Unis. Le plus souvent, il sera possible de faire jouer les deux plans, bilatéral et multilatéral, pour régler certaines questions. En travaillant sur ces deux plans, le Canada ferait bien d'essayer de gagner du terrain dans une négociation multilatérale pour éventuellement forcer la main aux États-Unis dans des négociations bilatérales.

Un internationalisme actif présente même des avantages encore plus grands dans la mesure où il peut faire contrepoids aux relations nécessairement étroites que le Canada entretient avec les États-Unis. En dehors de nombreux avantages concrets — qu'il s'agisse de nouveaux débouchés pour les talents canadiens, d'un regain de vitalité pour la culture canadienne ou de nouveaux partenaires commerciaux — il pourrait offrir un précieux avantage psychologique. Il ne faut pas laisser les Canadiens ni les analystes étrangers oublier que notre pays peut avoir des activités internationales très variées et qu'il peut manifester de mille façons sa personnalité à l'étranger. L'internationalisme peut par conséquent aider à préserver l'image et la réalité de l'indépendance du Canada et de son caractère propre.

L'internationalisme constructif permet de faire d'une pierre deux coups : donner aux Canadiens une ouverture sur le monde d'une façon qui paraisse servir leurs intérêts, et répondre aux aspirations des centaines de Canadiens qui sont venus déclarer devant le comité que le Canada devrait jouer un rôle international actif et productif. Pour que ces aspirations se réalisent pleinement, le gouvernement devra trouver le moyen de permettre aux Canadiens de participer à des activités internationales relevant du secteur non gouvernemental et de toucher la corde du bénévolat qui est toute prête à vibrer dans le cœur des Canadiens.

Notre notion d'internationalisme constructif admet — et c'est essentiel — que nos moyens sont limités et qu'il faut bien savoir choisir le moment, le type et l'envergure des actions internationales. On perdrait beaucoup à prendre des positions et des initiatives qu'il nous serait impossible de soutenir faute d'influence ou de ressources. Le Canada risquerait d'y perdre le respect des gouvernements étrangers, d'affaiblir sa politique étrangère et de désillusionner sa population qui lui retirerait son appui. Les activités du Canada à l'étranger doivent s'appuyer sur une évaluation réaliste des possibilités du Canada sur la scène internationale. Par ailleurs, les Canadiens ne doivent pas perdre de vue que pour mener à bien une politique internationaliste, le Canada doit pouvoir s'appuyer sur une économie solide et compétitive.

Nous convenons que le Canada doit avoir une attitude prudente à l'égard des conflits régionaux qui sévissent ailleurs dans le monde, mais nous ne voulons pas que le gouvernement néglige les arguments de M. John Sigler en faveur d'une politique canadienne activiste susceptible d'encourager d'autres pays à emboîter le pas au Canada.

Il faut donc absolument que la diplomatie parvienne à résoudre les conflits régionaux et à prévenir les crises et les confrontations, si nous voulons vraiment garder quelque

espoir de changement. La question n'est pas de savoir si le Canada joue un rôle central ou marginal dans un tel effort : l'important est que cet effort soit consenti afin que nous puissions donner l'exemple, chez nous et ailleurs (30:7).

L'internationalisme constructif consiste à bien adapter les initiatives de la politique étrangère à ses ressources. À notre avis, bien comprendre les limites du Canada ne doit pas être un moyen de s'esquiver, mais doit au contraire être une formule d'efficacité. Il est tout à fait normal que le Canada contribue d'une part à la sécurité en se spécialisant dans le contrôle des armements et dans le maintien de la paix et, d'autre part, au bien-être économique et au respect des droits de la personne en mettant l'accent sur l'aide au développement. Dans ces domaines, le Canada a une expérience sans pareille, des aptitudes reconnues et une réputation internationale bien établie.

Sur le plan de l'efficacité, les Canadiens sont tout à fait justifiés de se lancer à fond sur la scène internationale. Ensemble, ils ont construit un ordre social et politique reconnu et sont donc bien placés pour aider à façonner un ordre international meilleur où anarchie et violence seront remplacées par des formes de comportement civilisées. Ils appartiennent à une société juste et prospère qui les a dotés de ressources morales et matérielles leur permettant de jouer un grand rôle dans l'amélioration de la société mondiale. Par ailleurs, la maturité et la confiance en soi que les Canadiens ont acquises en résolvant leurs problèmes internes et en trouvant des façons de maintenir leur cohésion nous rappellent qu'il faut être tolérant et comprendre les intérêts et les aspirations des autres. À ce propos, la force que les Canadiens tirent de leur histoire constitue aussi une base solide sur laquelle il est possible d'asseoir en toute confiance un internationalisme constructif.

Conclusions et recommandations

Les principales conclusions et recommandations du comité apparaissent dans les chapitres IV à XI. L'avant-propos et les trois premiers chapitres servent surtout à délimiter le cadre de l'étude des différents éléments de la politique étrangère.

Trois considérations ont guidé le comité dans la formulation de ses conclusions et de ses recommandations. Premièrement, nous avons été influencés par les préoccupations exprimées par les Canadiens dans leurs mémoires et leurs témoignages. Comme on peut le voir au chapitre I, nos témoins se sont dits très inquiets pour la sécurité internationale; ils nous ont parlé des risques que la situation économique internationale pourrait présenter pour le bien-être des Canadiens; ils se sont montrés à la fois confiants et prudents en ce qui concerne nos rapports avec nos voisins américains; ils se sont prononcés en faveur d'une politique étrangère plus énergique au chapitre de la promotion des droits de la personne et du développement international, et, de façon générale, ils ont dit souhaiter que le Canada joue un rôle actif et responsable à l'étranger. Dans l'ensemble, ils espéraient voir s'accroître l'influence du Canada, tout en étant conscients des problèmes complexes que pose le contexte international.

Deuxièmement, nos opinions ont été façonnées par notre examen des possibilités qui s'offrent au Canada sur la scène internationale, ce dont nous discutons au chapitre II. Nous avons conclu que le Canada était effectivement capable de faire beaucoup plus que de défendre ses intérêts à court terme. Il y a toutefois des limites à ce qu'il peut accomplir. À notre avis, notre politique étrangère ne pourra être efficace que dans la mesure où nous saurons reconnaître ces limites.

Enfin, nous avons dû tempérer nos recommandations de manière à assurer, autant que possible, la cohérence de la politique étrangère canadienne. Ayant depuis longtemps fait ses débuts sur la scène internationale, le Canada y a des intérêts et des activités multiples. Or, certains de ses objectifs entrent inévitablement en conflit avec d'autres, et le Canada ne peut guère se permettre de consacrer tous ses efforts à la poursuite d'un seul grand objectif.

En proposant aux chapitres IV à X sept grandes orientations en matière de politique étrangère, nous ne prétendons pas avoir dressé une liste exhaustive. Ce sont là, à notre avis, les orientations sur lesquelles le Canada devrait concentrer ses efforts à moyen terme; pour chacune d'elles, nous recommandons quelques solutions précises. Même s'il est impossible, du moins à brève échéance, de résoudre certains des

problèmes soulevés dans ces pages, nous avons jugé bon de nous y arrêter car nous sommes persuadés que le simple fait d'en discuter peut aider à aplanir les difficultés.

L'action internationale, à laquelle nous consacrons notre dernier chapitre, est le thème central de notre rapport. Nous reconnaissons toutefois que l'indépendance est la condition essentielle d'une telle action. Indépendance et action internationale sont parfois difficilement conciliables, mais en général ces deux éléments sont complémentaires. Au moment où le Canada tentait de se faire reconnaître comme nation à part entière, être indépendant signifiait pour lui être reconnu officiellement comme pays souverain et pouvoir ainsi signer des traités, participer à des conférences internationales et être représenté à l'étranger. Au cours des vingt dernières années, bien des Canadiens ont cru que les différences entre le Canada et les États-Unis étaient, jusqu'à un certain point, une mesure de leur indépendance. Bien que cette attitude existe encore, il faut que les Canadiens associent de plus en plus l'indépendance à des politiques et à des initiatives à la fois ambitieuses et constructives, comme nous en avons proposé dans ce rapport. La scène internationale offre justement au Canada de nombreuses occasions de manifester son indépendance par des réalisations concrètes; c'est ce qui ressort des conclusions et recommandations qui suivent, et nous sommes persuadés que les Canadiens ont les moyens et la volonté de se distinguer de cette façon.

Chapitre II

Les moyens du Canada

Le Canada a des moyens considérables qui lui permettent de jouer un grand rôle dans les affaires internationales et d'assumer d'importantes responsabilités dans la recherche de solutions à beaucoup de problèmes internationaux. (P. 31.)*

Le Canada peut maximiser son influence et l'utilisation des ressources dont il dispose en travaillant de concert avec d'autres États. Il jouit toutefois d'un pouvoir suffisant pour agir de façon unilatérale dans certains cas et jouer un rôle de chef de file dans l'établissement de coalitions internationales. Comme les moyens dont dispose le pays sont limités, le gouvernement doit s'efforcer de voir quel rôle positif le Canada peut jouer dans chaque cas et concentrer ses efforts là où il peut être le plus utile, au lieu de gaspiller des ressources en tentant d'intervenir dans des situations où il ne peut compter jouer un rôle très utile. (P. 31.)

Chapitre III

Les objectifs de la politique extérieure

Les pays de la région du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est sont ceux dont l'économie a progressé le plus rapidement au cours des deux dernières décennies. Ils sont, après les États-Unis, le marché d'exportation le plus important du Canada. Si le Canada veut accroître ses échanges commerciaux, il a tout intérêt à essayer de pénétrer ces marchés. En matière de sécurité, cependant, les ressources militaires du Canada ne lui permettent pas de contribuer directement au maintien de la sécurité dans cette région. En revanche, l'Europe demeure au coeur de l'affrontement Est-Ouest, et le Canada continue de contribuer activement à la défense militaire de l'Europe centrale. Le

* Le chiffre entre parenthèses renvoie à la page du rapport.

continent européen demeure un marché important pour toute une gamme de produits canadiens, même s'il n'a pas connu le même essor que la région du Pacifique. Les pays du tiers monde, et ceux d'Afrique en particulier, sont les principaux bénéficiaires de l'aide canadienne au développement, mais, par rapport aux pays industrialisés, ils n'offrent jusqu'ici que peu de débouchés pour les exportations canadiennes. L'Afrique du Sud était un débouché important pour les produits canadiens, mais la justice sociale dans ce pays est devenue un objectif prédominant pour les Canadiens. Quant au Moyen-Orient, il a été pendant longtemps un marché d'exportation fort attrayant que le Canada n'a cependant pas vraiment exploité. L'apport du Canada à la sécurité de cette région qui a connu de nombreux conflits, a surtout consisté à y envoyer des forces de maintien de la paix. (P. 38.)

Nous recommandons que le ministère des Affaires extérieures envisage la possibilité de créer des centres régionaux de ressources et de soutien qui pourraient desservir les missions diplomatiques d'une région donnée. (P. 40.)

Nous proposons que le gouvernement, par l'intermédiaire du comité du Cabinet chargé des affaires extérieures et que le Parlement, grâce à son Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des communes, procèdent régulièrement à un examen du processus de planification par pays. Selon nous, il est particulièrement important que les gouvernements provinciaux, les gens d'affaires, les organisations non gouvernementales et le milieu universitaire participent à la définition et à l'examen des objectifs stratégiques. (P. 40.)

Chapitre IV

Renforcer l'ordre international et accroître l'influence du Canada

Nous recommandons que le Canada appuie les travaux du groupe d'experts de haut niveau créé par le secrétaire général des Nations Unies pour étudier ces questions. À long terme, le Canada devrait étudier la possibilité d'établir, de concert avec d'autres puissances moyennes, un nouveau barème de contributions à l'ONU, selon lequel aucun État ne fournirait plus qu'un montant déterminé, afin que l'organisation ne dépende pas trop d'un seul membre. (P. 44.)

Nous recommandons que le Canada recherche un accord international sur la création d'un organisme ou d'un comité compétent qui aiderait à simplifier tous les rouages du système de développement multilatéral. Nous appuyons d'ailleurs tout effort déployé pour réduire le double emploi et la centralisation excessive qui existent actuellement à l'ONU. Il faudrait également étudier la possibilité de créer de nouvelles institutions et d'abandonner celles qui ne sont plus utiles. (P. 45.)

Nous pensons que le gouvernement devrait exercer des pressions pour que la Commission préparatoire pour le droit de la mer termine rapidement ses travaux, afin de dissiper les incertitudes qui pèsent sur l'Administration des fonds hauturiers. Il devrait ensuite entreprendre une analyse détaillée des coûts et des avantages du Traité sur le droit de la mer. Comme ce traité nous a déjà procuré des avantages importants, même s'il n'est pas encore en vigueur, le comité estime que le Canada devrait le ratifier. (P. 45.)

Le comité recommande que le gouvernement du Canada étudie la possibilité de faire du Programme des Nations Unies pour l'environnement un organisme financé de la même façon que les autres organismes spécialisés de l'ONU, et d'une manière générale, qu'il

tente par tous les moyens d'augmenter l'efficacité de cet organisme. Le gouvernement devrait également continuer à sensibiliser la communauté internationale à la détérioration de l'environnement et à collaborer avec les autres États qui reconnaissent la gravité du problème afin d'obtenir que des mesures correctives soient prises. (P. 46.)

Nous considérons que le gouvernement du Canada a le devoir de demander instamment que tous les États concernés adoptent, par l'entremise de l'Agence internationale de l'énergie atomique, un ensemble de mesures de sécurité relatives à l'énergie nucléaire. Au nombre de celles-ci devraient se trouver un examen de toutes les normes de sécurité des centrales atomiques civiles, la création d'un système international d'inspection, l'élaboration de méthodes pour l'élimination des déchets radioactifs, et un accord international qui prévoirait l'annonce rapide de tout accident nucléaire et l'organisation de secours immédiats. (P. 46.)

Nous recommandons que le Canada propose des candidats pour remplir des fonctions à la Cour internationale de justice et dans les autres grandes institutions juridiques internationales comme la Commission du droit international et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. À notre avis, le Canada devrait également encourager les autres États à reconnaître la compétence de la Cour internationale de justice et à souscrire à la clause facultative avec le moins de réserves possible. (P. 47.)

Le Canada devrait, par ses déclarations et sa politique, défendre le principe général du règlement pacifique des différends. Il doit pour ce faire être prêt à offrir ses services de médiateur et à demander si possible l'intervention active d'une tierce partie, par exemple des Nations Unies ou du Commonwealth, dès le début des conflits. Nous devrions aussi encourager un recours plus rapide et plus généralisé à des missions d'enquête et d'observation menées de façon régulière par le secrétaire général des Nations Unies et les personnes qu'il nomme à cette fin. (P. 47.)

Chapitre V

La sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiales

À notre avis, une des priorités du gouvernement en matière de sécurité doit consister à adopter un point de vue qui lui soit propre sur les questions de stratégie, de contrôle des armements et de désarmement. À cette fin, le gouvernement doit d'abord acquérir les capacités d'analyse qui constitueront l'assise d'une participation plus active du Canada dans ce domaine. Le comité note les progrès déjà réalisés à ce chapitre grâce à la création du nouvel Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales et à l'apparition d'autres centres de recherche, notamment dans les universités. Ces établissements contribueront vraisemblablement à accroître la compétence canadienne à cet égard. Le gouvernement doit ensuite se former une opinion sur les grandes questions relatives à la stratégie et au contrôle des armements. Il pourra alors défendre plus vigoureusement ses positions auprès d'autres gouvernements dans les tribunes internationales. En dernier lieu, il doit établir un dialogue permanent avec la population sur la politique de sécurité, en commençant par faire connaître ses opinions à ce sujet et les arguments sur lesquels il s'appuie. (P. 50.)

La politique de défense

D'après nous, le gouvernement doit réduire l'écart entre nos engagements et nos possibilités pour éviter qu'il n'en résulte des conséquences désastreuses. Nous proposons

une étude immédiate de nos besoins à long terme dans le domaine de la défense, afin de déterminer exactement le montant supplémentaire qui serait nécessaire pour renouveler l'équipement de nos forces armées au cours des dix prochaines années. Si le gouvernement n'est pas en mesure de trouver ce montant, il devra alors tenter de renégocier ou de restructurer certains de nos engagements en matière de défense, en consultation avec nos alliés, afin de combler le fossé entre nos engagements et nos possibilités. Les forces armées canadiennes pourraient ainsi ne se voir confier que des tâches qu'elles sont capables d'accomplir de façon satisfaisante. (P. 52.)

Le contrôle des armements et le désarmement

Nous croyons qu'il est nécessaire d'améliorer la stabilité stratégique en recherchant le désarmement et que la voie à suivre est pavée d'ententes mutuelles, de mesures équilibrées visant à réduire considérablement les stocks d'armements et de moyens de vérification efficaces. (P. 54.)

Nous recommandons que le Canada multiplie ses efforts multilatéraux au sein de l'OTAN, des Nations Unies et dans d'autres tribunes où il est question du désarmement, de même que ses négociations bilatérales avec les États-Unis et l'Union soviétique ainsi qu'avec d'autres pays, afin de faire accepter un ensemble complet de mesures de contrôle des armements. Ces mesures, qui ont été approuvées par le gouvernement, sont les suivantes :

- 1) Une réduction mutuelle et vérifiable des arsenaux nucléaires, ainsi que des mesures connexes visant à améliorer la stabilité stratégique. Ces dernières doivent comprendre en particulier une réaffirmation du traité ABM sur les missiles antimissiles, interprété strictement comme interdisant tous les travaux sur les systèmes défensifs, sauf la recherche fondamentale.
- 2) Le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.
- 3) La négociation d'une interdiction totale des armes chimiques.
- 4) L'élaboration d'un traité global d'interdiction des essais nucléaires dont l'application serait mutuellement vérifiable.
- 5) La prévention de la course aux armements dans l'espace.
- 6) La négociation de mesures destinées à accroître suffisamment la confiance pour permettre la réduction des forces militaires classiques en Europe et ailleurs. (P. 54 et 55.)

Nous voyons d'un bon oeil les propositions visant à instaurer un système international d'enregistrement des exportations et des importations d'armes et de munitions pour contrôler l'expansion du commerce des armes classiques et nous estimons que le Canada doit chercher à rallier d'autres pays à ce concept. (P. 55.)

Nous exhortons le gouvernement à faire tout son possible pour encourager les superpuissances à s'engager dans des négociations constructives sur la limitation et la réduction des armes nucléaires. (P. 55.)

Les décisions militaires auxquelles le Canada participe à titre de membre de l'OTAN ne doivent pas être prises sans qu'on ait dûment pesé les conséquences qu'elles auront sur

sur le contrôle des armements. La politique sur le contrôle des armements et le désarmement, d'un côté, et la politique de défense, de l'autre, doivent fonctionner en tandem. (P. 56.)

Nous avons conclu qu'il conviendrait d'améliorer les moyens dont dispose le gouvernement pour formuler une politique sur le contrôle des armements et le désarmement. Nous ne sommes pas en mesure de préciser comment on pourrait améliorer ces moyens mais il faudrait au moins un nouveau mécanisme d'élaboration de la politique qui permette de concilier les vues du ministère des Affaires extérieures et celles du ministère de la Défense nationale. Nous pensons également que la politique étrangère est élaborée de façon plus coordonnée et plus énergique si les grandes orientations que le gouvernement entend lui donner sont régulièrement soumises à la population. Le nouveau service devrait être tenu de faire périodiquement rapport au Parlement. (P. 56.)

Nous appuyons le principe d'échanges avec l'URSS et nous recommandons de prévoir, dans les dépenses futures, une multiplication progressive de ces échanges. (P. 58.)

Les conflits régionaux

Nous sommes certains que le Canada est le pays tout indiqué pour servir de tiers désintéressé dans un conflit. Lorsqu'il agit en qualité de médiateur, le Canada doit, d'après nous, bien étudier les sources du conflit, l'utilité éventuelle d'une médiation et les atouts et moyens de pression dont il dispose. (P. 60.)

Lorsque le Canada est en mesure d'assumer la tâche et qu'il a de bonnes chances de favoriser un règlement, nous recommandons que le Canada se tienne prêt à offrir ses bons offices, qu'il s'agisse de la médiation ou de l'envoi de missions d'étude ou de forces de maintien de la paix, pour aider les parties à résoudre leur différend et à trouver la paix. (P. 60.)

Le maintien de la paix

Le comité estime néanmoins que la participation du Canada à la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre contribue effectivement à prévenir les combats dans l'île et à maintenir la stabilité du flanc sud de l'OTAN. (P. 62.)

Nous recommandons que le gouvernement envisage d'utiliser davantage les forces de réserve canadiennes aux fins du maintien de la paix, que les réservistes soient affectés à ces tâches individuellement ou, à titre expérimental, en petites unités. (P. 63.)

Le comité recommande donc que le Canada continue à faire profiter les forces armées d'autres pays de son expérience dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Le gouvernement devrait également continuer à financer les colloques organisés sur le sujet dans diverses universités canadiennes et à aider l'Académie internationale de la Paix, qui a notamment produit un guide sur le maintien de la paix que les forces armées canadiennes utilisent. (P. 63.)

Selon le comité, la meilleure attitude à adopter, si le Canada est invité à participer à des opérations de maintien de la paix, consiste à appliquer les principes fixés cas par cas, tout en accordant la préférence aux opérations menées sous les auspices des Nations Unies. (P. 64.)

Le terrorisme

Le comité recommande que l'on applique des contrôles plus stricts aux points d'entrée au Canada et aux postes frontières. (P. 66.)

Nous recommandons que Transports Canada fixe des normes minimales pour la sécurité des aéroports et les applique strictement. Nous recommandons en outre que, si l'on se rend compte après une certaine période que les services des sociétés privées laissent encore à désirer, le gouvernement envisage d'assumer lui-même la responsabilité de tous les aspects de la sécurité dans les aéroports, soit en confiant cette tâche à Transports Canada, soit en faisant appel à la GRC, en vertu d'un contrat avec Transports Canada. (P. 67.)

Le comité préconise d'avoir recours aux Nations Unies, afin d'obtenir l'appui de tous les pays du monde. Le Canada pourrait, par exemple, s'efforcer d'obtenir les appuis nécessaires pour que le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution refusant aux pays qui offrent un asile aux terroristes le droit d'invoquer leur souveraineté pour refuser l'intervention de la communauté internationale. (P. 67.)

Chapitre VI

L'accroissement des échanges internationaux

Comme la conjoncture qui a permis à notre économie de se développer depuis la Seconde Guerre mondiale a changé, le Canada doit s'adapter pour pouvoir conserver sa prospérité actuelle. Il a d'ailleurs déjà perdu du terrain dans ce domaine. (P. 69.)

Nous croyons que le gouvernement, par l'entremise de ses délégués commerciaux, devrait être bien représenté dans les domaines où le commerce croît rapidement, particulièrement dans celui des techniques de pointe et des services. (P. 70.)

La libéralisation des échanges

Le comité recommande que le gouvernement s'efforce de promouvoir activement une libéralisation équilibrée et ordonnée des échanges commerciaux. (P. 71.)

Le comité pense qu'il est important d'entamer une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales dans les meilleurs délais. (P. 72.)

Il est essentiel que tout accord éventuel entre le Canada et les États-Unis respecte entièrement les obligations que le GATT impose aux deux pays. Pour ce faire, il faudrait que les responsables de l'application du GATT soient avertis des conditions de toute entente conclue entre les deux parties et qu'ils créent un groupe de travail pour étudier la conformité de cette entente avec les obligations contractées dans le cadre du GATT. (P. 73.)

La conclusion d'un accord entre le Canada et les États-Unis ne réglerait donc qu'une partie des problèmes du Canada en matière de commerce international. (P. 73.)

L'augmentation de la compétitivité du Canada

Nous recommandons donc au gouvernement de reconnaître les possibilités d'exportation des petites et moyennes entreprises canadiennes et d'en tenir compte dans l'élaboration et la mise en oeuvre de sa stratégie de mise en marché des exportations. (P. 74.)

Nous reconnaissons qu'un certain nombre d'éléments, au Canada même, nuisent aux exportateurs canadiens; nous recommandons par conséquent que toute politique commerciale future tienne compte de ces éléments. (P. 74.)

Nous recommandons que le gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'achat de brevets et la commercialisation des brevets à l'étranger puissent être financés en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* ou que les modifications nécessaires soient apportées au Programme de développement industriel et régional. (P. 75.)

En raison de ses structures et de son orientation, la SEE a des préoccupations trop souvent éloignées de celles des petites entreprises, et ce fossé est difficile à combler. Pour que la SEE soit plus à l'écoute des besoins de ces sociétés, il faudrait modifier de fond en comble son orientation et son fonctionnement, et rien ne garantit que cela pourrait se faire efficacement. Afin de tirer un meilleur parti des possibilités d'exportation des petites entreprises, le gouvernement devrait donc songer à créer un nouvel organisme qui serait chargé expressément de ce secteur et qui travaillerait en étroite collaboration avec les institutions financières privées. (P. 75.)

L'expansion des exportations

Le comité est d'avis qu'il faut encourager le secteur privé à collaborer avec le gouvernement à la diffusion de renseignements sur les débouchés à l'étranger. (P. 79.)

Le comité recommande que soit établie une ligne téléphonique spéciale pour recueillir les suggestions du public sur les possibilités commerciales qui peuvent se présenter. (P. 79.)

Nous sommes d'accord avec les témoins selon lesquels c'est surtout dans les pays où les débouchés sont nombreux que nous avons besoin de délégués commerciaux, quand ils peuvent aider les exportateurs à surmonter les obstacles culturels et linguistiques. En conséquence, nous recommandons d'affecter davantage de délégués commerciaux dans la région de l'Asie et du Pacifique, quitte à réduire au besoin leur nombre en Europe. (P. 79.)

Le Programme de développement des marchés d'exportation doit être conservé et il conviendrait même de prendre des mesures spéciales pour en élargir le champ d'application afin qu'il s'applique aux entreprises d'experts-conseils, aux sociétés d'ingénierie et aux sociétés de services qui, en général, ne peuvent pas en bénéficier à l'heure actuelle. (P. 79.)

Selon nous, si le Canada veut consolider sa position sur les marchés d'exportation, le gouvernement doit offrir aux exportateurs canadiens des programmes de financement concurrentiels par rapport à ceux d'autres pays. (P. 80.)

Pour les aider à résorber un peu le problème de devises des pays du tiers monde, le Canada pourrait envisager de lever certaines des barrières qui limitent leurs

exportations au Canada. Il y a aussi une deuxième voie, le commerce de contrepartie. (P. 80.)

Le comité recommande que le gouvernement continue d'étudier les modalités de financement des exportations à des conditions de faveur pour que les exportateurs canadiens ne soient pas défavorisés, sur le plan de la concurrence, par les mécanismes de financement des autres pays. (P. 81.)

Il conviendrait donc que le gouvernement fédéral et les provinces coordonnent mieux leurs activités de promotion des échanges commerciaux. Ce type de collaboration est déjà prévu dans un accord conclu entre le Québec et le gouvernement fédéral au sujet de l'immigration. En vertu d'un régime de partage des coûts, des fonctionnaires de la province travaillent dans certaines ambassades. Dans leurs activités, ils tiennent compte des intérêts du gouvernement fédéral, mais ils relèvent des autorités provinciales. Le comité, recommande que des accords analogues soient conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet de la promotion et de l'expansion du commerce extérieur. (P. 82.)

Nous sommes convaincus que les liens commerciaux les plus importants se forment au niveau où des accords commerciaux peuvent être conclus. Nous estimons que les liens entre villes sont une dimension des relations commerciales internationales offrant des perspectives nouvelles et passionnantes qu'il faut activement explorer. (P. 82.)

Les sociétés qui décrochent de gros contrats à l'étranger et qui bénéficient de l'aide du gouvernement devraient employer de nouveaux diplômés afin d'augmenter, chez elles et dans tout le Canada, le nombre des personnes bien au fait des échanges internationaux. De son côté, le gouvernement devrait faire son possible pour aider à compiler un recueil des possibilités d'emploi à l'étranger pour les jeunes Canadiens. Il existe en effet une réserve inexploitée de jeunes que ce genre d'emplois intéresserait. Un emploi à l'étranger pourrait inciter de jeunes Canadiens à faire carrière dans le commerce international et permettre ainsi au Canada de devenir un pays commerçant plus dynamique. (P. 82.)

La diversification des échanges commerciaux

Selon le comité, c'est vers la région de l'Asie et du Pacifique que doivent être orientés la plupart des efforts des secteurs public et privé. (P. 83.)

Pour réussir à pénétrer le marché de l'Asie et du Pacifique, il faudra faire des efforts à plusieurs niveaux. Premièrement, les entreprises canadiennes devront développer des liens personnels avec des clients possibles de l'Asie et du Pacifique. Les immigrants et les étudiants étrangers pourraient jouer un rôle important dans la promotion des liens commerciaux entre le Canada et la région de l'Asie et du Pacifique puisqu'ils ont à la fois des liens avec cette région et une expérience directe des produits et des compétences que peut offrir le Canada. (P. 83 et 84.)

Deuxièmement, le gouvernement canadien devra travailler en étroite collaboration avec les entreprises canadiennes afin d'établir des liens commerciaux avec les pays de l'Asie et du Pacifique. Il devra notamment accorder un financement concurrentiel aux exportateurs et appuyer leurs efforts de commercialisation en faisant appel à ses délégués commerciaux et à ses ambassadeurs, et en prévoyant à l'occasion des visites de ministres dans cette région. (P. 84.)

Sans oublier pour autant l'importance des liens économiques et politiques, il faudra aussi déployer des efforts à un troisième niveau, c'est-à-dire sur le plan culturel, si nous voulons asseoir solidement nos rapports avec cette région. Il est important d'améliorer la compréhension entre notre société et les diverses cultures de la région du Pacifique. (P. 84.)

Le comité demande instamment au gouvernement de mettre sur pied, de concert avec le Japon et d'autres pays d'Asie, un programme permettant aux diplômés des universités canadiennes d'aller enseigner l'anglais dans ces pays, sur une base volontaire. (P. 85.)

Le comité recommande au gouvernement d'encourager le secteur privé canadien à ouvrir un bureau à Taïwan afin d'aider les entreprises canadiennes à établir des liens commerciaux dans ce pays. Cela peut et devrait se faire de façon à ne pas nuire à nos excellentes relations avec la République populaire de Chine. (P. 86.)

De l'avis du comité, le gouvernement devrait chercher plus énergiquement à tirer parti des liens entre le Canada et l'Inde pour accroître les échanges et les investissements bilatéraux. (P. 87.)

Chapitre VII

Le développement international

L'endettement et le commerce

Nous craignons que les conditions souvent difficiles imposées à de nombreux pays débiteurs pour régler le problème de la dette ne provoquent une crise grave. Les difficultés économiques auxquelles se heurtent de nombreux pays en développement exercent des pressions intolérables sur la population et les gouvernements démocratiques. Nous croyons qu'il faut de toute urgence adopter des mesures visant à mettre les pays débiteurs sur la voie de la reprise économique. (P. 92.)

Le comité est d'avis qu'il faut organiser de toute urgence une conférence intergouvernementale à laquelle participeraient des représentants des pays débiteurs, des pays créanciers, des banques et des institutions financières internationales. Afin de montrer le sérieux de la crise, qui touche aussi bien les pays en développement que les pays développés, le gouvernement canadien doit encourager les pays membres de l'OCDE et d'autres pays à se prononcer en faveur d'une telle conférence. (P. 93.)

Nous demandons au gouvernement d'être particulièrement attentif aux besoins des pays africains et, au sein du club de Paris et ailleurs, de souscrire aux mécanismes de gestion de la dette qui aideront ces derniers à se relever de la famine. Nous sommes heureux que le gouvernement ait annoncé à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies de mai 1986 qu'il avait déclaré un moratoire de 15 ans sur le remboursement des prêts du gouvernement aux pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne. Nous croyons aussi qu'il serait bon que le gouvernement envisage de prolonger le moratoire sur les prêts accordés à ces mêmes pays par la Société pour l'expansion des exportations. (P. 93.)

Le comité note avec approbation que le gouvernement canadien a indiqué qu'il songeait à verser des crédits supplémentaires au Fonds monétaire international. Il souscrit également à l'objectif d'une meilleure coordination entre le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, de manière à ce que les ajustements à court terme favorisent la reprise économique et le développement à long terme. (P. 93.)

Nous exhortons le gouvernement canadien à insister pour que les pays en développement les plus pauvres obtiennent des quotas supérieurs en vertu de l'accord multifibre. En même temps, il faut absolument que le Canada prévoie des programmes de recyclage efficaces, de nouvelles possibilités d'emploi pour les travailleurs et des mesures visant à restructurer et à moderniser l'industrie, de manière à pouvoir éliminer graduellement l'accord et faire en sorte que le commerce du textile et du vêtement soit régi par les règles normales du GATT. (P. 94.)

Nous préconisons l'adoption d'une politique visant à encourager les pays nouvellement industrialisés qui le peuvent à renoncer aux régimes préférentiels destinés aux pays les plus pauvres et à accepter le régime du GATT. (P. 95.)

L'aide au développement

La plupart des membres du comité ont estimé qu'il fallait rétablir l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB consacré à l'aide publique au développement d'ici 1990. Certains ont dit que le gouvernement ne devrait rétablir cette aide que si ses recettes le lui permettent. D'autres ont même souhaité qu'on adopte un objectif de 1 p. 100 après 1990. (P. 96.)

Le comité recommande que l'objectif premier du programme d'aide canadien demeure de répondre aux besoins des pays et des populations les plus pauvres. (P. 98.)

Comme les femmes sont les plus défavorisées sur le plan économique, nous recommandons d'accorder une plus grande importance à l'aide directe aux femmes des pays en développement. On ne peut aborder la question de l'efficacité des programmes d'aide sans parler du rôle essentiel des femmes dans le processus du développement. Il n'y a pas très longtemps qu'on a pris conscience de cela. Les spécialistes du développement prétendent que l'aide liée ne permet pas vraiment de venir en aide aux pauvres gens et d'intégrer les femmes au processus de développement. Bien souvent ce sont les femmes qui cultivent la terre, qui donnent les soins médicaux et qui sont les chefs de famille. Il faut absolument les consulter sur les techniques de développement qui conviennent le mieux. L'ACDI a commencé à faire appliquer une directive-cadre intitulée Les femmes et le développement. Le comité recommande que le gouvernement affecte suffisamment de fonds et de personnel à l'ACDI pour lui permettre de mettre en place cette directive-cadre et de réaliser ses objectifs. (P. 98.)

L'assistance publique au développement est encore déficiente parce que les programmes d'aide nationaux sont parfois axés sur les intérêts des pays donateurs. Cela aboutit à des situations typiques comme celle-ci : il y a maintenant environ quinze sortes de pompes d'irrigation différentes et incompatibles au Kenya. Nous recommandons que le Canada réclame une collaboration plus étroite entre les pays donateurs, et qu'il continue d'appuyer fortement les méthodes et les institutions multilatérales qui favorisent cette attitude. Nous tenons à réaffirmer l'opinion généralement admise au Canada selon laquelle l'aide bilatérale et l'aide multilatérale sont complémentaires. (P. 99.)

Nous n'avons pas fait d'évaluation en profondeur du programme d'aide du Canada, car le Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce extérieur s'en charge. Cependant, nous recommandons vivement que ce comité, quand il établira son plan de travail, étudie de près plusieurs questions dont nous avons été saisis. Comment alléger le fardeau administratif découlant de l'aide au développement? Dans quelle mesure et comment décentraliser les effectifs et les pouvoirs? Comment réduire les coûts de l'aide liée et rendre l'aide plus utile aux pays bénéficiaires? Comment la population en général, qu'il s'agisse des gens ordinaires ou des experts, peut-elle jouer un rôle dans l'amélioration de l'aide au développement offerte par le Canada? (P. 99.)

Les organismes non gouvernementaux, qu'ils soient bénévoles ou à but lucratif, doivent participer le plus possible à la planification et à l'exécution des programmes canadiens d'aide publique au développement. Ils doivent en fait constituer le cœur de programmes d'aide technique élargis et revitalisés. (P. 100.)

Pour favoriser la collaboration sur place, il a été proposé que le gouvernement et les organisations bénévoles créent des bureaux de développement dans les pays en développement où le Canada réalise des programmes d'aide sans y posséder d'ambassade, ou dans les régions de pays en voie de développement qui sont éloignées de la capitale et de l'ambassade du Canada. Les bureaux de développement constitueraient des bases de soutien fonctionnelles et non diplomatiques, tant pour l'assistance publique au développement que pour les activités des organisations bénévoles. Nous prions instamment le gouvernement et les organisations bénévoles d'étudier ensemble cette proposition, ainsi que d'autres mesures pratiques visant à renforcer leur collaboration. (P. 100.)

Nous recommandons que le gouvernement et le Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce extérieur en fassent une étude approfondie. Cette agence permettrait aux petites et moyennes entreprises canadiennes d'aider celles du tiers monde de diverses façons, notamment par la conclusion de contrats de gestion et d'ententes techniques et par la création de coentreprises. L'agence pourrait par exemple financer des programmes analogues à celui qui est administré par le *Fanshawe College* de London (Ontario). (P. 101.)

Les étudiants étrangers

Nous pensons que les étudiants étrangers sont pour le Canada un atout important dont on n'a pas assez tenu compte jusqu'à présent en ce qui concerne l'augmentation des échanges commerciaux, l'accroissement des contacts culturels et la politique étrangère en général. (P. 104.)

Nous recommandons que le gouvernement fédéral prépare un énoncé des buts et objectifs nationaux à propos des étudiants étrangers et nous encourageons les provinces à en faire autant. Ces énoncés devront ensuite être discutés lors d'une conférence des premiers ministres afin d'en arriver à une ligne de conduite aussi cohérente que possible. (P. 104.)

Nous avons écouté d'une oreille sympathique les témoins qui ont affirmé que les pays du tiers monde devraient pouvoir créer leurs propres établissements d'enseignement supérieur. Cependant, ces pays ne peuvent pas offrir un éventail complet d'études supérieures. Nous recommandons que le Canada concentre son aide surtout dans le domaine des études du deuxième et du troisième cycle. (P. 104.)

Chapitre VIII

La promotion des droits de la personne

Nous tenons à affirmer, comme tant de Canadiens nous l'ont répété, que la défense des droits de la personne dans le monde est un élément fondamental de la politique étrangère du Canada. (P. 107.)

La protection des droits de la personne

Le comité estime qu'il existe un critère fondamental qui doit guider la politique du Canada en matière de droits de la personne, à savoir la tendance apparente à des violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne. (P. 108.)

Le comité se joint aux témoins pour recommander que le Canada cherche à être réélu à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et que, dans l'intervalle, il suive activement le déroulement de ses travaux. Le Canada devrait notamment s'employer à protéger et à renforcer la position de la Commission dans la structure onusienne. Le comité recommande également que le Canada cherche à affirmer l'assise du Groupe de travail des Nations Unies pour les autochtones. Les peuples autochtones sont depuis fort longtemps au nombre des victimes les plus malmenées des violations des droits de la personne. (P. 109.)

Le comité recommande vivement au gouvernement du Canada de faire en sorte que la collaboration avec les organisations bénévoles demeure un élément central de sa politique sur les droits de la personne. (P. 109.)

Nous recommandons que le gouvernement recherche sans délai les moyens les plus efficaces de créer une Commission consultative des droits de la personne. (P. 110.)

Nous recommandons que le ministère des Affaires extérieures suive l'exemple du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas en organisant pour tous ses agents des séances de formation et des cours d'appoint sur les droits de la personne. (P. 110.)

Un comité permanent des droits de la personne vient d'être créé à la Chambre des communes. Nous recommandons que ce comité, au moment d'entamer le volet international de ses travaux, accorde une attention particulière aux violations flagrantes et systématiques des droits de la personne qui sont signalées, notamment dans les pays où le Canada a d'importants programmes d'aide au développement ou avec lesquels il fait beaucoup de commerce, et qu'il travaille en étroite collaboration avec le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. De plus, nous demandons instamment aux comités des affaires extérieures du Sénat et de la Chambre des communes de garder cette question à l'ordre du jour et de la placer dans le contexte plus général de la politique extérieure du Canada. Les conclusions et recommandations de ces comités pourront être un facteur important dans les décisions du Cabinet lorsqu'il dresse la liste des pays admissibles à l'aide publique au développement, si les comités demandent au gouvernement de donner une réponse globale à leurs rapports, comme les comités de la Chambre des communes peuvent le faire en vertu de l'article 99(2) du Règlement. (P. 110.)

Les visites à l'étranger du premier ministre, de ministres du Cabinet et de parlementaires sont de précieuses occasions d'exprimer des inquiétudes au sujet du respect des droits de la personne pour qui sait doser judicieusement les pressions en public et la persuasion en privé. Nous encourageons le gouvernement à saisir ces occasions, comme ont su le faire le premier ministre durant son récent séjour en Chine et en Corée du Sud, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il s'est rendu en Union soviétique et le ministre des Relations extérieures lors de son voyage en Amérique centrale à l'automne de 1985. En incorporant la question des droits de la personne à des discussions portant sur le commerce, la diplomatie et l'aide, le Canada peut arriver à faire comprendre que les droits de la personne ne sont pas une question accessoire, mais font partie intégrante de ses relations extérieures. (P. 110 et 111.)

Nous appuyons les recommandations contenues dans le rapport du sous-comité sur les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles :

- Le Canada devrait réduire substantiellement ou interrompre les programmes canadiens d'aide au développement, ou encore ne pas en lancer de nouveaux, dans les pays où les violations flagrantes et systématiques des droits de la

personne empêchent la réalisation de l'objectif fondamental que constitue l'aide aux pauvres.

- Dans les pays qui violent systématiquement les droits de la personne ou qui, pour d'autres raisons, ne sont pas admissibles à l'aide au développement, le Canada devrait tenter, par l'entremise des organisations internationales, d'accorder une aide humanitaire à ceux qui luttent pour la protection des droits de la personne.
- Dans les pays où les violations des droits de la personne existent, mais ne justifient pas l'interruption de l'aide consentie, le Canada devrait offrir son assistance essentiellement par le truchement du secteur privé, et particulièrement des organisations non gouvernementales qui oeuvrent directement auprès des pauvres. En outre, le gouvernement canadien devrait accorder une partie de son aide aux organismes qui luttent pour maintenir et protéger les droits civils et politiques.
- Le Canada devrait accroître considérablement l'aide qu'il accorde aux pays admissibles à l'aide canadienne qui ont effectué des progrès dans le secteur du respect des droits de la personne. (P. 111.)

Le comité recommande que le Canada profite de sa voix aux réunions des institutions financières internationales pour s'élever contre les violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne. (P. 112.)

L'avancement des droits de la personne

Le comité est convaincu que le Canada doit continuer dans cette voie, mais qu'il doit aussi prendre les devants en créant un programme positif d'avancement des droits de la personne. En mettant sur pied des programmes d'aide financière, d'échange, de recherche et d'assistance technique en coopération avec les pays concernés, le Canada peut espérer favoriser l'avancement à long terme des droits politiques, civils et culturels, comme il contribue maintenant à l'essor économique et social à long terme de certains pays au moyen de son programme d'aide. (P. 112.)

Le Canada n'exporte pas ses propres institutions et il doit s'abstenir de le faire. En revanche, il peut et doit pouvoir partager son expérience avec les autres et les aider à mettre sur pied leurs propres institutions. De tels programmes recevraient l'appui effectif ou tout au moins l'assentiment des gouvernements et de la population des pays participants. (P. 113.)

Nous recommandons que le gouvernement envisage de créer un Institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique qui serait régi par des lignes directrices judicieusement élaborées, en vue d'appuyer les efforts déployés par des organisations non gouvernementales. Pour que cet institut tienne compte des diverses perspectives nationales sur l'avancement démocratique, notamment dans le tiers monde, nous recommandons que son conseil d'administration comprenne des représentants étrangers, un peu comme l'a fait le Centre de recherches pour le développement international. Une faible part des crédits de l'aide au développement pourrait servir à financer cet institut. (P. 114.)

L'aide aux réfugiés

Il est particulièrement important que le Canada continue d'accueillir généreusement les réfugiés d'Amérique centrale victimes d'actes de répression et de violence. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris la décision d'accorder à tous les requérants le droit à une audition. (P. 116.)

Le gouvernement devrait faire des pressions pour que des Canadiens soient nommés à des postes de direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il pourrait alors participer à la mise à jour des programmes internationaux à l'intention des réfugiés et à la résolution de questions de politique. Il faudrait notamment définir ce que l'on entend par «réfugié» en vertu des accords internationaux, ainsi que les droits et les responsabilités des pays hôtes. (P. 116.)

Nous souhaitons vivement que le Canada appuie les projets visant à assurer une source de revenu aux réfugiés, comme celui qui existe pour les réfugiés afghans au Pakistan; nous y voyons un excellent exemple de projet destiné à aider les réfugiés à être aussi autonomes et productifs que possible, pendant qu'ils attendent leur rapatriement ou leur installation en permanence dans un pays d'accueil. (P. 116.)

L'Afghanistan

Le comité recommande que le Canada continue de considérer la prestation d'une aide humanitaire et médicale aux réfugiés afghans au Pakistan comme une priorité et qu'il appuie fortement les initiatives de la Croix-Rouge internationale et celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en particulier. Par ailleurs, dans ses relations bilatérales avec l'Union soviétique, le Canada doit, chaque fois que l'occasion se présente, soulever la question de l'Afghanistan et bien faire savoir que l'occupation et la destruction de ce pays constituent un obstacle sérieux à une amélioration des relations. (P. 117.)

L'Afrique du Sud

Si le groupe des sages du Commonwealth avait fait savoir que les progrès accomplis en vue de mettre fin à l'apartheid étaient insuffisants, le comité aurait recommandé que le Canada prépare un autre plan d'action pour le Commonwealth, avec des sanctions bien précises, comme celles qui apparaissent à l'article 7 de l'*Accord du Commonwealth* d'octobre 1985. (P. 119.)

Comme le groupe des sages a fait savoir — comme on le craignait — que le démantèlement de l'apartheid n'a fait aucun progrès, le Canada devrait imposer immédiatement toute la gamme des sanctions économiques, chercher à obtenir l'appui du plus grand nombre possible de pays du Commonwealth et encourager les autres pays à prendre des mesures semblables. (P. 119.)

Dans les deux cas, il conviendrait de créer un programme des droits de la personne et de l'avancement démocratique des Noirs d'Afrique du Sud. Le Canada a créé un programme de bourses d'études en 1983 et a depuis augmenté les fonds qu'il lui réserve. Nous sommes tout à fait en faveur de ce genre d'initiative et nous souhaitons que d'autres mesures soient prises pour favoriser la constitution d'institutions sociales, économiques et politiques noires en prévision du jour où les Noirs d'Afrique du Sud exerceront leurs pleins droits de citoyens. (P. 119.)

Nous encourageons le gouvernement à multiplier les contacts directs avec les dirigeants d'organisations politiques noires d'Afrique du Sud. Comme la levée de l'interdiction frappant le Congrès national africain et la libération de son chef, M. Nelson Mandela, sont deux des revendications prévues dans l'*Accord du Commonwealth*, des contacts de haut niveau doivent de toute évidence être établis avec le CNA. (P. 119.)

Le Canada doit continuer de leur accorder une aide généreuse et d'appuyer les efforts internationaux qui visent, comme à l'occasion de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, à aider les pays voisins de l'Afrique du Sud à pallier les difficultés économiques résultant des sanctions internationales et à contrer les mesures de représailles que le gouvernement d'Afrique du Sud pourrait prendre contre eux. (P. 119 et 120.)

L'Amérique centrale

La majorité des membres du comité estiment nécessaire de souligner que la politique américaine est conçue en partie pour contrer l'intervention d'autres puissances militaires étrangères en Amérique centrale et soutiennent que le Canada doit pour sa part s'opposer à toute intervention extérieure en Amérique centrale, par quelque pays que ce soit. (P. 121.)

La majorité des membres du comité s'oppose pour l'instant à l'ouverture d'une ambassade du Canada à Managua, mais demande instamment au gouvernement de surveiller les occasions qui pourraient surgir. (P. 123.)

L'influence que le Canada exerce sur les mesures que prennent d'autres pays pour assurer leur sécurité est évidemment limitée, mais nous avons par contre la possibilité d'offrir une aide directe et concrète aux centaines de milliers de réfugiés de cette région qui en ont désespérément besoin. Le comité voudrait que le gouvernement prenne deux initiatives : premièrement qu'il mette sur pied, en collaboration avec d'autres pays et des organisations non gouvernementales, un programme de surveillance des réfugiés visant à rehausser la sécurité dans les camps de réfugiés et, deuxièmement, qu'il soutienne activement les programmes d'autosuffisance et de développement économique à l'intention des réfugiés. Le gouvernement doit également prendre des mesures pour permettre au Canada de mieux surveiller la situation des droits de la personne en Amérique centrale, en accordant une attention particulière aux conditions qui existent dans chaque pays et aux opinions des ONG canadiennes qui y travaillent. Le Canada doit appuyer les programmes de coopération qui ont pour objet l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, ainsi que les gens et les organismes de ces pays qui militent en faveur du respect des droits de la personne. (P. 124.)

Chapitre IX

Améliorer les relations avec les États-Unis

Le comité recommande que le gouvernement, chaque fois qu'il en aura l'occasion, rappelle au gouvernement des États-Unis l'importance de consultations préalables. Pour sa part, le Canada doit lui-même s'imposer de consulter les États-Unis. Dans les deux sens, les consultations ne doivent pas simplement consister à informer les intéressés à l'avance, mais doivent laisser le temps de discuter, de réfléchir et d'apporter les modifications qui s'imposent. (P. 131.)

On n'entretiendra des relations efficaces avec les États-Unis que si toutes les parties intéressées s'efforcent de présenter une politique canadienne cohérente. (P. 132.)

Il est extrêmement important de faire valoir les vues du Canada auprès de chaque palier du système américain et de faire preuve d'imagination dans la recherche d'alliés. La meilleure méthode consiste à s'efforcer de persuader par la voie diplomatique tandis que des pressions sont exercées par le secteur privé. La clé du succès : une bonne coordination, de la patience dans la persuasion, des exemples frappants et la mention constante du problème. (P. 132.)

Nous concluons que le gouvernement devrait faire preuve de souplesse dans le choix des moyens à prendre pour exprimer son désaccord avec la politique des États-Unis. Il peut bien sûr doser le retentissement d'un tel désaccord par le choix tant de son porte-parole que des termes utilisés et du mode de présentation. Les mesures à prendre devraient être décidées en fonction de la question en litige, mais en tenant compte aussi de l'importance qu'elle a pour le Canada et pour les États-Unis. (P. 134.)

Nous recommandons au gouvernement d'entreprendre des négociations avec les États-Unis pour arriver à une entente sur les trois frontières maritimes qui sont toujours en litige. (P. 135.)

Nous recommandons d'organiser régulièrement des colloques à l'intention des fonctionnaires subalternes des gouvernements de nos deux pays et, si possible, des fonctionnaires des différents États et provinces. (P. 136.)

Chaque fois que le Canada négociera avec les États-Unis un accord qui devra ensuite être ratifié par le Congrès, nous recommandons que l'ambassade du Canada à Washington continue à effectuer ses propres sondages de l'opinion du Congrès (P. 137.)

Le gouvernement fédéral devrait envisager la possibilité de désigner chaque année quelques fonctionnaires subalternes pour participer au *Congressional Intern Program*. (P. 138.)

Chapitre X

L'importance du Grand Nord dans la politique étrangère du Canada

L'Arctique devient de plus en plus un point de convergence de l'attention internationale. Comme le Canada a d'énormes intérêts dans cette région, il doit élaborer une politique cohérente sur l'Arctique prévoyant expressément d'intégrer le Grand Nord à sa politique étrangère. (P. 139.)

Le Canada devrait chercher en priorité à conclure une entente acceptable sur les revendications territoriales dans le Nord et encourager les efforts déployés pour trouver des structures gouvernementales qui assureraient l'autonomie culturelle des Inuit au sein de la fédération canadienne. Il faudrait favoriser la mise en valeur des ressources renouvelables, en particulier dans le domaine de la pêche. À l'étranger, le Canada devrait tout faire en son pouvoir pour appuyer les efforts que déploie l'Organisation internationale de survie des autochtones, dont la section canadienne a comparu devant nous à Yellowknife, pour contrer toute campagne, surtout en Europe, visant à interdire l'importation des produits de la fourrure. (P. 140.)

Le comité estime qu'un programme d'échanges sur l'Arctique avec l'Union soviétique est un bon moyen d'accroître les connaissances du Canada sur le Grand Nord et qu'il

peut permettre une amélioration des relations Est-Ouest. Nous recommandons que le programme d'échanges actuel soit convenablement financé. (P. 142.)

Nous recommandons de façon plus générale de mettre sur pied un programme concerté en vue de conclure des accords de coopération avec tous les pays du Nord. (P. 142.)

Nous recommandons que le Canada fasse des efforts particuliers pour développer de bonnes relations avec le Groenland. Sous réserve de l'accord du gouvernement du Danemark, nous recommandons d'ouvrir un consulat au Groenland (P. 142.)

La question de la souveraineté

Nous recommandons que le gouvernement canadien tente à nouveau de s'entendre avec les États-Unis pour que ces derniers reconnaissent la souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest. (P. 144.)

À moins que les États-Unis n'acceptent de reconnaître la souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest, le comité estime que le mieux est de laisser délibérément le temps passer plutôt que demander à la Cour internationale de justice de trancher la question. (P. 145)

Questions relatives à la défense

Le comité recommande que le gouvernement envisage la possibilité de doter la marine canadienne de sous-marins diesel-électriques dans le cadre de l'examen général des forces navales du Canada et de l'ensemble de la politique canadienne en matière de défense. (P. 147.)

Nous recommandons que le Canada, en collaboration avec d'autres pays arctiques et nordiques, cherche à obtenir la démilitarisation de l'Arctique en exerçant des pressions en ce sens sur les États-Unis ainsi que sur l'Union soviétique et en favorisant d'une manière générale le contrôle des armements et le désarmement. (P. 148.)

Chapitre XI

Pour un internationalisme constructif

Nous concluons que les activités du Canada à l'étranger doivent être guidées par le principe de l'internationalisme constructif, ce qui donnera à la politique étrangère du Canada une orientation et un idéal. (P. 149.)

Si l'internationalisme constructif nous apparaît tentant, ce n'est pas parce qu'il évoque un âge d'or imaginaire de la politique étrangère du Canada, mais parce qu'il décrit le mieux l'attitude que le Canada doit adopter dans un environnement international difficile et incertain. (P. 149.)

Le Canada a tout intérêt à faire preuve d'un idéalisme confiant plutôt qu'à adopter une attitude mesquine et égoïste envers le reste du monde. (P. 149.)

La recherche de moyens permettant de rendre les institutions internationales plus efficaces doit figurer parmi les grands objectifs de la politique étrangère du Canada. (P. 150.)

L'internationalisme constructif permet de faire d'une pierre deux coups : donner aux Canadiens une ouverture sur le monde d'une façon qui paraisse servir leurs intérêts, et répondre aux aspirations des centaines de Canadiens qui sont venus déclarer devant le comité que le Canada devrait jouer un rôle international actif et productif. Pour que ces aspirations se réalisent pleinement, le gouvernement devra trouver le moyen de permettre aux Canadiens de participer à des activités internationales relevant du secteur non gouvernemental et de toucher la corde du bénévolat qui est toute prête à vibrer dans le cœur des Canadiens. (P. 151.)

Audiences publiques

<i>Fascicule N°</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
19	Le 9 octobre 1985	Ottawa (Ontario)
20	Le 6 novembre 1985	Ottawa (Ontario)
21	Le 20 novembre 1985	Ottawa (Ontario)
22	Le 27 novembre 1985	Ottawa (Ontario)
23	Le 4 décembre 1985	Ottawa (Ontario)
24	Le 10 décembre 1985	Ottawa (Ontario)
25	Le 11 décembre 1985	Ottawa (Ontario)
26	Le 17 décembre 1985	Ottawa (Ontario)
27	Le 18 décembre 1985	Ottawa (Ontario)
28	Le 14 janvier 1986	Ottawa (Ontario)
29	Le 15 janvier 1986	Ottawa (Ontario)
30	Le 16 janvier 1986	Ottawa (Ontario)
31	Le 20 janvier 1986	Charlottetown (Î.-P.-É.)
32	Le 21 janvier 1986	Charlottetown (Î.-P.-É.)
32	Le 21 janvier 1986	Halifax (Nouvelle-Écosse)
33	Le 22 janvier 1986	Halifax (Nouvelle-Écosse)
34	Le 23 janvier 1986	St-Jean (Terre-Neuve)
35	Le 24 janvier 1986	St-Jean (Terre-Neuve)
36	Le 28 janvier 1986	Ottawa (Ontario)
37	Le 29 janvier 1986	Ottawa (Ontario)
38	Le 4 février 1986	Edmonton (Alberta)
39	Le 5 février 1986	Saskatoon (Saskatchewan)
40	Le 6 février 1986	Saskatoon (Saskatchewan)
41	Le 11 février 1986	Ottawa (Ontario)
42	Le 12 février 1986	Ottawa (Ontario)
43	Le 25 février 1986	Ottawa (Ontario)
44	Le 4 mars 1986	Ottawa (Ontario)
45	Le 5 mars 1986	Ottawa (Ontario)
46	Le 10 mars 1986	Fredericton (N.-B.)
47	Le 11 mars 1986	Montréal (Québec)
48	Le 12 mars 1986	Montréal (Québec)
49	Le 13 mars 1986	Québec (Québec)
50	Le 17 mars 1986	Vancouver (C.-B.)
51	Le 18 mars 1986	Vancouver (C.-B.)
52	Le 20 mars 1986	Whitehorse (Yukon)

53	Le 25 mars 1986	Ottawa (Ontario)
54	Le 8 avril 1986	London (Ontario)
55	Le 9 avril 1986	Toronto (Ontario)
56	Le 10 avril 1986	Toronto (Ontario)
57	Le 10 avril 1986	Toronto (Ontario)
58	Le 11 avril 1986	Toronto (Ontario)
59	Le 15 avril 1986	Ottawa (Ontario)
60	Le 23 avril 1986	Yellowknife (T.N.-O.)
61	Le 24 avril 1986	Winnipeg (Manitoba)
62	Le 25 avril 1986	Winnipeg (Manitoba)

Témoins

Le comité remercie le très honorable Charles Joseph Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, d'avoir discuté avec les membres du comité des questions soulevées par le livre vert *Compétitivité et sécurité*.

Les témoins qui ont comparu devant le comité sont indiqués par ordre alphabétique. Mention est faite (entre parenthèses) du numéro du fascicule des procès-verbaux et témoignages.

- Academics for Nuclear Disarmament* (Fascicule 35)
- Action sociale de l'église catholique romaine (Fascicule 34)
- Adelman, Howard, professeur (Fascicule 56)
- Alberta Society of Engineering Technologists* (Fascicule 38)
- Allan, Jim (Fascicule 57)
- Amniste internationale — Section canadienne (Fascicule 41)
- Andrew, Arthur (Fascicule 33)
- Antonius, Rashad (Fascicule 48)
- Archbishop Oscar Romero Central America Refugee Committee* (Fascicule 39)
- Armenian, Atken (Fascicule 55)
- Arusha International Development Resource Centre* (Fascicule 38)
- Asia Pacific Foundation of Canada* (Fascicule 51)
- Assemblée législative du Yukon (Fascicule 52)
- Association Canada-Palestine (Fascicule 33)
- Association canadienne de la journée mondiale de l'alimentation (Fascicule 43)
- Association canadienne de télévision par câble (Fascicule 47)
- Association canadienne des études Latino-Américaines et Caraïbes (Fascicule 43)
- Association canadienne des professeurs d'université (Fascicule 44)
- Association canadienne pour le club de Rome (Fascicule 48)
- Association canadienne pour les Nations Unies (Fascicule 58)
- Association des diplômés de l'Ontario (Fascicule 54)
- Association des écrivains acadiens (Fascicule 46)
- Association des universités de l'atlantique (Fascicule 33)
- Association des universités et collèges du Canada (Fascicule 44)
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (Fascicule 47)
- Association québécoise des organismes de coopération internationale et la Coordination canadienne de coopération internationale (Fascicule 47)
- Associations des barreaux américain et canadien (Fascicule 47)
- B'nai Brith Canada (Fascicule 56)
- B.C. Teachers' Federation* (Fascicule 51)

Bailey, Stuart (Fascicule 39)
 Bailie, Warren (Fascicule 56)
 Batty, Linda (Fascicule 39)
 Baudais, Michelle (Fascicule 39)
 Bedell, James (Fascicule 46)
 Benabdallah, Abdelkader (Fascicule 47)
 Berlinguet, Louis (Fascicule 48)
 Blais, Louis (Fascicule 52)
 Blake, Joanne (Fascicule 50)
Board of Trade of Metropolitan Toronto (Fascicule 58)
 Boardman, Robert (Fascicule 32)
 Bow, Malcolm N. (Fascicule 50)
 Brecher, Irving (Fascicule 48)
 Breton, Raymond, professeur (Fascicule 56)
British Columbia Peace Council (Fascicule 50)
 Browne, W.J., l'honorable, c.p. (Fascicule 34)
 Bryant, Christopher (Fascicule 21)
 Bureau canadien de l'éducation internationale (Fascicule 44)
 Caccia, Charles, l'honorable, c.p., député (Fascicule 58)
Canada-Taiwan Friendship Association (Fascicule 62)
Canadian action for Nicaragua (Fascicule 57)
Canadian Arctic Resources Committee (Fascicule 60)
Canadian Association for Free Expression Inc. (Fascicule 57)
Canadian Coalition for Peace through Strength Inc. (Fascicule 57)
Canadian Federation of Students (Fascicule 44)
Canadian Foreign Aid Dialogue (Fascicule 33)
Canadian Polish Congress (Fascicule 57)
Canadians for Democracy in Chile (Fascicule 50)
 Cannell, Doug, (Fascicule 62)
 Cannizzo, Cynthia, professeur (Fascicule 21)
 Carrefour Tiers-Monde (Fascicule 49)
 Caucus progressiste conservateur du Yukon (Fascicule 52)
 Cayer, Ed (Fascicule 31)
Central American Anti-U.S. Intervention Coalition (Fascicule 32)
Central American Solidarity Network (Fascicule 57)
 Centre canadien pour le contrôle des armes et le désarmement (Fascicule 37)
 Centre des ressources du Tiers Monde (Fascicule 54)
 Centre québécois de relations internationales (Fascicule 49)
 Chambre de commerce de l'Alberta (Fascicule 38)
 Chambre de commerce du Canada (Fascicule 42)
 Chambre de commerce du Yukon (Fascicule 52)
 Chambre des mines du Yukon (Fascicule 52)
 Charbonneau, Robert (Fascicule 47)
 Charters, David (Fascicule 46)
Children's Crusade for Peace (Fascicule 34)
Chilean Community Association (Fascicule 50)
Chilean United Front (Fascicule 39)
 Chossudovsky, Michel (Fascicule 43)
Christian Task Force on Central America (Fascicule 51)
Church in Society Committee of the United Church of Canada (Fascicule 61)
Citizens for Foreign Aid Reform (Fascicule 57)
 Clarkson, Stephen (Fascicule 28)
 Clearwater, John (Fascicule 62)
 Cloutier, Normand (Fascicule 47)
Coalition for Aid to Nicaragua (Fascicule 51)
Coalition for the Self-Determination of Peoples (Fascicule 35)
 Cohn, Theodore (Fascicule 51)
 Coleman, William I. (Fascicule 26)

Comeau, Paul André (Fascicule 20)
 Cominco (Fascicule 40)
 Comité Canada-Israël (Fascicule 53)
 Comité canadien d'action sur le statut de la femme (Fascicule 55)
 Comité central des mennonites (Fascicule 61)
 Comité des Ukrainiens-Canadiens (Fascicule 62)
 Comité Inter-Églises sur les droits de l'homme en Amérique latine (Fascicule 55)
 Comité national Arménien du Canada (Fascicule 46)
 Comité pour la justice sociale des sœurs de Sainte-Marthe (Fascicule 32)
 Comité pour le désarmement — Winnipeg (Fascicule 61)
 Commission d'action sociale du diocèse de Charlottetown et de la section diocésaine de
 l'organisation catholique canadienne pour le développement et la
 paix (Fascicule 32)
 Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick (Fascicule 46)
 Communauté Bahaie du Canada (Fascicule 56)
 Confedco (Fascicule 56)
 Confédération des syndicats nationaux (Fascicule 48)
 Conférence de London de l'Église Unie du Canada (Fascicule 54)
 Conférence des évêques catholiques du Canada (Fascicule 45)
 Congrès des associations de la défense (Fascicule 46)
 Congrès du travail du Canada (Fascicule 36)
 Congrès hispanique canadien (Fascicule 58)
 Congrès juif canadien (Fascicule 47)
 Conseil atlantique du Canada (Fascicule 56)
 Conseil canadien des églises (Fascicule 56)
 Conseil canadien pour la coopération internationale (Fascicule 42)
 Conseil canadien pour le commerce international (Fascicule 56)
 Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national (Fascicule 44)
 Conseil des canadiens (Fascicules 43 et 57)
 Conseil économique du bassin du pacifique (Commission canadienne) (Fascicule 53)
 Conseil international d'éducation des adultes (Fascicule 55)
 Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick (Fascicule 46)
 Conseil national des autochtones du Canada (Fascicule 59)
 Cooley, Pamela (Fascicule 50)
Coordinating Committee of Solidarity with Chile (Fascicule 38)
Council of Muslim Communities of Canada (Fascicules 54 et 57)
Counter Terror Study Centre (Fascicule 62)
 Cram, George (Fascicule 56)
 Crookell, Harold, professeur (Fascicule 54)
 Cunningham, Allan (Fascicule 50)
 Cuso — Québec (Fascicule 47)
 Cuso — Sasaktchewan (Fascicule 40)
Czechoslovak Canadian Association (Fascicule 50)
 Daly, Don, professeur (Fascicule 23)
Dandelions (Fascicule 38)
 Davis, Sally (Fascicule 35)
 Diaz, A. Marco Antonio (Fascicule 38)
 Dosman, Ed, professeur (Fascicule 29)
Ealam Tamil Association of Alberta (Fascicule 38)
 École du dimanche de l'église unie de Fort Garry, 4^e, 5^e et 6^e années (Fascicule 62)
El Salvador Information Centre (Fascicule 57)
 Elie, Bernard, professeur (Fascicule 23)
End the Arms Race (Fascicule 50)
 Enquête énergétique (Fascicule 56)
 Entraide missionnaire inc. (Fascicule 45)
 Epstein, William (Fascicule 27)
 Falls, R.H., Amiral (retraité) (Fascicule 21)
Farmers Helping Farmers (Fascicule 31)

Fédération canadienne de la faune (Fascicule 42)
 Fédération canadienne de la nature (Fascicules 42 et 57)
 Fédération Canado-Arabe (Fascicule 55)
 Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (Fascicule 44)
 Fédération des instituts militaires et interarmés du Canada (Fascicule 46)
 Fekete, Anthony (Fascicule 52)
 Fillp, Larry James (Fascicule 39)
 Findlay, Seaton (Fascicule 43)
 Flood, Peter (Fascicule 39)
 Florence, Goodman (Fascicule 51)
 Foley, Monique (Fascicule 49)
 Fondation canadienne des droits de l'homme (Fascicule 47)
 Fondation pollution probe (Fascicule 58)
 Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique Australe (Canada) (Fascicule 37)
 Fonds mondial pour la nature — Canada (Fascicule 42)
 Forbes, Ian (Fascicule 50)
 Foster, John W. (Fascicule 24)
 Freeman, Linda, professeur (Fascicule 24)
 Fretz, Judith (Fascicule 39)
 Gellner, John (Fascicule 22)
 Geltman, Harold (Fascicule 47)
 Gertler, Ann (Fascicule 48)
 Gordon, Mark R. (Fascicule 25)
 Green, Leslie, professeur (Fascicule 46)
 Greenaway, Keith Rogers, général (Fascicule 25)
 Griffiths, Franklyn (Fascicule 49)
 Groupe d'études interaméricaines de l'institut de développement international et de coopération,
 université d'Ottawa (Fascicule 37)
 Groupe d'information Latino-Américain (Fascicule 33)
 Groupe de soutien des autochtones de Terre-neuve et du Labrador (Fascicule 34)
 Groupe des 78 (Fascicule 45)
 Halstead, John, professeur (Fascicule 30)
 Harbron, John (Fascicule 55)
 Harris, Joanne (Fascicule 35)
 Hay, Keith (Fascicule 26)
 Helleiner, Gerald, professeur (Fascicule 22)
 Herman, Thomas (Fascicule 57)
 Hilton, David (Fascicule 23)
 Holmes, John (Fascicule 25)
Human Rights Awareness New Brunswick Inc. (Fascicule 46)
 Hume, Michael (Fascicule 32)
 Hunter, David (Fascicule 57)
Il Nuovo Mondo (Fascicule 38)
Indigenous Survival International (Fascicule 60)
 Institut C.D. Howe (Fascicule 55)
 Institut canadien des affaires internationales — groupe de travail de la section de la capitale
 nationale (Fascicule 45)
 Institut canadien des études stratégiques (Fascicule 45)
 Institut Nord-Sud (Fascicule 41)
 Inter Pares (Fascicule 43)
Inter-Church Committee for World Development Education (Fascicule 33)
Inter-Church Uranium Committee (Fascicule 39)
Intercultural Association of Greater Victoria (Fascicule 50)
International Affairs Committee of the United Church of Canada (Fascicule 47)
International Development Education Resource Association (Fascicule 50)
International March for Peace in Central America (Fascicule 47)
International Student Clubs, Université Western Ontario (Fascicule 54)
Inuit Committee on National Issues (Fascicule 60)

Jamieson, Don, l'honorable, c.p. (Fascicule 34)
 Johnstone, James (Fascicule 32)
 Jull, Peter (Fascicule 25)
 Kassi, Norma, membre de l'Assemblée législative du Yukon (Fascicule 52)
 Kendall, Reginald W. (Fascicule 54)
 Khattak, John (Fascicule 50)
 Kilburn, Peter (Fascicule 21)
 Kirk, John (Fascicule 33)
 Lajoie, Maurice (Fascicule 49)
 Langford, Michael J. (Fascicule 35)
 Lanphier, Michael, professeur (Fascicule 56)
 Lauzon, Paul (Fascicule 46)
 Lawson, Edward, sénateur (Fascicule 51)
Lawyers for Social Responsibility (Fascicule 50)
 Lecraw, Donald, professeur (Fascicule 54)
 Lewington, Jennifer (Fascicule 20)
 Lewis, Stephen (Fascicule 22)
 Loncarevic, B.D. (Fascicule 33)
London Cross-Cultural Learner Centre (Fascicule 54)
 Loxley, John, professeur (Fascicule 23)
 Lubbock, Michael (Fascicule 37)
 Luke, David Fashole (Fascicule 33)
 Luker, Anne (Fascicule 57)
 Lyon, Peyton (Fascicule 45)
 Macdonald, David (Fascicule 20)
 Mackinnon, Donald L. (Fascicule 39)
 Mangalam, J.J. (Fascicule 32)
Manitoba Peace Council (Fascicule 61)
 Manly, Eva (Fascicule 50)
 Mann Borgese, Elizabeth (Fascicule 33)
 Martin, Cabot (Fascicule 34)
 Martin, Louis (Fascicule 20)
 Mcginnis, Robert (Fascicule 62)
 Mcgrath, Bill (Fascicule 35)
 Mckinnon, J. Bruce (Fascicule 51)
 McPhail, Thomas L. (Fascicule 38)
 McWhinney, Edward (Fascicule 51)
 Miller, Joanna E. (Fascicule 39)
 Miller, Robert (Fascicule 25)
 Ministère de la défense nationale (Fascicule 49)
 Ministère des affaires extérieures (Fascicule 20)
 Mission pour la paix (Fascicule 58)
 Morgan, John (Fascicule 57)
 Morin, Claude (Fascicule 49)
 Mouvement canadien pour une fédération mondiale (Fascicules 42 et 50)
 Muldoon, Paul (Fascicule 57)
 Munro, Donald (Fascicule 50)
 Mytelka, Lynn, professeur (Fascicule 23)
 N.P.D. — Saint-Jean est (Fascicule 34)
Nicaragua Solidarity Society of British Columbia (Fascicule 51)
 Njoku, Emeka A. (Fascicule 54)
 Nobbe, Charles (Fascicule 32)
 North, Liisa, professeur (Fascicule 29)
Northern Human Service Workers Association (Fascicule 52)
Northridge Petroleum Marketing Inc. (Fascicule 38)
 Nossal, Kim Richard, professeur (Fascicule 24)
Nuclear Free North (Fascicule 60)
 Ogletree, Gary (Fascicule 52)

Operation Freedom (Fascicule 57)
 Orchard David (Fascicule 39)
 Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (Fascicule 45)
 Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix - chapitre de Yellowknife (Fascicule 60)
 Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix — comité de Halifax nord (Fascicule 33)
 Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix — Conseil Archidiocésain de Toronto (Fascicule 57)
 Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix — Conseil Diocésain de Winnipeg (Fascicule 62)
 Orr, Patrick (Fascicule 60)
 Ostry, Sylvia (Fascicule 23)
 Owen, W.H. (Fascicule 33)
 Oxfam — Canada (Fascicule 37)
 Oxfam de Saint-Jean (Terre-Neuve) (Fascicule 34)
 Pachai, Bridglal (Fascicule 32)
 Painchaud, Paul (Fascicule 49)
 Paus, Jenssen, Arne (Fascicule 40)
Peace and Justice Committee of Bethel United Church (Fascicule 39)
P.E.I. Women for Peace (Fascicule 32)
 Pelletier, Jean (Fascicule 20)
 Pharand, Donat, professeur (Fascicule 25)
Physicians for Social Responsibility (Fascicule 34)
Physicians for Social Responsibility — B.C. Chapter (Fascicule 50)
Ploughshares Youth (Fascicule 35)
 Plourde, Robert (Fascicule 49)
 Pollock, David, professeur (Fascicule 22)
 Potvin, Susie (Fascicule 49)
 Price, Jeremy M. (Fascicule 54)
 Price, Robert (Fascicule 38)
 Programme missionnaire Latino-Américain du diocèses catholique romain de Charlottetown (Fascicule 32)
Project Ploughshares — Comté de Lunenburg (Fascicule 32)
Project Ploughshares — Groupe de Corner Brook (Fascicule 35)
Project Ploughshares — Groupe de Fredericton (Fascicule 46)
Project Ploughshares — Groupe de Saint-Jean (Fascicule 34)
Project Ploughshares — Groupe de Saskatoon (Fascicule 39)
 Provencher, Raymonde (Fascicule 20)
 Radio Basse-Ville (Fascicule 49)
 Ralliement national des métis (Fascicule 59)
 Ratushny, Edward, professeur (Fascicule 25)
 Regroupement pour un dialogue Israël-Palestine (Fascicule 48)
Religious Society of Friends (Fascicule 34)
 Rickerd, Christopher (Fascicule 57)
 Roberts, Guy (Fascicule 43)
 Roche, Douglas, ambassadeur du Canada pour le désarmement (Fascicule 36)
 Ross, Douglas (Fascicule 27)
 Ruderman, A. Peter (Fascicule 33)
 Sabourin, Louis, professeur (Fascicule 26)
 Saldov, Morris (Fascicule 35)
 Salem, Norma (Fascicule 48)
 Samson, Audrey (Fascicule 33)
Saskatchewan Association on Human Rights (Fascicule 39)
Saskatchewan Council for International Cooperation (Fascicule 40)
Saskatchewan Mining Development Corporation (Fascicule 40)
Saskatoon Concerned Youth (Fascicule 40)
Saskatoon Nicaragua Support Committee (Fascicule 39)

Saywell, William (Fascicule 51)
 Scarfe, Brian (Fascicule 38)
 Schmitz, Andrew (Fascicule 39)
 Sharp, Mitchell, l'honorable, c.p. (Fascicule 28)
 Shaw, Timothy (Fascicule 33)
 Shotton, Ross (Fascicule 33)
 Siemens, Leonard (Fascicule 62)
 Sigler, John, professeur (Fascicule 30)
 Smith, Susan (Fascicule 54)
Social Concern Committee, Église anglicane, diocèse de l'est de Terre-Neuve et du Labrador (Fascicule 35)
Social Justice Committee of Montreal (Fascicule 47)
 Société Asiatique des partenaires — Canada (Fascicule 42)
 Sokol, John (Fascicule 55)
 Solomon, Hyman (Fascicule 28)
South Pacific Peoples Foundation of Canada (Fascicule 50)
 Staris, Denis, professeur (Fascicule 30)
 Starowicz, Mark (Fascicule 20)
 Stein, Janice, professeur (Fascicule 55)
 Steiner, Robert (Fascicule 57)
 Stone, Frank (Fascicule 22)
 Storey, Gary (Fascicule 39)
Strait Area Education and Recreation Centre (Fascicule 33)
Students against Apartheid, Université de la Saskatchewan (Fascicule 39)
Support Committee for the People of Guatemala (Fascicule 47)
Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility (Fascicule 56)
Ten Days for World Development — B.C. Lower Mainland Region (Fascicule 50)
Ten Days for World Development — Groupe de Maidstone et de la région (Fascicule 39)
 Territoires du Nord-Ouest, gouvernement des (Fascicule 60)
 TESL Canada (Fascicule 57)
 Tetley, William (Fascicule 48)
Tools for Peace (Fascicules 33, 39 et 57)
 Toronto Action for Chile (Fascicule 57)
 Toronto Anti-Intervention Coalition (Fascicule 57)
 Toronto Disarmament Network (Fascicule 57)
 Trueman, Peter (Fascicule 20)
 Tucker, Michael, professeur (Fascicule 27)
 Tugwell, Maurice, professeur (Fascicules 29 et 46)
Tungavik Federation of Nunavut (Fascicule 60)
 Université Dalhousie (Fascicule 33)
 Université de Colombie-Britannique — *Graduate Students Society* (Fascicule 50)
 Université de Guleph (Fascicule 54)
 Université de l'Alberta (Fascicule 38)
 Université McMaster (Fascicule 54)
 Université Western Ontario (Fascicule 54)
University College of Cape Breton — Caribbean Research Groups (Fascicule 35)
University of British Columbia Students for Peace and Mutual Disarmament (Fascicule 50)
Vancouver Board of Trade (Fascicule 51)
Veterans for Multilateral Nuclear Disarmament (Fascicule 32)
Victoria International Development Education Association (Fascicule 50)
 Voix des femmes (Fascicule 32)
 Voix des femmes — Fredericton (Fascicule 46)
 Von Mirbach, Henning (Fascicule 43)
 Walker, Pamela (Fascicule 50)
 Warrian, Peter (Fascicule 54)
 Webster, Gary (Fascicule 31)
 Winham, Gilbert (Fascicule 22)
 Wiseman, Henry, professeur (Fascicule 54)

Wood, Bernard (Fascicule 21)
World Literacy of Canada (Fascicule 55)
World Sikh Organization of Canada (Fascicule 50)
Wright, Claudia (Fascicule 25)
Yaqzan, Matin (Fascicule 46)
Young, Robert H. (Fascicule 46)

Mémoires reçus

Liste alphabétique des mémoires, rapports, lettres, télégrammes et articles reçus par le comité.

Abu-Laban, Baha
Edmonton (Alberta)

Adlington, K. et L.K.
Calgary (Alberta)

Adlington, R.G.
Calgary (Alberta)

African National Congress (South Africa)
Toronto (Ontario)

Ahmad, Jaleel
Montréal (Québec)

Ahmad, Naseer
Mississauga (Ontario)

Alarie, Luc et Courchesne, André
Saint-Boniface (Manitoba)

Alberta Chamber of Commerce
Edmonton (Alberta)

Alberta Nurses for Nuclear Disarmament
Edmonton (Alberta)

Alberta Vocational Centre — Calgary
Calgary (Alberta)

Alexanderson, A.
Winnipeg (Manitoba)

Alexandrowicz, George W.
Kingston (Ontario)

Amis canadiens de l'ambassade internationale de Jérusalem
Beauport (Québec)

Amitiés Québec-Israël
Montréal (Québec)

Amnistie Internationale — Section canadienne
Ottawa (Ontario)

Andrew, Arthur
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Antosko, Ronald J.
Rosemere (Québec)

Arbitrators Institute of Canada
Toronto (Ontario)

Archbishop Oscar Romero Central America Refugee Committee
Saskatoon (Saskatchewan)

Archibald, Elizabeth
Ottawa (Ontario)

Armstrong, Kimberly H.
Edmonton (Alberta)

Arusha International Development Resource Centre
Calgary (Alberta)

Asling, Jerrold
Hanover (Ontario)

Association Canada-Palestine
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Association canadienne d'aide à l'enfance
Toronto (Ontario)

Association canadienne de la journée mondiale de l'alimentation
Ottawa (Ontario)

Association canadienne des études africaines
Ottawa (Ontario)

Association canadienne des études latino-américaines et caraïbes
Ottawa (Ontario)

Association canadienne des professeurs d'université
Ottawa (Ontario)

Association canadienne pour le club de Rome
Westmount (Québec)

Association canadienne pour les Nations Unies
Toronto (Ontario)

Association canadienne pour les Nations Unies, chapitre de Winnipeg
Winnipeg (Manitoba)

Association des Collèges communautaires du Canada
Toronto (Ontario)

Association des diplômés de l'Ontario
Toronto (Ontario)

Association des écrivains acadiens
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Association des étudiants de l'Université McGill
Montréal (Québec)

Association des Universités de l'Atlantique
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Association des Universités et Collèges du Canada
Ottawa (Ontario)

Association of United Ukranian Canadians
Vernon (Colombie-Britannique)

Association professionnelle des agents du service extérieur
Ottawa (Ontario)

Association québécoise des organismes de coopération internationale
Montréal (Québec)

Atlantic Solidarity Network
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Austin, Mark D.
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

Avery, William F.
Saskatoon (Saskatchewan)

B'nai Brith Canada
Downsview (Ontario)

B.C. Teachers' Federation
Vancouver (Colombie-Britannique)

Bagot, H.
Edmonton (Alberta)

Bailie, Warren R.
Toronto (Ontario)

Balinsky, Clara
Montréal (Québec)

Baltic Federation in Canada
Port Perry (Ontario)

Bartel, Robert
Rosthern (Saskatchewan)

Bartholomew, Michael K.
Ottawa (Ontario)

- Baudais, Michelle
Saskatoon (Saskatchewan)
- Beasley, Alec C.
Winfield (Colombie-Britannique)
- Beaudry, Gérard
Longueuil (Québec)
- Bélanger, Vern
Montréal (Québec)
- Bélec, Alphonse J.
St-Sauveur des Monts (Québec)
- Bell, Howard
Vancouver (Colombie-Britannique)
- Berlinguet, Louis
Montréal (Québec)
- Beyond War* — Victoria
Victoria (Colombie-Britannique)
- Bishop, Barbara
Penetang (Ontario)
- Blackwood, Thomas A.
Victoria (Colombie-Britannique)
- Board of Trade of Metropolitan Toronto*
Toronto (Ontario)
- Boardman, Robert
Halifax (Nouvelle-Écosse)
- Booth, Bill
Cobourg (Ontario)
- Bow, Malcolm N.
Sidney (Colombie-Britannique)
- Boyle, Elizabeth
Guelph (Ontario)
- Brampton Area Peace Council*
Brampton (Ontario)
- Brecher, Irving
Montréal (Québec)
- Brett, Jane P.
Victoria (Colombie-Britannique)
- Browne, W. J., l'honorable, c.p.
St-Jean (Terre-Neuve)
- Bureau canadien de l'éducation internationale
Ottawa (Ontario)

Burlington Association for Nuclear Disarmament
Burlington (Ontario)

Burnett, James E.
Kentville (Nouvelle-Écosse)

Byberg, Ed
Port Coquitlam (Colombie-Britannique)

Byrd, Robert O.
Richmond Hill (Ontario)

Caccia, Charles
Ottawa (Ontario)

Calgary Inter-Faith Community Action Association
Calgary (Alberta)

Campagne UN F-18 pour la paix
Montréal (Québec)

Canada-Palestine Solidarity Committee
Mississauga (Ontario)

Canada-Taiwan Friendship Association
Thunder Bay (Ontario)

Canadian Action for Nicaragua
Toronto (Ontario)

Canadian Arab Friendship Association
Edmonton (Alberta)

Canadian Arab Friendship Society of Toronto
Don Mills (Ontario)

Canadian Arctic Resources Committee
Ottawa (Ontario)

Canadian Association for Free Expression Inc.
Rexdale (Ontario)

Canadian Coalition for Peace Through Strength Inc.
Toronto (Ontario)

Canadian Federation of Students — National Graduate Council
Ottawa (Ontario)

Canadian Foreign Aid Dialogue
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Canadian Institute of Strategic Studies
Toronto (Ontario)

Canadian Nature Federation
Ottawa (Ontario)

Canadian Peace Congress
Toronto (Ontario)

- Canadian Women for Free Enterprise*
West Vancouver (Colombie-Britannique)
- Canadians concerned about Southern Africa*
Toronto (Ontario)
- Canadians concerned for the Middle East*
London (Ontario)
- Canadiens d'origine Arménienne et Nellénique
Montréal (Québec)
- Carby-Samuels, Horace R.
Richmond Hill (Ontario)
- Carrefour Canadien International
London (Ontario)
- Carrière, Michel R.
Ottawa (Ontario)
- Carter, Marilyn L.
Port Colborne (Ontario)
- Castillo, Consuelo
Toronto (Ontario)
- Central American Anti-U.S. Intervention Coalition*
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
- Central Toronto Peace Group*
Toronto (Ontario)
- Centre canadien pour le contrôle des armes et le désarmement
Ottawa (Ontario)
- Centre d'études Arabes pour le développement (Canada)
Montréal (Québec)
- Centre d'information et de documentation sur le Mozambique et l'Afrique Australe
Montréal (Québec)
- Centre de ressources Tiers-Monde
Windsor (Ontario)
- Chambre de Commerce du Canada
Ottawa (Ontario)
- Charbonneau, Robert
St-Fulgence — Dubuc (Québec)
- Children's Crusade for Peace*
St-Jean (Terre-Neuve)
- Chilliwack Interchurch Committee for World Education*
Chilliwack (Colombie-Britannique)
- Christian Task Force on Central America*
Burnaby (Colombie-Britannique)

- Christoffersen, A.
Victoria (Colombie-Britannique)
- Church, Jim
Esterhazy (Saskatchewan)
- Cinis, V.
Toronto (Ontario)
- Cirkin, David
Kitchener (Ontario)
- Citizens for Foreign Aid Reform*
Rexdale (Ontario)
- Citizens for Nuclear Responsibility*
Lennoxville (Québec)
- Citizens for Peace*
Abbotsford (Colombie-Britannique)
- Clague, Ian
Vancouver (Colombie-Britannique)
- Coalition des organisations provinciales et ombudsman des handicapés
Winnipeg (Manitoba)
- Coalition for Aid to Nicaragua*
Vancouver (Colombie-Britannique)
- Coalition for the Self-Determination of Peoples*
St-Jean (Terre-Neuve)
- Cohn, Theodore
Burnaby (Colombie-Britannique)
- Comité Canada-Israël
Ottawa (Ontario)
- Comité central des Mennonites — Canada
Ottawa (Ontario)
- Comité inter-églises sur les droits de l'homme en Amérique Latine
Toronto (Ontario)
- Comité national Arménien du Canada
Montréal (Québec)
- Comité national sur le statut de la femme
Toronto (Ontario)
- Comité pour le désarmement — Winnipeg
Winnipeg (Manitoba)
- Comité pour une Afrique du Sud libre de Montréal
Montréal (Québec)
- Commission des parcs et des aires protégés
Hull (Québec)

Committee of Solidarity with People of El Salvador
Toronto (Ontario)

Communauté Bahaie du Canada
Thornhill (Ontario)

Confedco
Toronto (Ontario)

Confédération des syndicats nationaux
Montréal (Québec)

Conférence des évêques catholiques du Canada
Ottawa (Ontario)

Congrès Canadien-Polonais
Toronto (Ontario)

Congrès du travail du Canada
Ottawa (Ontario)

Congrès hispanique canadien
Islington (Ontario)

Congrès juif canadien
Montréal (Québec)

Conscience Canada
Victoria (Colombie-Britannique)

Conseil atlantique du Canada
Toronto (Ontario)

Conseil canadien des églises
Toronto (Ontario)

Conseil canadien pour la coopération internationale
Ottawa (Ontario)

Conseil canadien pour le commerce international
Ottawa (Ontario)

Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national
Ottawa (Ontario)

Conseil international d'éducation des adultes
Toronto (Ontario)

Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Conseil national des Autochtones du Canada
Ottawa (Ontario)

Council of Muslim Communities of Canada
Hamilton (Ontario)

Council of Ontario Unviersities
Toronto (Ontario)

Counter Terror Study Centre
Winnipeg (Manitoba)

Cross Cultural Learner Centre
London (Ontario)

Cullen, Daniel et Fischer, Gabriel
Wolfville (Nouvelle-Écosse)

Cunningham, Allan
Lions Bay (Colombie-Britannique)

CUSO
Ottawa (Ontario)

CUSO — London
London (Ontario)

CUSO — Saskatoon
Saskatoon (Saskatchewan)

Cuthbert, Constance J.
London (Ontario)

Davis, Sally
Paradise (Terre-Neuve)

Davison, Charles B.
Edmonton (Alberta)

De Groot, Eric
Scarborough (Ontario)

De Jongh, Elly
Edmonton (Alberta)

Degraaf, Peter
Ottawa (Ontario)

Development Assistance and the Environment
Hamilton (Ontario)

Diamond, Robert
Corner Brook (Terre-Neuve)

Diaz, A. Marco Antonio
Edmonton (Alberta)

Dickey, Andy
Edmonton (Alberta)

Dingman, Frank Spence
Surrey (Colombie-Britannique)

Dixon, Sophia Hansine
Saskatoon (Saskatchewan)

Donovan, A.E.
St-Jean (Terre-Neuve)

Dosne, James J.E.
Pointe-Claire (Québec)

Dowhaluk, Harry
Tamworth (Ontario)

Dubé, Mark
Regina (Saskatchewan)

Ealam Tamis Association of Alberta
Edmonton (Alberta)

Ealam Tamil Association of British Columbia
Vancouver (Colombie-Britannique)

Eaton, Brian
Whitehorse (Yukon)

Église unie du Canada — Conférence de London
Lakeside (Ontario)

Église unie du Canada — Conférence de Toronto
Toronto (Ontario)

Église unie du Canada — Presbytère Cambrian
Thunder Bay (Ontario)

Église unie du Canada — Presbytère de Regina
Regina (Saskatchewan)

End the Arms Race
Vancouver (Colombie-Britannique)

Energy Conversion Systems, Inc.
Ottawa (Ontario)

Enquête énergétique
Ottawa (Ontario)

Eritrean Relief Association in Canada Inc.
Toronto (Ontario)

Estonian Central Council in Canada
Toronto (Ontario)

Esvelt, B.F.
Bramalea (Ontario)

Ewanchuk, Cliff
Vancouver (Colombie-Britannique)

Fanshawe College
London (Ontario)

Faris, Hani
Vancouver (Colombie-Britannique)

Fédération canadienne de la Faune
Ottawa (Ontario)

Fédération canadienne des étudiant(e)s — Ontario
Toronto (Ontario)

Fédération Canado-Arabe
Islington (Ontario)

Federation of Military and United Services Institutes of Canada
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Findlay, Seaton
Ottawa (Ontario)

First Unitarian Congregation of Toronto
Toronto (Ontario)

Fitzgerald, Mike
Calgary (Alberta)

Flamborough Peace Group
Carlisle (Ontario)

Fondation Aga Khan Canada
Vancouver (Colombie-Britannique)

Fondation canadienne des droits de l'homme
Montréal (Québec)

Fondation Pollution Probe
Toronto (Ontario)

Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique Australe (Canada)
Ottawa (Ontario)

Ford, Brenda
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Forum Africa Coordinating Committee (Ottawa)
Ottawa (Ontario)

Fournier, Louis
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Fraser, Ian
Montréal (Québec)

Fretz, Judith
Saskatoon (Saskatchewan)

Fretz, Katie
Saskatoon (Saskatchewan)

Fundamental Research Institute
Gloucester (Ontario)

GATT-Fly
Toronto (Ontario)

Gearing, William R.
Orillia (Ontario)

- Gertler, Ann
Westmount (Québec)
- Gibson, Alice
Saskatoon (Saskatchewan)
- Gilmore, John
Montréal (Québec)
- Gilmour, Kenneth John
Hastings (Ontario)
- Global Community Centre*
Waterloo (Ontario)
- Global Village (Nanaimo)*
Nanaimo (Colombie-Britannique)
- Godderis, Ann
Castlegar (Colombie-Britannique)
- Golding, Donald W.
Oshawa (Ontario)
- Gordonhead United Church*
Victoria (Colombie-Britannique)
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
- Graduate Students' Union — University of Toronto*
Toronto (Ontario)
- Groupe des 78
Ottawa (Ontario)
- Groupe des 78 — Caucus de l'Atlantique
Halifax (Nouvelle-Écosse)
- Gullone, Anthony
Hamilton (Ontario)
- Harmes, Paul E.
Toronto (Ontario)
- Hassan, Merwan
Ottawa (Ontario)
- Hatley, James J.
Toronto (Ontario)
- Hemming, Timothy C.S.
Toronto (Ontario)
- Henderson, Michael D.
Downsview (Ontario)
- Heinrich, H.J.
Hudson Heights (Québec)

Hillmer, Norman
Ottawa (Ontario)

Hiroshima-Nagasaki Relived
Toronto (Ontario)

Hoffmann, H.
Toronto (Ontario)

Hogg, D.A.
Agincourt (Ontario)

Home Street Mennonite Church
Winnipeg (Manitoba)

Hortop, Sally et Scott
Hanover (Ontario)

Howard, Rhoda E.
Hamilton (Ontario)

Howell, Helen et Doug
Victoria (Colombie-Britannique)

Hudgin, Cecil A.
Scarborough (Ontario)

Human Rights Awareness New Brunswick Inc.
St-John (Nouveau-Brunswick)

Hungarian Human Rights Foundation (Canada)
Mississauga (Ontario)

Hungarian Human Rights Foundation (Canada)
Montréal (Québec)

Hunter, David
Don Mills (Ontario)

Hyndman, James E.
Ottawa (Ontario)

Indigenous Survival International
Ottawa (Ontario)

Institut C.D. Howe
Toronto (Ontario)

Institut canadien des affaires internationales — Groupe de travail de la section de la Capitale nationale
Ottawa (Ontario)

Institut canadien des affaires internationales — Montréal
Montréal (Québec)

Institut de développement international et de coopération
Ottawa (Ontario)

Institut Nord-Sud
Ottawa (Ontario)

Inter Pares
Ottawa (Ontario)

Inter-Church Committee for World Development Education — Halifax-Dartmouth
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Inter-Church Committee for World Development Education
Victoria (Colombie-Britannique)

Interchurch Uranium Committee
Saskatoon (Saskatchewan)

Intercultural Association of Greater Victoria
Victoria (Colombie-Britannique)

International March for Peace in Central America
Montréal (Québec)

International Submarine Transportation Systems Inc.
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Inuit Circumpolar Conference
Ottawa (Ontario)

Inuit Committee on National Issues
Ottawa (Ontario)

Inuit Tapirisat of Canada
Ottawa (Ontario)

Iranian National Council of Resistance in Canada and U.S.A.
Toronto (Ontario)

Jackson, R.A.
St-Albert (Alberta)

Jardine, Kevin
Toronto (Ontario)

Jesson, Michael George
Granbrook (Colombie-Britannique)

Jull, Peter
Ottawa (Ontario)

Justice and Peace Office — *Scarboro Foreign Mission Society*
Scarborough (Ontario)

Kallidumbil, Dave
Guelph (Ontario)

Karges, Ellie and Brezden, Patricia
Kitchener (Ontario)

Kelly, R.W.
Eden Mills (Ontario)

Kendall, Reginald W.
London (Ontario)

Khalifa, A. Momin
Glace Bay (Nouvelle-Écosse)

Khattak, John
Abbotsford (Colombie-Britannique)

Kingston Anti-Apartheid Coalition
Kingston (Ontario)

Kinnon, Gordon Carl

Kirk, John
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Kirkey, Christopher
Kingston (Ontario)

Klapauszak, Michael
Edmonton (Alberta)

Klassen, Menno
Winnipeg (Manitoba)

Klein-Cohen, Bryna
St-Laurent (Québec)

Kollar, Ivan
Regina (Saskatchewan)

Kowalchuk, Chris
Oakville (Ontario)

Kubursi, Atef
Hamilton (Ontario)

Kukovica, Tom
Puslinch (Ontario)

Lane, Henry W.
London (Ontario)

Langara Students Union
Vancouver (Colombie-Britannique)

Laprise, Guy
Chicoutimi (Québec)

Latter, Carol et Walter
Duncan (Colombie-Britannique)

Lawrence, E.A.
Calgary (Alberta)

LeBlanc, Philippe
Toronto (Ontario)

Leeksa, Andrew C.
Oakville (Ontario)

Légion Royale Canadienne
Ottawa (Ontario)

Liddar, Bhupinder Singh
Ottawa (Ontario)

London Cross Cultural Learner Centre
London (Ontario)

Ligue navale du Canada — Conseil national
Ottawa (Ontario)

Ljunggren, Linda
Hamilton (Ontario)

Lubbock, Michael
Ottawa (Ontario)

Lyon, Peyton V.
Ottawa (Ontario)

Macaulay, John C.
Red Deer (Alberta)

Macy, Richard Hooe
Ottawa (Ontario)

Mahant, Edelgard
Sudbury (Ontario)

Mahmood, Tariq
Winnipeg (Manitoba)

Maison d'Afrique
Montréal (Québec)

Malcolmson, Robert
Kingston (Ontario)

Manitoba Action Committee on the Status of Women
Winnipeg (Manitoba)

Manitoba Peace Council
Winnipeg (Manitoba)

Marchak, Richard V.
Orillia (Ontario)

Marsh, John S.
Peterborough (Ontario)

Mather, G.B.
Saskatoon (Saskatchewan)

McDonald, Heather B.
Barrie (Ontario)

McDougall, Catherine
Summerland (Colombie-Britannique)

McEwen, Evanel
Sydney (Nouvelle-Écosse)

McIntyre, Jim
Vancouver (Colombie-Britannique)

McKenna, Lynn et Thompson, Audrey
Lindsay (Ontario)

McKenna, Suzanne
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

McMurtry, John
Guelph (Ontario)

McNie, John
Hamilton (Ontario)

McPhail, Thomas L.
Calgary (Alberta)

McPhee, Betty
Toronto (Ontario)

McRae, Jim
Ottawa (Ontario)

McRobert, David
Downsview (Ontario)

McWhinney, Edward
Burnaby (Colombie-Britannique)

Miller, Joanna E.
Saskatoon (Saskatchewan)

Minish, Garth A.
Oakbank (Manitoba)

Mission pour la paix
Toronto (Ontario)

Mohyuddin, Mirza
Edmonton (Alberta)

Mollinga, George
Stoney Creek (Ontario)

Monin, Gene
Sault-Ste-Marie (Ontario)

Montreal Inter-University Pacific Island Group
Montréal (Québec)

Mooney, Monica
St-Jean (Nouveau-Brunswick)

Moran, Susan Mary
Toronto (Ontario)

- Mott, M.
New Westminster (Colombie-Britannique)
- Mouvement canadien pour une fédération mondiale — Filiale de Dundas
Dundas (Ontario)
- Mouvement canadien pour une fédération mondiale — Filiale d'Ottawa
Ottawa (Ontario)
- Mouvement canadien pour une fédération mondiale — Filiale de Kingston
Kingston (Ontario)
- Mouvement canadien pour une fédération mondiale — Filiale de Kitchener-Waterloo
Waterloo (Ontario)
- Mouvement pour une fédération mondiale — Filiale de Montréal
Montréal (Québec)
- Mouvement pour une fédération mondiale — Filiale de Vancouver
Vancouver (Colombie-Britannique)
- Mundle, Garth I.
Edmonton (Alberta)
- Munro, Donald W.
Victoria (Colombie-Britannique)
- Murray, Andrew B.
West Vancouver (Colombie-Britannique)
- Myers, Dick
Kingston (Ontario)
- Nelson, J. Gordon
Waterloo (Ontario)
- Neufeld, Ed P.
Montréal (Québec)
- Nicaragua Solidarity Society of British Columbia*
Vancouver (Colombie-Britannique)
- Nieman, William
Victoria (Colombie-Britannique)
- Njoku, Emeka A.
London (Ontario)
- North Bay Peace Alliance*
North Bay (Ontario)
- Nossal, Kim Richard
Hamilton (Ontario)
- Nova Scotia World Food Day Committee*
Halifax (Nouvelle-Écosse)
- Nuala Beck and Associates Inc.*
Toronto (Ontario)

- Nuclear Free North*
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
- Nunavut Constitutional Forum*
Ottawa (Ontario)
- O'Neill, M.
Toronto (Ontario)
- Okonkwo, Clem
West Hill (Ontario)
- Onstein, Peter
Brockville (Ontario)
- Operation Dismantle Inc*
Ottawa (Ontario)
- Orbita Consultants Limited*
Ottawa (Ontario)
- Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix
Chapitre de Prince-Albert
Prince-Albert (Saskatchewan)
- Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix
Conseil diocésain de Pembroke
Golden Lake (Ontario)
- Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix
Groupe de Hamilton-Wentworth
Dundas (Ontario)
- Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix — Halifax Nord
Halifax (Nouvelle-Écosse)
- Organisation internationale Jeunesse Droit
Montréal (Québec)
- Orlando, Dana
Montréal (Québec)
- Orvik, Nils
Kingston (Ontario)
- Ottawa Central America Solidarity Committee*
Ottawa (Ontario)
- Oxfam — Canada — Chapitre de London
London (Ontario)
- Oxfam-Canada — Bureau national
Ottawa (Ontario)
- Pachai, Bridglal
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
- Pacific Basin Economic Council — Canadian Committee*
Ottawa (Ontario)

Palestine-Israël Committee
London (Ontario)

Parksville-Qualicum Inter-Church World Development Study Group
Parksville (Colombie-Britannique)

Parti Communiste du Canada — Comité central
Toronto (Ontario)

Patterson, J.W.
Ottawa (Ontario)

Peace Research Institute — Dundas
Dundas (Ontario)

Peach, Nora
Otterburn Park (Québec)

Pierre Larouche et associés
Longueuil (Québec)

Pittenbrigh, A.D.
Port Perry (Ontario)

Plourde, Robert
St-Augustin-de-Desmaures (Québec)

Pollock, David
Ottawa (Ontario)

Pollock, Irwin
Montréal (Québec)

Poncelet, Maurice
Ottawa (Ontario)

Powell, Layne
Vancouver (Colombie-Britannique)

Preddie, Calvin Kenneth
Cornwall (Ontario)

Price, Jeremy
London (Ontario)

Prince George Campaign for Nuclear Disarmament
Prince George (Colombie-Britannique)

Prince Rupert Labour Council
Prince Rupert (Colombie-Britannique)

Professionnels de la santé pour la responsabilité nucléaire
Vancouver (Colombie-Britannique)

Programme missionnaire latino-américain du diocèse catholique romain de Charlottetown
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

Project Peacemakers
Winnipeg (Manitoba)

- Project Ploughshares* — Bureau national
Ottawa (Ontario)
- Project Ploughshares* — Calgary
Calgary (Alberta)
- Project Ploughshares* — Cap-Breton
Sydney (Nouvelle-Écosse)
- Project Ploughshares* — Chapitre d'Orillia
Orillia (Ontario)
- Project Ploughshares* — Chapitre de Halifax-Dartmouth
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
- Project Ploughshares* — Comté de Pictou
Scotsburn (Nouvelle-Écosse)
- Project Ploughshares* — Comté de Lunenburg
Lunenburg (Nouvelle-Écosse)
- Project Ploughshares* — Kawartha
Lakefield (Ontario)
- Project Ploughshares* — Saskatoon
Saskatoon (Saskatchewan)
- Public Education for Peace Society*
New Westminster (Colombie-Britannique)
- Public Social Responsibility Committee* — *Diocèse of Niagara Anglican Church of Canada*
Hamilton (Ontario)
- Qamar, Ijaz
Winnipeg (Manitoba)
- Quittner, J.
Toronto (Ontario)
- Ralliement national des métis
Ottawa (Ontario)
- Ramsay, Frank L.
Garibaldi Highlands (Colombie-Britannique)
- Regroupement pour un dialogue Israël-Palestine
Montréal (Québec)
- Religious Society of Friends* — Chapitre d'Argenta
Argenta (Colombie Britannique)
- Religious Society of Friends* — *Quaker Committee on Native Concerns*
Halifax (Nouvelle-Écosse)
- Religious Society of Friends* — *Simcoe-Muskoka Monthly Meeting*
Oro Station (Ontario)
- Religious Society of Friends* — *St. John's Worship Group*
St-Jean (Terre-Neuve)

Religious Society of Friends — Victoria monthly meeting
Victoria (Colombie Britannique)

Réseau canadien de recherche pour l'enseignement supérieur
Ottawa (Ontario)

Réseau québécois de solidarité avec l'Amérique centrale
Montréal (Québec)

Reyda, Carol E.
Regina (Saskatchewan)

Richmond, Anthony H.
North York (Ontario)

Ridd, Carl
Winnipeg (Manitoba)

Roberts, Guy
Ottawa (Ontario)

Roche, Douglas
Ottawa (Ontario)

Rogers, Walter E.
Thunder Bay (Ontario)

Rohmer, Richard
Toronto (Ontario)

Rose, Loretta
Edmonton (Alberta)

Rosser, D.
Qualicum Beach (Colombie-Britannique)

Royal Kingston United Services
Kingston (Ontario)

Ruderman, A. Peter
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Rural Women's Conference
Antigonish (Nouvelle-Écosse)

Saeed, Usamah
Longueuil (Québec)

Saint-Vincent, L.R.
Chambly (Québec)

Salem, Norma et Antonius, Rashad
Montréal (Québec)

Samagh, Raghbir Singh et BAL, Manohar Singt
Toronto (Ontario)

Sanderson, George
Tottenham (Ontario)

- Sara, Iqbal
Vancouver (Colombie-Britannique)
- Saskatchewan Council for International Cooperation*
Regina (Saskatchewan)
- Saskatoon Concerned Youth*
Saskatoon (Saskatchewan)
- Saskatoon Nicaragua Support Committee*
Saskatoon (Saskatchewan)
- Saskatoon Peace Council*
Saskatoon (Saskatchewan)
- Sawdon, Ed
Peterborough (Ontario)
- Schmidt, William C. et Roth, Jamie
Stratford (Ontario)
- Science for Peace* — Toronto
Toronto (Ontario)
- Science for Peace* — Québec
Montréal (Québec)
- Science for Peace* — Vancouver Chapter
Vancouver (Colombie-Britannique)
- Shaw, Timothy
Halifax (Nouvelle-Écosse)
- Sherman, Joan
Athabasca (Alberta)
- Sherwood, Fredric R.
Victoria (Colombie-Britannique)
- Shilstra, U.A.
Toronto (Ontario)
- Sikh Association Brantford*
Brantford (Ontario)
- Sikh Canadian Society*
Mississauga (Ontario)
- Simon, Lindsay
West Vancouver (Colombie Britannique)
- Smith, Kerry
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
- Smyth, Ross
Montréal (Québec)
- Snell, Elizabeth et Cecile, Charles
Cambridge (Ontario)

- Snyder, Arnold
Waterloo (Ontario)
- Social Justice Committee of Montreal*
Montréal (Québec)
- Social Justice Committee of the Diocese of St. Peter's*
Cudworth (Saskatchewan)
- Société Asiatique des partenaires — Canada
Ottawa (Ontario)
- Solidarity Centre*
Chatham (Ontario)
- South Pacific Peoples Foundation of Canada*
Victoria (Colombie-Britannique)
- Sowerby, E.M.
Vancouver (Colombie-Britannique)
- St-Jacques, Marc
St-Bruno (Québec)
- St. John's Parish Peace and Justice Group*
Victoria (Colombie-Britannique)
- Starowicz, Mark
Toronto (Ontario)
- Stein, Janice
Toronto (Ontario)
- Stepan, Corrie
Regina (Saskatchewan)
- Stewart, D.B. et Ruth
Killarney (Manitoba)
- Stewart, Dorothy J.
Qualicum Beach (Colombie-Britannique)
- Stiles, J.
Montague (Île-du-Prince-Édouard)
- Stokes, S.C.W.
Burnaby (Colombie-Britannique)
- Strain, George W.
Sudbury (Ontario)
- Strait Area Education and Recreation Centre*
Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse)
- Stukel, A.
Ottawa (Ontario)
- Sullivan, Nora
Lethbridge (Alberta)

Swords, Mike
Kars (Ontario)

Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility
Toronto (Ontario)

Taylor, D.R.F.
Ottawa (Ontario)

Ten Days for World Development — North York
Willowdale (Ontario)

Ten Days for World Development — Surrey — White Rock
White Rock (Colombie-Britannique)

Ten Days for World Development — Vancouver
Vancouver (Colombie-Britannique)

Ten Days for World Development — Groupe de Maidstone et de la région
Maidstone (Saskatchewan)

Ten Days for World Development et Project Ploughshares — Brantford
St-George (Ontario)

Tetley, William
Montréal (Québec)

Thyssen, Bill
Edmonton (Alberta)

Tombs, Edward P.
Winnipeg (Manitoba)

Toronto Anti-intervention coalition
Toronto (Ontario)

Toronto United Mennonite Church
Toronto (Ontario)

Toronto Universities Middle East Group
Toronto (Ontario)

Toronto Zionist Council
Toronto (Ontario)

Toronto's Central America Solidarity Committees
Toronto (Ontario)

Tremblay, Miville
Montréal (Québec)

Turel, Franziska
Saskatoon (Saskatchewan)

Ukrainian Canadian Committee
Winnipeg (Manitoba)

Unitarian Church of Victoria
Victoria (Colombie-Britannique)

United Council of Filipino Associations in Canada
Ottawa (Ontario)

Universitaires favorables au désarmement nucléaire
St-John (Terre-Neuve)

Université de Dalhousie
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Université Brock
St. Catharines (Ontario)

Université de Guelph
Guelph (Ontario)

Université de Windsor
Windsor (Ontario)

Université du Québec à Trois-rivières
Trois-Rivières (Québec)

Université McMaster
Hamilton (Ontario)

Université Queen's
Kingston (Ontario)

Université Simon Fraser
Burnaby (Colombie-Britannique)

University College of Cape Breton — Centre for International Studies
Sydney (Nouvelle-Écosse)

University of Alberta
Edmonton (Alberta)

University of British Columbia Students for Peace and Mutual Disarmament
Vancouver (Colombie-Britannique)

University of Toronto — International Economics Program
Toronto (Ontario)

University of Toronto Faculty Association
Toronto (Ontario)

Urbanc, Peter
Don Mills (Ontario)

Valentine, Charles P.
Argenta (Colombie-Britannique)

Van Leusden, D.M.
Winnipeg (Manitoba)

Vancouver Community College
Vancouver (Colombie-Britannique)

Vancouver Unitarian Church — Canadian Unitarian Council
Vancouver (Colombie-Britannique)

Vancouver Youth for Peace Action
Vancouver (Colombie-Britannique)

Vanderput, H.
Carmen (Manitoba)

Vernon Peace Coalition
Vernon (Colombie-Britannique)

Veterans for Multilateral Nuclear Disarmament
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Victoria International Development Education Committee
Victoria (Colombie-Britannique)

Virke, Zakaria
Kingston (Ontario)

Voix des femmes — chapitre de Fredericton
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Voix des femmes — chapitre de Vancouver
Vancouver (Colombie-Britannique)

Voix des femmes — chapitre de Victoria
Victoria (Colombie-Britannique)

Voix des femmes — Nelson
Nelson (Colombie-Britannique)

Voix des femmes — Nouvelle-Écosse
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Von Mirbach, Henning
Ottawa (Ontario)

Wells, Phillip H.
Argenta (Colombie-Britannique)

Weser, Ernest J.
Laird (Saskatchewan)

Western University Students' Council
London (Ontario)

Westside United Church Women
Owen Sound (Ontario)

Whalley, John
London (Ontario)

Wilkins, Lillie S.
Killarney (Manitoba)

Wilkinson, P.R.
Lethbridge (Alberta)

Wilson, Derek B.
Winnipeg (Manitoba)

Wilson, Ken
Malton (Ontario)

Wiseman, Henry, professeur
Guelph (Ontario)

Witness for Peace
Otterburn (Ontario)

Woolcott, Peter
Owen Sound (Ontario)

World Citizens Learner Centre
Lethbridge (Alberta)

World Literacy of Canada
Toronto (Ontario)

World Vision Canada
Mississauga (Ontario)

Wowchuk, Stephen
Mississauga (Ontario)

YWCA — Calgary
Calgary (Alberta)

Zypchyn, Karen
Regina (Saskatchewan)

Par ailleurs le comité a reçu 1 955 cartes publiées par le groupe *Non-Intervention in Central America : Canadians For Self-Determination*, qui contiennent des recommandations concernant la politique du Canada en Amérique centrale.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada (*fascicules nos 19 à 62, ainsi que le n° 63 qui contient ce rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Les coprésidents

Le sénateur Jean-Maurice Simard

Tom Hockin, député

